



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

ADOPTÉ LE 13 septembre 2023

ÉQUIPE DE TRAVAIL

COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur Éric Leroux, maire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover
Monsieur Stéphane Dionne, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Paroisse
Monsieur Sylvain Jutras, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village
Madame Stéphanie Lacoste, mairesse de la ville de Drummondville
Madame Sylvie Laval, mairesse de la municipalité de Durham-Sud
Madame Sarah Saint-Cyr-Lanoie, conseillère à la ville de Drummondville
Monsieur Roger Leblanc, directeur service de l'environnement, ville de Drummondville

PRÉPARATION (CONCEPTION, RECHERCHE, COMPILATION ET RÉDACTION)

Anick Verville, coordonnatrice en gestion des matières résiduelles
Jennifer Schwankner, agente en environnement et en adaptation aux changements climatiques

VALIDATION, CORRECTION ET MISE EN PAGE

Christine Labelle, directrice générale et greffière-trésorière
John Husk, directeur du Service de planification et de développement
Amélie Descoteaux, agente en communication
Manon Roy, adjointe administrative

CONSEIL DE LA MRC

Stéphanie Lacoste	Préfète et mairesse de Drummondville
Sylvie Laval	Mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	Maire de L'Avenir
François Parenteau	Maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	Maire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
Sylvain Jutras	Maire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village
Guy Lavoie	Maire de Saint-Bonaventure
Éric Leroux	Maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	Maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	Maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	Maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	Maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	Mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	Maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	Mairesse de Saint-Lucien

Line Fréchette

Benoît Yergeau
Ian Lacharité

Préfète adjointe et mairesse de Saint-Majorique-de-
Grantham

Maire de Saint-Pie-de-Guire
Maire de Wickham

Les membres du conseil et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé, de près ou de loin, à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES CARTES	10
LISTE DES GRAPHIQUES	10
LISTE DES ANNEXES	10
Liste des abréviations	15
Liste des unités de mesure	15
INTRODUCTION	16
Chapitre 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	18
1.1 Description géographique	18
1.1.1. Transports	21
1.1.2. Référence au schéma d'aménagement de la MRC	22
1.1.3. Particularités physiques	23
1.2. Description démographique	24
1.2.1. Population permanente et saisonnière	26
1.2.2. Projections démographiques	28
1.3. Description socio-économique	29
Chapitre 2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	39
2. Description de la gestion des matières résiduelles	39
2.1. Territoire visé par l'application du PGMR	40
2.2. Générateurs de matières résiduelles	40
2.3. Administration et réglementations locales	43
2.3.1. Responsabilités de la MRC et des municipalités	43
2.3.2. Ententes intermunicipales avec Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François	43
2.3.3. Partage des compétences entre les municipalités locales et la municipalité régionale	44
2.3.4. Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles	48
2.4. Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	50
2.4.1. Programme de gestion des déchets ultimes	50
2.4.1.1. Secteur résidentiel	50
2.4.1.2. Secteur ICI	50
2.4.2. Programme de gestion des matières recyclables	52

2.4.2.1.	Secteur résidentiel	52
2.4.2.2.	Secteur ICI	52
2.4.3.	Programme de gestion des matières organiques	54
2.4.4.	Programme de gestion des boues municipales	56
2.4.5.	Programme de gestion des installations septiques.....	58
2.4.6.	Programme de gestion de résidus domestiques dangereux (RDD)	60
2.4.7.	Programme de gestion des encombrants	62
2.4.8.	Programme de gestion des technologies de l'information et de la communication ou produits électroniques (TIC)	63
2.4.9.	Programme de gestion des plastiques agricoles	64
2.4.10.	Programme de gestion des vêtements et textiles	64
2.4.11.	Autres programmes de gestion des matières résiduelles	64
2.4.12.	Activités de sensibilisation et d'information	64
2.4.13.	Gestion de matières résiduelles sur le territoire du Parc des Voltigeurs et du Parc régional de de Forêt Drummond	65
Chapitre 3 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE		66
3.1.	Recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	66
3.2.	Recensement des installations présentes sur le territoire et à l'extérieur du territoire	68
Chapitre 4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND		75
4.1.	Secteur résidentiel	75
4.1.1.	Déchets	75
4.1.2.	Matières recyclables	80
4.1.6.	Autres matières.....	94
4.1.6.1.	Véhicules hors d'usage	95
4.1.6.2.	Les textiles	95
4.1.6.3.	Les pneus	96
4.1.6.4.	Contenants consignés	97
4.1.6.5.	Matières assujetties à la responsabilité élargie des producteurs	98
4.1.7.	Bilan des résidus du secteur résidentiel	100
4.2.	Secteur ICI	101
4.2.1.	Matières recyclables	103
4.2.2.	Matières organiques	103

4.2.3.	Résidus spécifiques de transformation industrielle	103
4.2.4.	Portrait génération des matières résiduelles global pour les ICI	103
4.3.	Secteur de la construction, démolition et la rénovation	105
4.4.	Bilan global de la MRC de Drummond	108
Chapitre 5 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS		109
5.1.	Bilan du deuxième PGMR	109
5.2.	Problématiques et enjeux.....	115
5.2.1.	Secteur municipal	115
5.2.2.	Secteurs ICI et CRD	116
5.3.	Orientations et objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation des matières organiques	117
5.3.1.	Orientations	118
5.3.2.	Objectifs à atteindre pour la MRC	118
5.4.	Objectifs municipaux	120
5.4.1.	Réduction de l'enfouissement	120
5.4.2.	Recycler 75 % du papier/carton, du plastique, du verre et du métal	121
5.4.3.	Recycler les matières organiques	122
5.4.4.	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal ..	124
5.4.5.	Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025	125
5.4.6.	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	127
5.4.7.	Autres objectifs	127
5.5.	Droit de regard	127
5.5.1.	Obligation pour la MRC de Drummond	127
5.5.2.	Historique du droit de regard de la MRC de Drummond	129
Chapitre 6 PLAN D'ACTION		131
Chapitre 7 SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE		146

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Population, superficie et densité des MRC de la région du Centre-du-Québec, 2020.....	19
Tableau 2 - Population et superficie des municipalités de la MRC de Drummond, 2020	20
Tableau 3 - Évolution de la population de la MRC de Drummond 2001 à 2020.....	25
Tableau 4 - Évolution de l'âge moyen de la population, 2006 à 2019	26
Tableau 5 - Unités d'occupation résidentielles, permanentes et saisonnières 2020	27
Tableau 6 - Population projetée, 2016-2031	28
Tableau 7 - Revenu moyen de la population âgée de plus de 15 ans en 2016	29
Tableau 8 - Répartition du type de résidences.....	30
Tableau 9 - Répartition des entreprises manufacturières et grossistes-distributeurs selon le nombre d'employés, 2020	31
Tableau 10 - Répartition des entreprises manufacturières et grossistes-distributeurs en fonction des municipalités de la MRC de Drummond, 2020	32
Tableau 11 - Répartition des entreprises manufacturières selon la municipalité et le secteur d'activité en 2020.....	33
Tableau 12 - Répartition des grossistes-distributeurs selon la municipalité et le secteur d'activité, 2020	34
Tableau 13 - Répartition des commerces et services selon la municipalité et le secteur d'activité, 2020	35
Tableau 14 - Répartition des institutions, commerces et industries selon la municipalité et le secteur d'activité, 2020.....	37
Tableau 15 - Portrait des générateurs de matières éliminées en 2019.....	42
Tableau 16 - Portrait des générateurs de matières recyclables en 2019	43
Tableau 17 - Délégation de compétence pour l'élimination des déchets.....	44
Tableau 18 - Délégation de compétence pour le tri et le traitement des matières recyclables.....	45
Tableau 19 - Distribution des compétences entre les municipalités, la MRC et la RGMRBSF en 2020	46
Tableau 20 - Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2020	46
Tableau 21 - Règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	49
Tableau 22 - Portrait de la gestion des déchets, 2020.....	51
Tableau 23 - Portrait de la gestion des matières recyclables, 2020	53
Tableau 24 - Gestion des matières organiques dans les municipalités en 2020.....	54
Tableau 25 - Portrait de la gestion des matières organiques en 2020	55
Tableau 26 - Portrait de la gestion des boues municipales en 2020	57

Tableau 27 - Portrait de la gestion des installations septiques en 2020.....	59
Tableau 28 - Portrait de la disposition des boues des installations septiques résidentielles en 2020.....	60
Tableau 29 - Portrait de la gestion des RDD en 2020.....	62
Tableau 30 - Fréquence de collectes des encombrants en 2020.....	63
Tableau 31 - Intervenants en gestion des matières résiduelles, 2020	67
Tableau 32 - Liste des matières acceptées à l'écocentre de la MRC de Drummond en 2020	70
Tableau 33 - Installations présentes sur le territoire de la MRC	71
Tableau 34 - Installations situées à l'extérieur du territoire de la MRC et utilisées par la MRC	73
Tableau 35 - Comparatif des quantités de déchets résidentiels enfouis par municipalité en 2013 et 2019	76
Tableau 36 - Évolution des quantités de déchets enfouis entre 2005 et 2019	77
Tableau 37 - Comparaison des quantités de déchets résidentiels (incluant les ICI assimilables) et déchets d'ICI enfouis en 2019.....	78
Tableau 38 - Quantités de déchets résidentiels enfouis provenant de collectes et services municipaux en 2019	79
Tableau 39 - Comparaison de la répartition et des quantités de matières recyclables reçues au centre de tri de Récupération Centre-de-Québec entre 2013 et 2019	81
Tableau 40 - Comparaison du pourcentage de récupération entre 2013 et 2019 pour la MRC de Drummond	82
Tableau 41 - Taux de récupération des matières recyclables par municipalité en 2019.....	83
Tableau 42 - Évolution 2005-2013-2019 des quantités des matières organiques récupérées sans les boues	85
Tableau 43 - Pourcentage de récupération des matières organiques (sans les boues) par municipalité en 2019 et comparaison 2013	87
Tableau 44 - Provenances des boues traitées à l'usine de traitement des boues de St-Cyrille-de-Wendover en 2019	88
Tableau 45 - Pourcentage de valorisation des boues municipales et de fosses septiques en 2019.....	89
Tableau 46 - Pourcentage de valorisation de l'ensemble des matières organiques en 2019	90
Tableau 47 - Quantités RDD récupérées à l'écocentre de la MRC de Drummond en 2019.....	91
Tableau 48 - Quantités d'encombrants récupérées et générées, et % de récupération par municipalité en 2019	93
Tableau 49 - Quantités éliminées, générées de véhicules hors route et % de récupération pour la MRC en 2019	95

Tableau 50 - Quantités de matières textiles récupérées, générées et % de récupération par municipalité en 2019	96
Tableau 51 - Quantités de pneus valorisés en 2013 et 2019	97
Tableau 52 - Pourcentage de contenants consignés récupérés par municipalité en 2019..	98
Tableau 53 - Quantités des matières assujetties à la REP récupérées en 2019 à l'écocentre de la MRC de Drummond.....	99
Tableau 54 - Taux de récupération au Québec des produits sous la responsabilité de la SOGHU en 2019.....	99
Tableau 55 - Bilan 2019 du secteur résidentiel.....	100
Tableau 56 - Inventaire des matières par le secteur ICI en 2019	102
Tableau 57 - Matières éliminées par municipalité pour le secteur des ICI - 2019.....	105
Tableau 58 - Quantités des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD en 2019 selon ISQ et valeur des permis à bâtir des municipalités	106
Tableau 59 - Quantités de résidus de CRD éliminée et récupérée par municipalité en 2019 selon la valeur des permis à bâtir de chacune des municipalités	107
Tableau 60 - Bilan global de la MRC de Drummond en 2019.....	108
Tableau 61 - État de réalisation 2021 des actions du PGMR 2016-2020	109
Tableau 62 - État de réalisation du plan d'action du premier PGMR au 31 décembre 2021	110
Tableau 63 - Évolution des quantités de déchets enfouis, MRC de Drummond, 2005 à 2019	115
Tableau 64 - Objectifs à atteindre par la MRC de Drummond et ses municipalités entre 2023 et 2030	118
Tableau 65 - Objectifs de réduction de l'enfouissement	121
Tableau 66 - Performance de récupération des matières recyclables pour la MRC en 2019	122
Tableau 67 - Objectifs de valorisation des boues	123
Tableau 68 - Performances de valorisation des matières organiques en 2019 et objectifs .	124
Tableau 69 - Gestion des matières organiques.....	125
Tableau 70 - Service offert aux ICI.....	126
Tableau 71 - Taux de récupération des ICI	126
Tableau 72 - Taux de récupération du secteur CRD	127

LISTE DES CARTES

Carte 1 - MRC de Drummond, MRC limitrophes et région du Centre-du-Québec	18
Carte 2 - Municipalités de la MRC de Drummond	19
Carte 3 - Carte du réseau routier et ferroviaire	21
Carte 4 - Localisation des aires de traitement en gestion des matières résiduelles permises en vertu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.....	23

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 - Répartition des matières recyclables reçues au centre de tri Récupération Centre-du-Québec en 2019	80
Graphique 2 – Matières recyclables récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC de Drummond en 2019	82

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - FICHES DES MUNICIPALITÉS	147
Annexe 2 - LISTE DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LE LET DE WASTE MANAGEMENT SITUÉ À DRUMMONDVILLE, SECTEUR SAINT-NICÉPHORE.....	167
Annexe 3 - GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	172
Annexe 4 - INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	182
Annexe 5 - FICHES DES ACTIONS	201

LEXIQUE

Boue municipale

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.

Caractérisation

Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)

Le CFER est un lieu où l'on favorise le développement de personnes autonomes, de citoyens engagés et de travailleurs productifs, aptes à exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité. Le volet formation en entreprise s'exerce autour d'activités de récupération et de recyclage.

Centre de tri et de récupération

Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective.

Collecte des ordures

Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement aux deux semaines dans le secteur résidentiel. Les matières ramassées par le biais de la collecte des ordures sont destinées à l'élimination.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective s'effectue de porte-à-porte ou par le biais d'apports volontaires à un point de dépôt.

Compost

Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau riche en matière organique et qui est issu du compostage.

Compostage

Procédé biologique qui consiste à provoquer la fermentation de matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques appelé compost.

Écocentre

Les écocentres sont des sites aménagés, principalement axés sur le réemploi et la récupération de matières. Ils se distinguent en récupérant, non seulement les matières recyclables, mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite

l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Déchets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Enfouissement

Dépôt définitif de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique.

Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.

ICI assimilables

Matières résiduelles générées par les industries, les commerces et les institutions, de même nature que celles générées par le secteur résidentiel, pouvant donc être intégrées à la collecte municipale résidentielle.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.). Synonyme de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Matière organique

Matière qui peut pourrir et se décomposer, comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires. Synonyme de matière putrescible.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement

Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiques.

Ordure

Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination. Synonyme de déchet et de résidu ultime.

Potentiel de mise en valeur

La quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.

Récupérateur

Les récupérateurs procèdent à la collecte et au conditionnement des matières. Ils les séparent par catégories et les mettent généralement en ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur. Cependant, avant d'être utilisées dans la fabrication d'un produit, certaines matières doivent subir un traitement préalable. Les opérations de densification de la matière (ballottage des fibres, fabrication de briquettes de métal, broyage du verre, mise en flocons du plastique, etc.) ne sont pas considérées comme des activités de recyclage, mais bien de récupération. De même, le déchiquetage des carcasses d'automobiles est considéré comme une opération de récupération.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi (réutilisation)

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

Responsabilité élargie des producteurs

Principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie.

Résidu ultime

Le résidu ultime, ou déchet, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Symbiose industrielle

Un réseau d'entreprises locales maillées entre elles par des échanges de ressources appelés synergies. Les ressources échangées peuvent être des matières résiduelles, des sous-produits, des équipements, de l'espace ou même de l'énergie. Tout ce qui est sous-valorisé dans une entreprise, mais qui pourrait servir à une autre.

Taux de récupération

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Synonyme de taux de diversion.

Unifamiliale

Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.

Valorisation

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CRD	Construction, rénovation et démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industrie, commerce et institution
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidu domestique dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RGMRBSF	Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François
RH	Ressource humaine
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SDED	Société de développement économique de Drummondville
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologie de l'information et des communications
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

LISTE DES UNITÉS DE MESURE

hab. ou h	Habitant
ha	Hectare
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
km ²	Kilomètre carré
pers.	Personne
tm	Tonne métrique
m ³	Mètre cube

INTRODUCTION

Au moment d'écrire ces lignes, à la COP 27 qui se déroule en Égypte, les pays développés sont confrontés aux revendications légitimes des économies émergentes qui subissent directement les impacts d'une exploitation effrénée des ressources naturelles planétaires. Rappelons-nous qu'en janvier 2022 Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, exhortait les pays développés à tenir leur promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'action climatique dans les pays en développement¹.

La température moyenne du globe terrestre augmentera, d'ici quelques années, de 1,5 °C comparativement à l'ère préindustrielle et le Québec n'échappera pas à cette échéance. Selon Ouranos, jusqu'en 2055, il en coûtera minimalement 2 G\$/année de plus aux municipalités du Québec pour adapter leurs infrastructures aux changements climatiques (entretenir, mettre à niveau et remplacer de façon résiliente)².

Le législateur québécois avec sa Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) a imposé en matière environnementale et plus précisément dans le domaine de la gestion des déchets, une réflexion nécessaire et mis en marche les acteurs de ce changement de paradigme. Même s'il reste fort à faire et que la vigilance et la mise à niveau des solutions sont constantes, l'inertie est vaincue et le statu quo n'est plus une option, n'en déplaise aux nostalgiques d'une époque révolue. Avant 2018, les matières recyclables québécoises, en forte demande, étaient exportées vers la Chine. Puis, le coût environnemental et l'acceptabilité sociale devenant insoutenables, la Chine a resserré radicalement ses exigences en matière de qualité des ballots reçus, provoquant une crise mondiale dans l'industrie du recyclage. Cela, malgré le fait que de nombreux centres de tri du Québec aient, en réponse, investi dans leurs infrastructures technologiques afin de réduire la contamination des matières exportées, 65% du papier étant toujours envoyé à l'étranger en 2019, selon Recyc-Québec. Un reportage de l'équipe d'Enquête de février 2022 fait d'ailleurs état d'un constat consternant sur la « qualité » des ballots canadiens envoyés en Inde et dénonce des conséquences graves pour la santé publique de cette population³.

La progression d'une bonne gestion au Québec passe notamment par l'actualisation des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC. La MRC de Drummond (MRCD) se responsabilise face à cette obligation légale en procédant, en 2022, à une révision de son PGMR 2016-2020 corrélée aux orientations gouvernementales introduites en 2020 notamment par l'annonce du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

Interpelé par les enjeux soulevés ces dernières années, le comité consultatif responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCD s'est collé à ses réalités territoriales pour la refonte de son Plan en tenant compte des constats suivants : la fin inéluctable en 2023 de son entente avec le gestionnaire actuel; les difficultés financières de sa ressource exacerbées par la pandémie; les infrastructures actuelles en gestion des matières résiduelles.

Les conséquences d'une consommation aveugle sont à nos portes et les options, peu nombreuses; le conseil de la MRC de Drummond en est conscient, tout comme le comité qui a œuvré à cette nouvelle mouture du PGMR, soutenu par son équipe de professionnels aguerrie. Avec les partenaires du milieu et les municipalités impliquées, la MRC entend

participer à l'atteinte de l'objectif national en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières éliminées, endossant dans un même élan les orientations gouvernementales par l'entremise de son plan d'action. Fort de l'expertise acquise depuis près de 20 ans, tant locale que régionale, le conseil a récemment réitéré son soutien concret à la ressourcerie et compte investir dans une étude sur l'offre de service en lien avec l'écocentre, tout comme il prévoit mettre en place en 2023 un tout nouveau projet de mobilité durable visant la réduction des GES produits, démontrant une solide volonté à contribuer à la protection de notre planète.

Christine Labelle, directrice générale et greffière-trésorière

1 -<https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/laugmentation-des-temperatures-mondiales-est-alarmante>, 13 novembre 2022.

2-https://www.ouranos.ca/publications/WSP_UMQ-OURANOS_Etudeimpactscsurfinancesmunicipales_Faits-saillants_2022.pdf, 13 novembre 2022

3-<https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3600/papier-pollution-inde-recyclage>, 13 novembre 2022

Chapitre 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le chapitre 1 présente une description du territoire de planification. Cette description vise à faire ressortir les caractéristiques géographiques, démographiques et socioéconomiques qui sont propres à ce territoire. Les données les plus récentes ont été utilisées, soit le décret de population 2020 et le recensement fédéral 2016.

1.1 Description géographique

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la MRC de Drummond occupe une position centrale dans la partie habitée de la province de Québec, à une centaine de kilomètres de plusieurs pôles importants comme Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. La MRC de Drummond fait partie de la région administrative du Centre-du-Québec, composée de cinq MRC. Elle représente 23 % de la superficie de la région et 43 % de sa population. Sept MRC ceinturent le territoire de la MRC de Drummond, soit les MRC d'Arthabaska, de Nicolet-Yamaska, de Pierre-De Saurel, des Maskoutains, d'Acton, du Val-Saint-François et des Sources.

La carte 1 situe la MRC de Drummond à l'intérieur de la région Centre-du-Québec ainsi que les MRC limitrophes. Le tableau 1, quant à lui, présente une comparaison entre les différentes MRC du Centre-du-Québec, en termes de densité de population.

Carte 1 - MRC de Drummond, MRC limitrophes et région du Centre-du-Québec

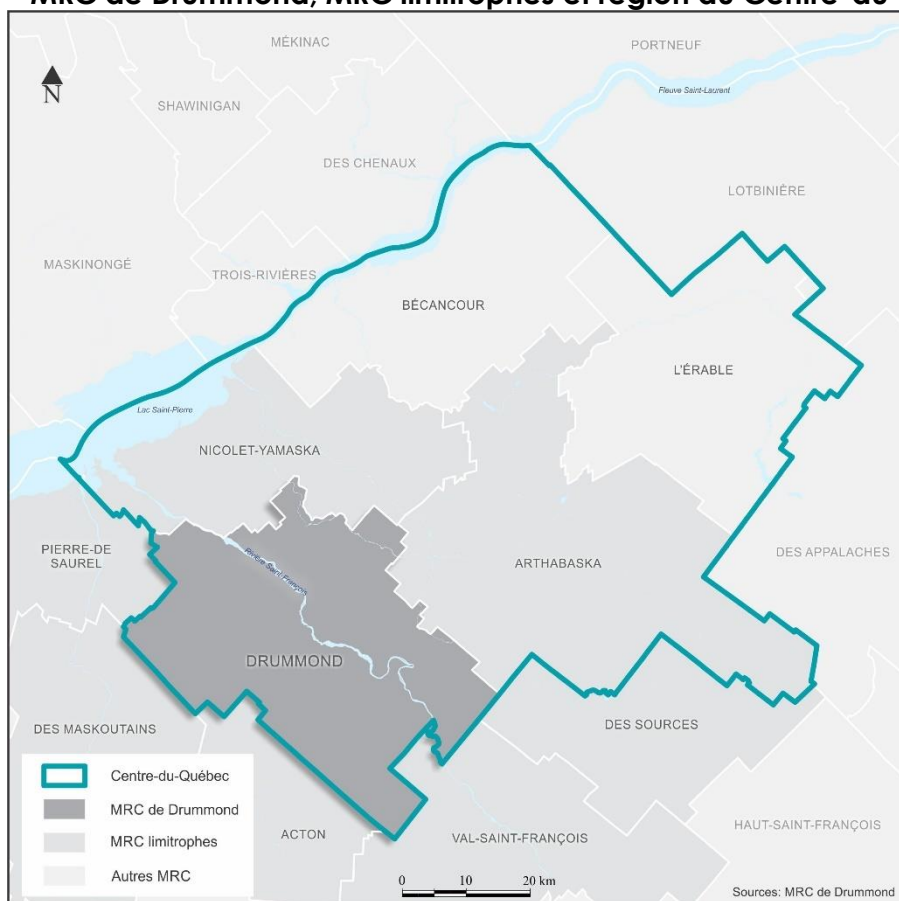


Tableau 1 - Population, superficie et densité des MRC de la région du Centre-du-Québec, 2020

MRC	Population 2020	% Région	Superficie terrestre (km ²)	% Région	Densité (hab/km ²)
Arthabaska	74 080	29,8 %	1 885,99	27,27 %	39,28
Bécancour	20 555	8,3 %	1 143,03	16,53 %	17,98
Drummond	107 010	43,0 %	1 598,96	23,12 %	66,92
L'Érable	23 607	9,5 %	1 287,31	18,62 %	18,34
Nicolet-Yamaska	23 290	9,4 %	999,79	14,46 %	23,29
Centre-du-Québec	248 542	100,0 %	6 915,08	100,00 %	35,94

Source : Répertoire des municipalités, MAMH, 2020

Comme le montre la carte 2, le territoire de la MRC de Drummond comprend 18 municipalités, couvrant un territoire d'environ 1 600 km². La ville-centre de la MRC, Drummondville, est l'agglomération la plus peuplée de la MRC et de la région du Centre-du-Québec. En 2020, elle compte 78 345 habitants, soit un peu plus de 73 % de la population de la MRC. Les 17 autres municipalités de la MRC sont essentiellement rurales. Le tableau 2 présente la population et la superficie de chacune des municipalités locales de la MRC.

Carte 2 - Municipalités de la MRC de Drummond

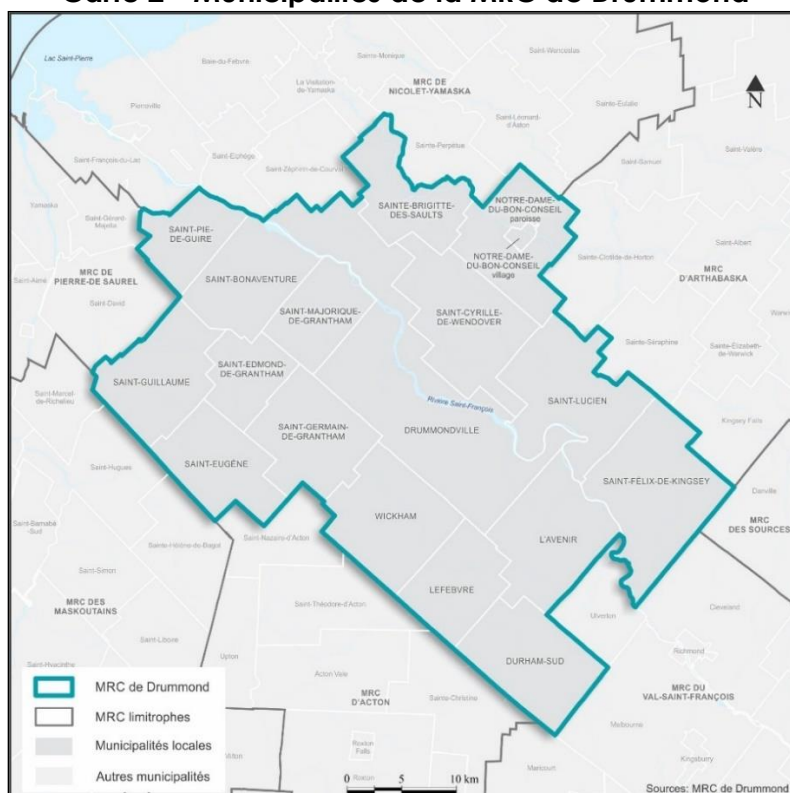


Tableau 2 - Population et superficie des municipalités de la MRC de Drummond, 2020

Municipalité	Population 2020	% de population	Superficie terrestre (km²)	% de superficie	Densité (hab/km²)
Drummondville	78 345	73,21%	247,08	15,45%	317,1
Durham-Sud	1 082	1,01%	92,29	5,77%	11,7
L'Avenir	1 388	1,30%	97,6	6,10%	14,2
Lefebvre	948	0,89%	66,05	4,13%	14,4
Notre-Dame-du- Bon-Conseil (P)	1 000	0,93%	87,41	5,47%	11,4
Notre-Dame-du- Bon-Conseil (V)	1 624	1,52%	4,19	0,26%	387,6
Sainte-Brigitte- de-Saults	768	0,66%	78,54	4,91%	13,1
Saint- Bonaventure	1 030	0,96%	109,6	6,85%	44,7
Saint-Cyrille-de- Wendover	4 896	4,58%	70,76	4,43%	10,0
Saint-Edmond- de-Grantham	768	0,72%	48,42	3,03%	15,9
Saint-Eugène	1 138	1,06%	76,18	4,76%	14,9
Saint-Félix-de- Kingsey	1 468	1,37%	126,29	7,90%	11,6
Saint-Germain- de-Grantham	4 979	4,65%	87,37	5,46%	57,0
Saint-Guillaume	1 486	1,39%	88,38	5,53%	16,8
Saint-Lucien	1 749	1,63%	111,34	6,96%	15,7
Saint-Majorique- de-Grantham	1 391	1,30%	57,49	3,60%	24,2
Saint-Pie-de- Guire	448	0,42%	51,39	3,21%	8,7
Wickham	2 562	2,39%	98,58	6,17%	26,0
MRC de Drummond	107 010	100,00%	1598,96	100,00%	66,9

Source : Répertoire des municipalités, MAMH, 2020

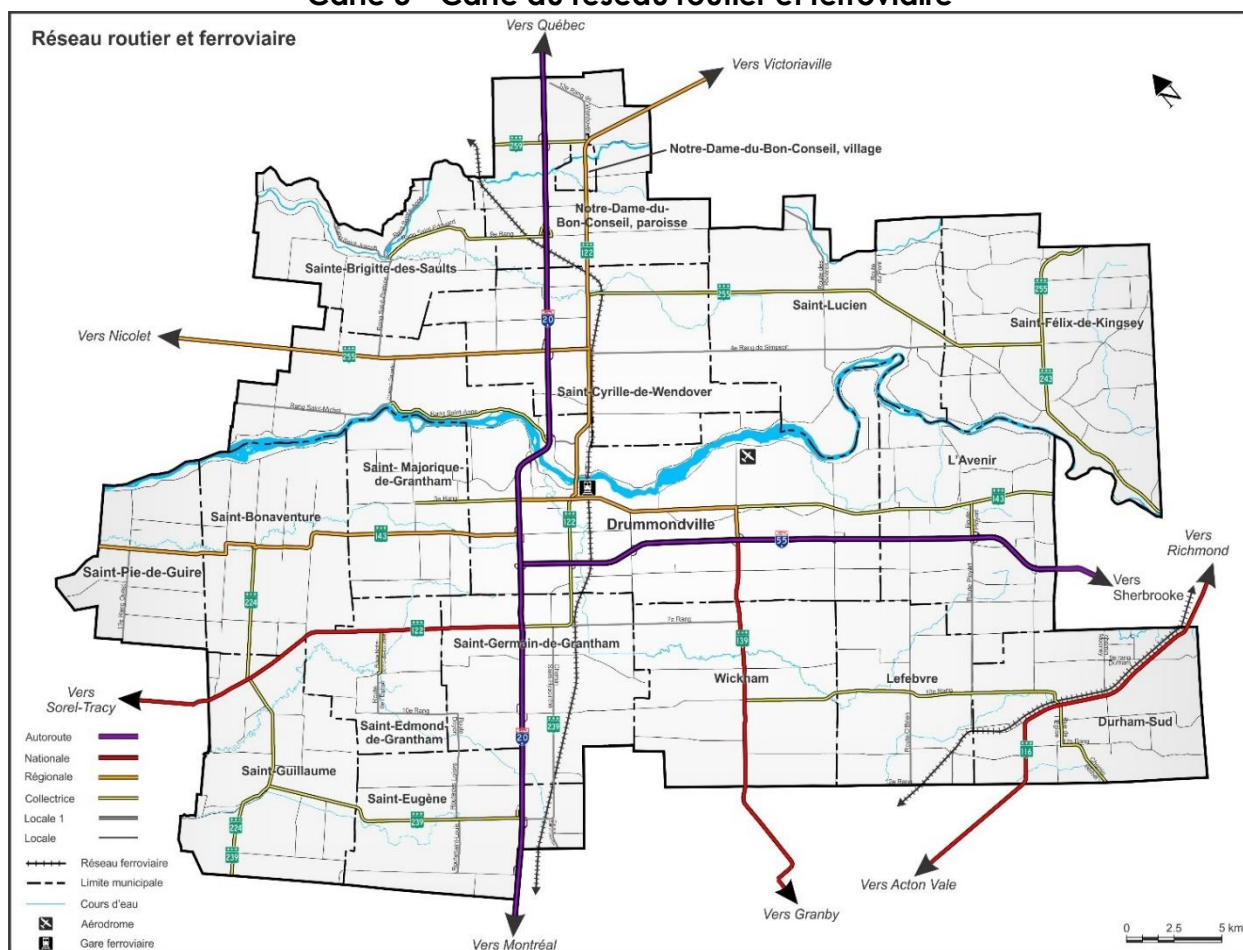
La superficie de la zone agricole couvrait, en 2020, plus de 89 % du territoire de la MRC. Dans cette zone agricole, on retrouve des activités agricoles sur 63 % de la superficie. Pour sa part, le couvert forestier représentait, en 2015, 40 % du territoire. La municipalité de Saint-Lucien, à l'est du territoire de la MRC, possède le plus grand couvert forestier (68 %); la municipalité de Saint-Guillaume, située à l'ouest du territoire, possède le plus faible couvert forestier (13 %). Cette différenciation s'explique par l'importance des activités agricoles dans la partie nord de la MRC. Notons, à titre illustratif, que plus de 80 % du territoire de la municipalité de Saint-Guillaume est utilisé à des fins agricoles.

1.1.1. Transports

La MRC de Drummond est traversée d'est en ouest par l'autoroute transcanadienne (20) qui la relie aux principaux centres urbains du Québec comme Montréal et Québec. L'autoroute 55, s'inscrivant dans un axe nord-sud, assure la liaison de la MRC avec les régions administratives de la Mauricie et de l'Estrie, ainsi qu'avec les États-Unis. D'autres routes régionales, dont la route 122 (Sorel – Victoriaville), la route 143 (Saint-François-du-Lac – Sherbrooke) et la route 139 (Granby – Drummondville), complètent le réseau routier provincial de la MRC.

Le réseau ferroviaire de la MRC est composé de deux lignes. La première appartient au Canadien National et relie les villes de Montréal et de Québec. Elle traverse respectivement les territoires de Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover et Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse. Une gare desservant cette ligne est située à Drummondville. La deuxième ligne est, quant à elle, exploitée par la compagnie de Chemin de fer Saint-Laurent et Atlantique. Elle appartient toutefois, elle aussi, au Canadien National et traverse les municipalités de Durham-Sud et de Lefebvre. La MRC est également desservie par l'aéroport municipal de Drummondville, situé à Drummondville. La carte 3 présente ces différents éléments qui composent le territoire de la MRC.

Carte 3 - Carte du réseau routier et ferroviaire



1.1.2. Référence au schéma d'aménagement de la MRC

En vertu du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), différents usages sont autorisés sur le territoire de la MRC de Drummond en gestion des matières résiduelles. À cet effet, le SADR prévoit que toutes activités reliées à la gestion des matières résiduelles (compostage, enfouissement, etc.) devraient être exercées à l'intérieur des limites des affectations prévues à cette fin et identifiées au SADR.

Sur le territoire de la MRC, on retrouve plusieurs infrastructures de gestion de matières résiduelles telles un LET, un site de transbordement, un site de traitement des matières organiques (compostage), un centre de valorisation des boues et un centre de tri des matières recyclables.

Le LET est situé dans les limites de la ville de Drummondville. Cet endroit correspond à l'aire de gestion des matières résiduelles apparaissant sur la carte 11 et identifiée au schéma d'aménagement et de développement révisé. L'ouverture d'un lieu d'enfouissement des matières résiduelles sur le territoire d'une autre municipalité de la MRC est interdite. Comme mentionné dans le SADR, dans cette aire de gestion, d'autres activités en lien avec la gestion des matières résiduelles sont également permises :

- L'entreposage et le tri réalisés sur le site d'un écocentre;
- L'entreposage, le traitement et le tri de matériaux secs, le compostage de matières putrescibles effectué dans un bâtiment fermé doté d'un système efficace de traitement des odeurs générées par l'entreposage et le compostage de ces matières;
- L'entreposage du compost mature à l'extérieur d'un bâtiment.

L'aménagement d'un site de compostage est également permis sur le territoire de la municipalité de Saint-Bonaventure. Cet endroit est identifié à titre d'aire de compostage (carte 1.4). Le schéma d'aménagement et de développement permet également l'implantation de lieux de tri et de valorisation des matières résiduelles, incluant les matériaux secs et les centres permanents de collecte des RDD. Par contre, ceux-ci ne peuvent être implantés que dans une affectation industrielle régionale, telle que définie au schéma d'aménagement et de développement ou dans l'aire de gestion des matières résiduelles.

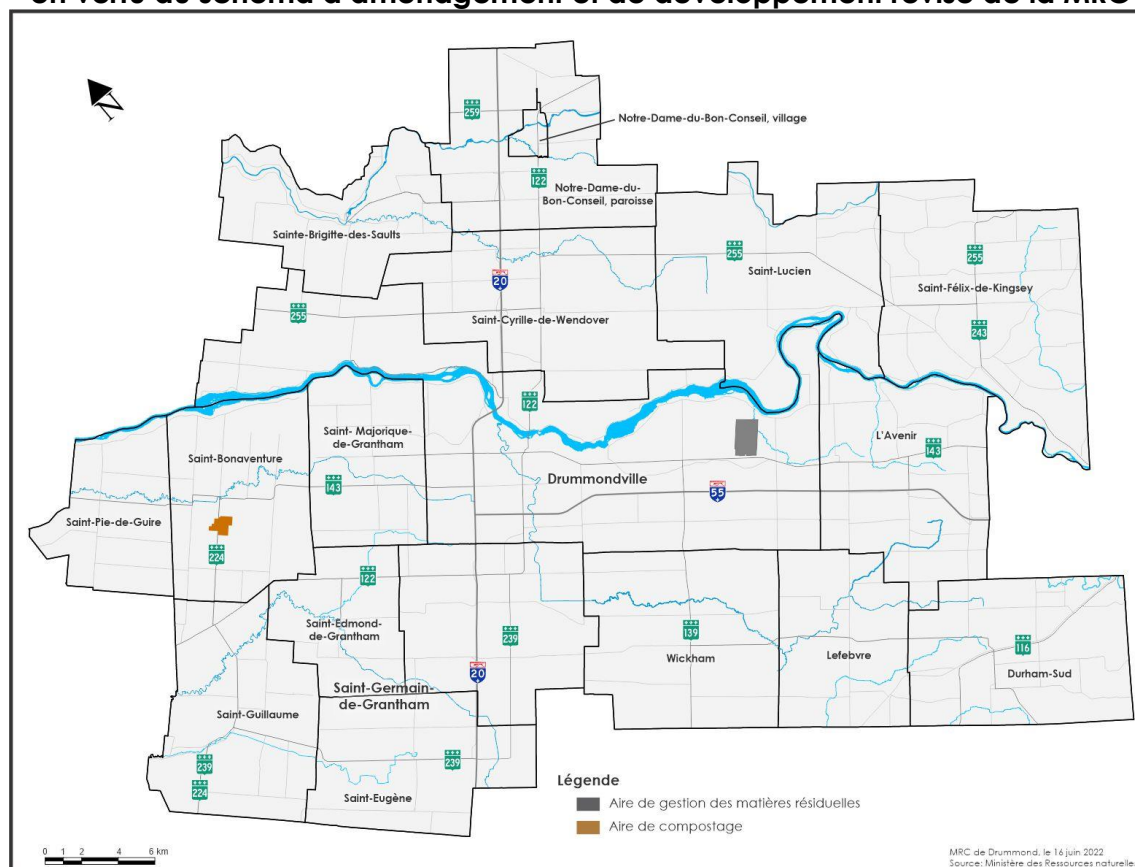
La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a procédé, en 2014, à la mise à niveau de son usine de traitement des eaux usées. Cette installation de traitement, opérationnelle depuis 2015, est apte à recevoir et à traiter l'ensemble des boues provenant des installations septiques du territoire de la MRC. Tel que spécifié au schéma d'aménagement et de développement, seule l'usine de traitement des eaux usées de cette municipalité sera autorisée à traiter ce type de boues sur le territoire de la MRC.

Depuis 2019, GFL (Matrec) opère sur un site de transbordement des déchets et des matières organiques. Ce site est localisé dans une des affectations industrielles de la ville de Drummondville située en bordure de l'autoroute 20.

Pouvant compter sur un bon nombre d'infrastructures de gestion des matières résiduelles présentes sur son territoire, la MRC de Drummond ne prévoit aucune nouvelle implantation dans les prochaines années. Advenant que pour répondre aux objectifs de valorisation fixés par le PGMR, de nouvelles infrastructures ou de nouvelles activités en GMR soient nécessaires, et qu'elles soient non autorisées dans le schéma d'aménagement actuellement en vigueur (adopté le 12 avril 2017), une démonstration de ses besoins devra

être faite afin d'entamer les démarches de modifications du schéma d'aménagement. La municipalité concernée par la mise en place de nouvelles activités ou infrastructures en GMR devra au préalable de la modification du schéma d'aménagement être favorable à cette demande.

Carte 4 - Localisation des aires de traitement en gestion des matières résiduelles permises en vertu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC



1.1.3. Particularités physiques

Trois bassins versants drainent le territoire de la MRC de Drummond. Le principal bassin est celui de la rivière Saint-François. Celui-ci touche dix municipalités et coupe le territoire de la MRC en deux parties pratiquement égales en superficie. Trois rivières ayant une certaine importance serpentent dans le bassin versant de la rivière Saint-François, soit la rivière Saint-Germain (Noire), la rivière aux Vaches et la rivière Ulverton.

Les autres bassins hydrographiques dans la MRC de Drummond sont ceux des rivières Nicolet et Yamaska. Celui de la rivière Nicolet est situé dans les parties nord/nord-est et sud/sud-est. Contrairement aux rivières Saint-François et Nicolet, la rivière Yamaska ne sillonne pas le territoire de la MRC. Dans ces bassins versants, on retrouve des petites rivières, soit la rivière David, qui se jette dans la rivière Yamaska, de même que les rivières des Saults et du Nègre, qui s'écoulent vers la rivière Nicolet, dans son bras sud-ouest.

Le relief du territoire de la MRC de Drummond est très variable, en raison de sa localisation, entre les deux provinces naturelles ou géologiques, les basses terres du Saint-Laurent et les

Appalaches. Quatre ensembles physiographiques découpent ces deux provinces naturelles :

- La Plaine de Saint-Hyacinthe, qui s'étend de la limite nord-ouest de la MRC jusqu'au milieu des municipalités de Saint-Guillaume et Saint-Bonaventure. Cet ensemble physiographique couvre entièrement la municipalité de Saint-Pie-de-Guire et une petite partie de la ville de Drummondville au nord-ouest, dans le secteur de Saint-Joachim-de-Courval. Cet ensemble se caractérise par un relief très plat;
- La Plaine de Drummond, qui s'étale de la Plaine de Saint-Hyacinthe jusqu'à la limite sud-est de la municipalité de Lefebvre et jusqu'au milieu des municipalités de L'Avenir et Saint-Félix-de-Kingsey. La topographie y est vallonnée et les ondulations du terrain sont de plus en plus serrées à mesure que l'on se rapproche de la limite sud-est de cet ensemble physiographique;
- Le Piémont Appalachien, qui s'étend jusqu'à la limite sud-ouest de la MRC. Ce troisième ensemble qui couvre presque l'entièreté de la municipalité de Durham-Sud se caractérise par une topographie bosselée.
- La Butte de Sutton ne touche qu'une toute petite partie du territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey. On retrouve une topographie plus bosselée dans cet ensemble physiographique.

C'est le passage d'un ensemble physiographique à un autre qui façonne le territoire par un changement altitudinal et une différenciation dans la structure du paysage. Plus on se déplace vers la partie sud du territoire de la MRC, plus on s'élève en altitude.

Sur le territoire de la MRC de Drummond, deux zones protégées sont recensées : le Parc des Voltigeurs, un centre touristique appartenant à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ,) localisé sur le territoire de la ville de Drummondville et le Parc régional de la Forêt Drummond, situé dans les municipalités de Drummondville, Saint-Bonaventure et Saint-Majorique-de-Grantham.

1.2. Description démographique

La MRC de Drummond connaît une importante et régulière croissance démographique depuis 2001 (tableau 3). La population de la MRC est ainsi passée de 87 808 habitants en 2001 à 107 010 habitants en 2020, soit une croissance de 22 % en 19 ans. Durant cette même période, la population de l'ensemble du Québec a progressé d'un peu plus de 15%.

Six municipalités ont connu une forte croissance démographique depuis 2001 ; Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien et Saint-Majorique-de-Grantham. C'est justement cette dernière municipalité qui a connu la plus grande augmentation de sa population avec 46 % depuis 2001. Les municipalités Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien ont également enregistré une forte croissance démographique avec 36 % et 37 % respectivement. Trois municipalités, Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover et Saint-Edmond-de-Grantham ont vu leur population grimper de plus ou moins 25 %. Malgré ce bilan favorable, certaines municipalités rurales accusent néanmoins une décroissance depuis 2001. C'est le cas notamment des municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Guillaume.

Tableau 3 - Évolution de la population de la MRC de Drummond 2001 à 2020

Municipalité						Variation (%)				
	2001	2006	2011	2016	2020	2001 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2020	2001 à 2020
Drummondville*	63 029	67 392	71 852	75 423	78 345	6,9	6,6	5,0	3,9	24
Durham-Sud	995	1 018	1 008	1043	1 082	2,3	-1,0	3,5	3,7	9
L'Avenir	1 277	1 262	1 202	1307	1 388	-1,2	-4,8	8,7	6,2	9
Lefebvre	807	806	867	904	948	-0,1	7,6	4,3	4,9	17
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	984	912	979	949	1 000	-7,3	7,3	-3,1	5,4	2
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	1 453	1 426	1 404	1557	1 624	-1,9	-1,5	10,9	4,3	12
Sainte-Brigitte-des-Saults	724	739	737	723	708	2,1	-0,3	-1,9	-2,1	-2
Saint-Bonaventure	1 043	983	1 017	1031	1 030	-5,8	3,5	1,4	-0,1	-1
Saint-Cyrille-de-Wendover	3 863	4 079	4 389	4723	4 896	5,6	7,6	7,6	3,7	27
Saint-Edmond-de-Grantham	611	631	673	762	768	3,3	6,7	13,2	0,8	26
Saint-Eugène	1 084	1 133	1 131	1126	1 138	4,5	-0,2	-0,4	1,1	5
Saint-Félix-de-Kingsey	1 521	1 430	1 563	1430	1 468	-6,0	9,3	-8,5	2,7	-3
Saint-Germain-de-Grantham	3 661	3 993	4 551	4917	4 979	9,1	14,0	8,0	1,3	36
Saint-Guillaume	1 575	1 578	1 547	1476	1 486	0,2	-2,0	-4,6	0,7	-6
Saint-Lucien	1 273	1 508	1 584	1647	1 749	18,5	5,0	4,0	6,2	37
Saint-Majorique-de-Grantham	952	1 136	1 251	1388	1 391	19,3	10,1	11,0	0,2	46
Saint-Pie-de-Guire	440	453	470	450	448	3,0	3,8	-4,3	-0,4	2
Wickham	2 516	2 503	2 470	2541	2 562	-0,5	-1,3	2,9	0,8	2
MRC de Drummond	87 808	92 982	98 681	103 397	107 010	5,9	6,1	10,9	-2,2	22

* Pour l'année 2001, la ville de Drummondville compte également les populations de Saint-Joachim-de-Courval, Saint-Nicéphore et Saint-Charles-de-Drummond, ces municipalités ayant été fusionnées à la ville de Drummondville en 2004. Source : Statistique Canada, Recensement 2001, 2006, 2011, 2016 et MAMOT, 2020

De plus, comme pour la province de Québec, la population de la MRC est de plus en plus vieillissante comme le montre le tableau 4.

Tableau 4 - Évolution de l'âge moyen de la population, 2006 à 2019

Classes d'âge	MRC de Drummond				Province du Québec			
	2006	2011	2016	2019	2006	2011	2016	2019
0 à 14 ans	17 %	17 %	17 %	16 %	17 %	16 %	16 %	16 %
15 à 24 ans	13 %	12 %	11 %	11 %	12 %	12 %	11 %	11 %
25 à 44 ans	27 %	25 %	25 %	25 %	25 %	26 %	25 %	26 %
45 à 64 ans	29 %	30 %	28 %	27 %	30 %	30 %	29 %	28 %
65 ans et plus	14 %	16 %	19 %	21 %	16 %	16 %	18 %	19 %

Source : Le bilan démographique du Québec, Édition 2020, Institut de la statistique du Québec, 2020.

1.2.1. Population permanente et saisonnière

De façon générale, la population saisonnière (villégiature) représente une fraction peu importante de la population des municipalités de la MRC. Les unités saisonnières constituent seulement 1,2 % de l'ensemble des unités d'occupation de la MRC. Dans certaines municipalités, le nombre d'unités d'occupation saisonnière peut toutefois être plus significatif. C'est le cas notamment de Saint-Lucien, où les résidences saisonnières comptent pour environ 17 % de l'ensemble des unités d'occupation.

Cette population saisonnière est composée des villégiateurs ; les hôteliers en sont exclus. Elle comprend environ 60 % de villégiateurs intrarégionaux et 40 % de villégiateurs qui proviennent de l'extérieur de la MRC. Le tableau 5 présente les unités d'occupation résidentielles permanentes et saisonnières pour chacune des municipalités de la MRC de Drummond. Considérant le faible pourcentage que représente la population saisonnière, la MRC considère que l'impact que cela pourrait engendrer sur la génération de matières résiduelles est négligeable. Même pour la municipalité de Saint-Lucien où la population saisonnière est de 17 %, cela n'a aucun impact sur la gestion des matières résiduelles selon le collecteur.

Tableau 5 - Unités d'occupation résidentielles, permanentes et saisonnières 2020

Municipalité	Population 2020	Unités d'occupation		
		Permanent	Saisonnier	% d'unités d'occupation saisonnière
Drummondville	78 345	36 341	159	< 1 %
Durham-Sud	1 082	449	13	3 %
L'Avenir	1 388	627	36	5 %
Lefebvre	948	383	17	4 %
Notre-Dame-du- Bon-Conseil (P)	1 000	421	17	4 %
Notre-Dame-du- Bon-Conseil (V)	1 624	721	0	0 %
Sainte-Brigitte-des- Saults	768	375	25	6 %
Saint-Bonaventure	1 030	442	34	7 %
Saint-Cyrille-de- Wendover	4 896	1 966	8	< 1 %
Saint-Edmond-de- Grantham	768	302	8	3 %
Saint-Eugène	1 138	521	21	4 %
Saint-Félix-de- Kingsey	1 468	721	38	5 %
Saint-Germain-de- Grantham	4 979	2 049	1	< 1 %
Saint-Guillaume	1 486	656	3	< 1 %
Saint-Lucien	1 749	843	167	17 %
Saint-Majorique-de- Grantham	1 391	533	9	2 %
Saint-Pie-de-Guire	448	203	10	5 %
Wickham	2 562	1 053	29	3 %
MRC de Drummond	107 010	48 606	595	1 %

Source : Rôle d'évaluation 2020 et Décret de la population 2020

Depuis janvier 2016, on compte sur la présence d'un campus universitaire qui est situé sur le territoire de la ville de Drummondville. En 2019, la population étudiante de ce campus et le nombre d'enseignants étaient respectivement de 1 484 et 183. De ce nombre d'étudiants, 991 habitent à l'extérieur du territoire de la MRC et pour les enseignants, 176 habitent à l'extérieur de la MRC. En 2019, c'est donc 1 167 personnes qui se sont ajoutées à la population de la MRC, augmentant la population d'environ 1 %. Selon les informations obtenues auprès de Gesterra, des contenants semi-enfouis sont installés au campus. Celui des déchets pourrait contenir jusqu'à 0,55 tm de déchets et celui pour la récupération environ 0,28 tm par collecte. Les deux conteneurs sont collectés toutes les semaines ce qui représente environ 29 tm de déchets et 15 tm de matières recyclables annuellement. Ces quantités sont

tout de même négligeables sur un total de près de 16 000 tm de déchets enfouis et 7 300 tm de matières recyclables collectées pour la ville de Drummondville.

1.2.2. Projections démographiques

Les projections démographiques effectuées en 2016 par l'Institut de la Statistique du Québec indiquent que la croissance démographique devrait se poursuivre dans la MRC de Drummond au cours des prochaines années. Le tableau 6 présente l'évolution projetée de la population de la MRC entre 2016 et 2031. Selon cette projection, la population augmenterait dans certaines municipalités, alors qu'elle diminuerait dans d'autres. La hausse la plus importante se remarquerait à Saint-Lucien, tandis que la baisse la plus importante affecterait la municipalité de Saint-Guillaume, suivie de près par celles de Saint-Félix-de-Kingsey et Sainte-Brigitte-des-Saults.

Tableau 6 - Population projetée, 2016-2031

Municipalités	2016	2020	2026	2031	Évolution 2016-2031 (%)
Drummondville	75 423	78 345	82 316	84 455	12
Durham-Sud	1 043	1 082	1 077	1 094	5
L'Avenir	1 307	1 388	1 363	1 376	5
Lefebvre	904	948	981	1 011	12
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	949	1 000	975	970	2
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	1 557	1 624	1 720	1 765	13
Sainte-Brigitte-des-Saults	723	768	687	669	-7
Saint-Bonaventure	1 031	1 030	1 057	1 071	4
Saint-Cyrille-de-Wendover	4 723	4 896	5 199	5 398	14
Saint-Edmond-de-Grantham	762	768	898	956	25
Saint-Eugène	1 126	1 138	1 130	1 123	-0,3
Saint-Félix-de-Kingsey	1 430	1 468	1 348	1 317	-8
Saint-Germain-de-Grantham	4 917	4 979	5 534	5 774	17
Saint-Guillaume	1 476	1 486	1 366	1 330	-12
Saint-Lucien	1 647	1 749	1 796	1 840	12
Saint-Majorique-de-Grantham	1 388	1 391	1 475	1 507	9
Saint-Pie-de-Guire	450	448	448	444	-1
Wickham	2 541	2 562	2 595	2 618	3
MRC de Drummond	103 397	107 010	111 965	114 718	11

Sources : Statistique Canada, Recensement 2016; Décret de la population 2020, Institut de la statistique du Québec, Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036, décembre 2019.

1.3. Description socio-économique

En 2016, la MRC de Drummond comptait près de 53 000 personnes actives, soit 64 % de la population âgée de plus de 15 ans. Le taux de chômage se situait à 6,8 %, ce qui est un peu inférieur au taux observable à l'échelle de la province qui se situait à 7,2 %. Le tableau 7 présente le revenu moyen de la population âgée de plus de 15 ans de la MRC en 2016. On constate dans le tableau qu'une très grande partie de la population de la MRC de Drummond a un salaire moyen inférieur à 60 000 \$.

Tableau 7 - Revenu moyen de la population âgée de plus de 15 ans en 2016

Revenu de la population	MRC de Drummond	Province du Québec
0 \$ à 19 999 \$	36 %	36 %
20 000 \$ à 39 999 \$	30 %	25 %
40 000 \$ à 59 999 \$	20 %	18 %
60 000 \$ à 79 999 \$	9 %	11 %
80 000 \$ à 99 999 \$	3 %	5 %
100 000 \$ et plus	3 %	6 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2016

En ce qui concerne le patrimoine bâti, les maisons unifamiliales composent la majorité des résidences comme le montre le tableau suivant.

Tableau 8 - Répartition du type de résidences

Municipalités	Unifa- miliale	2	3	4	5	6-9	10- 19	20- 29	30- 49	50- 99	100- 199	200 et plus
Drummondville	18 643	1 940	785	803	126	536	88	59	37	6	3	1
Durham-Sud	346	26	4	2	0	0	1	0	0	0	0	0
L'Avenir	551	36	3	2	0	0	1	0	0	0	0	0
Lefebvre	334	16	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame-du- Bon-Conseil (P)	371	19	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame- du-Bon-Conseil (V)	498	23	8	3	1	9	5	0	0	0	0	0
Sainte-Brigitte- des-Saults	280	18	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Saint- Bonaventure	385	18	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Cyrille-de- Wendover	1 607	86	21	8	1	8	1	1	0	0	0	0
Saint-Edmond- de-Grantham	294	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Eugène	463	26	6	0	0	9	10	0	0	0	0	0
Saint-Félix-de- Kingsey	611	24	8	1	1	1	0	1	0	0	0	0
Saint-Germain- de-Grantham	1 562	56	33	26	3	13	4	1	0	0	0	0
Saint-Guillaume	836	34	7	4	2	3	0	0	0	0	0	0
Saint-Lucien	746	24	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Saint- Majorique-de- Grantham	430	23	10	3	0	0	1	0	0	0	0	0
Saint-Pie-de- Guire	197	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Wickham	814	66	6	8	3	1	0	0	1	0	0	0
MRC de Drummond	28 968	2 443	902	864	141	580	111	62	38	6	3	1

¹ Pour les catégories de logements, sont inclus les résidences unifamiliales et les logements rattachés à un autre usage.

Source : Rôle d'évaluation foncière de la MRC de Drummond, 2019.

Le secteur institutionnel est composé d'écoles primaires, secondaires, d'un cégep, d'un campus universitaire, d'établissements de santé comme un hôpital, un CHSLD et un CLSC, de bureaux gouvernementaux, et d'institutions publiques. La majorité de ces installations sont situées à Drummondville.

Les commerces et services sont également concentrés dans la ville de Drummondville. On y retrouve plusieurs centres commerciaux de différentes envergures de même que de nombreux immeubles commerciaux.

Le secteur industriel est majoritairement composé de PME, ainsi qu'en fait foi le tableau 9.

Tableau 9 - Répartition des entreprises manufacturières et grossistes-distributeurs selon le nombre d'employés, 2020

Nombre d'employés	Nombre d'industries
Entre 1 et 5	216
Entre 6 et 25	203
Entre 26 et 50	54
Entre 51 et 100	42
Entre 101 à 200	29
Plus de 201	19
Total	563

Source : SDED, 2020

La majorité de ces entreprises, soit un peu plus de 65 % d'entre elles, sont concentrées à Drummondville. Un nombre significatif d'entreprises se situent dans les municipalités de Saint-Germain-de-Grantham, de Saint-Cyrille-de-Wendover, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse et de Wickham. À elles seules, ces cinq municipalités accueillent plus de 85 % de toutes les entreprises industrielles répertoriées sur le territoire de la MRC. Le tableau 10 montre leur répartition sur le territoire.

Tableau 10 - Répartition des entreprises manufacturières et grossistes-distributeurs en fonction des municipalités de la MRC de Drummond, 2020

Municipalités	Nombre d'entreprises	Proportion
Drummondville	382	66,8 %
Durham-Sud	7	1,2 %
L'Avenir	9	1,6 %
Lefebvre	4	0,7 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse	14	2,4 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	6	1,0 %
Saint-Bonaventure	10	1,7 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	8	1,4 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	26	4,5 %
Saint-Edmond-de-Grantham	1	0,2 %
Saint-Eugène	9	1,6 %
Saint-Félix-de-Kingsey	4	0,7 %
Saint-Germain-de-Grantham	52	9,1 %
Saint-Guillaume	8	1,4 %
Saint-Lucien	3	0,5 %
Saint-Majorique-de-Grantham	8	1,4 %
Saint-Pie-de-Guire	2	0,3 %
Wickham	19	3,3 %
MRC de Drummond	572	100,0 %

Source : SDED, 2020

Le milieu manufacturier et des grossistes-distributeurs génèrent près de 16 000 emplois dans la MRC. Dans les entreprises manufacturières, le secteur de l'alimentation et des boissons ainsi que celui du métal représentent les plus importants secteurs industriels de la MRC. La majorité des entreprises et des emplois sont situés à Drummondville. En effet, près de 65 % des entreprises et un peu plus de 70 % des emplois s'y retrouvent. Le tableau 11 présente la répartition des entreprises manufacturières de la MRC selon la municipalité et leur secteur d'activité.

Au niveau des grossistes-distributeurs, c'est à Drummondville que la plupart des entreprises sont établies comme le montre le tableau 12. En excluant la catégorie *Divers*, le tableau montre que c'est dans la catégorie *Machineries et équipements industriels* où l'on retrouve le plus d'entreprises et le plus d'emplois.

Le secteur industriel est en constant développement sur le territoire de la MRC. Ce développement se concentre davantage à Drummondville. La demande d'entreprises industrielles souhaitant venir s'y implanter ne cesse de grandir. Certaines zones industrielles ont atteint leur capacité de développement. Dans un proche avenir, d'autres zones devront voir le jour pour suffire à la demande.

Tableau 11 - Répartition des entreprises manufacturières selon la municipalité et le secteur d'activité en 2020

Municipalité	Nombre (Entreprises et emplois)	Aliments et boissons	Bois	Caoutchouc	Chimique	Divers	Électrique et électronique	Imprimerie, édition et produits connexes	Machinerie	Métal	Meubles et articles d'ameublement	Papier et produits connexes	Plastiques et matériaux composites	Produits minéraux non métalliques	Textile et vêtement	Transport	Total
Drummondville	Entr. 23 Emp. 1295	9 301	1 2	5 477	32 437	22 1130	12 395	15 500	62 2377	23 156	13 1241	23 812	11 200	16 241	15 1650	282 11 214	
Durham-Sud	Entr. 1 Emp. 2	2 9							1 11	1 1		1 10	1 3			7 36	
L'Avenir	Entr. 3 Emp. 11					1 2			2 11							6 24	
Lefebvre	Entr. 1 Emp. 1							1 9	1 3	1 2						4 15	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	Entr. 1 Emp. 9	2 13		1 215		1 16			4 35	1 2		2 59				12 349	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	Entr. 2 Emp. 188									1 6		1 3	2 160			6 357	
Saint-Bonaventure	Entr. 1 Emp. 20	1 6			1 160		1 1	1 1	2 24	1 8						8 220	
Sainte-Brigitte-des-Saults	Entr. 2 Emp. 87				1 17			1 25	1 24							5 153	
Saint-Cyrille-de-Wendover	Entr. 1 Emp. 101	1 6					1 8	5 45	4 30	4 8		2 3	4 66	1 15		23 282	
Saint-Edmond-de-Grantham	Entr. 1 Emp. 1												0 0			0 0	
Saint-Eugène	Entr. 2 Emp. 18	3 70								1 3			2 230			8 231	
Saint-Félix-de-Kingsey	Entr. 1 Emp. 146	2 146							5 45							4 191	
Saint-Germain-de-Grantham	Entr. 5 Emp. 129	5 357	1 16	1 1		1 110	2 52	2 37	9 436	5 34	4 119	2 82	1 15	1 6	1 88	40 1 462	
Saint-Guillaume	Entr. 2 Emp. 243	1 5							1 9	1 1				1 1		6 259	
Saint-Lucien	Entr. 1 Emp. 220				1 3					1 1						3 224	
Saint-Majorique-de-Grantham	Entr. 1 Emp. 8	2 4					1 9		1 70	1 1				1 5		7 93	
Saint-Pie-de-Guire	Entr. 1 Emp. 1									1 25		1 3				2 28	
Wickham	Entr. 2 Emp. 263	3 136			2 2	1 5		3 100	2 17	2 24		1 4		1 3		17 554	
MRC de Drummond	Entr. 54 Emp. 2587	32 1034	2 18	7 693	37 619	26 1263	18 486	28 716	91 3068	44 272	17 1360	33 976	21 674	21 271	16 1738	440 15 782	

Source : SDED, 2020

Tableau 12 - Répartition des grossistes-distributeurs selon la municipalité et le secteur d'activité, 2020

Municipalité	Nombre (Entreprises et emplois)	Agriculture et équipements	Aliments et boissons	Bois	Divers	Électrique et électronique	Machineries et équipements industriels	Métal	Papiers et produits connexes	Produits pétroliers	Produits sanitaires	Textiles et accessoires	Pièces de véhicules et véhicules divers	Total
Drummondville	Entr. Emp.	2 6	10 255	2 10	21 427	11 95	22 328	7 94	1 63	5 41	1 4	5 27	13 366	100 1 716
Durham-Sud	Entr. Emp.													0 0
L'Avenir	Entré Emp		1 1					1 21				1 2		3 24
Lefebvre	Entr. Emp.													0 0
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	Entr. Emp.	1 1								1 6				2 7
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	Entr. Emp.													0 0
Saint-Bonaventure	Entr. Emp.	1 4					1 4							2 8
Sainte-Brigitte-des-Saults	Entr. Emp.	10			1 1		1 15							3 23
Saint-Cyrille-de-Wendover	Entr. Emp.		1 3		1 3		1 11							4 23
Saint-Edmond-de-Grantham	Entr. Emp.	1 18												1 17
Saint-Eugène	Entr. Emp.				1 1									0 0
Saint-Félix-de-Kingsey	Entr. Emp.													0 0
Saint-Germain-de-Grantham	Entr. Emp.	2 10			4 23	1 1	3 46	1 12				1 1		16 101
Saint-Guillaume	Entr. Emp.	2 133												4 142
Saint-Lucien	Entr. Emp.													0 0
Saint-Majorique-de-Grantham	Entr. Emp.				1 3									1 7
Saint-Pie-de-Guire	Entr. Emp.													0 0
Wickham	Entr. Emp.	1 2		1 5										2 10
MRC de Drummond	Entr. Emp.	11 184	12 259	3 15	29 456	12 96	28 404	9 127	1 63	6 47	1 4	7 30	13 366	132 2 050

Source : SDED, 2020

Le secteur commercial, qu'il s'agisse de commerces ou de services, emploie un peu plus de 22 000 personnes dans la MRC de Drummond. La catégorie Services domine avec 1 332 entreprises. On retrouve dans cette catégorie les bureaux professionnels, les salons de coiffure, les services de réparation, les banques, etc. Plus de 83 % des commerces et services se situent à Drummondville. Le tableau 13 présente la répartition des commerces et des services présents sur le territoire de la MRC selon la municipalité et le secteur d'activité.

Tableau 13 - Répartition des commerces et services selon la municipalité et le secteur d'activité, 2020

Municipalité	Nombre (Entreprises et emplois)	Alimentation	Restauration, divertissement et hébergement	Biens	Services	Communautaires	Transport	Total
Drummondville	Entr. Emp.	109 1517	186 3428	458 5223	1132 7078	100 543	33 1277	2018 19 066
Durham-Sud	Entr. Emp.	2 17	2 5	3 12	5 11	0	1 1	13 46
L'Avenir	Entr. Emp.	0	7 27	3 28	4 6	0	2 12	16 74
Lefebvre	Entr. Emp.	0	1 2	0	0	0	1 4	2 6
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	Entr. Emp.	0	0	0	1 2	0	3 42	4 44
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	Entr. Emp.	1 23	11 166	14 71	26 186	0	2 12	54 458
Saint-Bonaventure	Entr. Emp.	1 10	3 14	3 22	6 34	0	1 9	14 89
Saint-Cyrille-de-Wendover	Entr. Emp.	4 19	5 34	15 187	32 176	0	4 49	60 465
Sainte-Brigitte-des-Saults	Entr. Emp.	1 9	1 1	1 15	5 18	0	2 4	3 23
Saint-Edmond-de-Grantham	Entr. Emp.	0	0	0	6 14	0	0	6 14
Saint-Eugène	Entr. Emp.	1 5	1 4	6 48	12 45	0	3 48	17 108
Saint-Félix-de-Kingsey	Entr. Emp.	3 22	5 44	4 22	12 45	0	3 48	27 181
Saint-Germain-de-Grantham	Entr. Emp.	2 33	7 117	15 242	35 165	0	8 285	67 842
Saint-Guillaume	Entr. Emp.	23 10	4 19	2 4	11 46	0	3 5	23 84
Saint-Lucien	Entr. Emp.	0	0	5 19	8 14	0	0	13 33
Saint-Majorique-de-Grantham	Entr. Emp.	2 6	3 39	3 18	16 67	0	1 6	25 136
Saint-Pie-de-Guire	Entr. Emp.	0	1 7	0	10 34	0	1 25	12 66
Wickham	Entr.	2	6	11	18	0	1	38

	Emp.	7	40	79	146		15	287
MRC de Drummond	Entr.	131	243	543	1332	100	70	2419
	Emp.	1678	3947	5990	8059	542	1829	22 045

Source : SDED 2020

Le tableau suivant présente le cumulatif des ICI situés sur le territoire de la MRC de Drummond. Plus du 2/3 des ICI sont localisés dans les limites du territoire de la ville de Drummondville. Dans les municipalités rurales, c'est à Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Cyrille-Wendover ainsi qu'à Wickham où on dénombre le plus d'ICI.

Tableau 14 - Répartition des institutions, commerces et industries selon la municipalité et le secteur d'activité, 2020

Type d'ICI	Drummondville	Durham-Sud	L'Avenir	Lefebvre	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	Saint-Bonaventure	Saint-Cyrille-de-Wendover	Sainte-Brigitte-des-Saults	Saint-Edmond-de-Grantham	Saint-Eugène	Saint-Félix-de-Kingsey	Saint-Germain-de-Grantham	Saint-Guillaume	Saint-Lucien	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Pie-de-Guire	Wickham	MRC de Drummond
Entreprise manufacturière	282	7	6	4	12	6	8	23	5	0	8	4	40	6	3	7	2	17	440
Grossiste-distributeur	100	0	3	0	2	0	2	3	3	1	1	0	12	2	0	1	0	2	132
TOTAL INDUSTRIES	382	7	9	4	14	6	10	26	8	1	9	4	52	8	3	8	2	19	572
Commerces	753	7	10	1	0	25	7	24	3	0	8	13	24	9	5	8	1	19	917
Services	1112	5	4	0	1	26	6	32	5	6	5	12	35	11	8	16	10	18	1312
Communautaire	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Transport	33	1	2	1	3	2	1	4	2	0	4	3	8	3	0	1	1	1	70
TOTAL COMMERCE ET SERVICES	1 998	13	16	2	4	53	14	60	10	6	17	28	67	23	13	25	12	38	2 399
Services gouvernementaux	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
Services municipaux	6	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24
Autres services	16																		16
Éducation (adulte et professionnelle)	8																		8
Éducation (école primaire)	23	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	3	1	1	1	0	1	39
Éducation (école secondaire)	5												1						6
Éducation (Collégial et universitaire)	3																		3
Santé	13					1		1						1				1	17
Environnement	1							0						0				0	1
Sécurité publique	3	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	0	1	0	1	14
Culture	7	0	0	1					0	1								1	10
Sports et loisirs	18	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	3	1	1	1	1	2	40
Religieux	17	2	1	0	0	1	1	1	1	0	1	3	1	1	0	0	1	1	32
Service postal	2	1	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	14
TOTAL INSTITUTIONS	139	7	5	4	2	7	7	8	5	3	6	9	11	7	4	4	4	9	241
TOTAL EXPLOITATIONS AGRICOLES	69	42	42	24	2	33	35	62	43	18	32	54	62	40	19	21	17	70	685
TOTAL ICI	2 588	69	72	34	22	99	66	156	66	28	64	95	192	78	39	58	35	136	3 897

Sources : SDED 2020, Rôles d'évaluation foncière, 2020 et MAPAQ 2020

Les 18 municipalités de la MRC sont présentées plus en détail sous forme de fiches descriptives, à l'annexe 1 du présent document. La fiche #1 présente l'information générale du territoire de planification. Les fiches suivantes présentent une synthèse des informations relatives au portrait physique, démographique et socio-économique de chacune des municipalités.

Chapitre 2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2. Description de la gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles est régie, au Québec, par des lois, des politiques et des règlements provenant des trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal). Au palier fédéral, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* s'applique. Cette loi constitue un aspect important des lois fédérales sur l'environnement visant à prévenir la pollution et à protéger l'environnement et la santé humaine. De cette loi découlent trois règlements qui touchent plus particulièrement les matières dangereuses : le *Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux et des matières recyclables dangereux (REIDDMR)*, le *Règlement sur l'exportation de déchets contenant des diphényles polychlorés (BPC)* et le *Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux*.

Du côté du gouvernement provincial, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE)*, de réglementer la gestion des matières résiduelles. Les règlements suivants s'appliquent également à la gestion des matières résiduelles, incluant les matières dangereuses :

- *Règlement sur les matières dangereuses; (Q-2, r.32)*
- *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles; (Q-2, r.10)*
- *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises; (Q-2, r.40.1)*
- *Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage; (Q-2, r.20)*
- *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles; (Q-2, r.19)*
- *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles; (Q-2, r.43)*
- *Règlement sur le réemploi des contenants d'eau de plus de 8 litres; (Q-2, r.44)*
- *Règlement sur les matières dangereuses; (Q-2, r.32)*
- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. (Q-2, r.22)*

Depuis l'adoption, en 1999, de la loi 90 modifiant la LQE, les MRC ont désormais l'obligation d'établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Deux politiques ont vu le jour depuis 1999. Il y a eu celle de 1998-2008 adoptée en septembre 2000. Cette première politique était basée sur l'objectif de mettre en valeur 65 % des matières résiduelles pouvant être valorisées, selon ce qu'on appelle le principe des 3RV, soit la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la valorisation des ressources. La deuxième politique, remplaçant la précédente, est entrée en vigueur en mars 2011. Cette politique, dite pérenne, est accompagnée d'un plan d'action quinquennal, 2011-2015 dont l'objectif fondamental est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Depuis, un deuxième plan d'action a été adopté en février 2020, celui de 2019-2024.

Ainsi, le PGMR, encadré par la LQE, permet aux MRC d'assurer une gestion intégrée des matières résiduelles. Le PGMR, essentiellement un outil de planification et de gestion, s'inscrit dans une optique de développement durable.

2.1. Territoire visé par l'application du PGMR

L'application du PGMR de la MRC de Drummond concerne l'ensemble des municipalités qui la composent, soit :

- Drummondville
- Durham-Sud
- L'Avenir
- Lefebvre
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil village
- Saint-Bonaventure
- Sainte-Brigitte-des-Saults
- Saint-Cyrille-de-Wendover
- Saint-Edmond-de-Grantham
- Saint-Eugène
- Saint-Félix-de-Kingsey
- Saint-Germain-de-Grantham
- Saint-Guillaume
- Saint-Lucien
- Saint-Majorique-de-Grantham
- Saint-Pie-de-Guire
- Wickham

En raison de la présence sur le territoire du lieu d'enfouissement technique de *Waste Management*, d'autres municipalités situées à l'extérieur de la MRC sont aussi touchées, indirectement, par le PGMR. Elles sont en effet concernées par le droit de regard, c'est-à-dire la limitation du tonnage à enfouir provenant de l'extérieur du territoire de la MRC. Ce droit de regard peut avoir un impact sur les municipalités en ce qui a trait à l'endroit où elles pourront enfouir leurs déchets. Ainsi, en plus des 18 municipalités de la MRC de Drummond, ce sont donc 159 municipalités qui sont touchées par ce PGMR puisqu'elles sont desservies en partie ou en totalité par le LET de *Waste Management* situé à Drummondville. La liste complète des municipalités situées à l'extérieur du territoire de la MRC de Drummond qui éliminent leurs matières résiduelles au LET de WM se retrouve à l'annexe 2.1.

À noter que ce n'est pas nécessairement les municipalités citées dans cette liste qui utilisent le LET de *Waste Management*. Parfois, ce n'est qu'un ICI situé dans une de ces municipalités qui y enfouit ses déchets.

2.2. Générateurs de matières résiduelles

Trois grands types de générateurs de matières résiduelles sont recensés sur le territoire de la MRC de Drummond: le secteur résidentiel, le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) et le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

L'importance relative de ces générateurs est évaluée selon la quantité et le type de matière générée.

L'établissement du portrait des générateurs de déchets, par municipalité, a été réalisé à l'aide des données à l'élimination 2019. Le portrait des matières recyclables générées en 2019 est basé, quant à lui, sur des informations fournies par le centre de tri de Récupération Centre-du-Québec.

Le secteur résidentiel constitue, dans 15 des 18 municipalités de la MRC de Drummond, le principal générateur de déchets éliminés. Il importe ici de souligner, dans ces municipalités, la présence des ICI générant des matières résiduelles en quantité peu considérable, qui sont donc assimilables au secteur résidentiel.

Dans deux autres municipalités du territoire (Drummondville, Saint-Bonaventure), certains ICI génèrent des déchets en quantité plus importante que le secteur résidentiel, ainsi que l'illustre le tableau 15. Ce constat s'explique, dans le cas de la ville de Drummondville, par l'importance des ICI présents sur son territoire. En effet, deux tiers des ICI sont situés à Drummondville (tableau 14, chapitre 1). Dans le cas de la municipalité de Saint-Bonaventure, ce n'est pas le nombre d'ICI, mais plutôt la quantité de matières générées par chacun qui est la cause de cette quantité élevée. Pour la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, la grande génération de matières provenant du secteur CRD s'explique par la démolition de l'église. Comme il y avait beaucoup d'amiante dans le bâtiment, il était préférable d'enfouir les matières que de les traiter au centre de tri de CRD.

Le secteur des CRD génère des déchets en grande partie sur le territoire de la ville-centre, comme l'indique le tableau 15. Cela s'explique par le développement important de la construction dans cette municipalité.

En 2019, pour le territoire de la MRC de Drummond, les matières recyclables provenant de la collecte résidentielle, reçues au centre de tri de Récupération Centre-du-Québec, représentaient 66 % du tonnage alors que le secteur des ICI occupait 34 % de ces matières, tel qu'illustré au tableau 16. Cette répartition est presque la même qu'en 2013, où c'était 63 % et 37 % respectivement. Soulignons enfin que l'on retrouve aussi, dans certaines municipalités de la MRC, des ICI générant de faibles quantités de matières recyclables et d'autres en produisant des quantités plus importantes.

Une liste non exhaustive d'entreprises susceptibles de générer des volumes importants de matières résiduelles est jointe, par ailleurs, à l'annexe 2.2 du présent document.

Tableau 15 - Portrait des générateurs de matières éliminées en 2019

Municipalité	Générateurs de déchets (%) 2019 Quantités enfouies (tm)			Total
	Secteur résidentiel ¹	Secteur ICI	Secteur CRD	
Drummondville	35% (15 914 tm)	55% (24 674 tm)	10% (4268 tm)	100%
Durham-Sud	81% (297 tm)	5 % (19 tm)	14% (53 tm)	100%
L'Avenir	67% (324 tm)	24% (116 tm)	9% (45 tm)	100%
Lefebvre	92% (246 tm)	2% (6 tm)	6% (15 tm)	100%
NDBCP	75% (632 tm)	15% (129 tm)	10% (87 tm)	100%
NDBCV	61% (483 tm)	30% (237 tm)	9% (67 tm)	100%
Saint-Bonaventure	46,4% (321 tm)	53,2% (368 tm)	0,4% (2 tm)	100%
Saint-Cyrille-de-Wendover	76% (1 219 tm)	18% (288 tm)	6% (92 tm)	100%
Saint-Edmond-de-Grantham	37,9% (205 tm)	0,5% (3 tm)	61,7% (334 tm)	100%
Saint-Eugène	78% (330 tm)	19% (82 tm)	2% (10 tm)	100%
Saint-Félix-de-Kingsey	93% (579 tm)	5% (32 tm)	2% (11 tm)	100%
Saint-Germain-de-Grantham	63% (1 063 tm)	23% (391 tm)	13% (225 tm)	100%
Saint-Guillaume	58% (648 tm)	41% (448 tm)	1% (9 tm)	100%
Saint-Lucien	91,3% (534 tm)	8,5% (50 tm)	0,2% (1 tm)	100%
Saint-Majorique-de-Grantham	98% (331 tm)	0%	2% (6 tm)	100%
Saint-Pie-de-Guire	100% (172 tm)	0%	0%	100%
Sainte-Brigitte-des-Saults	80% (206 tm)	1% (3 tm)	19% (48 tm)	100%
Wickham	40% (794 tm)	29% (581 tm)	31% (608 tm)	100%
MRC de Drummond	42% (24 251 tm)	48% (27 432)	10% (5 882 tm)	100%

¹ Inclut les ICI assimilables

Source : Données à l'élimination 2019, MELCC

Tableau 16 - Portrait des générateurs de matières recyclables en 2019

MRC de Drummond	Quantités recyclées (tm)			Total
	Générateurs de matières recyclables (%)			
	Secteur résidentiel ¹	Secteur ICI	Secteur CRD	
2019	10 455 tm 66 %	5 320 tm 34 %	0 tm 0 %	15 775 tm 100 %

1. Inklus les ICI assimilables

Source : Récupération Centre-du-Québec, 2019

2.3. Administration et réglementations locales

2.3.1. Responsabilités de la MRC et des municipalités

Sur le territoire de la MRC de Drummond, la gestion des matières résiduelles générées par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel est assurée de quatre façons distinctes :

- Ententes intermunicipales établies avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF);
- Délégation de compétences des municipalités à la MRC;
- Responsabilité municipale;
- Responsabilité des ICI.

2.3.2. Ententes intermunicipales avec Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

La Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF) est un organisme public, créé en 1992, qui assure pour ses municipalités membres, la collecte, le transport et l'élimination ou le traitement des matières résiduelles générées provenant des secteurs résidentiels et ICI (déchets, matières recyclables et matières organiques). La RGMRBSF effectue elle-même la collecte et le transport des différentes matières résiduelles puisqu'elle possède une flotte de camions à chargement arrière, frontal et latéral.

La RGMRBSF ne possède aucune installation de gestion des matières résiduelles. Ainsi, pour l'élimination des déchets et le traitement des matières organiques, la RGMRBSF doit procéder à des appels d'offres ou conclure des ententes de gré à gré, lorsque permises, pour l'ensemble de ses municipalités membres. Pour le tri et le conditionnement des matières recyclables, la RGMRBSF a conclu, en 2007, une entente avec le centre de tri Récupération Centre-du-Québec. D'une durée de 10 ans, cette entente inclut également la fourniture de services d'un écocentre, mais seulement pour les municipalités membres situées sur le territoire de la MRC de Drummond. À noter que cette entente est la même que celle conclut entre la MRC et Récupération Centre-du-Québec. Cette entente avec RCQ a été renouvelée en 2017 pour une période de 10 ans également pour la RGMRBSF et la MRC.

En 2020, neuf municipalités étaient membres de la RGMRBSF puisqu'elles lui ont délégué leur compétence en gestion des matières résiduelles. Parmi elles, six sont situées sur le territoire de la MRC de Drummond : L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Saint-Guillaume, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham. Les autres municipalités sont quant à elle localisées dans la MRC de Nicolet-Yamaska. En 2012, l'entente entre ces neuf municipalités

membres et la RGMRBSF a été renouvelée, et ce, jusqu'en 2036. Une particularité s'applique toutefois à la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, puisque cette dernière a délégué sa compétence à la RGMRBSF pour la collecte et le transport des matières résiduelles, mais elle n'est pas considérée comme une municipalité membre de la RGMRBSF. Pour ce qui est de l'élimination des déchets, c'est à la MRC de Drummond que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a délégué cette compétence.

La RGMRBSF offre également, sous forme de contrat, ses services en collecte et transport des matières résiduelles aux municipalités non membres ainsi qu'aux ICI.

2.3.3. Partage des compétences entre les municipalités locales et la municipalité régionale

Les municipalités qui ne sont pas membres de la RGMRBSF se retrouvent sous la compétence de la MRC de Drummond dans trois domaines : l'élimination des déchets ainsi que le tri, le conditionnement des matières recyclables et le service d'écocentre. Pour la gestion des matières organiques, ces mêmes municipalités ont délégué leur compétence à la MRC dans le cadre de l'entente conclue avec Gesterra. Cette entente a débuté le 1^{er} janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2023.

La déclaration de la compétence pour l'élimination s'est réalisée en deux temps, en 1993 et en 2012, comme le montre le tableau 17. Pour ces municipalités, la MRC doit procéder à un appel d'offres ou faire une entente de gré à gré afin d'obtenir des services en élimination des déchets.

Tableau 17 - Délégation de compétence pour l'élimination des déchets

Années de délégation de compétence pour l'enfouissement des déchets	
1993	2012
Drummondville Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v) Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire	Durham-Sud Saint-Félix-de-Kingsey

La déclaration de compétence de la MRC relative au tri et au conditionnement des matières recyclables, quant à elle, a débuté en 2007. Toutefois, comme certaines municipalités possédaient déjà des contrats, ce n'est que depuis 2010 que l'ensemble des municipalités, excluant celles membres de la RGMRBSF, a délégué leur compétence à la MRC.

Le tableau 18 indique les années de délégation de compétence pour le tri et le conditionnement des matières recyclables pour les municipalités concernées. Tout comme

pour l'élimination des déchets, la MRC doit procéder, pour ces municipalités, à un appel d'offres ou conclure une entente de gré à gré afin d'obtenir des services pour le tri et le conditionnement des matières recyclables.

Tableau 18 - Délégation de compétence pour le tri et le traitement des matières recyclables

Années de délégation de compétence pour le tri et le traitement des matières recyclables			
2007	2008	2009	2010
Drummondville Durham-Sud Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Majorique-de-Grantham	Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Lucien	Saint-Bonaventure Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire

Cette prise en charge de l'élimination des déchets et du tri et du conditionnement des matières recyclables par la MRC s'applique pour les matières provenant du secteur résidentiel, mais également pour les matières provenant du secteur ICI, puisque la plupart des municipalités incluent les ICI produisant des matières assimilables au secteur résidentiel dans les collectes résidentielles. En raison de leur taille et parce qu'ils ne sont pas localisés sur les parcours de collectes municipales, un bon nombre d'ICI, plus particulièrement à Drummondville, ne sont pas desservis par la collecte municipale. Ils ont donc la responsabilité de prendre une entente avec une entreprise effectuant la collecte et le transport ainsi qu'un LET pour les déchets et un centre de tri pour les matières recyclables.

En 2007, la MRC a déclaré sa compétence également en matière de fourniture de services d'un écocentre pour les citoyens. Contrairement aux matières recyclables, la délégation a été effective en 2007 pour toutes les municipalités apparaissant au tableau 18.

Notons que les municipalités ont néanmoins conservé la responsabilité de la collecte et du transport de toutes leurs matières résiduelles. Elles doivent donc procéder à des appels d'offres ou conclure une entente de gré à gré afin d'obtenir les services de collecte et de transport de ces matières. Le tableau 19 présente un portrait de la distribution des compétences entre les municipalités, la MRC et la RGMRBSF.

Tableau 19 - Distribution des compétences entre les municipalités, la MRC et la RGMRBSF en 2020

Régie de gestion des matières résiduelles du-Bas-Saint-François	MRC de Drummond	Responsabilité municipale
Collecte-transport et élimination des déchets (incluant les encombrants¹), tri et conditionnement des matières recyclables, traitement des matières organiques et la fourniture de service d'un écocentre	Élimination des déchets (incluant les encombrants¹), tri et conditionnement des matières recyclables et fourniture de service d'un écocentre, traitement des matières organiques (2019 à 2023)	Collecte-transport des déchets (incluant les encombrants¹), des matières recyclables, des matières organiques.
L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p) Saint-Guillaume Sainte-Brigitte-des-Saults Wickham	Drummondville Durham-Sud Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v) Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire	Drummondville Durham-Sud Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v) Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire
Collecte-transport seulement des déchets (incluant les encombrants), des matières recyclables et des matières organiques.		
Saint-Félix-de-Kingsey		

1. Encombrants collectés lors des collectes spéciales.

Le tableau suivant montre, pour chacun des secteurs et chacune des catégories de matières, l'instance responsable de la planification du service et de l'exécution des travaux.

Tableau 20 - Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2020

Matières	Drummondville	Durham-Sud	L'Avenir	Lefebvre	Notre-Dame-du-Bon-Conseil p.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil vl.	Saint-Bonaventure	Saint-Cyrille-de-Wendover	Saint-Edmond-de-Grantham	Saint-Eugène	Saint-Félix-de-Kingsey	Saint-Germain-de-Grantham	Saint-Guillaume	Saint-Lucien	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Pie-de-Guire	Sainte-Brigitte-des-Saults	Wickham
Gestion des déchets																		
Secteur municipal (incluant les encombrants)																		
Planification																		
C/T	M	M	R	R	R	M	M	M	M	M	R	M	R	M	M	M	R	R
E	MRC	MRC	R	R	R	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	R	MRC	MRC	MRC	R	R
C/T	P	P	R	R	R	P	P	P	P	P	P	P	R	P	P	P	R	R
E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Secteurs industries, commerces et institutionnels																		
Planification																		

Matières	Drummondville	Durham-Sud	L'Avenir	Lefebvre	Notre-Dame-du-Bon-Conseil p.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil vl.	Saint-Bonaventure	Saint-Cyrille-de-Wendover	Saint-Edmond-de-Grantham	Saint-Eugène	Saint-Félix-de-Kingsey	Saint-Germain-de-Grantham	Saint-Guillaume	Saint-Lucien	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Pie-de-Guire	Sainte-Brigitte-des-Saults	Wickham
C/T	M/P	M/P	R	R	R	M/P	M/P	M/P	M/P	M/P	M/P	M/P	R	M/P	M/P	M/P	R	R
E	MRC P	MRC P	R	R	R	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	R	MRC P	MRC P	MRC P	R	R
C/T	P	P	R	R	R	P	P	P	P	P	R	P	R	P	P	P	R	R
E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gestion des matières recyclables																		
Secteur municipal																		
Planification																		
C/T	M	M	R	R	R	M	M	M	M	M	R	M	R	M	M	M	R	R
T/C	MRC	MRC	R	R	R	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	R	MRC	MRC	MRC	R	R
C/T	P	P	R	R	R	P	P	P	P	P	R	P	R	P	P	P	R	R
T/C	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Secteurs industries, commerces et institutionnels																		
Planification																		
C/T	M/P	M/P	R/P	R/P	R/P	M/P	M/P	M/P	M/P	M/P	R/P	M/P	R/P	M/P	M/P	M/P	R/P	R/P
T/C	MRC P	MRC P	R/P	R/P	R/P	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	MRC P	R/P	M/P	M/P	M/P	R/P	R/P
C/T	P	P	R/P	R/P	R/P	P	P	P	P	P	R/P	P	R	P	P	P	R	R
T/C	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gestion des matières organiques (collecte à trois voies)																		
Secteur municipal																		
Planification																		
C/T	M	Pas de collecte	R	R	R	M	M	M	Pas de collecte	M	Pas de collecte	M	R	M	M	M	R	R
T	MRC		R	R	R	MRC	MRC	MRC		MCR		MRC	R	MRC	MRC	MRC	R	R
C/T	P		R	R	R	P	P	P		P		P	R	P	P	P	R	R
T	P		P	P	P	P	P	P		P		P	P	P	P	P	P	P
Secteurs industries, commerces et institutionnels																		
Planification																		
C/T	M/P	Pas de collecte	R	R	R	M/P	M/P	M/P	Pas de collecte	M/P	Pas de collecte	M/P	R	M/P	M/P	M/P	R	R
T	MRC P		R	R	R	MRC P	MRC P	MRC P		M/P		MRC P	R	MRC P	MRC P	MRC P	R	R
C/T	P		R	R	R	P	P	P		P		P	R	P	P	P	R	R
T	P		P	P	P	P	P	P		P		P	R	P	P	P	P	P
Gestions des résidus verts (feuilles et sapins)																		
Secteur municipal																		
Planification																		
C/T	M	M	Pas de collecte			M		M	Pas de collecte	M	M	Pas de collecte	M					R
T	MRC	M				M		MRC		M	M		R					
C/T	P	M				M		R		M	R		R					
T	P	P				M		P		M	M		P					
Gestion des matières reçues à l'écocentre (incluant les RDD)																		
Secteur municipal																		
Planification	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC

Matières	Drummondville	Durham-Sud	L'Avenir	Lefebvre	Notre-Dame-du-Bon-Conseil p.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil vl.	Saint-Bonaventure	Saint-Cyrille-de-Wendover	Saint-Edmond-de-Grantham	Saint-Eugène	Saint-Félix-de-Kingsey	Saint-Germain-de-Grantham	Saint-Guillaume	Saint-Lucien	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Pie-de-Guire	Sainte-Brigitte-des-Saults	Wickham
Traitement	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gestion des boues de fosses septiques																		
Secteur municipal																		
Planification																		
C/T	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	M	M	MRC	M	MRC	MRC	M	MRC	MRC	MRC	MRC
T/V	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	MRC	M	M	MRC	M	MRC	MRC	M	MRC	MRC	MRC	MRC
T/V	P	P	P	P	P	P	P	M	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Gestions des boues municipales (station d'épuration)																		
Planification																		
C/T	M		M				M	M				M	M					M
T/V	M		M				M	M				M	M					M
C/T	P		P				P	P				P	P					P
T/V	P		P				P	M				P	P					P

Citoyen : C Municipalité : M MRC : MRC Entreprise privée : P RGMRBFS : R

C/T : collecte et transport, T/C : tri et conditionnement, E : Élimination, T : traitement, T/V : traitement et valorisation

2.3.4. Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles

Depuis l'entrée en vigueur du premier PGMR en 2005, presque toutes les municipalités ont désormais adopté des règlements encadrant la gestion des matières résiduelles. On retrouve dans les municipalités deux règlements en lien avec la GMR : le règlement sur la gestion des matières résiduelles et le règlement encadrant la vidange des installations septiques résidentielles.

En 2020, seule la municipalité de Saint-Guillaume n'avait pas de règlement sur la gestion des matières résiduelles. Pour le deuxième règlement, il n'y a que la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham qui n'avait pas de règlement puisque cette dernière l'a abrogé durant l'année, suite à un changement de méthode de vidange des installations septiques.

Le tableau suivant montre que la réglementation sur la gestion des matières résiduelles est, de façon générale, assez uniforme dans les municipalités ayant adopté un tel règlement.

Dans les dernières années, il a été remarqué par la RGMRBSF, qui est le collecteur pour les 17 municipalités rurales, certaines ambiguïtés au niveau des matières acceptées lors des collectes d'encombrants. Il semble que la définition des résidus de CRD ne soit pas uniforme pour toutes les municipalités, créant une certaine confusion dans ce qui est accepté ou pas dans la collecte d'une municipalité à l'autre. Des municipalités ont mis en place des actions au fil des années sans pour autant mettre à jour leur règlement sur la gestion des matières résiduelles et celui sur la vidange des installations septiques. Certains règlements datent de 1996. Une mise à jour des règlements et une uniformisation seraient à prévoir au plan d'action.

Tableau 21 - Règlements municipaux en gestion des matières résiduelles

Tableau 21 : Règlement municipal sur la gestion des matières résiduelles																		
Éléments réglementés	Drummondville	Durham-Sud	L'Avenir	Lefebvre	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	Saint-Bonaventure	Saint-Cyrille-de-Wendover	Saint-Edmond-de-Grantham	Saint-Eugène	Saint-Félix-de-Kingsey	Saint-Germain-de-Grantham	Saint-Guillaume	Saint-Lucien	Saint-Majorique-de-Grantham	Saint-Pie-de-Guire	Sainte-Brigitte-des-Saults	Wickham
Règlement sur la gestion des matières résiduelles																		
Collecte des ordures																		
Contenants autorisés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	n/r	x	x	x	x	x
Définition excluant les RDD et les CRD	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x
Matières résiduelles volumineuses	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x
Collecte des matières recyclables																		
Contenants autorisés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	n/r	x	x	x	x	x
Matières autorisées/interdites	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x
Participation obligatoire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x
Collecte des matières organiques																		
Contenants autorisés	x	n/a	-	-	-	-	x	x	n/a	-	n/a	x	n/r	X	-	x	-	x
Matières autorisées/interdites	x	n/a	-	-	-	-	x	x	n/a	-	n/a	x		x	-	x	-	x
Usage commercial ou industriel																		
Contenants autorisés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	n/r	x	x	x	x	x
Règlement sur la vidange des fosses septiques																		
Vidange obligatoire (2 ans)		x	x	x	x	x							x					
Vidange obligatoire (2 ans et 4 ans)	x						x	x		x		x		x	x	x	x	x
Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)									x		x							
Responsabilités du propriétaire ou de l'occupant à rendre la fosse accessible	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Matières non permises	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Légende : n/a = non applicable n/r = non réglementé																		

2.4. Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Le cycle complet de la gestion des matières résiduelles comprend la collecte, le transport et le traitement des déchets ultimes, des matières recyclables, des matières organiques, des boues de fosses septiques et des installations d'épuration municipales, des résidus domestiques dangereux (RDD), des encombrants, des TIC et d'autres matières. Les sections suivantes présentent les caractéristiques de cette gestion, et ce, pour chacune des matières gérées par les programmes municipaux.

2.4.1. Programme de gestion des déchets ultimes

2.4.1.1. Secteur résidentiel

Tous les immeubles résidentiels unifamiliaux et multilogements situés sur le territoire de la MRC de Drummond sont desservis par la collecte porte-à-porte des déchets. Cette collecte s'effectue généralement par l'entremise de camions automatisés, au moyen de bacs roulants de 240 ou 360 litres. Pour les immeubles multilogements, des conteneurs peuvent également être utilisés. La fréquence de collecte varie d'une municipalité à l'autre, mais de façon générale les déchets sont collectés toutes les 2 semaines.

Toutes les matières ainsi collectées sont dirigées, jusqu'au 31 décembre 2023, vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Gesterra, situé à Saint-Rosaire dans la MRC d'Arthabaska, suite à une entente de gré à gré d'une durée de 5 ans.

2.4.1.2. Secteur ICI

Différentes méthodes sont utilisées pour la prise en charge de la gestion des matières résiduelles provenant du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) par le milieu municipal. Le mode diffère, notamment, en fonction de l'importance (gros et type) du ICI.

Dans les 17 municipalités rurales, les déchets provenant des plus petits ICI sont pour la plupart intégrés à la collecte municipale et, pour certaines, les déchets des organisations plus importantes le sont également. Sur le territoire de la ville de Drummondville, seuls les ICI utilisant un maximum de deux bacs et situés sur le parcours de la collecte résidentielle sont intégrés à la collecte municipale. Autrement, des ententes individuelles doivent être prises avec un collecteur privé et un lieu d'élimination.

En 2020, pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Drummond, il en a coûté près de 3 682 000 \$ pour effectuer la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets provenant du secteur résidentiel (incluant des ICI). De ce montant, 64 % sont attribués à l'enfouissement des matières. Le tableau 22 dresse le portrait de la collecte des déchets ultimes des 18 municipalités de la MRC.

Tableau 22 - Portrait de la gestion des déchets, 2020

Municipalité	Nom de l'entreprise en collecte-transport	Date échéance des contrats	Durée	Nombre de collectes/ an	Nombre de portes résidentielles desservies				Nombre de portes ICI desservies	Lieu d'élimination
					Permanent			Saisonnier		
					Unifamiliale	2 à 9 logements	10 logements et plus			
Drummondville	Gaudreau Environnement	31 janvier 2024	3 ans	17-18	18 832	13 572	4 129	159	N/D	Lieu d' enfouissement technique de Gesterra à Saint-Rosaire
Durham-Sud	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	27	377	77	10	14	23	
L'Avenir	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	483	46	10	53	18	
Lefebvre	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	27	323	43	0	17	7	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	369	37	0	25	30	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V	RGMRBSF	31 décembre 2024	3 ans	40	512	134	563	0	54	
Saint-Bonaventure	RGMRBSF	31 décembre 2023	3 ans	52	394	37	10	17	77	
Saint-Cyrille-de-Wendover	RGMRBSF	1er décembre 2023	4 ans	26	1449	231	33	0	80	
Saint-Edmond-de-Grantham	RGMRBSF	1er décembre 2022	4 ans	39	266	3	0	14	17	
Saint-Eugène	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	26	539	9	0	37	24	
Saint-Félix-de-Kingsey	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	26	555	63	20	79	7	
Saint-Germain-de-Grantham	RGMRBSF	31 janvier 2022	4 ans	26	1559	405	72	1	102	
Saint-Guillaume	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	497	42	0	3	33	
Saint-Lucien	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	26	775	74	0	206	42	
Saint-Majorique-de-Grantham	RGMRBSF	31 décembre 2023	3 ans	27	407	80	10	0	37	
Saint-Pie-de-Guire	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	27	188	1	0	12	7	
Sainte-Brigitte-des-Saults	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	229	21	0	27	19	
Wickham	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	27	834	214	30	39	91	

2.4.2. Programme de gestion des matières recyclables

2.4.2.1. Secteur résidentiel

En 2020, 100 % de la population était desservie par la collecte porte-à-porte des matières recyclables. À l'instar de la collecte des déchets ultimes, la collecte des matières recyclables est automatisée. Les volumes des bacs autorisés sont de 240 et 360 litres. La fréquence de collecte n'est pas la même dans toutes les municipalités, mais, de façon générale, elle a lieu toutes les deux semaines.

La totalité des matières recyclables résidentielles collectées sur le territoire de la MRC de Drummond est traitée au centre de tri opéré par Récupération Centre-du-Québec. Ce centre est situé sur le territoire de la ville de Drummondville. Le tri et le traitement des matières seront effectués à cet endroit jusqu'au 31 décembre 2026, tel que convenu par une entente signée en 2016 par la MRC avec ce centre de tri. En ce qui concerne la planification de collecte et de transport de ces matières, ce sont les municipalités ou la RGMRBSF qui sont chargées de réaliser des appels d'offres.

2.4.2.2. Secteur ICI

Généralement, les ICI sont inclus dans les collectes municipales à l'exception de certains « gros » générateurs. Sur le territoire de la ville de Drummondville, le même principe que pour la collecte des déchets s'applique, c'est-à-dire que les ICI desservis possèdent un maximum de deux bacs et ils sont situés sur la route de la collecte municipale.

En 2020, pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables provenant du secteur résidentiel (incluant des ICI), les municipalités ont dû déboursier un montant d'environ de 1 456 000 \$. De ce montant, près de 70 % sont dédiés à la collecte et au transport des matières.

Le tableau 23 présente le portrait de la collecte des matières recyclables des municipalités de la MRC de Drummond en 2020.

Tableau 23 - Portrait de la gestion des matières recyclables, 2020

Municipalité	Nom de l'entreprise en collecte-transport	Date échéance des contrats	Durée	Nombre de collectes/an	Nombre de portes résidentielles desservies				Nombre de portes ICI desservies	Lieu de traitement
					Permanent			Saisonnier		
					Unifamiliale	2 à 9 logements	10 logements et plus			
Drummondville	Gaudreau Environnement	31janvier 2024	3 ans	28-29	18 832	13572	4129	159	1794	Centre de tri de Récupération Centre-du-Québec
Durham-Sud	RGMRBSF	31 décembre 2024	3 ans	26	377	77	10	14	23	
L'Avenir	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	486	46	10	53	18	
Lefebvre	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	323	43	0	17	7	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	369	37	0	25	30	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V	RGMRBSF	31 décembre 2024	3 ans	52	512	134	63	0	54	
Saint-Bonaventure	RGMRBSF	31 décembre 2023	3 ans	26	394	37	10	17	77	
Saint-Cyrille-de-Wendover	RGMRBSF	1er décembre 2023	4 ans	26	1449	231	33	0	80	
Saint-Edmond-de-Grantham	RGMRBSF	31 décembre 2022	4 ans	26	266	3	0	14	17	
Saint-Eugène	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	26	539	9	0	37	24	
Saint-Félix-de-Kingsey	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	27	555	63	20	79	7	
Saint-Germain-de-Grantham	RGMRBSF	31 janvier 2022	4 ans	53	1559	405	72	1	102	
Saint-Guillaume	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	27	497	42	0	3	33	
Saint-Lucien	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	26	775	74	0	206	42	
St-Majorique-de-Grantham	RGMRBSF	31 décembre 2023	3 ans	27	407	80	10	0	37	
Saint-Pie-de-Guire	RGMRBSF	31 décembre 2023	5 ans	52	188	1	0	12	7	
Sainte-Brigitte-des-Saults	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	26	229	21	0	27	19	
Wickham	RGMRBSF	31 décembre 2036	25 ans	27	834	214	30	39	91	

2.4.3. Programme de gestion des matières organiques

Les matières organiques se regroupent en 2 catégories : les résidus verts et les résidus alimentaires. Pour ces matières, les municipalités non-membres de la RGMRBSF ont délégué leur compétence à la MRC pour la durée du contrat octroyé à Gesterra, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023. Les matières organiques sont toutes acheminées au site de traitement de Gesterra à Saint-Rosaire, à l'exception d'une municipalité, Saint-Eugène, dont le contrat avec Scott s'est terminé le 31 décembre 2021. Après cette date, les matières sont acheminées au site de traitement de Gesterra. Comme pour les déchets et les matières recyclables, les municipalités et la RGMRBSF ont la responsabilité de la collecte et du transport.

En 2020, 14 municipalités effectuaient la collecte porte-à-porte (collecte à trois voies) des matières organiques auprès de ses citoyens (tableau 24) et trois municipalités font la gestion par compostage domestique. La RGMRBSF avait en 2011 distribué des composteurs domestiques, mais vu le faible taux de participation, la collecte porte-à-porte a finalement été implantée en 2015. La collecte porte-à-porte des résidus verts n'a pas été mise en place dans beaucoup de municipalités par contre. Sept municipalités font une collecte des feuilles mortes et cinq collectent les sapins de Noël.

Tableau 24 - Gestion des matières organiques dans les municipalités en 2020

Municipalité	Collecte à trois voies	Compostage domestique	Collecte de sapins de Noël	Collecte de feuilles
Drummondville	X		X	X
Durham-Sud		X		X
L'Avenir	X			
Lefebvre	X			
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P	X			
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V	X		X	
Saint-Bonaventure	X			
Saint-Cyrille-de-Wendover	X		X	X
Saint-Edmond-de-Grantham	2023	X		
Saint-Eugène	X			
Saint-Félix-de-Kingsey		X		X
Saint-Germain-de-Grantham	X		X	X
Saint-Guillaume	X			
Saint-Lucien	X			X
Saint-Majorique-de-Grantham	X			
Saint-Pie-de-Guire	X			
Sainte-Brigitte-des-Saults	X			
Wickham	X		X	X

L'offre de service de collecte des matières organiques dans les ICI diffère d'une municipalité à l'autre. Certaines offrent le service obligatoirement et d'autres sur une base volontaire.

Dans certaines municipalités, si un ICI situé sur le parcours de la collecte résidentielle dépose un sapin ou des sacs de feuilles en bordure de rue, l'entrepreneur effectuant la collecte et

le transport les ramassera. Le tableau 25 présente les services offerts en gestion des matières organiques dans les municipalités en 2020.

En 2020, pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques provenant du secteur résidentiel (incluant des ICI pour Drummondville), les municipalités ont dû déboursier un montant frôlant les 6 740 000 \$. De ce montant, près de la moitié est dédiée à la collecte et au transport des matières.

Tableau 25 - Portrait de la gestion des matières organiques en 2020

Municipalités	Matières collectées	Mode de collecte	Nom de l'entreprise en collecte-transport	Période du contrat de collecte-transport	Lieu de traitement	Période du contrat de traitement	Nbr de collectes / an	Nombre de portes résidentielles desservies				ICI desservis
								Permanent				
								Unifamili-ale	2 à 9 log.	10 log. et plus	Saisonnier	
Drummondville	Sapins de Noël	Porte-à-porte	Gaudreau Environnement	1er janvier 2017 au 31 janvier 2022	Gesterra	1er janvier 2020 au 31 décembre 2023	1	18 832	13 572	4 129	159	0
	Résidus verts (feuilles)	Porte-à-porte					3	18 832	13 572	4 129	159	0
	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte					42	18 832	13 572	4 129	159	118
Durham-Sud	Résidus verts (feuilles)	Porte-à-porte	La municipalité	Entente renouvelée chaque année	Agriculteurs	n/a	1	377	77	10	14	23
L'Avenir	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1er janvier 2012 au 31 décembre 2036	Gesterra	1er juin 2020 au 31 décembre 2023	30	483	45	10	53	0
Lefebvre	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1er janvier 2012 au 31 décembre 2036	Gesterra	1er juin 2020 au 31 décembre 2023	30	323	43	0	17	0
Notre-Dame-du-Bon-Conseil p.	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1er janvier 2012 au 31 décembre 2036	Gesterra	1er juin 2020 au 31 décembre 2023	30	369	37	0	25	0
Notre-Dame-du-Bon-Conseil v.	Sapins de Noël	Porte-à-porte	La municipalité	n/a	Écocentre (Scotts Canada)	n/a	1	512	134	63	0	54
	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1er janvier 2022 au 31 décembre 2024	Gesterra	1er janvier 2019 au 31 décembre 2023	32	512	134	63	0	54
Saint-Bonaventure	Résidus verts (feuilles)	Apport volontaire	n/a	n/a	Scotts Canada	n/a	1	394	37	10	0	2
	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1er janvier 2021 au 31 décembre 2023	Gesterra	1er mai 2019 au 31 décembre 2023	32	394	37	10	0	2
Saint-Cyrille-de-Wendover	Sapins de Noël	Porte-à-porte	RGMRBSF	1er décembre 2019 au 1er décembre 2023	Gesterra	1er juin 2019 au 31 décembre 2023	1	1 615	290	32	3	33
	Résidus verts (feuilles)	Porte-à-porte					1					
	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte					34					
Saint-Edmond-de-Grantham	Aucune collecte											
Saint-Eugène	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1er janvier 2022 au 31 décembre 2023	Scotts Canada	1er janvier 2017 au 31 décembre 2021	33	539	9	0	37	24
Saint-Félix-de-Kinasey	Aucune collecte											

Saint-Germain-de-Grantham	Sapins de Noël	Porte-à-porte	La municipalité	n/a	Compostage municipal	n/a	1	1 559	405	72	1	102
	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1 ^{er} janvier 2019 au 31 janvier 2022	Gesterra	1 ^{er} juin 2020 au 31 décembre 2023	40	1 559	405	72	1	102
Saint-Guillaume	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2036	Gesterra	1 ^{er} juin 2020 au 31 décembre 2023	31	497	42	0	3	33
Saint-Lucien	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	Gesterra	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020	32	775	74	0	206	42
Saint-Majorique-de-Grantham	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023	Gesterra	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	34	407	80	10	0	37
Saint-Pie-de-Guire	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	Gesterra	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	18	188	1	0	12	7
Sainte-Brigitte-des-Saults	M.O. (Bac brun)	Porte-à-porte	RGMRBSF	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2036	Gesterra	1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	30	229	21	0	27	19
Wickham	Sapins de Noël	Porte-à-porte	RGMRBSF	1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2036	Gesterra		1	834	214	30	39	3
	Résidus verts (feuilles)	Porte-à-porte				1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023	2					
	M.O. (bac brun)	Porte-à-porte					30					

*Les citoyens ont tous accès à l'écocentre pour se départir de leurs résidus verts.

2.4.4. Programme de gestion des boues municipales

Sur le territoire de la MRC, 10 municipalités possèdent des installations municipales de traitement des eaux usées comme le démontre le tableau 26. Parmi celles-ci, huit procèdent au traitement des boues par un système d'étangs aérés (Drummondville, L'Avenir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume et Wickham); les deux autres, Saint-Cyrille-de-Wendover et Sainte-Brigitte-des-Saults, se sont dotées d'installations mécanisées.

La fréquence de vidange des installations varie d'une municipalité à l'autre comme le montre le tableau. Globalement, les boues sont valorisées principalement par épandage. Chaque municipalité est responsable de la planification de la vidange de ses installations.

Il est à noter que les installations municipales ne desservent toutefois pas l'ensemble des résidences de la municipalité où elles se trouvent. Celles qui ne sont pas desservies doivent avoir recours à des installations septiques individuelles pour traiter leurs boues.

Tableau 26 - Portrait de la gestion des boues municipales en 2020

Municipalité	Population desservie	Nombre de portes	Type d'installation	Année de mise en fonction	Fréquence de vidange par étang	Dernière vidange	Prochaine vidange	Mode de gestion des boues	Quantités de boues vidangées	Siccité après traitement (%)
Drummondville	73 109	34 814	Étangs aérés	1997	2 ans	2020	2021	Épandage	2521 tmh	23,03
Durham-Sud	Pas d'installation de traitement des eaux usées									
L'Avenir	414	105	Étangs aérés	ND	Indéterminée	2011	Indéterminée	Enfouissement (2011)	13.71 tmh*	20
Lefebvre	Pas d'installation de traitement des eaux usées									
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P										
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V	1 635	808	Étangs aérés	1995	25 ans	2019	Indéterminée	Épandage agricole	30,26	Inconnu
Saint-Bonaventure	400	165	Étangs aérés	2005	20 ans	2017	Indéterminée	Épandage	Inconnu	Inconnu
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 950	768	Station mécanisée	2015	Pas d'étang	Vidange régulière	Indéterminé	Disposition dans une mine pour réhabilitation	151,6 tmh	28
Saint-Edmond-de-Grantham	Pas d'installation de traitement des eaux usées									
Saint-Eugène										
Saint-Félix-de-Kingsey	490	217	Étangs aérés	1994	Déterminée par mesurage	Jamais vidangé	Indéterminé e	n/a	n/a	n/a
Saint-Germain-de-Grantham	3 745	1 513	Étangs aérés	1985	5 ans	2020	2025	Épandage agricole	1035	Inconnu
Saint-Guillaume	1 055	432	Étangs aérés	1991	3-4 ans	2015	2022	Épandage agricole	Inconnu	Inconnu
Saint-Lucien	Pas d'installation de traitement des eaux usées									
Saint-Majorique-de-Grantham										
Saint-Pie-de-Guire										
Sainte-Brigitte-des-Saults	174	79	Station mécanisée	2014	2-3 ans	2019	2021	Disposition dans une mine pour réhabilitation	136,60 tmh	Inconnu
Wickham	960	416	Étangs aérés	1992	Indéterminée	2021	Indéterminée	Épandage agricole	60 tmh*	Inconnu

*Quantité obtenue en utilisant un taux de siccité par défaut de 4% avant traitement et en ajustant selon un taux commun de siccité de 20% après traitement

2.4.5. Programme de gestion des installations septiques

La MRC a mis en place, en 2007, un programme de vidange systématique des installations septiques. Ce programme inclut la vidange, le transport et le traitement des boues. L'objectif poursuivi par la MRC est d'assurer le traitement des boues collectées dans un centre de traitement autorisé par le MELCCFP. Tous les 4 ans, les municipalités sont invitées à participer à un appel d'offres en commun coordonné par la MRC. Pour les municipalités participantes, la MRC de Drummond rédige et procède à l'appel d'offres. C'est aussi à la MRC que revient la responsabilité du choix du soumissionnaire. Pour les municipalités ne participant pas à l'appel d'offres en commun, elles ont donc la responsabilité d'assurer la gestion des boues de fosses septiques conformément au MELCCFP.

Pour tous les appels d'offres réalisés depuis 2007, c'est à l'entrepreneur que revient la responsabilité d'acheminer les boues dans un endroit ayant obtenu les autorisations nécessaires pour le traitement. L'entrepreneur doit en fournir la preuve à la MRC dans les documents d'appel d'offres. Depuis 2007, quatre contrats d'une durée de 4 ans ont été octroyés par la MRC.

Pour trois des quatre appels d'offres réalisés, 14 municipalités sur 18 en ont fait partie et pour le quatrième, 15 municipalités sur 18 y ont participé. Les autres municipalités ont tout de même l'obligation de procéder à la vidange des installations septiques, en respect de la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Au fil des années, les façons de procéder différaient selon les municipalités : les municipalités octroyaient un contrat par le processus d'appel d'offres ou bien chaque citoyen avait la responsabilité de contacter un entrepreneur pour faire vidanger ses installations septiques et devait fournir la preuve de la vidange à la municipalité. Cette façon de faire ne permettait toutefois pas aux municipalités de s'assurer que les boues étaient dirigées vers un centre de traitement autorisé par le MELCCFP et valorisées suite au traitement.

Depuis 2015, pour les appels d'offres réalisés par la MRC, l'entrepreneur a l'obligation de valoriser les boues. Bien que cette exigence ne fût pas inscrite dans les deux précédents appels d'offres, les centres de traitement ayant reçu les boues les ont tout de même valorisées.

Les tableaux 27 et 28 montrent les modes de gestion adoptés par les municipalités pour la vidange des installations septiques.

Tableau 27 - Portrait de la gestion des installations septiques en 2020

Gestion des boues pour la période 2007-2010					
Municipalités ayant adhéré à l'appel d'offres en commun	Type de vidange	Appel d'offres réalisé par la municipalité	Type de vidange	Responsabilité du citoyen	Type de vidange
Drummondville, Durham-Sud, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et village, Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults, Wickham	Vidange totale	St-Germain-de-Grantham	Vidange totale	L'Avenir Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Majorique-de-Grantham	Vidange totale et Vidange sélective
Gestion des boues pour la période 2011-2014					
Municipalités ayant adhéré à l'appel d'offres en commun	Type de vidange	Appel d'offres réalisé par la municipalité	Type de vidange	Responsabilité du citoyen	Type de vidange
Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults, Wickham	Vidange totale	Notre-Dame-du-Bon-Conseil P. Saint-Cyrille-de-Wendover (à partir de 2013)	Vidange totale	Saint-Cyrille-de-Wendover (jusqu'en 2012 incl.) Saint-Majorique-de-Grantham	Vidange totale et Vidange sélective
		Saint-Félix-de-Kingsey	Vidange totale et Vidange sélective		
Gestion des boues pour la période 2015-2018					
Municipalités ayant adhéré à l'appel d'offres en commun	Type de vidange	Appel d'offres réalisé par la municipalité	Type de vidange		
Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et paroisse, Saint-Bonaventure, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults, Wickham	Vidange totale	Saint-Cyrille-de-Wendover	Vidange totale		
		Saint-Edmond-de-Grantham	Vidange avec mesurage		
		Saint-Félix-de-Kingsey	Vidange totale et sélective pour 2015 Vidange avec mesurage à partir de 2015		
Gestion des boues pour la période 2019-2022					
Municipalités ayant adhéré à l'appel d'offres en commun	Type de vidange	Appel d'offres réalisé par la municipalité	Type de vidange		
Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et paroisse, Saint-Bonaventure, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults, Wickham	Vidange totale	Saint-Cyrille-de-Wendover	Vidange totale		
		Saint-Edmond-de-Grantham	Vidange avec mesurage		
		Saint-Félix-de-Kingsey	Vidange avec mesurage		
		Saint-Lucien	Vidange avec mesurage		

Tableau 28 - Portrait de la disposition des boues des installations septiques résidentielles en 2020

Municipalité	Nombre de fosses à vidanger en 2019 et 2020 ¹	Nombre de fosses vidangées en 2019 et/ou 2020	% de fosses vidangées	Mode de valorisation des boues	Taux de valorisation (%)
Drummondville	3806	3 797	99%	Épandage agricole	100%
Durham-Sud	432	410	95%		100%
L'Avenir	465	453	97%		100%
Lefebvre	374	362	97%		100%
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P.	437	414	95%		100%
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V.	2	2	100%		100%
Saint-Bonaventure	273 (20)	273	93%		100%
Saint-Cyrille-de-Wendover	1056	1 091	100%		100%
Saint-Edmond-de-Grantham ²	318	107	100%		100%
Saint-Eugène	487	470	97%		100%
Saint-Félix-de-Kingsey ²	334	166	100%		100%
Saint-Germain-de-Grantham	435	425	98%		100%
Saint-Guillaume	287	252	88%		100%
Saint-Lucien ²	739	235	100%		100%
Saint-Majorique-de-Grantham	491	477	97%		100%
Saint-Pie-de-Guire	201	193	96%		100%
Sainte-Brigitte-des-Saults	313	280	89%		100%
Wickham	669	645	96%		100%

1. Résidences permanentes et secondaires

2. Par mesurage annuel

2.4.6. Programme de gestion de résidus domestiques dangereux (RDD)

Depuis 1993, des efforts considérables ont été consentis afin de détourner de l'enfouissement les RDD sur le territoire de la MRC de Drummond. Notons à titre d'exemple ceux du Bloc Vert qui a réalisé, de 1993 à 2006, une collecte par année. Celles-ci eurent lieu à Drummondville, le premier samedi de mai, pour l'ensemble du territoire de la MRC. Il s'agissait d'une collecte par apport volontaire.

Suite à l'ouverture de l'écocentre de la MRC de Drummond en juin 2007, le Bloc Vert a mis fin à cette collecte annuelle. Avec l'écocentre, les citoyens ont maintenant l'opportunité de se départir de leurs RDD à n'importe quel moment dans l'année.

Lors de la dernière collecte annuelle du Bloc Vert en 2006, près de 88 tonnes de matières ont été amassées comparativement à 166 tonnes de matières apportées à l'écocentre en 2008, année d'ouverture complète de l'écocentre. En 2019, c'est près de 190 tonnes de RDD qui ont été acheminées à l'écocentre. Tous les RDD (à l'exception de l'amiante) provenant du secteur résidentiel sont acceptés à l'écocentre.

Soulignons également les actions de plusieurs municipalités rurales qui, afin d'offrir un service de proximité à leurs citoyens, ont mis à la disposition de ces derniers un ou des points de dépôt pour les piles, les fluocompacts ainsi que d'autres matières comme présenté dans le tableau 29.

Enfin, plusieurs commerces situés un peu partout sur le territoire de la MRC offrent des points de dépôt afin de répondre aux exigences des programmes de récupération implantés suite à l'adoption du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits en 2011. Ce règlement s'appuie sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) et attribue la responsabilité de la gestion des produits en fin de vie aux entreprises qui les mettent en marché au Québec.

L'implantation de ces différents programmes a permis de rendre disponibles plusieurs points de dépôt pour chacune des matières visées et, par conséquent, d'augmenter la quantité de ces matières récupérées. La récupération des RDD a été renforcée par l'adoption, par le gouvernement du Québec, du règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la peinture, les huiles usées, antigels et liquides de refroidissement, les lampes au mercure, les piles et les produits électroniques. Le tableau 29 présente une description des programmes de gestion des RDD en 2020.

Tableau 29 - Portrait de la gestion des RDD en 2020

Municipalités	Collecte de RDD réalisée par la municipalité	Dépôt permanent / Apport volontaire	RDD récupérés						
			Peinture	Huiles, antigels, liquides de refroidissement et leurs contenants, filtres	Lampes fluocompactes	Piles	Téléphone cellulaire	Cartouche d'encre	Autre RDD
Drummondville	Aucune collecte	Commerces	X	X	X	X	X	X	X
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Durham-Sud	1/an Porte à porte et apport volontaire	Commerces	X	X		X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
L'Avenir	Aucune collecte	Municipalité			X	X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Lefebvre	Aucune collecte	Municipalité			X	X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P.	Aucune collecte	Municipalité				X	X	X	
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V.	2/an Porte-à-porte	Centre communautaire				X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Bonaventure	Aucune collecte	Municipalité				X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Cyrille-de-Wendover	Aucune collecte	Municipalité				X			
		À la bibliothèque Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Edmond-de-Grantham	2/an Apport volontaire lors d'événements	Municipalité				X			
		Service des loisirs				X			
		Bibliothèque Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Eugène	Aucune collecte	Municipalité			X	X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Félix-de-Kingsey	Aucune collecte	Commerces	X						
		Municipalité			X	X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Germain-de-Grantham	Aucune collecte	À la municipalité				X			
		Bibliothèque Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Guillaume	Aucune collecte	Municipalité				X	X	X	X
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Lucien	Aucune collecte	Centre communautaire				X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Majorique-de-Grantham	Aucune collecte	Municipalité				X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Pie-de-Guire	Aucune collecte	Municipalité				X	X	X	
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Sainte-Brigitte-des-Saults	Aucune collecte	Municipalité			X	X	X	X	
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X
Wickham	Aucune collecte	Municipalité				X			
		Bibliothèque				X			
		Écocentre	X	X	X	X	X	X	X

2.4.7. Programme de gestion des encombrants

En 2020, chaque municipalité était responsable de la collecte des encombrants générés sur son territoire. Ces matières sont collectées 2 ou 3 fois par année selon les municipalités et elles sont acheminées directement au site d'enfouissement. Le tableau 30 en dresse le portrait.

Tableau 30 - Fréquence de collectes des encombrants en 2020

Municipalité	Fréquence de collectes en 2020
Drummondville	avril, juillet et septembre ou octobre selon le secteur
Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Felix-de-Kingsey, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults	mai et octobre
Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	avril, octobre et novembre
Saint-Bonaventure	avril, juillet et novembre
Saint-Cyrille-de-Wendover et Wickham	mai, juillet et octobre
Saint-Germain-de-Grantham	mai, juillet et septembre

Malgré les services en place pour détourner les matières de l'enfouissement, on constate, depuis quelques années, que les quantités de déchets encombrants collectés sur le territoire de la MRC augmentent considérablement. Afin de réduire la quantité de déchets encombrants enfouis, la ville de Drummondville réalisera en 2021 un projet pilote de collecte sur rendez-vous pour différentes matières, comme les matelas, les meubles, les appareils électroménagers et les appareils électroniques.

D'autres municipalités comme Drummondville, Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Germain-de-Grantham offrent un service de collecte pour certaines matières pour ensuite les acheminer à l'écocentre, afin d'être valorisées au lieu d'être enfouies via la collecte des encombrants.

2.4.8. Programme de gestion des technologies de l'information et de la communication ou produits électroniques (TIC)

Plusieurs points de collecte faisant partie du programme de récupération des TIC géré par ARPE-Québec, élaboré suite à l'adoption du règlement sur la responsabilité élargie des producteurs, sont situés sur le territoire de la MRC de Drummond. Par contre, ces points de collecte sont tous situés à Drummondville. Depuis la mise en place de ce programme de récupération des TIC, les municipalités et la MRC n'ont plus à payer pour se départir de ces matières, tous les frais étant couverts par le programme. En plus des points de dépôt permanents, plusieurs municipalités réalisent des collectes en collaboration avec ARPE-Québec. Certaines municipalités réalisent une collecte à chaque année, à tous les 2 ou 3 ans.

2.4.9. Programme de gestion des plastiques agricoles

En 2017 et 2018, plusieurs municipalités ont participé à la collecte des plastiques agricoles sur leur territoire. Les plastiques étaient collectés via le bac de récupération lors de la collecte des matières recyclables. Malheureusement, cette collecte a dû être interrompue faute de débouché pour traiter la matière. La municipalité de Durham-Sud a, quant à elle, poursuivi la collecte en entreposant les plastiques et elle réalise présentement un projet pilote avec une entreprise du territoire de la MRC de Drummond. Selon les résultats, il serait peut-être possible d'élargir la collecte aux autres municipalités de la MRC.

En juin 2022, le MELCC a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et permet d'ajouter 3 catégories de matières dont les produits agricoles : plastiques agricoles, pesticides, semences enrobées de pesticides, leurs contenants et sacs et les autres contenants et sacs agricoles. C'est Agri-Récup qui sera l'organisme de gestion désigné en charge du programme. La date limite pour la mise en place du programme est le 30 juin 2025.

2.4.10. Programme de gestion des vêtements et textiles

Sur le territoire de la MRC de Drummond, on retrouve plusieurs vestiaires, friperie et points de dépôt pour les vêtements et menus articles. Vingt-sept (27) vestiaires et friperies sur trente et un (31) ont pignon sur rue dans la ville de Drummondville. Et sept municipalités ont des points de dépôt. La liste des vestiaires/friperies et points de dépôt se retrouve à l'annexe 3.1.

2.4.11. Autres programmes de gestion des matières résiduelles

En 2019, quatre municipalités de la MRC offraient un programme de remboursement pour l'achat de couches lavables : L'Avenir, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Guillaume. Ainsi, sur présentation d'une preuve d'achat, la municipalité remboursait une partie des coûts défrayés pour l'achat des couches lavables.

2.4.12. Activités de sensibilisation et d'information

Depuis la mise en œuvre du premier PGMR, la MRC de Drummond ainsi que les municipalités qui la composent ont réalisé plusieurs activités de sensibilisation et d'information. Les différents sujets abordés sont les 3RV, la présence d'infrastructures et de services pour la récupération des matières, les programmes existants, les matières recyclables, les matières organiques, l'herbicyclage, la récupération des piles et des TIC, le compostage domestique, la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), la gestion des boues des installations septiques et les déménagements écologiques.

La sensibilisation de la population se fait par différents moyens. Les outils utilisés sont notamment la mise en ligne d'une section *Environnement* sur le site Web de la MRC, la parution d'articles dans des journaux papiers et numériques et sur le site Web de la MRC et des municipalités, dans les bulletins municipaux, l'affichage de publicités sur les autobus, sur les écrans de cinéma et dans les épiceries, la distribution de dépliants, d'aide-mémoire et d'accroche-portes, la tenue d'activités comme Troque tes bébelles, la patrouille verte, la création et la mise en ligne de Gère ta poubelle, des concours dans les écoles, la tenue de kiosques dans des endroits publics ainsi que la participation à des événements lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets et du Jour de la Terre.

2.4.13. Gestion de matières résiduelles sur le territoire du Parc des Voltigeurs et du Parc régional de de Forêt Drummond

Comme mentionné précédemment, on retrouve sur le territoire de la ville de Drummondville, le Parc des Voltigeurs, un centre touristique appartenant à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Pour ce type de milieu, la MRC a la responsabilité de s'assurer que des services de gestion des matières résiduelles sont en place afin de permettre aux visiteurs d'adopter une saine gestion des matières qu'ils génèrent. Lors de la révision du PGMR en 2015, La MRC avait contacté la SEPAQ pour connaître leur politique de gestion des matières résiduelles et à ce moment, cette dernière avait informé la MRC qu'elle avait un plan de gestion environnemental appliqué au Parc des Voltigeurs. Des bacs de recyclage sont mis à la disposition des visiteurs. Des programmes de récupération des bonbonnes de propane et des canettes sont également en place. La mise en place de la gestion des matières organiques est aussi envisagée.

Pour ce qui est du territoire du Parc régional de la Forêt Drummond, des bacs de recyclage et de déchets ont été installés à plusieurs endroits et ces derniers sont collectés toutes les semaines ou une fois par deux semaines selon leur localisation.

Chapitre 3 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

L'exercice des bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles implique que les ressources nécessaires soient mises à la disposition des citoyens et des ICI. À cette fin, le présent chapitre dresse l'inventaire des organismes, des entreprises et des infrastructures dont dispose la population du territoire de la MRC de Drummond.

Ce chapitre comprend deux parties. La première présente le recensement des entreprises et des organismes qui œuvrent dans le domaine des matières résiduelles. La seconde partie décrit les installations liées à la gestion des matières résiduelles qui sont situées sur le territoire de la MRC. Ces renseignements visent à dresser le portrait de la situation actuelle et à faire ressortir les améliorations à apporter pour une gestion idéale des matières résiduelles au sein des 18 municipalités.

3.1. Recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Les différents organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles interviennent à différentes étapes dans le traitement de ces matières. Le tableau 31 montre les différents secteurs d'activités où œuvrent les intervenants, selon leur localisation dans la MRC. Une liste de ces derniers ainsi que ceux situés à l'extérieur du territoire se trouve à l'annexe 3.1. Cette liste comprend le nom de l'entreprise ou de l'organisme, ses coordonnées, le type d'entreprise, son secteur d'activité, une courte description de ses activités et les matières visées.

Tableau 31 - Intervenant en gestion des matières résiduelles, 2020

Intervenants	Drummondville	Durham-Sud	L'Avenir	Lefebvre	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	St-Bonaventure	St-Cyrille-de-Wendover	Ste-Brigitte-des-Saults	St-Edmond-de-Grantham	Saint-Eugène	St-Félix-de-Kingsey	St-Germain-de-Grantham	St-Guillaume	St-Lucien	St-Majorique-de-Grantham	St-Pie-de-Guire	Wickham
Friperie, vestiaire	27					1	1		1		1							
Point de collecte de vêtements et de textiles	2	1		1				1				1						1
Recyclage du textile	1																	
Récupération de métaux ferreux ou non-ferreux	1			1				1			1		1	1	2	1		1
Récupération de pièces d'automobiles et accessoires	2									1	1							
Elimination des déchets	1																	
Tri des matières recyclables	1																	
Valorisation les matières organiques							1				1							
Tri des résidus de CRD	1												1					
Récupération du bois	1										1							1
Valorisation et points de dépôt des huiles usées	8	1						1		1								
Récupération des agrégats et asphalte	1																	
Collecte des boues de fosses septiques	2																	
Réemploi de biens, meubles et d'électroménagers	6																	
Réemploi la machinerie	1							2		1	1							
Point de collecte de RDD	34	3	2	1	2	3	1	2	2	2	2	2	3	3	3	1	1	3
Point de collecte des TIC	7	1																
Total	99	6	2	3	3	5	3	7	3	5	7	3	5	4	6	2	1	6

Le secteur d'intervenants le mieux représenté est celui des « vestiaires et friperies ». On en compte 31 pour l'ensemble du territoire de la MRC, dont 27 sont situés dans les limites de la ville de Drummondville. Ce secteur se spécialise généralement dans le réemploi de vêtements et de textiles. Certains vestiaires de la MRC prennent aussi en charge des articles ménagers comme la vaisselle, les petits électroménagers, les jouets, etc. Les vêtements et les textiles peuvent également être déposés à différents points de collecte : on en retrouve dans six municipalités. Cependant, huit municipalités ne possèdent ni point de collecte ni vestiaire. La MRC compte quelques entreprises ou organismes qui se spécialisent dans le réemploi d'objets ménagers divers, de meubles et d'électroménagers. Ils sont tous situés à Drummondville. Parmi celles-ci, on retrouve la Ressourcerie Transition qui est une entreprise d'économie sociale, fondée en 1999, qui se spécialise dans la récupération et la revente d'une vaste gamme de biens domestiques afin de favoriser le réemploi. La MRC la soutient financièrement depuis 2005.

Le type d'entreprises présentes dans le plus grand nombre de municipalités est celui œuvrant en récupération des métaux ferreux et non-ferreux. On en compte une dizaine répartie dans neuf municipalités.

Toutes les municipalités comptent au moins un point de collecte pour les RDD. La liste des intervenants (annexe 3.1) permet d'identifier les différents points de dépôt et les matières acceptées par ceux-ci. Les pharmacies recueillent les médicaments périmés et les seringues usagées afin que ces matières soient traitées de façon appropriée. La ville de Drummondville compte également un nombre important de points de collecte répartis dans les différents secteurs de la ville. De plus, tous les points de collecte pour le matériel informatique et électronique du programme *Recycler mes électroniques* sont localisés à Drummondville. Quelques municipalités organisent néanmoins une collecte annuelle pour ce type de matières. Enfin, tous les citoyens de la MRC ont accès à l'écocentre de la MRC de Drummond pour se départir de leurs RDD notamment.

D'autres intervenants situés à l'extérieur des limites de la MRC ont développé une spécialité en gestion des matières résiduelles et offrent leurs services à la population de la MRC de Drummond. Ces intervenants sont pour la plupart en lien avec le centre de tri des matières recyclables, l'écocentre et les centres de tri de résidus de CRD.

3.2. Recensement des installations présentes sur le territoire et à l'extérieur du territoire

La MRC compte huit installations offrant leur expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles : un lieu d'enfouissement technique (LET), un centre de transbordement pour les déchets et les matières organiques, un centre de tri pour les matières recyclables, deux centres de tri pour les résidus de CRD, une usine de valorisation des boues, un écocentre libre d'accès pour les citoyens et une entreprise qui œuvre dans la valorisation des matières organiques.

Le lieu d'enfouissement technique (LET) reçoit les matières générées par les secteurs ICI et CRD de la MRC, ainsi que les déchets résidentiels, ICI et CRD provenant de nombreuses autres municipalités de différentes régions du Québec. Ce LET, géré par Waste Management, recevait des déchets au moins jusqu'en septembre 2021. WM a obtenu, en septembre 2020, l'autorisation du MELCC pour poursuivre ses activités pour une durée de 10 ans avec un tonnage annuel de 430 000 tonnes, mais actuellement le zonage municipal de la ville de Drummondville ne permet pas cette activité sur le terrain visé par l'agrandissement. En septembre 2021, le gouvernement du Québec donne le feu vert à WM

par la création d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) permettant ainsi à WM d'enfouir 430 000 tm de déchets pour une période de 10 ans. La ville de Drummondville conteste alors cette décision et remporte la bataille. Dans cette décision, il est mentionné que la SIZ est suspendue pour une période de 120 jours afin de permettre au gouvernement de revoir la durée de l'autorisation émise par la SIZ. En juillet 2022, le gouvernement du Québec va à son tour en appel de cette décision. Au moment d'écrire ces lignes, la MRC et la ville de Drummondville étaient toujours en attente d'une décision.

Le centre de tri de Récupération Centre-du-Québec, quant à lui, prend en charge les matières recyclables provenant de la collecte du secteur résidentiel et du secteur ICI. Le secteur résidentiel est le plus important, puisqu'il représente 85 % du tonnage total reçu. Le centre de tri traite annuellement (en 2019) 30 000 tm sur une capacité de traitement de 60 000 tm par année, ce qui est suffisant pour pouvoir répondre à une éventuelle augmentation de la quantité de matières reçues. Depuis quelques années, le taux de rejet a considérablement augmenté passant de 9,3 % en 2013 à 18 % en 2019. Le rôle de cette installation est de trier les matières recyclables comme le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal et de les revendre ensuite à divers recycleurs, principalement situés à l'extérieur du territoire de la MRC, à l'exception du recycleur de métal. La première entente conclue en 2007 entre la MRC et le centre de tri s'est terminée en 2016 et a été renouvelée pour une autre période de 10 ans, soit jusqu'en 2026. La liste des recycleurs rattachés au centre de tri se retrouve à l'Annexe 3.1.

Le centre de tri pour les matières issues des CRD, a vu le jour en avril 2013 et il était une propriété de l'entreprise Blanchard et fils. En décembre 2017, Services Matrec en a fait l'acquisition. En 2019, le taux de rejet était d'environ 42 % pour un total de 41 499 tm de matières reçues sur une capacité de traitement annuelle de 100 000 tm. Pour ce centre de tri, il a été impossible d'obtenir les recycleurs s'y rattachant.

Un deuxième centre de tri de résidus de CRD a ouvert ses portes en mai 2021. Ce centre de tri est une propriété de Transport Francis Blanchard et a une capacité de traitement de 20 000 tm/an. La liste des recycleurs rattachés à ce centre de tri se retrouve à l'annexe 3.1.

L'usine de valorisation des boues est une propriété de la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover. L'usine est entrée en fonction en 2015. En plus de traiter ses propres boues, l'usine de valorisation des boues reçoit aussi des boues de municipalités de la MRC, mais également des municipalités situées à l'extérieur de territoire de la MRC.

L'écocentre a ouvert ses portes en juin 2007 au bénéfice de tous les citoyens de la MRC de Drummond, qui y ont accès gratuitement. L'écocentre accepte une vingtaine de catégories de matières telles que montrées au tableau 32. Plus de 7 000 tm de matières sont reçues annuellement depuis les 3 dernières années et près de 50 000 visiteurs s'y rendent chaque année. Les matières y sont d'abord triées, puis envoyées à divers intervenants. Plus de la moitié des recycleurs sont situés sur le territoire de la MRC. Les divers recycleurs traitant les matières reçues à cette installation se retrouvent dans la liste de l'annexe 3.1. Tout comme pour le centre de tri des matières recyclables, une première entente a été signée en 2007 entre la MRC et Récupération Centre-du-Québec, propriétaire et gestionnaire de l'écocentre. Cette entente qui se terminait en 2016 a été renouvelée jusqu'en 2026.

Tableau 32 - Liste des matières acceptées à l'écocentre de la MRC de Drummond en 2020

Matières acceptées à l'écocentre de la MRC de Drummond
Bois
Bonbonne de propane
Brique et béton
Capsules de café Nespresso
Masques médicaux, masques respirateurs et masques à fenêtre
Matelas et sommiers
Matières recyclables (boîtes contenant les matières apportées à l'écocentre)
Métaux ferreux et non ferreux
Meubles et articles divers
Pneus conformes et non conformes
RDD (piles, peintures, batteries d'autos, huiles usées, cartouches d'encre, etc)
Résidus de CRD
Résidus verts
Vélos
Vêtements et articles divers
Technologies de l'informatique et de communication (TIC)
Terre et tourbe

On retrouve sur le territoire de la MRC, un site de traitement des matières organiques et de résidus verts. Ce site de traitement appartient à Scott Canada, anciennement Fafard et Frères Ltée et il a une capacité de traitement annuel de 30 000 tm.

Comme mentionné précédemment, depuis 2019, une partie des matières organiques et des résidus verts générés sur le territoire de la MRC de Drummond n'est plus acheminée à ce site de traitement. Cette installation continue tout de même à traiter les résidus verts provenant de l'écocentre de la MRC de Drummond ainsi que des résidus solides de l'industrie agroalimentaire tels les fumiers et les litières, divers végétaux et des écorces de résineux. Elle recevra également les matières organiques et les résidus verts de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains à compter de 2021. Toutes ces matières sont utilisées pour la production des différents types de compost par cette entreprise. Le mode de compostage utilisé chez Scott est le compostage en andains.

Depuis janvier 2019, on retrouve sur le territoire de la MRC de Drummond, un centre de transbordement des déchets et des matières organiques pour les matières provenant des collectes municipales de la MRC et des municipalités membres de la RGMRSF. Ces matières collectées sont principalement issues du secteur résidentiel, mais on y retrouve également des matières du secteur ICI puisque pour la plupart des municipalités les ICI sont en partie ou en totalité collectés lors des collectes municipales. Ce centre de transbordement, appartenant à Service Matrec, a vu le jour suite à la signature d'une entente de gré à gré entre la MRC de Drummond et Gesterra pour l'enfouissement des déchets et le traitement des matières organiques, pour une durée de 5 ans, soit de 2019 à 2023.

Le tableau 33 montre les installations présentes sur le territoire de la MRC.

Tableau 33 - Installations présentes sur le territoire de la MRC

Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Lieu d'enfouissement technique (Décret 791-2019, Décret 993-2020, Décret 1235-2021, Décret 1236-2021)	25, rue Gagnon, Drummondville	Waste Management 1001, Fannin St., Suite 4000, Houston, Texas	Enfouissement des déchets
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Municipalités, citoyens, ICI et CRD	324 328 tm	0 tm
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	430 000 tm	105 572 tm	Fermeture de la partie 3A en octobre 2022. Entrée en vigueur du décret 993-2020 pour l'enfouissement de 430 000 tm/an pour 10 ans à partir d'octobre 2022 sur la partie 3B.
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Centre de tri de matières recyclables	5620, rue St-Roch, Drummondville	Récupération Centre-du-Québec, 5620, rue St-Roch, Drummondville	Tri des matières recyclables
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Municipalités	30 000 tm	3 900 tm
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	60 000 tm	30 000 tm	Indéterminée
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Écocentre de la MRC de Drummond	5620, rue St-Roch, Drummondville	Récupération Centre-du-Québec, 5620, rue St-Roch, Drummondville	Tri des matières
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Citoyens de la MRC	7 200 tm	1 188 tm
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	10 000 tm	2 800 tm	Indéterminée
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Site de traitement des matières organiques	771, rue Principale, Saint-Bonaventure	Scott Canada 771, rue Principale, Saint-Bonaventure	Compostage de matières organiques
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	ICI et Municipalités	4 575 tm	400 tm
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	30 000 tm	25 425 tm	Indéterminée

Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Centre de tri de résidus CRD	1005, rue Rhéa, Drummondville	Service Matrec 1005, rue Rhéa, Drummondville	Tri de matières issues des CRD
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Citoyen, ICI et CRD	41 499 tm	17 429 tm
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	100 000 tm	58 501 tm	Indéterminée
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Centre de tri de résidus CRD (ouverture en mai 2021)	245, rue des Charpentiers, Saint-Germain-de-Grantham	Transport Francis Blanchard 245, rue des Charpentiers, Saint-Germain-de-Grantham	Tri de matières issues des CRD
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Citoyen, ICI et CRD	Ouverture en mai 2021	Ouverture en mai 2021
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	20 000 tm		Indéterminée
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Centre de transbordement	1005, rue Rhéa, Drummondville	Service Matrec 1005, rue Rhéa, Drummondville	Transbordement des déchets et des matières organiques
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Municipalités	38 646 tm	0
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	100 000 tm	61 354 tm	Indéterminée
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Usine de valorisation des boues	4980 Principale St-Cyrille-de-Wendover	Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover 4055, rue Principale St-Cyrille-de-Wendover	Traitement et valorisation des boues
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Compagnies de pompage de fosses septiques	10290 m ³	0
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	275 m ³ /j (69 025m ³ /an)	58 735 m ³	Indéterminée

Comme mentionné précédemment, les déchets et les matières organiques provenant des collectes municipales ne sont plus traités sur le territoire de la MRC de Drummond pour la période 2019-2023. Il en est de même pour les boues de fosses septiques qui sont traitées à l'extérieur du territoire de la MRC.

Le tableau suivant présente ces installations.

Tableau 34 - Installations situées à l'extérieur du territoire de la MRC et utilisées par la MRC

Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Lieu d'enfouissement technique ¹ (Décret 92- 2012)	318, chemin de la Grande Ligne, Saint-Rosaire	Société de développement durable d'Arthabaska inc. 747, Pierre-Roux Est Victoriaville	Enfouissement des déchets
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Municipalités, citoyens, ICI et CRD	113 189 tm	0 tm
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	1 50 000 tm	36 8611 tm	2031 (avec possibilité de prolongation)
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Plateforme de compostage	318, chemin de la Grande Ligne, Saint-Rosaire	Société de développement durable d'Arthabaska inc. 747, Pierre-Roux Est Victoriaville	Compostage de matières organiques
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Municipalités et ICI	Non disponible	Non disponible
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	25 000 tm	Non disponible	Non disponible
Installation	Localisation	Propriétaire et adresse	Description des activités
Site de traitement et de valorisation des boues	Roxton Pond	2543-2006 Québec Inc. 1333 4e Rang, Roxton-Pond, JOE 1Z0	Traitement et valorisation des boues
	Clientèle	Quantité de matières reçues en 2019	Quantité de matières refusées ou rejetées en 2019
	Compagnies de pompage de fosses septiques	33 027 m ³	0
	Capacité de traitement	Capacité résiduelle	Durée de vie
	63 636 m ³	30 609 m ³	Indéterminée

1. Données issues de *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes - Rapport d'enquête et d'audience publique, Janvier 2022*, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport 364.

D'autres installations de traitement des matières résiduelles, situées à l'extérieur de la MRC et recueillant des matières générées sur le territoire de la MRC, sont rattachées aux installations de traitement situées sur le territoire de la MRC. Cette liste d'intervenants se retrouve aussi à l'annexe 3.1.

Jusqu'au 31 décembre 2023, la MRC est sous contrat avec Gesterra pour l'enfouissement des déchets et le traitement des matières organiques. Le 3 novembre 2022, la MRC apprenait que Gesterra souhaitait vendre ses parts faisant en sorte qu'il ne sera plus possible pour la MRC de faire une nouvelle entente de gré à gré avec elle. La MRC devra donc procéder à un appel d'offres pour obtenir les services d'enfouissement des déchets et de traitement des matières organiques. Sur le territoire de la MRC, il y a le site d'enfouissement de Waste Management pour l'enfouissement des déchets qui disposent de suffisamment de

capacité pour recevoir les déchets du territoire de la MRC pour les 10 prochaines années et pour la gestion des matières organiques, il y a le site de Scott situé à Saint-Bonaventure qui a, selon le tableau 33, la capacité de recevoir les matières de la MRC de Drummond en plus de celles qui y seront acheminées des territoires de la MRC d'Acton et des Maskoutains. De plus, le territoire bénéficie d'un site de transbordement appartenant à Services Matrec pour les déchets et les matières organiques. Pour le prochain contrat pour la gestion des matières organiques, la MRC envisage que ces derniers soient encore valorisés par compostage.

Chapitre 4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE DRUMMOND

Ce chapitre présente un inventaire des matières résiduelles qui sont générées, éliminées, récupérées ou valorisées sur le territoire de la MRC de Drummond pour l'année 2019. Les différents types de matières produites par les divers secteurs d'activité dans la MRC sont présentés. Un inventaire des matières résiduelles du secteur résidentiel sera d'abord fait. Puis, les matières du secteur des ICI seront à leur tour abordées. Enfin, nous présenterons l'inventaire des matières issues des CRD. La méthodologie utilisée ainsi que les sources d'information et la précision des données, quant à elles, seront expliquées tout au long du chapitre.

Pour certaines municipalités de la MRC, la collecte des matières est divisée en deux, collecte résidentielle et collecte ICI. Pour d'autres municipalités, un certain pourcentage de déchets et de matières recyclables générés par les ICI sont inclus dans les collectes porte à porte. Afin d'avoir un portrait résidentiel le plus réaliste possible, le pourcentage de déchets et de matières recyclables générés par ce secteur a donc été soustrait des données. Le calcul a été fait à l'aide de l'outil de calcul fourni par Recyc-Québec. Dans cet outil, ces pourcentages sont basés sur la moyenne nationale, qui ne correspond cependant pas à la réalité des municipalités rurales de la MRC. C'est pourquoi des pourcentages plus justes et par municipalité ont été inscrits dans l'outil de calcul. Ces informations ont été fournies par les entreprises effectuant la collecte et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Il est important de noter que tous les calculs des résultats présentés dans ce chapitre peuvent contenir une certaine marge d'erreur. Celle-ci s'explique par le fait que les quantités de déchets, de matières recyclables et de matières organiques générées ont été obtenues à l'aide de l'outil de calcul de Recyc-Québec, lequel est basé sur l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017 et du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles Recyc-Québec. Tous les moyens ont été pris pour obtenir des résultats reflétant le plus possible la réalité du territoire.

4.1. Secteur résidentiel

4.1.1. Déchets

En 2019, près de 21 000 tm de déchets provenant du secteur résidentiel de la MRC de Drummond ont été enfouis, ce qui représente une diminution près de 21 % comparativement à la quantité enfouie en 2013. En ramenant cette quantité en kg/pers., c'est plus du quart des déchets qui ont été détournés de l'enfouissement.

Ces déchets sont ceux provenant de la collecte porte-à-porte des déchets ainsi que ceux apportés à l'écocentre par les citoyens. Ces quantités proviennent des bons de pesées et de données transmises par la Gesterra et la RGMBSF pour la collecte porte-à-porte et de rapport d'activités (produit par le gestionnaire, Récupération Centre-du-Québec) pour celles provenant de l'écocentre. La partie provenant des ICI a été soustraite à l'aide de l'outil de Recyc-Québec dans lequel les pourcentages provenant des ICI ont été ajustés à la réalité de chaque municipalité, comme mentionné précédemment. Les déchets de l'écocentre sont des matières non valorisables, par exemple les meubles de patio ou autres items en plastique, certains résidus de CRD, etc. La part de déchets de l'écocentre représente près de 5 % du tonnage total de déchets enfouis sans les ICI. Une répartition de

la quantité par municipalité a été calculée selon le nombre de visiteurs à l'écocentre en 2019 et selon leur provenance.

Le tableau suivant présente, par municipalité, les quantités de déchets enfouis, excluant les ICI et ICI assimilables et incluant les déchets de l'écocentre, en tonnes métriques ainsi que par habitant. Pour fin de comparaison avec les données 2013, les quantités provenant du rejet du centre de tri des matières recyclables, 1 603 tm, et du site de traitement des matières organiques, 422 tm, n'ont pas été incluses dans les données 2019. La quantité de rejet du centre de tri de matières recyclables est déjà incluse dans les quantités de déchets ICI puisque le centre de tri est identifié comme un ICI au LET de WM où sont enfouis des rejets. Pour les rejets de site de traitement des matières organiques, la précision de la provenance résidentielle ou ICI n'a pu être obtenue. Par contre, ces quantités seront ajoutées dans le bilan résidentiel 2019.

Tableau 35 - Comparatif des quantités de déchets résidentiels enfouis par municipalité en 2013 et 2019

Municipalités	2013		2019		Taux de variation	
	TM	kg/pers	TM	kg/pers	TM	kg/pers
Drummondville	16 542,70	226,24	13 500,25	173,65	-18%	-23%
Durham-Sud	408,86	412,16	265,18	247,60	-35%	-40%
L'Avenir	384,31	309,18	320,83	232,15	-17%	-25%
Lefebvre	274,85	321,46	244,31	263,27	-11%	-18%
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P.	484,66	482,25	229,44	234,84	-53%	-51%
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V.	580,38	401,93	396,31	249,41	-32%	-38%
Saint-Bonaventure	356,77	351,15	351,53	330,38	-1%	-6%
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 463,70	326,35	1 247,96	259,78	-15%	-20%
Saint-Edmond-de-Grantham	227,08	328,15	207,98	270,46	-8%	-18%
Saint-Eugène	420,66	383,81	315,46	275,03	-25%	-28%
Saint-Félix-de-Kingsey	598,32	379,16	457,84	309,98	-23%	-18%
Saint-Germain-de-Grantham	1 747,90	373,88	1 092,32	219,25	-38%	-41%
Saint-Guillaume	517,73	327,06	392,95	263,37	-24%	-19%
Saint-Lucien	601,50	366,99	530,09	307,12	-12%	-16%
Saint-Majorique-de-Grantham	455,36	355,47	340,93	246,69	-25%	-31%
Saint-Pie-de-Guire	172,99	379,36	126,67	272,41	-27%	-28%
Sainte-Brigitte-des-Saults	285,30	370,04	202,86	270,84	-29%	-27%
Wickham	754,44	301,05	638,41	245,64	-15%	-18%
MRC de Drummond	26 277,51	261,63	20 861,32	196,16	-21%	-25 %

On peut voir dans ce tableau que la quantité de déchets résidentiels produits n'est pas uniforme pour les 18 municipalités. La ville de Drummondville est la plus performante avec un taux de génération de 173,65 kg/pers. Parmi les municipalités rurales, c'est Saint-Germain-de-Grantham qui se démarque avec une génération de 219,25 kg/pers. Trois municipalités produisent plus de 300 kg/pers soit les municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Lucien.

Pour toutes les municipalités, on constate une baisse des quantités enfouies par habitant depuis 2013 et pour certaines cette diminution est assez considérable, notamment pour Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire et Sainte-Brigitte-des-Saults. Pour la municipalité de Durham-Sud, l'importante diminution résulte principalement de la mise en place d'une collecte des déchets dédiée aux ICI. Pour les autres municipalités à l'exception de Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Félix-de-Kingsey, la baisse des quantités de déchets enfouies s'explique principalement par la mise en place de la collecte porte-à-porte des matières organiques.

Depuis l'entrée en vigueur du PGMR en 2005, la quantité de déchets enfouis a considérablement diminué comme le démontre le tableau suivant. Pour des fins de comparaison, les quantités comprennent les déchets de la collecte porte-à-porte résidentielle avec les ICI assimilables incluent dans les collectes résidentielles et les déchets provenant de l'écocentre. Annuellement, c'est cette donnée qui est utilisée pour faire le bilan de la performance de la MRC.

Tableau 36 - Évolution des quantités de déchets enfouis entre 2005 et 2019

		2005	2013	2019
MRC de Drummond	TM	34 945,03	30 974,30	24 408,38
	kg/pers	382,54	308,40	229,51
Variation		-19.4%	-25,6 %	

Avec ces données, on constate que tous les efforts ont permis de réduire considérablement la quantité de déchets enfouie sur le territoire de la MRC. C'est plus de 150 kg/pers de déchets de moins d'enfouis depuis 2005.

À partir des données d'élimination du MELCC et des quantités issues des bons de pesées, il a été possible dans le tableau 37 de comparer la quantité de déchets du secteur résidentiel (incluant les ICI assimilables) et du secteur ICI qui comprend la quantité de déchets enfouis de l'écocentre et la quantité de rejets du centre de tri de matières recyclables puisque comme mentionné précédemment, ces déchets sont identifiés provenant d'ICI au LET de WM. De plus, des corrections ont dû être apportées aux données puisque pour les premiers mois de l'année 2019, des déchets de provenance ICI avaient été mis dans le résidentiel et que cela n'avait pas été corrigé au MELCC. Ce tableau permet d'observer entre autres que pour plusieurs municipalités, la quantité de déchets générés par les ICI est égale ou supérieure à celle provenant du secteur résidentiel. Ce n'est le cas pour la ville de Drummondville, les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham. Comme les ICI sont pris en considération lors du calcul de la redistribution des redevances à l'élimination,

les municipalités ont donc avantage à trouver une façon de réduire ces quantités de déchets enfouies.

Tableau 37 - Comparaison des quantités de déchets résidentiels (incluant les ICI assimilables) et déchets d'ICI enfouis en 2019

Municipalités	Déchets résidentiels	Déchets ICI	Total	% des ICI
Drummondville	15 864,97	24 674,00	40 538,97	61 %
Durham-Sud	263,11	53,00	316,11	17 %
L'Avenir	313,68	143,52	457,20	31 %
Lefebvre	245,73	70,92	316,65	22 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil P.	224,27	388,04	612,31	63 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil V.	390,58	323,38	713,96	45 %
Saint-Bonaventure	343,16	343,31	686,47	50 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 218,00	287,63	1 505,63	19 %
Saint-Edmond-de-Grantham	203,20	3,00	206,20	1 %
Saint-Eugène	326,84	82,00	408,84	5 %
Saint-Félix-de-Kingsey	567,63	32,00	599,63	27 %
Saint-Germain-de-Grantham	1 057,30	391,00	1 448,30	27%
Saint-Guillaume	385,89	659,00	1 044,89	63 %
Saint-Lucien	534,10	50,00	584,10	9 %
Saint-Majorique-de-Grantham	330,95	0,00	330,95	0 %
Saint-Pie-de-Guire	123,98	0,00	123,98	0 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	199,48	234,94	434,42	54 %
Wickham	627,30	698,50	1 325,80	53 %
MRC de Drummond	23 220,17	28 434,27	51 654,41	55 %

Source : MELCC, Données d'élimination 2019 et données de la MRC 2019

Avec toutes ces données présentées provenant des collectes municipales, il est donc possible de connaître les quantités de déchets enfouis provenant du secteur résidentiel. Le tableau suivant présente la quantité de déchets enfouis par municipalités en tonne métrique et en kg/pers. Pour ce tableau, les quantités provenant des ICI assimilables ont été exclues afin d'avoir le portrait résidentiel le plus juste possible.

Tableau 38 - Quantités de déchets résidentiels enfouis provenant de collectes et services municipaux en 2019

Municipalités	Collecte résidentielle des déchets (tm Kg/pers)	Déchets de l'écocentre (tm Kg/pers)	Rejets centre de tri mat. recyclables (tm Kg/pers)	Rejets collecte des M.O, (tm Kg/pers)	Total (tm Kg/pers)
Drummondville	12 470 160	1 030 13,3	1 189 15,3	342,45 4,4	15 032 193
Durham-Sud	263 246	2 1,9	16 15,3	0,18 0,2	282 263
L'Avenir	314 227	7 5,2	18 13,4	2,76 2,0	342 248
Lefebvre	241 259	3 3,8	11 12,2	1,88 2,0	258 277
Notre-Dame-du- Bon-Conseil P.	224 230	5 5,3	12 12,8	2,28 2,3	244 250
Notre-Dame-du- Bon-Conseil V.	391 246	6 3,6	26 16,1	5,92 3,7	428 269
Saint-Bonaventure	343 323	8 7,9	14 13,0	1,79 1,7	367 345
Saint-Cyrille-de- Wendover	1 218 254	30 6,2	70 14,5	14,22 3,0	1 332 277
Saint-Edmond-de- Grantham	203 264	5 6,2	10 12,5	0 0	218 283
Saint-Eugène	310 271	5 4,3	16 14,2	2,80 2,4	335 292
Saint-Félix-de- Kingsey	454 307	4 2,9	23 15,9	0,18 0,1	482 326
Saint-Germain-de- Grantham	1 057 212	35 7,0	74 14,8	21,37 4,3	1 187 238
Saint-Guillaume	386 259	7 4,7	20 13,1	4,19 2,8	417 279
Saint-Lucien	523 303	7 3,9	27 15,4	5,37 3,1	562 326
Saint-Majorique- de-Grantham	324 235	17 12,0	22 15,9	6,23 4,5	369 267
Saint-Pie-de-Guire	124 267	3 5,8	6 13,6	0,83 1,8	134 288
Sainte-Brigitte-des- Saults	199 266	3 4,5	13 17,3	2,06 2,8	218 291
Wickham	627 241	11 4,3	36 13,8	7,19 2,8	682 262
MRC de Drummond	19 673 185	1 189 11,2	1 603 15,1	421,68 4,0	22 886 215

4.1.2. Matières recyclables

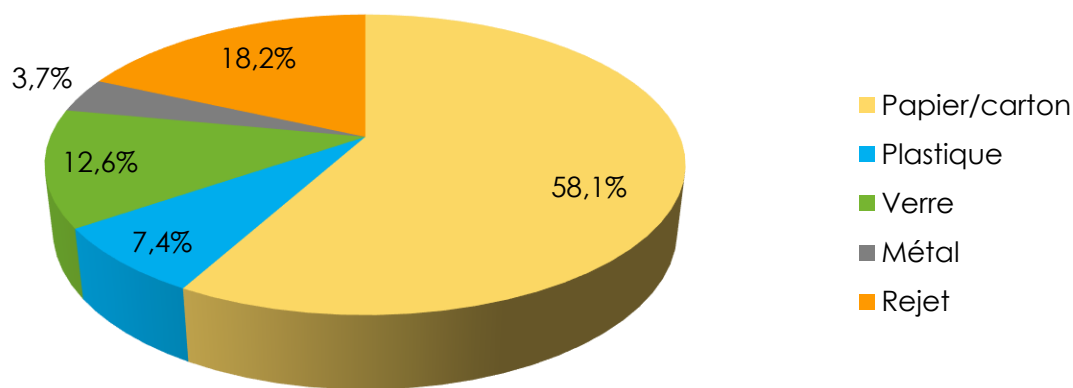
Les matières recyclables générées par le secteur résidentiel sont le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal.

Les chiffres inscrits dans les tableaux suivants sont issus de l'outil de calcul de Recyc-Québec en partie et de calculs fait à partir des données de tonnage de matières recyclables. Les données de tonnage de matières recyclables récupérées ainsi que les données de déchets éliminés que possède la MRC ont été intégrées dans l'outil afin de dresser un portrait qui soit le plus représentatif possible de la réalité de la MRC. Pour ce qui est des données de déchets enfouis et de matières recyclables recyclées, les données proviennent des bons de pesées et de données transmises par la RGMRBSF et RCQ pour la collecte porte-à-porte et de rapport d'activités, produit par le gestionnaire Récupération Centre-du-Québec, pour celles provenant de l'écocentre. Aux quantités de matières recyclables s'ajoutent les quantités de contenants consignés générés et récupérés calculées à l'aide de l'outil de calcul de Recyc-Québec, auxquelles les quantités provenant du centre de tri ont été soustraites afin de ne pas comptabiliser en double les données. Au point 4.1.5.5, cette matière sera abordée plus en détail. Pour les données provenant de l'écocentre, une répartition du tonnage reçu par municipalité a été faite en fonction du nombre de visiteurs et de la municipalité d'où proviennent ces derniers.

Comme mentionné précédemment, les quantités de matières provenant des ICI et intégrées aux collectes municipales ont été soustraites afin d'avoir un portrait résidentiel le plus fiable possible.

Dans l'outil de calcul, la répartition des matières recyclables récupérées a également été modifiée en inscrivant celle correspondant au centre de tri de Récupération Centre-du-Québec où sont acheminées les matières de la MRC. Le graphique suivant présente cette répartition. Les données présentées dans les prochaines pages sont pour le secteur résidentiel excluant les ICI.

Graphique 1 - Répartition des matières recyclables reçues au centre de tri Récupération Centre-du-Québec en 2019



Tout porte à croire, en comparant la répartition et les quantités de matières reçues au centre de tri en 2013 et en 2019 dans le tableau suivant, que la quantité de papier et carton générés et recyclés a diminué. Cette baisse pourrait s'expliquer par la grande utilisation du

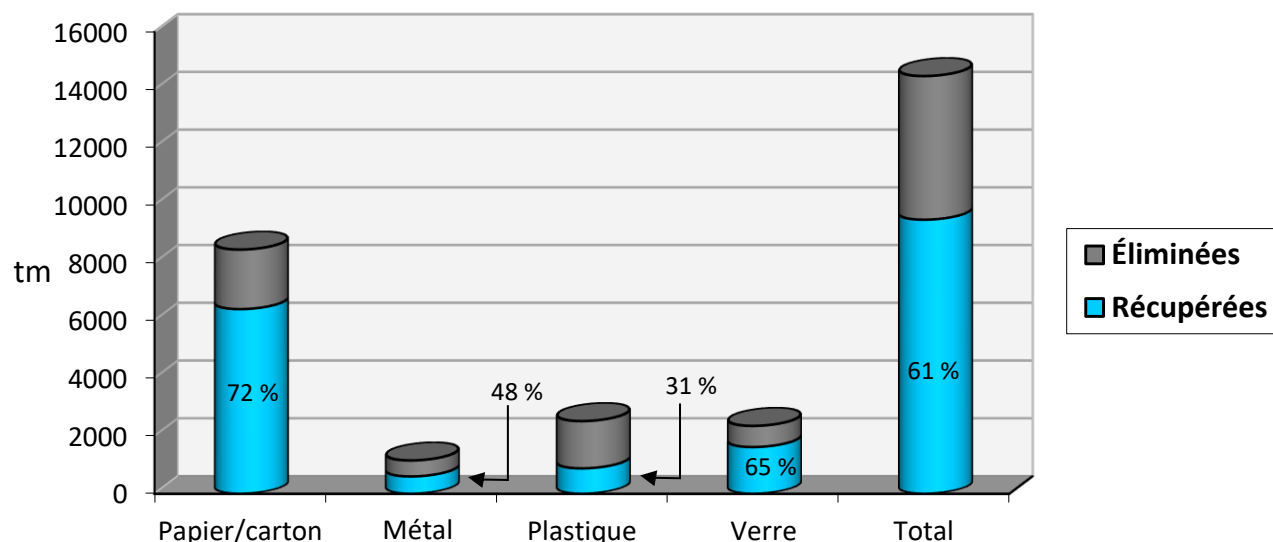
numérique dans bien des domaines les dernières années. Selon le directeur du centre de tri, le recyclage du papier issu des imprimeries a aussi été délaissé depuis quelques années. Pour le plastique, le verre et le métal, on constate une augmentation des quantités recyclées. Malheureusement, le taux de rejets a, quant à lui, presque doublé. Il est difficile d'expliquer cette augmentation du taux de rejets. Selon le centre de tri, cette hausse est arrivée au moment où la ville de Drummondville a mis en place la collecte des déchets aux trois semaines, mais ce sont surtout les camions ayant ramassé des matières recyclables provenant de multilogements qui seraient les plus contaminées.

Tableau 39 - Comparaison de la répartition et des quantités de matières recyclables reçues au centre de tri de Récupération Centre-de-Québec entre 2013 et 2019

Matières	Pourcentage reçu en 2013	Quantités reçues en 2013 (tm)	Pourcentage reçu en 2019	Quantités reçues en 2019 (tm)
Papier/carton	69,3 %	24 255	58,1 %	13 261
Plastique	5,9 %	2 065	7,4 %	1 681
Verre	11,7 %	4 095	12,6 %	2 882
Métal	3,8 %	1 330	3,7 %	855
Rejet	9,3 %	3 255	18,2 %	4 165
Total	100 %	35 000	100 %	22 844

Le graphique 2 permet, quant à lui, de constater que le taux de récupération de ces matières en 2019 pour l'ensemble de la MRC s'élève à près de 65 %. Tout comme en 2013, les matières les plus récupérées sont le papier/carton avec un taux de 75 % et le verre avec 68 %. La matière ayant le moins bon taux de récupération est le plastique avec 34 % tout comme en 2013. Pour cette matière, le faible taux de récupération pourrait s'expliquer par la complexité à savoir ce qui est recyclé ou pas.

Graphique 2 – Matières recyclables récupérées et éliminées sur le territoire de la MRC de Drummond en 2019



Depuis 2013, beaucoup d'actions ont été mises en place pour améliorer la performance de récupération sur le territoire de la MRC. Cela semble avoir porté fruit puisque le taux de récupération pour l'ensemble des matières est passé de 56 % à 61 %. Le tableau suivant montre la comparaison des taux de récupération entre 2013 et 2019. C'est le plastique qui a connu la plus forte hausse, mais le taux de récupération reste tout de même relativement bas avec 31 %. En 2013, dans l'outil de calcul de Recyc-Québec, le pourcentage de rejets n'avait pas été appliqué et soustrait des quantités recyclées, présentant ainsi des quantités et des pourcentages quelque peu supérieurs à la réalité. Dans le tableau suivant pour le pourcentage de récupération en 2013, le taux de rejets a été appliqué permettant la comparaison avec les données de 2019.

Tableau 40 - Comparaison du pourcentage de récupération entre 2013 et 2019 pour la MRC de Drummond

Matières	Pourcentage de récupération en 2013	Pourcentage de récupération en 2019
Papier/carton	68 %	72 %
Plastique	19 %	31 %
Verre	60 %	65 %
Métal	42 %	49 %
Total	56 %	61 %

Depuis quelques années, il est difficile d'évaluer la performance de récupération en comparant les quantités récupérées puisque la génération des matières recyclables

diminue. En 2013, le taux de génération de matières recyclables par habitant pour l'ensemble de la MRC était de 143 kg/h et en 2019, ce dernier est passé à 121 kg/h.

La meilleure façon d'évaluer cette performance est de le faire selon le pourcentage de récupération de chacune des municipalités. On constate ainsi que quelques municipalités se rapprochent de l'objectif de récupération de 70 %. Sur les 18 municipalités, seule la ville de Drummondville a un taux de récupération supérieur à 60 %, 14 municipalités ont un taux variant entre 50 % et 60 % et finalement, trois ont un taux de récupération inférieur à 50 %. Le pourcentage de récupération par matière et par municipalité sera présenté dans le chapitre 5, afin d'établir l'atteinte des objectifs de récupérations par matière.

Tableau 41 - Taux de récupération des matières recyclables par municipalité en 2019

Municipalité	Population	Quantités récupérées (tm)	Quantités récupérées (kg/h)	Quantités générées (tm)	Quantités générées (kg/h)	Taux de récupération (%)
Drummondville	77 746	5 874	75	9060	117	65 %
Durham-Sud	1071	79	74	145	135	55 %
L'Avenir	1 382	91	66	169	122	54 %
Lefebvre	928	56	60	116	125	48 %
Notre-Dame-du- Bon-Conseil P	977	62	63	118	120	52 %
Notre-Dame-du- Bon-Conseil V	1 589	123	78	221	139	56 %
Saint- Bonaventure	1 064	68	64	145	136	47 %
Saint-Cyrille-de- Wendover	4 804	341	71	644	134	53 %
Saint-Edmond- de-Grantham	769	48	62	97	126	49 %
Saint-Eugène	1 147	79	69	157	137	51 %
Saint-Félix-de- Kingsey	1 477	113	77	226	153	50 %
Saint-Germain- de-Grantham	4 982	360	72	625	126	58 %
Saint-Guillaume	1 492	96	64	192	129	50 %
Saint-Lucien	1 726	129	74	258	150	50 %
Saint-Majorique- de-Grantham	1 382	108	78	188	136	57 %
Saint-Pie-de- Guire	465	31	67	62	132	51 %
Sainte-Brigitte- des-Saults	749	62	83	111	149	56 %
Wickham	2 599	176	68	333	128	53 %
MRC de Drummond	106 349	7 895	74	12 866	121,0	61%

4.1.3. Matières organiques

Les matières organiques putrescibles comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et les sapins, les boues de fosses septiques, les boues municipales et les autres résidus organiques.

Il existe différentes façons de traiter les matières organiques générées selon leur origine et leur composition. Pour arriver à déterminer la quantité de matières organiques valorisées, les données utilisées sont les quantités de résidus verts, de branches et de sapins apportés à l'écocentre, les quantités provenant des collectes de feuilles et de sapins réalisées dans les municipalités ainsi que des quantités de matières organiques issues de la collecte à trois voies des municipalités où le service est offert.

Pour la collecte à trois voies dans les municipalités rurales, selon la RGMRBF, aucun ICI ne participe à la collecte donc les tonnages proviennent seulement du résidentiel. Pour la ville de Drummondville, 166 ICI sont desservis via le bac brun. Chaque ICI équivaut à une unité d'occupation unifamiliale urbaine selon Recyc-Québec. En soustrayant ces unités d'occupation dans le calculateur de matières organiques de Recyc-Québec, la quantité de matières organiques générées et valorisées était réduite de 0.52%, soit 30 tm. Comme la quantité est très négligeable, il a été convenu de ne pas en tenir compte et de les laisser dans les données présentées sur les matières organiques.

Les données provenant de l'écocentre proviennent du rapport d'activités réalisé par le gestionnaire. Une répartition du tonnage reçu par municipalité a été calculée en fonction du nombre de visiteurs et de la municipalité d'où proviennent ces derniers. Les autres données proviennent des municipalités et de la RGMRBSF. Pour les municipalités gérant les matières organiques par compostage domestique, l'outil de calcul de Recyc-Québec a été utilisé pour calculer la quantité de matières valorisées. Dans le cadre de cette révision du PGMR, le nouvel outil de calcul des matières organiques a été utilisé. Les calculs de ce nouvel outil sont basés sur la caractérisation 2015-2018 des matières résiduelles du secteur résidentiel réalisée par Recyc-Québec et Eco Entreprise Québec. Ce calculateur permet de quantifier les matières organiques potentiellement générées et récupérées par le secteur résidentiel. Les données obtenues grâce à ce calculateur sont plus détaillées que celles provenant de l'outil d'inventaire des PGMR. La catégorie de matières « couches » a été enlevée des calculs puisque ce n'est pas une matière acceptée dans la collecte des matières organiques sur le territoire de la MRC de Drummond. Les données des quantités récupérées proviennent donc des collectes municipales et de l'écocentre. Ces données ont été ajoutées dans l'outil de calcul de Recyc-Québec afin d'obtenir les quantités de matières organiques récupérées en 2019. Pour les quantités générées, ces données ont été obtenues en utilisant le calculateur de matières organiques de Recyc-Québec. Par contre, pour la quantité de résidus verts générés, les données de la caractérisation des déchets réalisée par la MRC de Drummond en 2017 ont été utilisées. Le pourcentage de résidus verts, se retrouvant dans les déchets pour chaque municipalité, a été multiplié à la quantité de déchets 2019 de chacune des municipalités et cette quantité a par la suite été ajoutée à la quantité de résidus verts récupérés afin d'obtenir la quantité de résidus verts générés. L'utilisation des données de la caractérisation des déchets 2017 de la MRC permet ainsi d'avoir un portrait plus réel de la génération des matières contrairement à l'utilisation des données de la caractérisation des déchets provinciale.

Enfin, les données présentées ont toutes été ramenées en kilogrammes par personne en divisant la quantité (tonne métrique humide) par 1000 et ensuite par la population correspondante ce qui permet une meilleure comparaison.

Pour ce qui est des données provenant de la vidange des installations septiques résidentielles, l'outil de calcul fourni par Recyc-Québec permettant de connaître la quantité de boues générées selon le nombre de fosses vidangées a été utilisé.

L'information relative au nombre de fosses vidangées a quant à elle été fournie par l'entrepreneur responsable de la vidange ainsi que les municipalités. Comme les fosses septiques sont vidangées aux deux ans, pour la présentation des données, nous avons pris le nombre de fosses vidangées en 2019 et 2020. Ce nombre de fosses vidangées par municipalité a par la suite été ajouté dans l'outil de calcul de Recyc-Québec qui permet d'obtenir la quantité de boues générées selon le nombre de fosses septiques vidangées. Pour la période 2019-2020 de contrat 2019-2022 octroyé par la MRC pour 15 des 18 municipalités, 97% des installations septiques à vidanger ont été vidangées durant la période annuelle de vidange. Certaines fosses ne pas sont vidangées durant cette période parce qu'elles ont dû l'être en urgence ce qui ne les oblige pas à être revidangées durant la période de vidange. Comme le contrat exige la valorisation des boues dans une installation reconnue par le MELCCFP, 100% des boues vidangées ont été valorisées. Pour les municipalités ne faisant pas partie de ce contrat, elles exigent, elles aussi, une valorisation des boues.

Pour les quantités de boues provenant de la vidange des installations municipales, ces données ont été fournies par les municipalités. Pour la municipalité de Wickham, la quantité vidangée a été fournie en gallons. Cette donnée a été transformée en tm et une siccité de 20 % a été appliquée.

Depuis l'entrée en vigueur du premier PGMR en 2004, les quantités des matières organiques récupérées n'ont pas cessé d'augmenter. La première grande augmentation est attribuable à la mise en place de la collecte des matières organiques (bac brun) sur le territoire de la ville de Drummondville en 2011. En 2015, neuf autres municipalités ont mis en place cette collecte engendrant une autre hausse des quantités de matières organiques récupérées et jusqu'en 2019, cinq autres municipalités ont implanté ce service sur leur territoire. Ainsi, quinze (15) municipalités sur dix-huit (18) offrent la collecte des matières organiques.

Dans le tableau 42, on constate que tous les efforts ont porté fruit puisque la quantité des matières organiques récupérées est passée de 65.5 kg/h en 2013 à 106 kg/h en 2019 soit une hausse de près de 62 %.

Tableau 42 - Évolution 2005-2013-2019 des quantités des matières organiques récupérées sans les boues

	Quantité de matières organiques récupérées en 2005 (kg/h)	Quantité de matières organiques récupérées en 2013 (kg/h)	Quantité de matières organiques récupérées en 2019 (kg/h)
MRC de Drummond	3,8	65.5	106

Le tableau 43 permet de voir que quelques municipalités se démarquent des autres municipalités. La collecte des matières organiques (résidus verts, sapins et alimentaires) n'était pas uniforme sur l'ensemble du territoire, cela explique les variations des quantités de matières récupérées par personne et du taux de récupération d'une municipalité à l'autre. La municipalité ayant le plus haut taux de valorisation est Saint-Majorique de Grantham avec 65 % suivie par la municipalité de Saint-Germain de Grantham avec 60 % et par la ville de Drummondville avec 59 %. Six municipalités ont un taux de récupération de 50 % et plus comme le montre le tableau. Tandis que pour les 11 autres municipalités, le pourcentage de récupération est inférieur à 50 %. Globalement, pour l'ensemble de la MRC, le pourcentage est de 56 % ce qui est une grande amélioration comparativement à 33 % en 2013. Cela représente une hausse de près de 70 %. Notons que c'est la ville de Drummondville qui est principalement responsable de ce taux de récupération. En 2019, c'est 11 313 tm de matières organiques sans les boues qui ont été valorisées dont 9 184 tm proviennent de la ville de Drummondville.

En 2019, la ville de Drummondville a procédé à l'abattage de 108 frênes infectés par l'agrile de frêne. Ces arbres ont été envoyés à la compagnie DOMTAR pour la transformation. Les branches et les parties non commerciales, quant à elles ont été transformées en copeaux qui ont été par la suite redistribués soit pour notre service d'horticulture ou à un cultivateur de la région qui les utilise pour la biomasse. Pour les autres municipalités, il n'y a pas d'abattage d'arbres en lien avec l'agrile du frêne.

Tableau 43 - Pourcentage de récupération des matières organiques (sans les boues) par municipalité en 2019 et comparaison 2013

Municipalité	Population	Matières organiques sans les boues			
		Quantités récupérées (kg/h)	Quantités générées (kg/h)	% de récupération en 2019	% de récupération en 2013
Drummondville	77 746	118	200	59 %	46 %
Durham-Sud	1 071	15	119	13 %	4 %
L'Avenir	1 386	52	144	36 %	3 %
Lefebvre	928	53	144	37 %	2 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	977	59	142	42 %	1 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	1 589	91	173	53 %	1 %
Saint-Bonaventure	1 064	48	134	36 %	5 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	4 804	77	155	50 %	5 %
Saint-Edmond-de-Grantham	769	4	113	5 %	4 %
Saint-Eugène	1 147	72	156	40 %	2 %
Saint-Félix-de-Kingsey	1 477	50	151	34 %	1 %
Saint-Germain-de-Grantham	4 982	110	182	60 %	3 %
Saint-Guillaume	1 492	72	162	44 %	3 %
Saint-Lucien	1 726	79	184	43 %	3 %
Saint-Majorique-de-Grantham	1 382	119	183	65 %	4 %
Saint-Pie-de-Guire	465	49	146	33 %	3 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	749	72	141	51 %	2 %
Wickham	2 599	71	146	48 %	4 %
MRC de Drummond	106 349	106	189	56 %	33 %

Sur le territoire de la MRC de Drummond, l'ensemble des boues vidangées des installations septiques et municipales a, en 2019, été valorisé détournant de l'enfouissement plus de 3 623 tm dont 2 750 tm provenant des installations septiques résidentielles. Depuis 2007, un

programme de vidange des installations septiques est en place sur le territoire de la MRC et ce programme exige une valorisation des boues.

Pour ce qui est des boues provenant des installations de traitement municipal, seulement trois municipalités sur dix ont procédé à la vidange en 2019 : Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Sainte-Brigitte-des-Saults et Saint-Cyrille-de-Wendover. Pour les calculs, toutes les quantités de boues ont été rapportées à une siccité de 20 %.

Pour Saint-Cyrille-de-Wendover, 621 tm de boues à une siccité de 28 % ont été vidangées en 2019. Si on ramène cette quantité à une siccité de 20 %, cela représente 869 t mh. Selon les informations obtenues, la provenance des boues serait la suivante :

Tableau 44 - Provenances des boues traitées à l'usine de traitement des boues de St-Cyrille-de-Wendover en 2019

Provenances	Quantités
Saint-Cyrille-de-Wendover – eaux usées municipales	272 t mh
Saint-Cyrille-de-Wendover – boues de fosses septiques	113 t mh
Sainte-Brigitte-des Saults	204 t mh
Saint-Félix-de-Kingsey	27 t mh
Autres provenances	253 t mh
Total	869 t mh

Pour certaines municipalités, l'année de la prochaine vidange est déjà déterminée comme le montre le tableau 26 du chapitre 2.

Dans le tableau suivant, les quantités de boues sont inscrites selon la municipalité de provenance.

Tableau 45 - Pourcentage de valorisation des boues municipales et de fosses septiques en 2019

Boues municipales et de fosses septiques				
Municipalité	Quantités de boues municipales vidangées (t mh)	Quantités de boues d'installations septiques vidangées (t mh)	Quantités valorisées (t mh)	% de valorisation
Drummondville	0	1 124	1 124	100 %
Durham-Sud	0	122	122	100 %
L'Avenir	0	135	136	100 %
Lefebvre	0	108	108	100 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p)	0	123	123	100 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v)	144	0.3	144,3	100 %
Saint-Bonaventure	0	81	81	100 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	525	113	638	100 %
Saint-Edmond-de-Grantham	0	32	32	100 %
Saint-Eugène	0	140	140	100 %
Saint-Félix-de-Kingsey	0	27	27	100 %
Saint-Germain-de-Grantham	0	126	126	100 %
Saint-Guillaume	0	75	75	100 %
Saint-Lucien	0	70	70	100 %
Saint-Majorique-de-Grantham	0	142	142	100 %
Saint-Pie-de-Guire	0	57	57	100 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	204	83	287	100 %
Wickham	0	192	192	100 %
MRC de Drummond	873	2 750	3 623,3	100 %

Le fait de combiner les boues municipales et les boues de fosses septiques aux autres matières organiques augmente considérablement les quantités de matières organiques valorisées pour certaines municipalités puisque les boues représentent une part importante du tonnage valorisé. On constate dans le tableau suivant que pour plusieurs municipalités, l'ajout des boues augmente significativement le pourcentage de valorisation. C'est pour

cette raison que dans le calcul du pourcentage de valorisation des matières organiques, les boues ont été exclues. Il en est de même pour l'atteinte des objectifs de valorisation.

Tableau 46 - Pourcentage de valorisation de l'ensemble des matières organiques en 2019

Municipalité	Matières organiques totales			Matières organiques sans les boues
	Quantités générées (tm)	Quantités valorisées (tm)	% de valorisation	% de valorisation
Drummondville	16 658	10 308	62 %	59 %
Durham-Sud	250	138	55 %	13 %
L'Avenir	334	207	62 %	36 %
Lefebvre	241	157	65 %	37 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p)	262	181	69 %	42 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v)	420	289	69 %	53 %
Saint-Bonaventure	223	132	59 %	36 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	1381	1 007	73 %	50 %
Saint-Edmond-de-Grantham	119	36	30 %	5 %
Saint-Eugène	319	212	66 %	40 %
Saint-Félix-de-Kingsey	250	102	41 %	33 %
Saint-Germain-de-Grantham	1035	675	65 %	60 %
Saint-Guillaume	316	182	58 %	44 %
Saint-Lucien	387	206	53 %	43 %
Saint-Majorique-de-Grantham	395	307	78 %	65 %
Saint-Pie-de-Guire	125	80	64 %	33 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	393	341	87 %	51 %
Wickham	572	376	66 %	48 %
MRC de Drummond	23 678	14 936	63 %	56 %

Une certaine quantité de résidus et de sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles sont également produits sur le territoire de la MRC par le centre de traitement des matières organiques de Scott. Pour les matières organiques provenant des municipalités et des ICI, ce centre de traitement a une capacité de traiter annuellement plus de 30 000 tm. En 2019, 4 522 m³ de compost a été produit à partir de cet intrant. En plus des matières organiques provenant de la collecte à trois voies, ce site de traitement reçoit également d'autres types de matières organiques tels des écorces, des fumiers et des litières. Pour ce qui est de la production totale de compost par cette entreprise, la quantité pour 2019 n'est pas connue puisque l'entreprise n'a pas voulu la fournir.

4.1.4. Résidus domestiques dangereux (RDD)

En plus de ceux visés par un programme de responsabilité élargie du producteur (REP) (point 4.1.6.5), plusieurs autres types de résidus domestiques dangereux sont récupérés à l'écocentre de la MRC. Parmi ces résidus, on retrouve :

- Acides et bases
- Batteries d'automobile
- Bouteilles de propane
- Composés a joint
- Détecteurs de fumée
- Diluant
- Pesticides
- Produits inflammables
- Produits d'entretien et nettoyeurs
- Scellant à asphalte
- Mercure (thermomètre)
- Enduits à fondation ou toiture
- Adhésifs
- Ciment plastique
- Chlore

Tableau 47 - Quantités RDD récupérés à l'écocentre de la MRC de Drummond en 2019

Municipalités	Bonbonnes de propane (tm)	Batteries automobiles (tm)	Autres RDD (tm)
Drummondville	5,02	9,95	44,19
Durham-Sud	0,01	0,02	0,09
L'Avenir	0,03	0,07	0,31
Lefebvre	0,02	0,03	0,15
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p)	0,03	0,05	0,22
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v)	0,03	0,06	0,25
Saint-Bonaventure	0,04	0,08	0,36
Saint-Cyrille-de-Wendover	0,15	0,29	1,28
Saint-Edmond-de-Grantham	0,02	0,05	0,21
Saint-Eugène	0,02	0,05	0,21
Saint-Félix-de-Kingsey	0,02	0,04	0,18
Saint-Germain-de-Grantham	0,17	0,34	1,50
Saint-Guillaume	0,03	0,07	0,30
Saint-Lucien	0,03	0,06	0,29
Saint-Majorique-de-Grantham	0,08	0,16	0,71
Saint-Pie-de-Guire	0,01	0,03	0,12
Sainte-Brigitte-des-Saults	0,02	0,03	0,14
Wickham	0,05	0,11	0,48
Total	5,79	11,48	50,98

Depuis l'ouverture de l'écocentre en 2007, c'est plus de 900 tm de ces RDD qui ont été récupérées.

4.1.5. Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières

Quelques matières générées nécessitent des modalités de récupération particulières. Ces matières sont entre autres :

- Les encombrants
- Les plastiques agricoles
- Le polystyrène
- Les équipements de protections individuelles

4.1.5.1. Les encombrants

Les encombrants sont une matière qui nécessite des modalités de récupération particulières et ils sont divisés, aux fins du calcul, en deux catégories : les encombrants métalliques et les encombrants non-métalliques. Pour les encombrants métalliques, une bonne partie est mise en bordure de chemin et ramassée par des récupérateurs de métal qui les revendent par la suite chez les ferrailleurs.

Selon l'outil de calcul de Recyc-Québec, 2 776 tonnes d'encombrants ont été produites sur le territoire de la MRC. De ce nombre, 2 332 tonnes ont été récupérées, soit 92 %, ce qui est une nette amélioration comparativement à 2013 où le pourcentage de récupération était de 60 %.

Comme mentionné précédemment, il est possible pour les citoyens de se départir de leurs encombrants à l'écocentre. Comme ces matières sont disposées à l'écocentre dans des conteneurs ne contenant pas seulement des encombrants, il devient pratiquement impossible pour la MRC d'obtenir cette donnée de façon précise. La seule donnée dont dispose la MRC est celle provenant de la collecte des encombrants en bordure de rue. En 2019, selon les bons de pesées de collectes de déchets encombrants municipaux, c'est plus de 1716 tm de déchets encombrants qui ont été envoyés à l'enfouissement. Ces quantités sont incluses dans les quantités de déchets de la section 4.1.1 et cela représente un peu plus de 8 % des déchets résidentiels. Cette grande quantité de déchets encombrants enfouis est considérablement plus élevée que celle obtenue avec l'outil de calcul de Recyc-Québec, soit 444 tm.

Quelques municipalités, comme Drummondville, Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Germain-de-Grantham ont mis en place des mesures pour détourner ces matières de l'enfouissement, comme des collectes sur appel et des collectes spéciales pour certaines matières, dont le bois et les TIC. Davantage d'efforts devront être déployés dans les prochaines années pour réduire les quantités enfouies puisqu'une bonne partie de ces encombrants peuvent être recyclés.

Tableau 48 - Quantités d'encombrants récupérées et générées, et % de récupération par municipalité en 2019

Municipalités	Type d'encombrants	Récupérés (tm)	Générés (tm)	% de récupération
Drummondville	Métalliques	1 710	1 866	92 %
	Non-métalliques	0	171	0 %
Durham-Sud	Métalliques	24	26	92 %
	Non-métalliques	0	2	0 %
L'Avenir	Métalliques	30	33	91 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
Lefebvre	Métalliques	20	22	91 %
	Non-métalliques	0	2	0 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	Métalliques	21	23	92 %
	Non-métalliques	0	2	0 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	Métalliques	35	38	92 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
Saint-Bonaventure	Métalliques	23	26	88 %
	Non-métalliques	0	2	0 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	Métalliques	106	116	91 %
	Non-métalliques	0	11	0 %
Saint-Edmond-de-Grantham	Métalliques	17	19	89 %
	Non-métalliques	0	2	0 %
Saint-Eugène	Métalliques	25	28	89 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
Saint-Félix-de-Kingsey	Métalliques	32	35	91 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
Saint-Germain-de-Grantham	Métalliques	110	120	92 %
	Non-métalliques	0	11	0 %
Saint-Guillaume	Métalliques	33	36	92 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
Saint-Lucien	Métalliques	33	36	92 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
Saint-Majorique-de-Grantham	Métalliques	30	33	91 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
Saint-Pie-de-Guire	Métalliques	10	11	92 %
	Non-métalliques	0	1	0 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	Métalliques	16	18	89 %
	Non-métalliques	0	0	0 %
Wickham	Métalliques	57	62	92 %
	Non-métalliques	0	3	0 %
MRC de Drummond	Métalliques	2 332	2 548	92 %
	Non-métalliques	0	228	0 %
	Total	2 332	2 776	84 %

Source : Outil de calcul de Recyc-Québec 2022

4.1.5.2. Les plastiques agricoles

Les plastiques agricoles sont une matière qui nécessite aussi des modalités de récupération particulières. Les quantités de plastique agricoles générées annuellement sur le territoire de la MRC de Drummond ne sont pas connues. Les plastiques agricoles sont également une problématique importante pour la gestion des matières résiduelles. Une collecte avait été implantée en 2017-2018, mais faute de recycleur, elle a été interrompue à l'été 2018.

Actuellement, il n'y a que la municipalité de Durham-Sud qui collecte les plastiques agricoles et qui les recycle chez un recycleur situé sur le territoire de la MRC de Drummond. En 2019, 2 tm de plastiques ont été collectés auprès de 7 agriculteurs participant à la collecte. Ce recycleur est à bien implanter son procédé de récupération avant d'accepter l'ensemble des plastiques agricoles du territoire de la MRC. Grâce au programme d'Agri-Récup, la collecte des plastiques agricoles reprendra en 2022 avec la mise en place de points de dépôt.

4.1.5.3. Le polystyrène

Aucun système de récupération pour cette matière n'est en place sur le territoire de la MRC de Drummond et aucune donnée n'est disponible. Par contre, nous savons que cette matière est considérablement utilisée sur le territoire de la MRC, autant dans le secteur commercial qu'industriel. Des discussions sont actuellement en cours (en 2022) avec Symbiose Drummond pour mettre en place la récupération de cette matière.

4.1.5.4. Les équipements de protection individuelle

Avec l'arrivée de la pandémie en 2020, les équipements de protection individuelle se sont retrouvés en grande abondance et différentes avenues de récupération sont apparues au Québec. Certaines semblaient plus fiables que d'autres. Afin d'orienter les gestionnaires de matières résiduelles vers les meilleures filières de récupération, Recyc-Québec a publié, en 2021, une étude. Suite à cette étude, la MRC de Drummond a décidé de mettre en place, à l'été 2021, un point de dépôt à l'écocentre pour récupérer les masques. Les municipalités de la MRC ont également été invitées à mettre en place un point de dépôt pour les masques.

4.1.6. Autres matières

Le secteur résidentiel génère aussi de nombreuses autres matières. Les véhicules hors d'usage (VHU), les matières textiles, les pneus, les produits visés par un programme de récupération (REP), les contenants consignés, les résidus de balayage de rues, les cendres domestiques et industrielles, les résidus de transformations issus d'un procédé généré et géré par les ICI et les résidus du secteur primaire transportés hors du lieu d'origine font partie de ces matières.

Celles-ci sont valorisées ou éliminées selon leur nature. La présentation de ces matières et la mise à jour des quantités sont facultatives. Elles sont donc inscrites qu'à titre indicatif. Seules les cinq premières matières seront présentées dans cette partie puisque pour les autres matières, la MRC ne détient aucune donnée.

Pour toutes ces matières, la MRC ne dispose pas des quantités, sauf pour les produits visés par une REP, pour lesquels les données provenant de l'écocentre seront présentées. Pour les

autres matières, les données proviennent des outils de calcul et de données (les pneus) de Recyc-Québec.

4.1.6.1. Véhicules hors d'usage

Pour les véhicules hors route, la MRC ne possède aucune donnée. Les chiffres présentés proviennent donc de l'outil de calcul de Recyc-Québec. Pour l'ensemble de la MRC, le pourcentage de récupération est de 59 % comparativement à 68 % en 2013. Dans l'outil de calcul de Recyc-Québec, les quantités éliminées sont placées dans la section ICI, dans les rejets des recycleurs de métaux et cela comprend aussi une partie des rejets encombrants. Les quantités éliminées ont été ajoutées à ce tableau afin de démontrer qu'un véhicule n'est pas recyclable en entier.

Tableau 49 - Quantités éliminées, générées de véhicules hors route et % de récupération pour la MRC en 2019

	Quantité récupérée (tm)	Quantité générée (tm)	% de récupération
MRC de Drummond	4 968	8 392	59 %

Source : Outil de calcul de Recyc-Québec 2022

4.1.6.2. Les textiles

La MRC ne dispose pas de données sur les textiles. L'outil de calcul de Recyc-Québec a donc été utilisé. Le taux de récupération pour la MRC de Drummond est en moyenne de 44 % ce qui représente de 6.45 kg/personne/an sur 14,8 kg/personne/an de matières textiles générées. En 2019, plus de la moitié des textiles se retrouvaient à l'enfouissement.

Tableau 50 - Quantités de matières textiles récupérées, générées et % de récupération par municipalité en 2019

Municipalités	Quantités récupérées (tm)	Quantités générées (tm)	% de récupération
Drummondville	502	1 138	44 %
Durham-Sud	7	16	44 %
L'Avenir	9	21	43 %
Lefebvre	6	14	43 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	6	15	40 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	10	24	42 %
Saint-Bonaventure	7	16	44 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	31	73	42 %
Saint-Edmond-de-Grantham	5	12	42 %
Saint-Eugène	7	18	39 %
Saint-Félix-de-Kingsey	10	23	43 %
Saint-Germain-de-Grantham	32	76	42 %
Saint-Guillaume	10	23	43 %
Saint-Lucien	10	23	43 %
Saint-Majorique-de-Grantham	9	21	43 %
Saint-Pie-de-Guire	3	7	43 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	5	11	45 %
Wickham	17	40	43 %
MRC de Drummond	686	1 571	44 %

Source : Outil de calcul de Recyc-Québec, 2022

4.1.6.3. Les pneus

Les pneus hors d'usage font l'objet d'un programme chapeauté par Recyc-Québec, qui est donc la source des données retrouvées au tableau 51. Les données sont fournies en nombre de pneus et en tonnes métriques récupérées. En 2013, 1 580 tonnes de pneus ont été récupérées sur le territoire de la MRC. Pour 2019, c'est 2 418 pneus qui ont été récupérés, ce qui représente une augmentation de 53 %. Les citoyens peuvent se départir de leurs pneus en allant les porter à l'écocentre, dans certaines municipalités (garage municipal) ou dans les commerces (garages).

Tableau 51 - Quantités de pneus valorisés en 2013 et 2019

MRC de Drummond	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Quantités de pneus récupérés	Tonnage récupéré (tm)
2019	164 484	2 912	14 166	513	182 075	2 418
2013	115 822	2 578	10 081	n/a	128 481	1579.5

Source : Recyc-Québec, 2022

4.1.6.4. Contenants consignés

Pour les contenants consignés, la MRC ne dispose que de données partielles provenant du centre de tri de matières recyclables. En 2019, 653 861 bouteilles de plastique ont été reçues au centre de tri de RCQ via le bac de recyclage et environ 42 % provenaient du territoire de la MRC soit 274 622. Aucune distinction selon le format de la bouteille n'a été donnée. Cette quantité représente environ 9.9 tm de matières si on considère que le poids moyen des contenants en plastique (petit et grand format) est de 35,89 grammes. En 2019, 4 026 635 contenants d'aluminium de format régulier et 327 762 contenants de grand format ont été mis dans les bacs de recyclage pour ensuite être acheminés au centre de tri. De ce nombre, environ 1 691 194 et 137 660 respectivement proviennent du territoire de la MRC de Drummond. Cela représente pour les formats réguliers 28,16 tm et 2,29 tm pour les grands formats. Ces chiffres ont été obtenus en multipliant la quantité par le poids unitaire de chacun des formats soit 13,75 grammes pour le format régulier et 16,65 grammes pour le gros format. Pour le verre, aucune donnée n'est disponible au niveau du centre de tri de matières recyclables.

Pour avoir un portrait plus réel de la récupération de ce type de matière, l'outil de calcul spécifique à cette matière, fourni par Recyc-Québec, a donc été utilisé. L'outil de calcul est basé sur des moyennes québécoises ainsi que sur le nombre de contenants consignés vendus et récupérés. Il suffit d'y entrer la population de la MRC ou de la municipalité. Il ne s'agit donc pas des chiffres réels de la MRC, mais plutôt d'une estimation. Les chiffres ainsi obtenus permettent d'estimer, pour le territoire de la MRC, des taux de récupération de 71 % pour les contenants d'aluminium, de 65 % pour les contenants de plastique et de 59 % pour les contenants de verre comme le démontre le tableau 52.

Il est important de noter que les quantités récupérées au centre de tri sont déjà incluses dans la quantité de matières recyclables récupérées et présentées à la section 4.1.2. Donc, pour ajouter les quantités de contenants consignés, calculées à l'aide de l'outil, au total de matières recyclables générées et récupérées, il est important de soustraire la quantité reçue à l'écocentre de celles obtenues grâce à l'outil de calcul pour les contenants consignés. Comme la quantité de contenants reçus au centre de tri est une donnée pour l'ensemble du territoire de la MRC, il a donc été nécessaire de la répartir par municipalité en y appliquant le pourcentage par municipalité de matières recyclables reçues en centre de tri.

Tableau 52 - Pourcentage de contenants consignés récupérés par municipalité en 2019

Municipalités	% de récupération			
	Aluminium	Plastique	Verre	Total
Drummondville	70 %	65 %	59 %	64 %
Durham-Sud	72 %	67 %	59 %	65 %
L'Avenir	71 %	64 %	60 %	64 %
Lefebvre	71 %	64 %	60 %	66 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p)	72 %	63 %	60 %	65 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v)	69 %	62 %	60 %	63 %
Saint-Bonaventure	69 %	67 %	59 %	64 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	70 %	64 %	59 %	64 %
Saint-Edmond-de-Grantham	65 %	67 %	61 %	63 %
Saint-Eugène	71 %	67 %	60 %	64 %
Saint-Félix-de-Kingsey	70 %	67 %	60 %	65 %
Saint-Germain-de-Grantham	70 %	65 %	59 %	64 %
Saint-Guillaume	69 %	67 %	59 %	64 %
Saint-Lucien	69 %	64 %	59 %	64 %
Saint-Majorique-de-Grantham	71 %	64 %	60 %	64 %
Saint-Pie-de-Guire	72 %	50 %	58 %	62 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	73 %	67 %	58 %	64 %
Wickham	71 %	67 %	59 %	64 %
MRC de Drummond	70 %	65 %	59 %	64 %

Source : Outil de calcul de Recyc-Québec, 2022

4.1.6.5. Matières assujetties à la responsabilité élargie des producteurs

Cinq catégories de matières sont assujetties à la responsabilité élargie des producteurs (REP):

- Les batteries et piles;
- Les huiles usées et filtres, liquides de refroidissement, antigels, leurs contenants;
- Les lampes au mercure;
- Les peintures et leurs contenants;
- Les produits électroniques (TIC).

Pour toutes ces matières assujetties à la REP, les organismes responsables n'ont pas l'obligation de transmettre les données. La MRC ne détient donc que des données partielles sur les quantités récupérées à l'écocentre. Quelques municipalités ont réalisé en 2019, des collectes de matériels informatiques et électroniques en collaboration avec ARPE-Québec. Les quantités collectées ont été ajoutées à celles de l'écocentre.

Le tableau suivant présente les quantités de matières récupérées en 2019 sur le territoire de la MRC.

Tableau 53 - Quantités des matières assujetties à la REP récupérées en 2019 à l'écocentre de la MRC de Drummond

Municipalités	Batteries et piles (tm)	Huiles à moteur usées (tm)	Peintures et leurs contenants (tm)	TIC (tm)
Drummondville	7,61	30,48	66,04	117,71
Durham-Sud	0,02	0,06	0,13	2,49
L'Avenir	0,05	0,21	0,46	1,41
Lefebvre	0,03	0,10	0,22	0,4
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p)	0,04	0,15	0,33	0,59
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (v)	0,04	0,17	0,37	0,65
Saint-Bonaventure	0,06	0,25	0,54	0,96
Saint-Cyrille-de-Wendover	0,22	0,89	1,92	3,42
Saint-Edmond-de-Grantham	0,04	0,14	0,31	0,55
Saint-Eugène	0,04	0,15	0,32	0,87
Saint-Félix-de-Kingsey	0,03	0,13	0,27	1,65
Saint-Germain-de-Grantham	0,26	1,04	2,24	4,42
Saint-Guillaume	0,05	0,21	0,45	1,56
Saint-Lucien	0,05	0,20	0,43	1,95
Saint-Majorique-de-Grantham	0,12	0,49	1,06	1,90
Saint-Pie-de-Guire	0,02	0,08	0,17	0,31
Sainte-Brigitte-des-Saults	0,02	0,10	0,22	1,21
Wickham	0,08	0,33	0,71	1,27
Total	8,78	35,17	76,19	143,31

Source : Écocentre 2019

Pour les cinq matières gérées par le programme de la SOGHU, selon le rapport annuel 2019, les taux de récupération pour le Québec ont tous atteint les objectifs qui avaient été fixés comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 54 - Taux de récupération au Québec des produits sous la responsabilité de la SOGHU en 2019

Produits	% de récupération	Objectifs de récupération 2019
Huiles	76,2 %	75 %
Filtres	91,5 %	75 %
Contenants d'huile	95,7 %	75 %
Glycols (antigels)	47,8 %	25 %
Contenants de glycol (antigels)	53,6 %	25 %

Source : Rapport annuel 2019, SOGHU

4.1.7. Bilan des résidus du secteur résidentiel

À partir des toutes les informations des pages précédentes, un bilan de la génération des matières résiduelles pour le secteur résidentiel a pu être établi et il sera présenté ici. À noter que dans ce bilan, les ICI assimilables sont exclus. Pour les matières recyclables et organiques, les quantités récupérées ont été obtenues à partir des données de la MRC. Pour toutes les autres quantités, elles ont été obtenues à partir de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec.

Tableau 55 - Bilan 2019 du secteur résidentiel

Total des résidus pour le secteur résidentiel - MRC de Drummond				
Matières	Quantités récupérées (tm)	Quantités éliminées (tm)	Quantités générées (tm)	% de récupération
Papier et carton	5 254	2 062	7 317	72 %
Métal	530	549	1 079	49 %
Plastique	743	1 630	2 373	31 %
Verre	1 369	729	2 097	65 %
Total matières recyclables	7 895	4 971	12 866	61 %
Branches et sapins de Noël	739	0	739	100 %
Résidus verts	7 621	704	8 325	92 %
Résidus alimentaires	1 618	5 277	6 895	23 %
Autres résidus organiques	1 251	2 762	4 013	31 %
Total matières organiques	11 229	8 743	19 976	56 %
Pneus	183	n/d	183	100 %
Véhicules hors d'usage ¹	4 968	0	4 968	100 %
Textiles	686	885	1 571	44 %
Rejets des centres de tri	0	1 603	1 603	0 %
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	422	422	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD) ²	369	53	422	87 %
Encombrants métalliques	2 332	216	2 548	92 %
Encombrants non-métalliques	0	228	228	0 %
Autres matières (écocentre)	768	n/d	768	100 %
Résidus ultimes	0	96	96	0 %
Total autres matières	9 306	3 503	12 809	73 %
TOTAL (sans boues)	28 430	17 217	45 647	62 %
TOTAL selon déchets MRC	28 430	22 886	51 316	55 %

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	729	0	729	100 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	144	0	144	100 %
Boues de fosses septiques (BFS)	2 750	0	2 750	100 %
TOTAL boues	3 623	0	3 623	100 %
Grand total selon outil	32 053	17 217	49 270	65 %
Grand total selon déchets MRC	32 053	22 886	54 939	58 %

1. Les rejets découlant de la récupération des véhicules hors d'usage sont comptabilisés dans le secteur ICI.

2. Données partielles seulement et inclut les TIC.

Pour le secteur résidentiel (excluant les ICI et ICI assimilables), la quantité totale de déchets enfouis selon l'outil d'inventaire de Recyc-Québec est de 17 217 tm. Mais selon les données que possède la MRC et comme présentées au point 4.1.1, la quantité de déchets enfouis est plutôt de 22 886 tm. C'est cette quantité qui sera utilisée pour le bilan et pour fixer les objectifs présentés au chapitre suivant.

En 2019, le pourcentage de récupération sans les boues est de 55 % comparativement à 49 % en 2013 soit une augmentation d'un peu plus de 12 %. Pour cette même année, la quantité de déchets enfouis était de 22 916 tm ce qui représentait 228 kg par habitant. En 2019, la quantité de déchets enfouis était de 22 886 tm soit 215 kg par habitant.

4.2. Secteur ICI

Pour cette partie du chapitre, un portrait de la gestion des matières résiduelles générées par le secteur des industries, des commerces et des institutions est présenté. Les seules données dont dispose la MRC pour ce secteur sont celles provenant des données à l'élimination du MELCC pour les années 2019, celles des bons de pesées des collectes municipales (données partielles) et celles générées par l'outil de calcul fourni de Recyc-Québec.

Pour ce secteur, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a donc été utilisé pour obtenir le portrait quantitatif des matières résiduelles. À ces données, pour les matières recyclables, ont été ajoutées les quantités générées par la ICI assimilables et se retrouvant dans les collectes municipales, puisque ces dernières avaient été soustraites des quantités résidentielles. Il en est de même pour les rejets de centre de tri de matières recyclables. La portion ICI assimilables, ayant été soustraite de la quantité résidentielle, a été ajoutée aux rejets des ICI.

Pour les matières organiques, il n'y a que pour la ville de Drummondville où la quantité provenant des ICI a été ajoutée aux données générées par l'outil d'inventaire puisque selon le collecteur des 17 autres municipalités, la quantité provenant des ICI est très négligeable et même nulle pour certaines municipalités. Pour la ville Drummondville, 621 tm de matières ont été collectées auxquelles un taux de rejet de 4 % a été appliqué ce qui représente près de 25 tm.

Le tableau 56 présente les quantités de matières résiduelles éliminées, valorisées et générées par le secteur des ICI sur le territoire de la MRC en 2019. Le tableau est divisé par types de matières : matières recyclables, matières organiques et résidus spécifiques de transformation

industrielle. Contrairement au secteur résidentiel, les données sont calculées pour l'ensemble du territoire de la MRC et non par municipalité, puisque l'outil ne le permet pas.

Tableau 56 - Inventaire des matières par le secteur ICI en 2019

Type de matières	Récupérées (tm)	Éliminées (tm)	Générées (tm)	% de récupération
Matières recyclables				
Papier et Carton	10 333	8 808	19 141	54 %
Métal	1 049	1 198	2 247	47 %
Plastique	998	4 640	5 638	18 %
Verre	523	1 272	1 795	29 %
Total	12 903	15 918	28 821	45 %
Matières organiques				
Matières organiques des industries de transformation agroalimentaires	30 390	486	30 876	99 %
Commerces, institutions et autres industries	621	10 555	11 151	5 %
<i>Résidus vert</i>	62	1 122	1 184	5 %
<i>Résidus alimentaires</i>	441	7 810	8 251	5 %
<i>Autres résidus organiques</i>	93	1 623	1 716	5 %
Total	31 011	11 041	42 072	74%
Résidus spécifiques de transformation industrielle				
Autres résidus marins	n.d	n.d	n.d	n.d
Sables de fonderies	n.d	n.d	n.d	n.d
Poussières de cimenteries	n.d	n.d	n.d	n.d
Boues de forage	n.d	n.d	n.d	n.d
Scories d'aciérie	n.d	n.d	n.d	n.d
Poussières de chaux	n.d	n.d	n.d	n.d
Autres résidus chaulant	n.d	n.d	n.d	n.d
Pierre de taille	n.d	n.d	n.d	n.d
Autres résidus	n.d	n.d	n.d	n.d
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	2 805	2 805	0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	25	25	0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	3 424	3 424	0 %
Résidus ultimes	0	1 030	1 030	0 %
Total	0	7 284	7 284	0 %

Grand Total	43 914	34 243	78 132	56 %
Kg/pers	413	322	735	56 %

Source : Outil de calcul de Recyc-Québec 2022

4.2.1. Matières recyclables

On constate que la récupération des matières recyclables s'est quelque peu améliorée depuis 2013, avec un taux de récupération global de 45 % comparativement à 39 % en 2013. Seuls le papier et carton a un taux de récupération supérieur à 50 %. Le taux de récupération est en deçà de 50 % pour le métal. C'est tout de même surprenant considérant que des revenus peuvent en être tirés. Pour le plastique, la même problématique que dans le secteur résidentiel semble se refléter dans ce secteur, avec un taux de récupération de seulement 18 %.

4.2.2. Matières organiques

Pour cette matière, le taux de récupération est de 74 %. C'est le haut de taux de récupération des matières organiques, provenant des industries de la transformation agroalimentaire, qui est responsable de ce résultat puisque 100% des matières de ce secteur sont récupérées. Pour les autres secteurs, le service de gestion des matières organiques n'est pas offert sur le territoire de la MRC de Drummond et là où le service est offert, peu d'ICI participe. En 2019, année de référence de la révision du PGMR, quelques ICI étaient desservis à Drummondville et ces derniers ont permis de détourner 596 tm de matières organiques de l'enfouissement. Il est prévu qu'en 2022, tous les ICI de la ville de Drummondville seront taxés pour le service de collecte des matières organiques, qu'ils l'utilisent ou pas. Pour ce qui est de la collecte des résidus verts, plusieurs municipalités intègrent les ICI à cette collecte, mais les quantités collectées sont généralement incluses dans les collectes résidentielles et minimales.

4.2.3. Résidus spécifiques de transformation industrielle

Sur le territoire de la MRC, il ne semble y avoir aucune industrie générant des résidus tels des sables de fonderie, des scories d'aciéries, etc. Les seules matières quantifiées sont celles issues des centres de tri et de traitement des matières recyclables et organiques ainsi que les recycleurs de métal pour lesquels les taux de récupération sont de 0 % considérant que ces matières sont des rejets donc possiblement pas valorisables.

Il est important de mentionner qu'une certaine partie des rejets des recycleurs de métaux se retrouvent également dans le portrait sur le secteur résidentiel puisque cette catégorie comprend les VHU et les encombrants métalliques. Les données ont aussi été placées dans le secteur résidentiel afin de démontrer que ce n'est pas l'entièreté de ces objets qui est recyclée.

4.2.4. Portrait génération des matières résiduelles global pour les ICI

Globalement, on constate que le taux de récupération pour le secteur ICI est de 56 %, ce qui est en deçà du taux de récupération de 2013 qui était de 61 %. Cela démontre qu'il y a eu très peu d'évolution de la récupération pour le secteur des ICI. Mais ce taux de récupération est principalement attribuable à la récupération des matières organiques des industries de transformation agroalimentaires avec un taux de récupération de 98%. Ce secteur génère près de 74 % des matières organiques et il est responsable de 72 % de la

récupération à lui seul. Sans ce secteur, le taux de récupération global des ICI serait de seulement 29 %.

Le tableau 57 présente également la quantité de matières éliminées par les ICI de la MRC pour toutes les municipalités en 2019. Ces données sont celles du tableau 37 ajustées c'est-à-dire les données d'élimination par municipalité 2019 du MELCC, corrigées avec les bons de pesés des collectes municipales, auxquelles ont été ajoutées les quantités de déchets des ICI assimilables, soustraites des quantités de déchets résidentiels et finalement dont les quantités de déchets de l'écocentre et les rejets du centre de tri des matières recyclables des 18 municipalités de la MRC ont été soustraites de la quantité de Drummondville puisque ces quantités de déchets sont identifiées de provenance Drummondville lors de leur arrivée au LET de WM à Drummondville. Il est évident que Drummondville possède le tonnage le plus élevé, puisque c'est la ville qui possède le plus grand nombre d'ICI (plus de la moitié). Les municipalités pour lesquelles aucun tonnage n'est attribué sont celles pour lesquelles les ICI sont intégrés à la collecte municipale et dont la quantité est minime puisqu'on retrouve peu d'ICI sur leur territoire.

On remarque un écart de près de 15 % du tonnage total éliminé pour les deux tableaux. Les résultats du tableau 56 sont issus de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec et cet outil ne reflète pas nécessairement la réalité du territoire de la MRC en ce qui a trait aux services de récupération mis en place et permettant de réduire la quantité des déchets enfouis. Les données du tableau 57 seront les données utilisées pour le bilan global de la MRC.

Malgré cet écart, il est clair que la récupération dans le secteur ICI ne permet pas de contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération au Québec. Ce secteur devra être davantage impliqué dans les prochaines années.

Tableau 57 - Matières éliminées par municipalité pour le secteur des ICI - 2019

Municipalité	Matières éliminées	
	(tm)	Kg/hab.
Drummondville	25277,27	325,13
Durham-Sud	53,00	49,49
L'Avenir	144,52	103,85
Lefebvre	75,83	81,72
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	388,04	397,18
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	323,38	203,51
Saint-Bonaventure	343,31	322,66
Saint-Cyrille-de-Wendover	287,63	59,87
Saint-Edmond-de-Grantham	3,00	3,90
Saint-Eugène	98,34	85,74
Saint-Félix-de-Kingsey	145,40	98,53
Saint-Germain-de-Grantham	391,00	78,48
Saint-Guillaume	659,00	441,69
Saint-Lucien	60,68	35,16
Saint-Majorique-de-Grantham	6,62	4,79
Saint-Pie-de-Guire	0,00	0,00
Sainte-Brigitte-des-Saults	234,94	313,66
Wickham	698,50	268,76
MRC de Drummond	29 189,59	274,47

Sources : Données d'élimination par municipalité 2019, MELCC et données MRC de Drummond.

4.3. Secteur de la construction, démolition et la rénovation

Dans cette section, un inventaire des matières résiduelles générées par le secteur de la construction, démolition et la rénovation (CRD) est dressé.

Les résidus de CRD sont divisés en deux catégories de matières :

- * Les agrégats : résidus de briques, de béton, d'asphalte et de gravier provenant de travaux de construction;
- * Les non-agrégats : composés entre autres de bois de construction, de gypse et de bardeaux d'asphalte.

Tout comme pour le secteur ICI, l'inventaire plus précis est présenté pour l'ensemble du territoire de la MRC. Le tableau 58 présente les quantités de matières récupérées, éliminées et générées par ce secteur sur le territoire de la MRC. Les tonnages présentés dans ce tableau sont tirés de l'outil de calcul fourni par Recyc-Québec et sont basés sur des moyennes provinciales ainsi que sur la valeur des permis de bâtir pour l'année 2019 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ce même exercice a été réalisé pour chacune des municipalités en se basant sur la valeur des permis à bâtir, mais aucune vérification de la nature des permis retenus pour déterminer la valeur des permis à bâtir de l'ISQ n'a été faite, faisant en sorte que les quantités présentées au tableau 59 ne sont pas précises. Une

demande pourrait être adressée à l'ISQ pour obtenir la donnée exacte par municipalité et ainsi déterminer plus précisément les quantités de résidus de CRD enfouis.

Dans l'outil d'inventaire, les quantités de résidus de CRD récupérées à l'écocentre de la MRC ont été ajoutées aux quantités puisque pour l'écocentre, ces matières ne sont pas acheminées dans un centre tri de CRD, mais directement chez un recycleur. De plus, pour la quantité de résidus de la catégorie *Usages en lieu d'enfouissement*, cette dernière a été ajoutée dans la catégorie *Éliminée*.

Tableau 58 - Quantités des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD en 2019 selon ISQ et valeur des permis à bâtir des municipalités

Matières	Quantités récupérées (tm)	Quantités éliminées (tm)	Usages en lieu d'enfouissement¹ (tm)	Quantités générées (tm)	% de valorisation
Agrégats	3 170	2 776	N.A.	5 947	53 %
Agrégats (écocentre)	945	n/d	N.A.	945	100 %
Total Agrégats	4 115	2 776	N.A.	6 892	60 %
Non-agrégats :	10 462	16 659	N.A.	27 121	39 %
Bois de construction	6 362	9 381	N.A.	15 743	40 %
Bois construction (écocentre)	1 620	n/d	N.A.	1 620	100 %
Total Bois	7 986	9 381	N.A.	17 363	46 %
Gypse	129	1 770	N.A.	1 899	7 %
Bardeaux d'asphalte	647	758	N.A.	1 405	46 %
Autres	1 704	4 750	N.A.	6 454	26 %
Rejets de centre de tri	N.A.	5 362	4 481	9 843	N.A.
Total²	14 577	29 278	4 481	43 856	33 %
Kg/pers²	137	275	42	412	
Total³	15 884	32 490	4 944	48 374	33 %
Kg/pers³	149	306	46	455	

1. La quantité « Usages en lieu d'enfouissement » a été ajoutée dans la quantité éliminée pour ce bilan

2. Selon la valeur des permis à bâtir des ISQ, 2019

3. Selon la valeur des permis à bâtir des municipalités, 2019

Source : Outil de Calcul de Recyc-Québec 2022

Selon la source des données, le secteur des CRD a généré, en 2019, entre 43 856 et 48 374 tonnes de matières résiduelles et 33 % ont été récupérées. Les matières ayant le plus haut taux de récupération sont les agrégats (60 %) suivi du bois de construction et du bardeau d'asphalte (46 %). Le gypse, bien que ce soit une matière pouvant être récupérée, obtient un faible pourcentage de valorisation (7 %).

Comme mentionné précédemment, le tableau suivant montre les résultats par municipalité selon leur valeur de permis à bâtir pour l'année 2019 fournie à la MRC. Selon l'ISQ, en 2019, la valeur des permis à bâtir pour le territoire de la MRC de Drummond est de 287 007 000 \$ et 29 278 tm (tableau 58) des résidus de CRD auraient été enfouis. Et selon la valeur de

chaque municipalité, cette valeur totale est de 316 507 070 \$, soit une différence de 2.3 % et 32 490 tm de résidus de CRD auraient été enfouis.

Puisque par municipalité c'est la seule donnée que dispose la MRC, c'est donc elle qui sera prise pour fixer les objectifs d'enfouissement. Advenant que la MRC puisse avoir les données utilisées par l'ISQ, une mise à jour des objectifs pourra alors être réalisée.

Tableau 59 - Quantités de résidus de CRD éliminée et récupérée par municipalité en 2019 selon la valeur des permis à bâtir de chacune des municipalités

Municipalité	Matières éliminées	% de
	(kg/hab)	récupération
Drummondville	321	33 %
Durham-Sud	126	31 %
L'Avenir	181	32 %
Lefebvre	216	31 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	32	43 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	159	32 %
Saint-Bonaventure	261	32 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	205	32 %
Saint-Edmond-de-Grantham	291	31 %
Saint-Eugène	525	30 %
Saint-Félix-de-Kingsey	193	30 %
Saint-Germain-de-Grantham	381	31 %
Saint-Guillaume	103	34 %
Saint-Lucien	411	30 %
Saint-Majorique-de-Grantham	222	36 %
Saint-Pie-de-Guire	26	41 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	486	30 %
Wickham	337	30 %
MRC de Drummond	306	33 %

4.4. Bilan global de la MRC de Drummond

En combinant les 3 secteurs, il est possible de faire un bilan global pour le territoire de la MRC de Drummond. Le tableau suivant présente ce bilan.

Tableau 60 - Bilan global de la MRC de Drummond en 2019

Secteur	Quantités récupérées (tm)	Quantités éliminées (tm)	Quantités générées (tm)	% de récupération	Quantités éliminées (kg/pers)
Résidentiel	28 430	22 886	51 316	55 %	215
ICI	43 889	29 190	73 079	60 %	274
CRD ¹	15 884	32 490	48 374	33 %	306
Total	88 203	84 566	172 769	51 %	795
Résidentiels avec les boues	32 053	22 886	54 939	58 %	215
Total avec boues	91 826	84 566	176 392	52 %	795

1. La quantité « Usages en lieu d'enfouissement » a été ajoutée dans la quantité éliminée pour ce bilan

La performance des secteurs résidentiels et ICI est similaire, mais pour le secteur CRD, des efforts devront être faits dans les prochaines années afin d'améliorer le pourcentage de récupération. Avec ou sans les boues, le pourcentage de récupération global est le même. Pour tous les secteurs, il sera impératif de mettre en place des mesures afin de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux.

Chapitre 5 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Lors de la révision du PGMR en 2014-2015, le constat suivant avait été fait et écrit :

« Le portrait présenté au chapitre 2 – *Gestion actuelle des matières résiduelles* indique que le territoire de la MRC de Drummond est mieux desservi en gestion des matières résiduelles depuis l'entrée en vigueur du PGMR en 2005. Plusieurs services et infrastructures ont été mis en place au cours des dix dernières années, permettant désormais aux générateurs de matières résiduelles de s'en départir de façon plus responsable, comme en font foi les pages qui suivent. »

En 2019, ce même constat peut encore être fait puisque depuis 2016, date d'entrée en vigueur du PGMR 2016-2020, davantage de services sont maintenant offerts à la population du territoire de la MRC afin de mieux gérer leurs matières résiduelles comme en font foi les pages qui suivent.

5.1. Bilan du deuxième PGMR

Le tableau 61, démontre qu'une grande partie des actions prévues dans le deuxième PGMR a été réalisée au fil des années. Le plan d'action était divisé en 3, soit des actions à réaliser par les municipalités, par la MRC et par d'autres organisations du territoire. Par les municipalités, 24 actions, en plus des sous-actions, avaient été inscrites dans le plan d'action, 24, plus les sous actions à réaliser par la MRC et quatre (4) par d'autres organisations pour un total de 52 actions, sans compter les sous-actions.

Le portrait de l'état de réalisation des actions des tableaux 61 et 62 est basé sur les indicateurs de suivi de chacune des actions tels qu'ils apparaissent dans les fiches des actions du PGMR 2016-2020.

Tableau 61 - État de réalisation 2021 des actions du PGMR 2016-2020

État de réalisation	Actions sous la responsabilité des municipalités	Actions sous la responsabilité de la MRC	Actions sous la responsabilité Autres	% de réalisation total
Réalisées	12 (50 %)	19 (79 %)	1 (25 %)	62 %
En partie réalisées	11 (46 %)	1 (4 %)	0 (0 %)	23 %
En cours de réalisation	0 (0 %)	3 (13 %)	1 (4 %)	8 %
Non réalisées	1 (4 %)	1 (4 %)	2 (50 %)	8 %
Total	24 (100 %)	24 (100 %)	4 (100 %)	100 %

En date du 31 décembre 2021, 62 % des actions identifiées au plan d'action ont été réalisées par les municipalités, la MRC et d'autres organisations. Quatre actions seront complétées d'ici la fin de l'année, faisant augmenter le pourcentage de réalisation à 70 %.

Tableau 62 - État de réalisation du plan d'action du premier PGMR au 31 décembre 2021

No.	Actions prévues	État de réalisation
Responsabilité des municipalités		
1	Implanter un projet pilote de compostage domestique pour les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de Saint-Félix-de-Kingsey	Réalisée
	Implanter le compostage domestique dans la partie rurale et implanter la collecte à trois voies dans le périmètre urbain de la municipalité de Durham-Sud.	En partie réalisée
3	Implanter ou maintenir la collecte à trois voies pour la collecte des matières organiques pour les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Pie-de-Guire et Saint-Bonaventure	Réalisée
3a	Intégrer les ICI à la collecte à trois voies.	En partie réalisée
4	Maintenir ou mettre en place une collecte des résidus verts (feuilles et sapins de Noël).	En partie réalisée
5	Poursuivre le programme de vidange des installations septiques.	Réalisée
6	Pour les municipalités dotées d'installations municipales de traitement des eaux usées, exiger que les biosolides soient recyclés en favorisant l'épandage agricole, s'ils répondent aux normes (inclure cette exigence dans les documents d'appel d'offres).	Réalisée
7	Maintenir les services de collecte de matières recyclables actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC.	Réalisée
8	Optimiser la collecte des matières recyclables.	En partie réalisée
9	Étudier la possibilité d'élargir la collecte des matières recyclables et des matières organiques aux établissements d'enseignement pour la ville de Drummondville	Réalisée
10	Mettre en place et maintenir des points de dépôt municipal pour la collecte des piles domestiques et des fluocompactes.	En partie réalisée
11	Élargir le service de collecte ponctuelle de TIC (technologies de l'information et de la communication) pour les municipalités rurales.	En partie réalisée
12	En favorisant les organismes locaux et en mettant en place de nouveaux points de dépôt permettant la	En partie réalisée

No.	Actions prévues	État de réalisation
	récupération des vêtements et des textiles afin que l'ensemble de la population de la MRC soit desservi.	
13	Maintenir ou améliorer les services de collectes, de transport et de traitement des déchets actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC.	Réalisée
14	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de récupération de plastique souple (plastique agricole ou d'ICI) pour la municipalité de Saint-Bonaventure et la RGMRBSF.	En partie réalisée
15	Diffuser des chroniques sur la gestion des matières résiduelles via les journaux municipaux, les sites Internet et la poste.	Réalisée
16	Sensibiliser les citoyens au sujet de la collecte à trois voies (avantages, matières visées, fonctionnement de la collecte, guide, soirées d'information, etc.).	Réalisée
17	Mettre en place un programme d'inspection des bacs et offrir un service d'accompagnement pour les propriétaires d'immeubles à multilogements pour la ville de Drummondville.	Réalisée
18	Optimiser la gestion des matières résiduelles dans les édifices municipaux.	En partie réalisée
19	Rendre disponible, dans les lieux publics et lors d'événements, des équipements pour la collecte des matières résiduelles.	En partie réalisée
20	Mettre en place ou maintenir, selon le cas, des mesures de réduction à la source et de réemploi	Réalisée
21	Évaluer la pertinence et la faisabilité d'intégrer les ICI à la collecte municipale pour la ville de Drummondville.	Réalisée
22	Pour les municipalités, valoriser les résidus de CRD générés lors de travaux municipaux et exiger, via les documents d'appel d'offres entre autres, que les entrepreneurs valorisent les résidus de CRD lors de travaux municipaux.	En partie réalisée
23	Pour les travaux de construction, de rénovation et de démolition de grande envergure, obliger les entrepreneurs à avoir un plan de gestion des matières résiduelles pour l'obtention de leur permis.	Non réalisée

No.	Actions prévues	État de réalisation
Responsabilité de la MRC		
1	Diffuser et mettre en œuvre le PGMR.	Réalisée
2	Rédiger un rapport annuel pour le MDDELCC.	Réalisée
3	Produire et diffuser un bilan annuel.	Réalisée
4	Réviser le PGMR de la MRC de Drummond tous les cinq ans.	En cours de réalisation
5	Modifier le droit de regard en le limitant à 370 000 tonnes métriques.	Réalisée
6	Envoyer des informations aux papetières au sujet de la valorisation des boues qu'elles génèrent.	Réalisée
7	Mettre à jour annuellement et promouvoir le répertoire des recycleurs et des récupérateurs de la MRC pour les matières provenant du secteur résidentiel ou assimilables au secteur résidentiel.	Réalisée
8	Renouveler l'entente avec le centre de tri de matières recyclables.	Réalisée
9	Mettre en commun les outils d'information et de sensibilisation des municipalités et de la MRC et créer une boîte à outils sur le site Internet de la MRC.	Réalisée
10	Organiser une tournée des municipalités dans le but d'informer les élus sur la gestion des matières résiduelles.	Réalisée
11	Mettre en place un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles visant l'ensemble des secteurs (herbicyclage, réduction à la source, bannissements de l'enfouissement, matières recyclables, etc.).	Réalisée
12	Faire de la sensibilisation et un suivi auprès des ICI à propos : - des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du PGMR; - du programme « ICI on Recycle! »; - d'Info-matières; - et créer, entre autres, une boîte à outils à leur intention.	En cours de réalisation
13	Trouver des partenaires financiers pour l'embauche d'une personne-ressource pour accompagner les ICI.	Réalisée

No.	Actions prévues	État de réalisation
14	Produire et distribuer des documents d'information pour les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition au sujet : - des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles; - des matières bannies de l'enfouissement et de celles à venir ainsi que des solutions de rechange applicables; - des différents modes de recyclage des résidus.	Réalisée
15	Procéder à des appels d'offres en commun pour des achats ou des services regroupés en fonction des besoins des municipalités, lorsqu'applicables (tri des matières recyclables et services d'écocentre si nécessaire).	Réalisée
16	Élaborer un guide pour la bonne gestion des matières résiduelles lors d'événements publics.	En cours de réalisation. Le guide sera publié en 2022
17	Maintenir le soutien financier à la Ressourcerie Transition ou d'autres entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales afin de favoriser le réemploi de différentes matières.	Réalisée
18	Implanter un système de tarification unitaire	En partie réalisée
19	Rédiger une politique d'achats responsables ou élaborer un guide à ce sujet.	Réalisée
20	Maintenir le service d'un écocentre.	Réalisée
21	Selon les besoins, réaliser une étude de caractérisation des déchets du secteur résidentiel pour connaître leur composition afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	Réalisée en 2017 Une autre est prévue en 2023
22	Évaluer les avantages et les inconvénients reliés aux différents modes de vidanges des boues de fosses septiques (Juggler, mesurage, vidange totale, etc.).	Réalisée
23	Pour les résidus de CRD, réaliser un portait des modes de gestion appliquée.	Réalisée
24	Élaborer un modèle de plan de gestion des matières résiduelles pour les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition, nécessaire pour l'obtention de leur permis dans le cadre de travaux de grande envergure.	Non réalisée (Reporté)

No.	Actions prévues	État de réalisation
Responsabilité Autres		
1	Offrir une collaboration aux ICI, par le biais d'une personne-ressource, dans le contexte du développement des parcs industriels entre autres.	Réalisée
2	Selon les besoins et l'entente signée entre Waste Management, la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, ouvrir, pour les citoyens, un nouvel écocentre permanent sur le territoire de la MRC.	Non réalisée
3	Évaluer l'accès des ICI à l'écocentre pour les matières comparables au secteur résidentiel et/ou évaluer la possibilité d'implanter un nouvel écocentre pour les ICI.	En cours de réalisation
4	Selon les besoins, en fonction des infrastructures existantes et en respect avec l'entente signée entre la Ville de Drummondville, la MRC de Drummond et Waste Management, implanter un centre de tri de CRD pour les résidus de CRD provenant des entrepreneurs en construction, rénovation et démolition.	Non réalisée

Pour la période couverte par le deuxième PGMR, cinq municipalités ont mis en place la collecte à trois voies réduisant ainsi la quantité de déchets enfouis. Toutes les municipalités de la MRC sont désormais desservies par la collecte porte-à-porte des matières organiques ou le compostage domestique et/ou communautaire. Quelques municipalités offrent aussi la collecte des résidus verts. Pour la plupart des municipalités, la collecte des matières organiques et recyclables couvre l'ensemble des immeubles résidentiels de leur territoire.

D'autres actions ont également contribué à cette réduction, notamment l'optimisation des collectes, en modifiant les fréquences, la tarification sur l'utilisation de bac à déchet additionnel, la mise en place de collectes ou points de dépôt pour certaines matières comme les TIC, les feuilles mortes et sapins, la mise en place des services de collecte pour les ICI et les écoles, le compostage domestique, la sensibilisation, etc.

Depuis l'adoption du premier PGMR, la quantité de déchets enfouis a diminué de plus du tiers pour le territoire de la MRC comme le montre le tableau suivant. Cette diminution est davantage présente pour la période de mise en œuvre du premier PGMR. C'est durant cette période que les actions ayant le plus d'impacts sur la réduction des quantités de déchets enfouis ont été mises en place : ouverture de l'écocentre, programme de vidange des installations septiques, implantation de la collecte à trois voies sur le territoire de la ville de Drummondville et dans 9 autres municipalités, etc.

Tableau 63 - Évolution des quantités de déchets enfouis, MRC de Drummond, 2005 à 2019

Années	Quantités de déchets enfouis (résidentiel et ICI assimilables)	Variation
2005	39 138 tm	
2015	29 659 tm	Variation 2005 – 2015 -24,2 %
2019	25 783 tm	Variation 2015 – 2019 -13,1 %
Variation 2005 - 2019		-34,1 %

Comme le permet la LQE, la MRC s'est prévaluée, en 2005, d'un droit de regard, en adoptant un règlement limitant la quantité de matières résiduelles enfouies provenant de l'extérieur de son territoire, à 315 000 tm. Ce tonnage a été haussé en 2012 à 540 000 tm pour ensuite être de nouveau réduit en 2016 à 370 000 tm. Actuellement, c'est le droit de regard de 540 000 tm qui s'applique pour que les nouvelles autorisations émises à Waste Management ne soient pas considérées comme un agrandissement du site, mais une poursuite des activités autorisées en 2013.

5.2. Problématiques et enjeux

Le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Drummond et des municipalités qui la composent permet de mettre en évidence plusieurs problématiques et ce, autant pour les secteurs résidentiels que celui des ICI et des CRD.

5.2.1. Secteur municipal

Depuis l'entrée en vigueur du premier PGMR en 2005, la MRC a dû faire face à plusieurs défis lors de la mise en œuvre des actions du PGMR. Un des principaux défis est le partage des délégations des compétences en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Pour la MRC, cette délégation n'est que partielle pour 12 des 18 municipalités, rendant difficile la mise en place, la coordination et l'optimisation des actions sur l'ensemble du territoire de la MRC. Pour les six (6) autres municipalités, elles ont, quant à elles, délégué leur compétence en gestion des matières résiduelles en totalité à la RGMRSB ce qui favorise une uniformisation des actions sur le territoire de ces municipalités.

Pour cette délégation partielle des 12 municipalités, cela implique, pour elles, une grande part de responsabilité dans la mise en œuvre du PGMR, n'ayant souvent pas les ressources (financières, techniques et humaines) nécessaires, contrairement à la ville de Drummondville, pour la réalisation des actions. Les municipalités ne peuvent donc déployer pleinement leurs efforts à la réalisation de ces actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux. La MRC aura toujours à composer avec la difficulté de planifier l'optimisation des performances en GMR pour l'ensemble du territoire avec une ville-centre hautement autonome et performante et des municipalités moins bien outillées. Les municipalités auraient avantage à travailler en collaboration ou à demander à la MRC. Le regroupement des municipalités favorise une uniformisation des actions sur le territoire. À l'inverse, les municipalités qui œuvrent seules créent une diversité de services et d'actions sur le territoire à condition d'avoir les ressources nécessaires.

Afin de soutenir les municipalités à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles, la MRC élabore et adopte annuellement un plan d'action. Les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre sont issues de quotes-parts municipales impliquant ainsi que l'ensemble des projets qui en découlent doivent répondre aux intérêts de toutes les municipalités. Afin de pallier à ce problème de ressources, différentes avenues devront être étudiées dans les prochaines années.

Il avait été noté, dans le PGMR précédent, une variation de l'offre de service en gestion de matières résiduelles d'une municipalité à l'autre. Cette variation au niveau des services de collecte porte-à-porte est beaucoup moins présente suite à la mise en place des collectes des bacs bruns dans plusieurs municipalités. La variation se voit davantage au niveau de l'offre de service d'écocentre et des points de collecte des différentes matières. La majorité de ces services se trouvent sur le territoire de la ville de Drummondville. La présence d'un seul écocentre sur le territoire de la MRC est problématique puisque la distance à parcourir pour les citoyens des municipalités les plus éloignées est considérable. Face à ce problème, quelques municipalités ont décidé de réaliser des collectes pour certaines matières comme le bois et les RDD. Ces matières sont par la suite acheminées à l'écocentre par la municipalité. Mais ces services ne sont offerts que dans quelques municipalités.

Un autre enjeu constaté est la quantité grandissante d'encombrants enfouis. Malgré la présence d'un écocentre, beaucoup de matières valorisables se retrouvent en bordure de rue. Selon la caractérisation des encombrants, réalisée par la ville de Drummondville en 2020, 79% des matières mises en bordure de rue étaient valorisables. Différentes hypothèses ont été évaluées pour expliquer la grande quantité d'encombrants :

- La facilité à déposer les encombrants en bordure de rue;
- Le manque de service de collectes pour apporter des matières à l'écocentre pour les citoyens n'étant pas capables de les transporter eux même;
- Le manque de connaissance sur la destination de ces matières;
- Le manque de connaissance sur ce qui est valorisable ou non;
- Le manque de connaissance sur les services et les infrastructures de valorisation offerts sur le territoire de la MRC;
- Une volonté à géométrie variable des citoyens pour disposer les matières dans les bonnes filières de récupération qui nécessitent un déplacement.

Malgré la présence de l'écocentre, on retrouve très peu de service de démantèlement et de valorisation des encombrants sur le territoire de la MRC de Drummond. Bien des encombrants apportés à l'écocentre se retrouvent à l'enfouissement. Il y aurait avantage à démanteler ses encombrants pour en valoriser ses composantes comme le bois et le métal.

Enfin, on constate, que la sensibilisation doit être omniprésente et continuelle afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de relâchement des citoyens à bien recycler les matières. Pour certains, un simple rappel est suffisant, tandis que pour d'autres, ce n'est pas suffisant pour les inciter à recycler.

5.2.2. Secteurs ICI et CRD

En 2020, une majorité de municipalités offre les services de collectes des déchets, des matières recyclables et des matières organiques aux ICI. C'est souvent le manque d'information et le temps nécessaire pour faire le tri des matières qui freinent les ICI à y

participer. De la sensibilisation à ce niveau devrait être réalisée auprès de ce secteur, dans les prochaines années, si une plus grande collaboration de leur part est attendue.

Pour le secteur des ICI, comme dans la plupart des municipalités du Québec, l'intégration à la collecte résidentielle des déchets et des matières recyclables générés par les ICI et les CRD ne permet pas d'avoir un portrait exact de la génération des matières résiduelles du secteur résidentiel et, par le fait même, des secteurs ICI et CRD.

Pour les ICI collectés par des collecteurs en contrat privé, il est impossible pour la MRC d'avoir des informations permettant de connaître les quantités ainsi que le type de matières collectées pouvant déceler certaines problématiques de gestion des matières résiduelles dans les ICI.

Encore aujourd'hui, les ICI n'ont toujours pas accès au service d'écocentre de la MRC, même si ce besoin est des plus présent. La MRC est d'avis qu'une solution devra être trouvée bientôt.

Comme le démontre l'annexe 2.2, la MRC et les municipalités possèdent peu d'informations sur la génération de matières résiduelles des ICI. Une bonne partie des informations de l'annexe 2.2 n'a pu être mise à jour puisque pour plusieurs ICI ayant des contrats privés, il a été impossible d'obtenir de l'information du collecteur. Les municipalités devront également s'impliquer dans l'acquisition de ces informations afin de mettre en place des actions appropriées.

Pour le secteur des CRD, le territoire est maintenant desservi par 2 centres de tri. Là encore, il est impossible pour la MRC de faire un portrait complet de la gestion des résidus de CRD. En 2020, un sondage sur les modes de gestion des résidus de CRD avait été envoyé à une soixantaine d'entrepreneurs et seulement 12 y ont répondu. Ce qui a permis de ne dresser qu'un portrait très partiel de la gestion de cette matière sur le territoire de la MRC. Nous avons également demandé la collaboration des municipalités à réaliser un sondage auprès des citoyens demandant un permis de construction, afin de connaître leur mode de gestion des résidus de CRD. Seulement 6 municipalités sur 18 y ont participé. Si les municipalités et la MRC souhaitent mettre en place des actions afin d'augmenter le pourcentage de valorisation de ces résidus, des efforts devront être faits afin de dresser un meilleur portrait de la situation.

5.3. Orientations et objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation des matières organiques.

Pour ce plan de gestion des matières résiduelles, la MRC doit produire son plan d'action en fonction des nouvelles orientations gouvernementales et des objectifs issus du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles à atteindre en 2023 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Les actions proposées doivent permettre l'atteinte de ces objectifs suivants :

Pour le Plan d'action 2019-2024 :

- Réduire à 525 kg par habitant ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2023;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescible (incluant résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques);
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Pour la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) :

- Offrir la collecte de la matière organique à tous les citoyens du Québec d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (incluant le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues) en 2030.
- Réduire de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par année les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

5.3.1. Orientations

Six orientations, très similaires au PGMR précédent, ont été privilégiées dans le but de détourner de l'enfouissement toutes les matières à l'exception des résidus ultimes :

- Réduire l'enfouissement des matières résiduelles;
- Favoriser le recyclage des matières recyclables;
- Détourner les matières organiques de l'enfouissement;
- Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs;
- Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD;
- Bonifier l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Comme le secteur ICI génère une grande quantité de matières résiduelles, parfois autant que le secteur résidentiel, la MRC de Drummond souhaite accorder une attention particulière à cette orientation dans les prochaines années.

5.3.2. Objectifs à atteindre pour la MRC

À partir des objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière résiduelle, la MRC et les municipalités doivent se fixer des objectifs propres à leur territoire.

Ces objectifs doivent refléter la réalité du territoire visé et répondre aux orientations établies dans le PGMR. Ils permettront à la MRC d'élaborer un plan d'action, qui par sa mise en œuvre, contribuera à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2019-2024 et de la SVMO.

Ainsi, la définition des objectifs poursuivis par la MRC de Drummond est établie en respect de ceux inscrits dans le plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation des matières organiques. Les objectifs spécifiques retenus dans le cadre du PGMR de la MRC de Drummond sont précisés dans le tableau 64.

Tableau 64 - Objectifs à atteindre par la MRC de Drummond et ses municipalités entre 2023 et 2030

Objectifs 2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Orientations de la MRC de Drummond	Objectifs de la MRC de Drummond	Échéancier
Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.	Performance de la MRC : 795 kg/hab Secteur résidentiel : 215 kg/hab Secteur ICI : 274 kg/hab	2030

confondus, à 525 kg/habitant		Secteur CRD : 306 kg/hab Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant annuellement pour chaque municipalité de 5 % la quantité de matières résiduelles éliminées permettant d'atteindre 556 kg/hab.	
Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.	Favoriser le recyclage des matières recyclables	Performance de la MRC : 50 % Résidentiel : 61 % et ICI : 45 % Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles	2030
Recycler 60 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025. Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025	Détourner les matières organiques de l'enfouissement Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD	Performance de la MRC : 100 % Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles.	2023
		Performance de la MRC : 55 % Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.	2030
		Performance : 17 municipalités sur 18 Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.	2025
		Performance : 11 municipalités sur 18 Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025	2025
Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs	Performance de la MRC : 33 % Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	2030
	Bonifier l'offre de service en GMR	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin	2030

5.4. Objectifs municipaux

Les objectifs municipaux établis pour l'élimination des matières résiduelles ainsi que pour la valorisation des matières organiques sont basés sur les quantités de matières générées par le secteur résidentiel incluant les ICI assimilables, puisque les données provenant des secteurs ICI et CRD sont incomplètes et ne permettent pas de dresser un portrait précis du taux de génération des matières provenant de ces secteurs.

Les municipalités n'ont pas toutes atteint le même niveau de performance au fil des ans résultant de la variation de l'offre de service. Par ailleurs, une grande partie des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC proviennent de Drummondville et cette dernière a fait face à la situation en déployant d'importants efforts au cours des dernières années pour détourner un maximum de matières résiduelles de l'enfouissement. Il en est de même pour quelques autres municipalités. Il semble logique, dans ce contexte, que les objectifs à atteindre soient spécifiques à chacune des municipalités.

Pour calculer les différentes cibles à atteindre, les chiffres provenant de l'année de référence 2019 ont été utilisés, soit : des données à l'élimination et des données sur les quantités des matières recyclables et organiques recyclées. Les objectifs quantitatifs inscrits dans les tableaux suivants ont pu être déterminés à l'aide de l'outil de calcul fourni par Recyc-Québec.

5.4.1. Réduction de l'enfouissement

Pour ce PGMR, l'année de référence étant l'année 2019, les objectifs de réduction de l'enfouissement ont donc été établis à partir de ces données et l'objectif de réduction est mesuré sur les quantités en kg/hab.

Pour les déchets résidentiels, les quantités sont celles provenant du tableau 38 et sont déterminées selon les données suivantes et ce, pour chaque municipalité :

- Quantité résidentielle sans les ICI assimilables dans la collecte municipale;
- Quantité de déchets provenant de l'écocentre (accès réservé au résidentiel seulement);
- Quantité de rejets du centre de tri des matières organiques fixée à 4 % selon Recyc-Québec;
- Quantité de rejets du centre de tri des matières recyclables dans la mesure où la donnée est disponible auprès de EEQ après l'entrée en vigueur de l'entente pour la collecte des matières recyclables.

Pour les déchets provenant du secteur ICI (tableau 57), les quantités sont déterminées aussi pour chaque municipalité, en prenant la quantité des déchets enfouis du MELCC (données à l'élimination) corrigée, s'il y a lieu, additionnée de la quantité des déchets des ICI assimilables, soustraite du secteur résidentiel, pour ensuite soustraire, pour la ville de Drummondville, la quantité de déchets de l'écocentre répartie par municipalité en fonction du nombre de visiteurs. La quantité de déchets provenant des rejets du centre de tri des matières recyclables, si disponible, est répartie par municipalité selon le pourcentage de la quantité acheminée au centre de tri durant l'année. Ces deux matières sont soustraites du secteur ICI, pour la ville de Drummondville, puisqu'au site d'enfouissement elles sont identifiées de provenance ICI.

Enfin pour le secteur CRD (tableau 59), la donnée est déterminée pour chaque municipalité selon leur valeur des permis à bâtir. Cette valeur est alors ajoutée dans l'outil d'inventaire de Recyc-Québec pour déterminer la quantité éliminée par municipalité.

Ainsi en additionnant les quantités (kg/hab) de déchets enfouis pour les trois secteurs, un facteur de réduction de 5 % sera appliqué à chaque année afin de fixer les objectifs du tableau suivant.

Tableau 65 - Objectifs de réduction de l'enfouissement

Municipalité	Quantités de déchets enfouis en 2019	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Drummondville	839	797	785	720	684	650	617	586
Durham-Sud	439	417	396	376	357	339	322	306
L'Avenir	532	506	480	456	434	412	391	372
Lefebvre	575	546	519	493	469	445	423	402
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	679	645	613	582	553	526	499	474
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	632	600	570	542	515	489	464	441
Saint-Bonaventure	929	882	838	796	756	719	683	649
Saint-Cyrille-de-Wendover	542	515	489	465	442	420	399	379
Saint-Edmond-de-Grantham	578	549	522	495	471	447	425	404
Saint-Eugène	902	857	814	774	735	698	663	630
Saint-Félix-de-Kingsey	618	587	557	529	503	478	454	431
Saint-Germain-de-Grantham	698	663	630	598	568	540	513	487
Saint-Guillaume	824	783	744	706	671	638	606	575
Saint-Lucien	772	733	697	662	629	597	567	539
Saint-Majorique-de-Grantham	494	469	446	423	402	382	363	345
Saint-Pie-de-Guire	314	298	283	269	256	243	231	219
Sainte-Brigitte-des-Saults	1090	1036	984	935	888	844	801	761
Wickham	868	825	783	744	707	672	638	606
MRC de Drummond	795	756	718	682	648	616	585	556

5.4.2. Recycler 75 % du papier/carton, du plastique, du verre et du métal

Pour le secteur résidentiel de la MRC de Drummond, le pourcentage de récupération global est 61 % et pour le secteur ICI, la performance est de seulement 45 %. En combinant les secteurs, on obtient un taux de récupération de 50 %. Ces résultats sont bien en deçà de l'objectif de 75 %. Afin de voir où les efforts devront être mis dans les prochaines années, voici les résultats par matière pour les deux secteurs. On constate que pour aucune des matières l'objectif n'est atteint.

Tableau 66 - Performance de récupération des matières recyclables pour la MRC en 2019

Matières	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Global	Objectifs 2030
Papier/carton	72 %	54 %	59 %	75 %
Métal	49 %	47 %	47 %	75 %
Plastique	31 %	18 %	22 %	75 %
Verre	65 %	29 %	49 %	75 %
Total	61 %	45 %	50 %	75 %

Depuis le 24 octobre 2022, c'est Éco Entreprise Québec (EEQ) qui a désormais la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement le système modernisé de collecte sélective, au nom des producteurs visés, tel que le prévoit le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, adopté en juillet 2022 et qui introduit la responsabilité élargie des producteurs (REP). Cela implique que c'est à EEQ de s'assurer de l'atteinte des objectifs de récupération des matières recyclables provenant de la collecte sélective, telle qu'établie dans le Règlement. Dans ce contexte, la MRC et les municipalités n'ont plus l'obligation d'atteindre des cibles de valorisation, mais elles pourront mettre en place des actions en conformité avec EEQ afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.

5.4.3. Recycler les matières organiques

Pour cette catégorie de matières, des objectifs ont été fixés selon le Plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Plan d'action 2019-2024 :

- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles (incluant résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques);

Pour la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique (incluant le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues) en 2030.

Comme il y a une grande variation dans la performance de valorisation des matières organiques (résidus alimentaires, verts et autres M.O acceptées), il est convenu que les objectifs ont été déterminés par municipalité et de façon distincte pour les matières organiques (papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts)) et les boues.

Les boues municipales et d'installations septiques sont, sur le territoire de la MRC, valorisées à 100 % depuis plusieurs années. L'intégration des boues dans l'objectif global de récupération des matières organiques engendrerait une surestimation du pourcentage de valorisation des matières organiques, faisant en sorte que pour certaines municipalités l'objectif de 70 % serait atteint. Cette façon de faire résulte aussi du fait que les municipalités dotées d'installations de traitement des eaux municipales effectuent la vidange selon des fréquences très variables.

Les objectifs de valorisation des boues établies pour chaque municipalité sont les suivantes :

Tableau 67 - Objectifs de valorisation des boues

Matières organiques	Performance de valorisation MRC en 2019	Objectifs 2025
Boues municipales	100%	100 %
Boues d'installations septiques	100%	100 %

Pour les autres matières comme le papier, le carton, le bois et les résidus alimentaires et verts et autres matières organiques récupérées, les performances de valorisation sont, pour certaines municipalités, loin de l'objectif de 70 % à atteindre en 2030 comme le montre le tableau suivant :

Tableau 68 - Performances de valorisation des matières organiques en 2019 et objectifs

Municipalité	Papier et carton	Résidus alimentaires, verts et autres ¹	Bois	% Total	Objectifs 2030
Drummondville	75 %	59 %	46 %	56 %	70 %
Durham-Sud	65 %	13 %	43 %	36 %	70 %
L'Avenir	64 %	36 %	45 %	45 %	70 %
Lefebvre	59 %	37 %	43 %	43 %	70 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	63 %	42 %	57 %	49 %	70 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	67 %	53 %	44 %	53 %	70 %
Saint-Bonaventure	58 %	36 %	45 %	44%	70 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	64 %	50 %	45 %	51 %	70 %
Saint-Edmond-de-Grantham	60 %	5 %	44 %	34 %	70 %
Saint-Eugène	61 %	40 %	42 %	44 %	70 %
Saint-Félix-de-Kingsey	61 %	33 %	43 %	43 %	70 %
Saint-Germain-de-Grantham	68 %	60 %	43 %	54 %	70 %
Saint-Guillaume	61 %	44 %	47 %	49 %	70 %
Saint-Lucien	61 %	43 %	42 %	46 %	70 %
Saint-Majorique-de-Grantham	68 %	65 %	50 %	62 %	70 %
Saint-Pie-de-Guire	61 %	33 %	55 %	44 %	70 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	66 %	51 %	42 %	49 %	70 %
Wickham	64 %	48 %	42%	48 %	70 %
MRC de Drummond	72 %	56 %	45 %	55 %	70 %

1. Tableau 43

Pour le papier/carton, les pourcentages de valorisation ont été déterminés à partir des quantités que possède la MRC et de l'outil d'inventaire, comme expliqué au point 4.1.2. Pour les résidus alimentaires, verts et autres matières organiques, les données proviennent du tableau 43. Pour le bois, l'outil d'inventaire pour les résidus de CRD a été utilisé pour chacune des municipalités. Chaque municipalité a donné la valeur des permis à bâtir pour l'année 2019 et chaque valeur a été appliquée dans l'outil. Les quantités de bois reçu à l'écocentre ont aussi été ajoutées au total de bois récupéré et généré. Ces quantités ont été obtenues en répartissant la quantité totale reçue à l'écocentre selon le pourcentage du nombre de visiteurs à l'écocentre par municipalité.

En additionnant les quantités récupérées et générées pour ces trois matières, il a donc été possible d'obtenir un pourcentage de récupération global.

5.4.4. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal

En 2019, 15 municipalités sur 18 avaient implanté la gestion des matières organiques par bac brun à toutes les unités d'occupation résidentielle de leur territoire. Et trois municipalités assuraient la gestion de ces matières par le compostage domestique et/ou communautaire. Parmi ces trois municipalités, une fera l'implantation du bac brun en 2023, soit Saint-Edmond-

de-Grantham. Pour toutes les municipalités, 100 % des résidences unifamiliales, logements et multifamillogements auront accès en 2023 à un service de gestion des matières organiques.

Tableau 69 - Gestion des matières organiques

Municipalité	Gestion par bac brun Année d'implantation	Gestion par compostage domestique Année d'implantation	Collecte de feuilles (F) et de sapins (S)	Objectifs 2025
Drummondville	2011		F et S	100 %
Durham-Sud		2017	F	100 %
L'Avenir	2015			100 %
Lefebvre	2015			100 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	2015			100 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	2016		S	100 %
Saint-Bonaventure	2019		F	100 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	2015		F et S	100 %
Saint-Edmond-de-Grantham	2023	2015		100 %
Saint-Eugène	2017			100 %
Saint-Félix-de-Kingsey		2015	F	100 %
Saint-Germain-de-Grantham	2015		F et S	100 %
Saint-Guillaume	2015			100 %
Saint-Lucien	2015		F	100 %
Saint-Majorique-de-Grantham	2017			100 %
Saint-Pie-de-Guire	2017			100 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	2015			100 %
Wickham	2015		F et S	100 %

Les municipalités de Durham-Sud et des Saint-Félix-de-Kingsey ont bénéficié en 2021 et 2018, respectivement, du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) pour faire l'acquisition de composteurs domestiques.

Quelques municipalités font aussi la collecte de feuilles mortes l'automne et de sapins de Noël, comme le montre le tableau précédent. Afin d'atteindre l'objectif de récupération de 70 %, certaines municipalités devront peut-être envisager de mettre en place la collecte des feuilles et de sapins ce qui leur permettrait d'améliorer leur performance de récupération des résidus alimentaires et verts.

5.4.5. Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025

Selon la stratégie de valorisation de la matière organique, 100 % des industries, commerces et institutions devront être desservis par un service de gestion des matières organiques au plus tard en 2025.

En 2020, 11 municipalités sur 18 offraient le service de gestion des matières organiques aux ICI de leur territoire comme le montre le tableau suivant :

Tableau 70 - Service offert aux ICI

Municipalité	Service de gestion municipale des matières organiques offert			Accès au service municipal	Objectifs 2025
	Industries	Commerces	Institutions		
Drummondville	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Durham-Sud¹	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
L'Avenir	Non	Non	Non	0 %	100 %
Lefebvre	Non	Non	Non	0 %	100 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Saint-Bonaventure	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Saint-Cyrille-de-Wendover	Non	Non	Non	0 %	100 %
Saint-Edmond-de-Grantham¹	Non	Non	Non	0 %	100 %
Saint-Eugène	Non	Non	Non	0 %	100 %
Saint-Félix-de-Kingsey¹	Non	Non	Non	0 %	100 %
Saint-Germain-de-Grantham	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Saint-Guillaume	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Saint-Lucien	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Saint-Majorique-de-Grantham	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Saint-Pie-de-Guire	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Sainte-Brigitte-des-Saults	Oui	Oui	Oui	100 %	100 %
Wickham	Non	Non	Non	0 %	100 %

1. Compostage domestique et aussi compostage communautaire à Durham-Sud

Pour la municipalité de Durham-Sud, les ICI peuvent utiliser le composteur communautaire.

Malgré ce grand nombre de municipalités offrant la collecte des matières organiques à ses ICI, on voit, selon les chiffres suivants obtenus à l'aide l'outil d'inventaire 2022, que les performances de valorisation sont faibles pour les résidus alimentaires, verts et autres résidus organiques. Le papier et carton s'en sort mieux avec un pourcentage se rapprochant davantage de l'objectif de valorisation de 70 %.

Tableau 71 - Taux de récupération des ICI

Matières	% de valorisation
Industries de transformation agroalimentaires	99 %
Résidus verts	5 %
Résidus alimentaires	5 %
Autres résidus organiques	5 %

Ce n'est pas tout d'offrir le service. Il faut que les ICI participent. Des actions devront donc être mises en place pour inciter les ICI à faire leur part dans un avenir très rapproché.

5.4.6. Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

Ce secteur de générateurs de matières résiduelles est loin d'atteindre l'objectif de 70 %. Sur le territoire de la MRC, seulement 33 % des résidus de CRD sont valorisés. Si on regarde par matière, on voit que pour les agrégats le taux de récupération se rapproche du 70 %, mais pour les autres résidus, notamment le gypse, le taux de mise en valeur est extrêmement faible.

Tableau 72 - Taux de récupération du secteur CRD

Matières	% de valorisation
Agrégats	59 %
Bois	45 %
Gypse	7 %
Bardeau d'asphalte	46 %
Autres résidus	26%

Selon l'outil d'inventaire 2022 de Recyc-Québec, sur les 10 589 tonnes de rejet du centre de tri, 46 % seraient utilisées à différents usages dans les lieux d'enfouissement. La composition de ces rejets n'étant pas connue, il est difficile de mettre en place des options de récupération.

5.4.7. Autres objectifs

Afin d'atteindre ces objectifs quantités, la MRC de Drummond devra bonifier l'offre de service en gestion des matières résiduelles sur son territoire. Pour y arriver, deux objectifs ont été fixés :

- Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC;
- Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.

Pour ces 2 objectifs, des actions seront mises en place par les municipalités et la MRC en collaboration avec d'autres partenaires du milieu.

5.5. Droit de regard

5.5.1. Obligation pour la MRC de Drummond

En vertu de l'article 53.9, alinéa 2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les MRC disposent de la possibilité d'exercer, dans la cadre de leur PGMR, d'un droit de regard à l'égard des matières résiduelles enfouies sur son territoire et provenant de l'extérieur de son territoire. Cette disposition prévoit en effet que « Dans le cas où une municipalité régionale

entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, elle doit faire état de son intention dans le plan et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées. »

Cette disposition s'adresse spécifiquement aux municipalités régionales (MR) ayant une ou des installations d'élimination ou qui souhaitent encadrer l'élimination de matières résiduelles sur son territoire. En fait, une MR peut limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération (élimination) sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire (hors MR). Elle doit toutefois tenir compte, pour ce faire, des besoins en capacité d'élimination des matières résiduelles de toutes les autres MR environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan.

Il importe cependant de préciser que cette limitation n'est toutefois pas applicable à une installation d'élimination, établie avant la date d'entrée en vigueur du plan ou de la modification, et ce, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée à cette date. Ainsi, le droit de regard ne pourra entrer en vigueur, par exemple, qu'au moment du renouvellement du certificat d'autorisation ou lors d'une nouvelle demande pour les installations déjà en fonction. Cette limitation n'est pas non plus applicable à une installation d'élimination appartenant à une entreprise et qui sert exclusivement à l'élimination des matières résiduelles qu'elle produit. Elle ne peut non plus s'appliquer aux matières résiduelles produites par les fabriques de pâtes et papiers.

Si une MR opte pour limiter la mise en décharge ou l'incinération de matières résiduelles sur son territoire, elle doit préalablement fixer la quantité de matières résiduelles visée (à x tm/an). Elle ne peut toutefois pas mentionner la provenance de ces matières résiduelles ni le générateur (ICI, CRD, résidentiel). Ainsi, une MRC ne peut, par exemple, exclure certaines municipalités situées à l'extérieur du territoire d'application du PGMR de la limitation d'élimination qu'elle souhaite imposer aux autres municipalités extérieures. Une MR n'a pas le droit de limiter l'élimination de matières résiduelles provenant d'un générateur précis.

Une fois ce droit de regard identifié dans le plan, la limite ou l'interdiction doit être adoptée par règlement.

Avant la modification de la LQE en 2017, il était mentionné à l'article 53.27, que :

Lorsqu'ils ont pour objet l'établissement, l'agrandissement ou une autre modification d'une installation de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles, les pouvoirs d'autorisation attribués par la présente loi au gouvernement ou au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doivent être exercés dans le respect des dispositions de tout plan de gestion en vigueur sur le territoire d'une municipalité régionale.

Suite à une modification de la LQE en 2017, il est plutôt mentionné que :

Lorsqu'ils ont pour objet l'établissement, l'agrandissement ou une autre modification d'une installation de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles, les pouvoirs d'autorisation attribués par la présente loi au gouvernement ou au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doivent prendre en considération tout plan de gestion en vigueur sur le territoire d'une municipalité régionale.

Cette modification fait en sorte que le gouvernement ou le ministère n'a plus l'obligation de respecter le droit de regard que pourrait fixer une MRC.

5.5.2. Historique du droit de regard de la MRC de Drummond

La MRC de Drummond avait déjà adopté, en 2005, un règlement visant à limiter les quantités de matières résiduelles enfouies sur son territoire provenant de l'extérieur de son territoire. La quantité de ces dernières était limitée à 315 000 tonnes métriques.

Ce droit de regard fut de nouveau modifié en 2012, suite à une demande d'agrandissement du LET appartenant à Waste Management, situé sur le territoire de la ville de Drummondville. Cette demande d'agrandissement visait à autoriser l'enfouissement, par Waste Management, de 600 000 tonnes métriques. Le PGMR fut donc modifié de manière à établir le droit de regard à 540 000 tonnes métriques¹. La MRC adopta alors, suite aux consultations publiques tenues conformément aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un règlement haussant le droit de regard à la nouvelle quantité établie.

En juin 2013, Waste Management obtint, à la suite du dépôt de leur demande d'agrandissement du LET auprès du MEDDLCC, l'autorisation de ce dernier pour enfouir un tonnage décroissant de matières résiduelles, établi selon les modalités du décret 551-2013 :

- Année 1 : 500 000 tm (septembre 2013 à septembre 2014)
- Année 2 : 480 000 tm (septembre 2014 à septembre 2015)
- Année 3 : 460 000 tm (septembre 2015 à septembre 2016)
- Année 4 : 430 000 tm (septembre 2016 à septembre 2017)
- Année 5 : 430 000 tm (septembre 2017 à septembre 2018)
- Année 6 : *tonnage résiduel des années précédentes 1 à 5* (sept. 2018 à sept 2019)
- Année 7 : *tonnage résiduel des années précédentes 1 à 5* (sept. 2019 à sept 2020)

Le décret autorise ainsi deux années d'exploitation supplémentaires si, au cours des 5 premières années, il est démontré que les capacités autorisées ne sont pas atteintes. Les tonnages résiduels pourront alors être reportés aux années 6 et 7, permettant ainsi à Waste Management d'exploiter le LET jusqu'en 2020, dans le cadre de l'autorisation actuelle.

Dans le cadre de révision de son PGMR en 2014-2015, la MRC de Drummond a de nouveau manifesté son intention de modifier son droit de regard à l'égard des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, en abaissant celui-ci à 370 000 tonnes métriques. Ce tonnage correspondait au tonnage autorisé à enfouir au LET de Waste Management pour l'année 5 inscrit au décret, auquel a été soustraite la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Drummond, soit 60 000 tonnes métriques. Suite à l'entrée en vigueur du PGMR 2016-2020, en mars 2016, la MRC adopta donc un règlement, le 13 avril 2016, modifiant le droit de regard de façon à le réduire à 370 000 tm par année.

En 2020, Waste Management a obtenu une autorisation de poursuivre l'exploitation du LET de Drummondville pour une période de 10 ans avec une limitation d'enfouissement de 430 000 tm/an (décret 993-2020). Cette poursuite des activités n'étant pas une nouvelle demande d'agrandissement selon MELCC, le droit de regard modifié en 2016, ne s'applique donc pas à cette nouvelle autorisation obtenue par Waste Management. Le droit de regard applicable lors de la décision gouvernementale de 2020 était celui de 2012 soit 600 000 tm. Advenant que le droit de regard applicable aurait été de 370 000 tm, cela n'aurait possiblement pas eu d'impact sur les municipalités desservies (voir annexe 2.1) par le LET de WM puisque ce droit de regard

¹ Cette quantité correspond à 600 000 tm moins 60 000 tm, correspondant à la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Drummond enfouies au LET de Waste Management.

ajouté au tonnage de matières résiduelles générées par le territoire de la MRC correspondait à la limitation de 430 000 tm émise par le décret en 2020.

Étant donné que toute modification du droit de regard ne pourra possiblement s'appliquer qu'à la suite d'une nouvelle demande d'agrandissement du LET de WM, la MRC n'a donc pas l'intention de modifier le droit de regard.

Chapitre 6 PLAN D'ACTION

Un PGMR doit comprendre des mesures visant à atteindre l'ensemble des objectifs établis pour le territoire couvert. Ces objectifs doivent respecter le principe des 3RV et contribuer à atteindre ceux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de la *Stratégie de valorisation des matières organiques*. Le présent chapitre établit le plan des actions prévues en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Drummond et les 18 municipalités. Ce plan comprend des mesures qui seront mises en place dès l'entrée en vigueur du PGMR et qui s'étaleront jusqu'en 2030.

Les actions retenues s'inscrivent en conformité avec le portrait actuel, selon les intervenants et les infrastructures présentes, en fonction de la performance des municipalités et, finalement, en respect avec les orientations et les objectifs établis précédemment.

Pour réaliser ces actions, les municipalités ont à leur disposition des sommes d'argent provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles et du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Ce dernier sera remplacé par le Programme de la collecte sélective modernisé. Par ce programme, les municipalités et la MRC ne seront plus compensées pour la collecte/transport et traitement des matières recyclables, mais remboursées pour les coûts réels. Les prévisions financières de ces sources de revenus pour mettre en œuvre le PGMR se retrouvent à la fin des 2 plans d'action.

RESPONSABILITÉS DE LA MRC

Actions de la MRC de Drummond		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
No.	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées										
1	Diffuser et mettre en œuvre le PGMR.	MRC	Municipalités	3 000 \$							
2	Mettre à jour annuellement et promouvoir l'application « Gère ta poubelle » et le site Internet ICI ÉCO.	MRC	Recycleurs / récupérateurs, les municipalités et Symbiose Drummond	600 \$	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$
3	Faire la promotion du bannissement des plastiques à usage unique en lien avec le bannissement annoncé par le gouvernement fédéral.	MRC	Municipalités		Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18
4	Promouvoir l'utilisation des produits à usages multiples offerts aux citoyens. (Contenants de yogourt et autres)	MRC	Municipalités			Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18
5	Faire de la sensibilisation auprès des ICI pour une meilleure gestion des matières résiduelles (Site Internet ICI Éco).	MRC	Municipalités et Symbiose Drummond	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
6	S'assurer de la poursuite des activités de Symbiose industrielle Drummond.	MRC	Municipalités et Symbiose Drummond	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
7	Promouvoir les démarches d'économie circulaire (Symbiose industrielle Drummond) ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux.	MRC	Municipalités et Symbiose Drummond	Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18	
8	Réaliser un portrait de la génération des matières résiduelles des ICI.	MRC	Municipalités et Symbiose Drummond		RH	RH					
9	Définir les besoins des ICI en GMR et évaluer les actions à mettre en œuvre.	MRC	Municipalités et Symbiose Drummond			RH	RH				
10	Promouvoir les bons coups en GMR dans les ICI.	MRC	Municipalités et Symbiose Drummond				Budget de l'action 18				
11	Mettre à jour la politique d'achat responsable de la MRC et encourager les municipalités à l'adopter.	MRC		RH							
12	Sensibiliser les agriculteurs sur le recyclage des plastiques agricoles.	MRC	Agri-Récup Municipalités UPA	RH		RH		RH		RH	
13	Promouvoir la récupération des matières autres que les matières recyclables et matières organiques (ex.: textile, RDD).	MRC	Municipalités			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		

Actions de la MRC de Drummond		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
14	Sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des encombrants.	MRC	Municipalités		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
15	Évaluer les options de recyclage du polystyrène et mettre en place sa récupération selon les recommandations.	MRC et Symbiose Drummond	RCQ	RH	RH						
16	Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire.	MRC	Municipalités			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
17	Promouvoir les initiatives locales, régionales et nationales en gaspillage alimentaire.	MRC	Municipalités			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
18	Mettre en place un programme annuel de sensibilisation.	MRC	Municipalités	24 123 \$	24 605 \$	25 098 \$	25 600 \$	26 112 \$	26 634 \$	27 166 \$	27 710 \$
19	Sensibiliser les établissements scolaires à la GMR.	MRC	Centre de service scolaire			RH					
20	Promouvoir les commerces et organismes de réemploi.	MRC	Municipalités		Budget de l'action 18			Budget de l'action 18			
21	Faire la promotion et encourager la réparation des produits.	MRC	CRECQ Carrefour Jeunesse Emploi MunicipalitésA Ressourcerie Transition	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
22	Produire un modèle de règlement en gestion des matières résiduelles afin de l'uniformiser sur l'ensemble du territoire de la MRC.	MRC	Municipalités	RH	RH						
	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles										
23	Sensibiliser la population afin d'optimiser le tri des matières recyclables en conformité avec EEQ.	MRC	Municipalités		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
	Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles										
24	Évaluer différents modes de vidanges des fosses septiques en vue du prochain appel d'offres.	MRC	Municipalités			RH					
	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel										
25	Sensibiliser la population afin d'optimiser le tri des matières organiques.	MRC	Municipalités		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
26	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage.	MRC	Municipalités	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18

Actions de la MRC de Drummond		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.										
	Voir plan d'action des municipalités										
	Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025										
	Voir plan d'action des municipalités										
	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD										
27	Faire de la sensibilisation auprès des citoyens et des entrepreneurs sur la gestion des résidus de CRD et revoir les outils de ISÉ.	MRC	Municipalités	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
28	Optimiser le tri des résidus de CRD reçus à l'écocentre et acheminées au centre de tri de CRD afin de réduire les rejets utilisés comme recouvrement au LET.	MRC	RCQ Symbiose Drummond Matrec Centre de tri Francis Blanchard			RH					
29	Rencontrer les deux centres de tri de CRD situés sur le territoire de la MRC afin d'évaluer la possibilité de mettre en place des actions permettant de réduire la quantité de résidus de CRD envoyés à l'enfouissement.	MRC	Symbiose Drummond Matrec Centre de tri Francis Blanchard		RH						
30	Rencontrer les entrepreneurs en CRD afin de susciter leur collaboration et participation à réduire la quantité de résidus de CRD enfouis.	MRC	Symbiose Drummond Matrec Centre de tri Francis Blanchard		RH	RH					
31	Évaluer la possibilité d'exiger la récupération des résidus de CRD ou le dépôt d'un plan de gestion des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction pour les travaux de plus grande envergure.	MRC	Municipalités			RH					
	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC										
32	Intégrer des critères de traçabilité dans la prochaine entente d'écocentre	MRC	RCQ				RH				
33	Effectuer une caractérisation des déchets tous les cinq ans.	MRC	Municipalités		75 000 \$					100 000 \$	

Actions de la MRC de Drummond		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
34	Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilités des données d'élimination provenant des secteurs ICI et CRD et de l'incidence de ces dernières sur les performances territoriales	MRC	Municipalités				RH				
	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin										
35	Maintenir le service d'écocentre.	MRC	RCQ	950 000 \$	950 000 \$	950 000 \$	950 000 \$	950 000 \$	950 000 \$	950 000 \$	950 000 \$
36	Renouveler l'entente à long terme pour l'offre de service de l'écocentre.	MRC	RCQ				3 000 \$				
37	Promouvoir les services de l'écocentre	MRC	RCQ	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18
38	Réaliser une étude sur les besoins en écocentre et services en GMR.	MRC		75 000\$							
39	Selon les résultats de l'étude sur les besoins en écocentre et services en GMR, mettre en place les recommandations (ex. acceptation des ICI, OBNL, nouvel écocentre, etc)	MRC	RCQ Municipalités		500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
40	Selon les résultats de l'étude sur les besoins en écocentre et service GMR, maintenir le soutien financier à la Ressourcerie Transition	MRC	Municipalités	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$
41	Évaluer la pertinence d'un service de collecte des électroménagers avec halocarbure et autres encombrants et selon les résultats, mettre en place le service de collecte.	MRC	Municipalités Ressourcerie Transition		RH	RH Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
42	Évaluer la possibilité d'offrir des cours de réparation (voir le site Internet Les Affutés)	MRC	Ressourcerie Transition ou autre organisme			RH Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
43	Évaluer la possibilité d'engager une équipe de patrouille verte partagée entre différentes municipalités participantes.	MRC	Municipalités	RH	RH Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
44	Évaluer la possibilité d'offrir une ressource aux municipalités pour mettre en œuvre leurs actions du PGMR.	MRC	Municipalités	RH	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
45	Procéder à des appels d'offres en commun pour des achats ou des services regroupés en fonction des besoins des municipalités, lorsqu'applicables (gestion des boues de fosses septiques en 2026et 2030 et gestion des matières organiques et des déchets en 2023 et 2027)	MRC	Municipalités	RH 3 000 \$			RH 2 000 \$	RH 2 000 \$			RH 2 000 \$

Actions de la MRC de Drummond		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Surveillance et suivi du PGMR										
46	Rédiger un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour le MELCCFP	MRC	Municipalités	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH
47	Produire et diffuser un bilan annuel du PGMR.	MRC	Municipalités	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH
48	Réviser le PGMR de la MRC de Drummond tous les sept ans.								RH	RH	4 000 \$
	Coût total (sans l'écocentre)			267 723 \$	822 645 \$	748 198 \$	753 762 \$	751 337 \$	749 924 \$	850 522 \$	757 134 \$

RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS											
Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
No.	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées										
1	Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire.	Drummondville Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire		8 370 \$	8 510 \$	8 653 \$	8 798 \$	8 947 \$	9 099 \$	9 253 \$	8 911 \$
2	Établir une entente avec un organisme communautaire pour la mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire.	Saint-Félix-de-Kingsey			RH	2 000 \$					
3	Mettre en place une tarification incitative (limitation du nombre de bac de résidus ultimes).	Durham-Sud L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Wickham	RGMRBSF	3 000 \$		3 000 \$		3 000 \$		3 000 \$	
4	Maintenir et optimiser la collecte d'articles valorisables sur rendez-vous à domicile (Meubles en bon état, électroménagers fonctionnels, jouets, articles de sports, de décoration, TIC et matelas).	Drummondville		46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$
5	Sensibiliser les citoyens et assurer une meilleure gestion et valorisation des encombrants.	Drummondville Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Bonaventure Saint-Lucien Wickham	Comité ville de Drummondville/ MRC REP	1 240 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	940 \$

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
6	Promouvoir la valorisation et la récupération des appareils réfrigérants.	Drummondville	Comité Ville de Drummondville MRC	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
7	Promouvoir les mesures de réduction à la source pour les citoyens.	Drummondville		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
8	Maintenir et bonifier les mesures de réduction à la source (couches lavables, etc.).	L'Avenir Sainte-Brigitte-des-Saults Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Saint-Pie-de-Guire		4 700 \$	5 234 \$	20 269 \$	5 304 \$	5 340 \$	5 340 \$	5 414 \$	5 453 \$
9	Bannir l'utilisation des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux.	Durham-Sud Saint-Edmond-de-Grantham Wickham		50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
10	Adopter une politique d'achat responsable et la mettre en œuvre.	Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Eugène Saint-Majorique-de-Grantham			2 000 \$		1 800 \$		1 500 \$		
11	Réaliser des collectes pour des matières en particulier (bois, TIC, etc.).	Durham-Sud L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Eugène Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien Wickham		8 300 \$	8 448 \$	9 099 \$	10 253 \$	9 410 \$	9 770 \$	9 934 \$	10 100 \$

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
12	Récupérer et faire de la sensibilisation sur les plastiques agricoles.	Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Sainte-Brigitte-des-Saults Saint-Bonaventure Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Guillaume Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire	Agri Récup	500 \$	500 \$	5 500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
13	Récupérer les crayons en fin de vie à la municipalité.	Saint-Eugène	Terracycle	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
14	Hors foyer : installer ou bonifier les équipements de récupération dans les lieux publics et lors d'évènements et faire de la sensibilisation.	Drummondville Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Saint-Majorique-de-Grantham Saint-Pie-de-Guire			8 000 \$	5 000 \$					

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
15	Offrir un point de dépôt (cloche, vestiaire, friperie, etc.) pour la gestion des textiles et des vêtements.	Drummondville Durham-Sud L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Lucien Saint-Majorique-de-Grantham Wickham	MRC de Drummond Entraide diabétique du Québec	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable
16	Organiser un bazar annuel au profit des activités de l'école des 2 Rivières pour donner une seconde vie aux objets.	Saint-Lucien	École des 2 Rivières	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$
17	Offrir des sacs réutilisables de la municipalité aux commerces.	Sainte-Brigitte-des-Saults		10 000 \$							
18	Sensibiliser les ICI à la gestion des matières résiduelles.	Drummondville Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Majorique-de-Grantham Wickham	Symbiose Drummond MRC de Drummond	1 800 \$	1 300 \$	1 300 \$	2 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	300 \$
19	Maintenir la mise en place du principe d'utilisateur-payeur pour les bacs à ordures des résidences unifamiliales.	Drummondville		Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation
20	Embaucher une patrouille verte commune (camps de jour, CPE, garderies, évènements, etc.)	Drummondville Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse		69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$
21	Sensibiliser les citoyens à l'obligation d'utiliser des sacs de papier lors des collectes de feuilles.	Drummondville		16 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles										
22	Améliorer la qualité des matières recyclable par de la sensibilisation en conformité avec EEQ.	Toutes les municipalités	EEQ MRC de Drummond	1 820 \$	3 612 \$	1 920 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$
23	Améliorer les pratiques de gestion des matières recyclables dans les ICI en conformité avec EEQ.	Drummondville	EEQ MRC de Drummond SDED - Symbiose industrielle	30 000 \$	RH						
24	Ajout d'un conteneur pour matières recyclables sur un terrain municipal, à la disposition des citoyens en conformité avec EEQ.	Durham-Sud Lefebvre Notre-Dame-du-Bon- Conseil Village	EEQ	25 \$	25 \$	3 025 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
25	Offrir des bacs de recyclage à prix réduit et la collecte sans frais pour les bacs supplémentaires (aucun maximum de bac autorisé) en conformité avec EEQ.	Durham-Sud Saint-Germain-de- Grantham		2 700 \$	2 750 \$	2 801 \$	2 853 \$	2 906 \$	2 960 \$	3 015 \$	3 072 \$
26	Ajout de conteneurs pour la récupération du verre en conformité avec EEQ.	Sainte-Brigitte Saint-Lucien		2 000 \$	10 000 \$	2 000 \$					
27	Offrir ou municipaliser le service aux ICI en conformité avec EEQ.	Drummondville Durham-Sud Notre-Dame-du-Bon- Conseil Paroisse Notre-Dame-du-Bon- Conseil Village Saint-Bonaventure Saint-Edmond-de- Grantham Saint-Germain-de- Grantham Wickham		10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
28	Maintenir la taxation unique pour la collecte des matières recyclables, sans limitation du nombre de bac par unité d'occupation résidentielle.	Drummondville		Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation	Via Service des finances Taxation
	Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles										

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
29	Exiger la valorisation lors de la vidange des installations des boues municipales.	Drummondville Durham-Sud L'Avenir Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham Saint-Guillaume Saint-Lucien Wickham		Coût inclut dans le contrat de vidange des installations	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations
30	Maintenir le programme de vidange et exiger la valorisation des boues de fosses septiques.	Toutes les municipalités	MRC Saint-Cyrille-de-Wendover	962 661 \$	1 163 192 \$	935 246 \$	1 098 162 \$	962 661 \$	1 163 192 \$	935 246 \$	1 098 162 \$
	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel										
31	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage par de la sensibilisation.	Toutes les municipalités	Comité Ville de Drummondville MRC	2 640 \$	1 640 \$	1 990 \$	1 490 \$	1 990 \$	1 490 \$	1 990 \$	150 \$
32	Sensibiliser les citoyens à la bonne gestion des matières organiques.	Toutes les municipalités	MRC	470 \$	620 \$	620 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
33	Maintenir la taxation unique pour la collecte des matières organiques, sans limitation du nombre de bacs roulants / unité d'occupation résidentiel.	Drummondville		Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable
34	Mettre en place une collecte des résidus verts (sapins et feuilles).	Sainte-Brigitte-des-Saults Saint-Guillaume	Comité de développement local de St-Guillaume RGMRBSF	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
35	Distribuer le compost (Offrir aux citoyens du compost fait à partir des collectes de matières organiques, et ce, gratuitement).	Drummondville Durham-Sud L'Avenir Notre-Dame-du-Bon- Conseil Paroisse Notre-Dame-du-Bon- Conseil Village Saint-Cyrille-de- Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de- Grantham Saint-Guillaume Saint-Lucien Saint-Majorique-de- Grantham Saint-Pie-de-Guire Wickham		15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$
36	Utiliser le compost produit dans les travaux municipaux.	Drummondville Durham-Sud L'Avenir Lefebvre Notre-Dame-du-Bon- Conseil Paroisse Notre-Dame-du-Bon- Conseil Village Saint-Cyrille-de- Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de- Grantham Saint-Guillaume Saint-Majorique-de- Grantham Saint-Pie-de-Guire Wickham		200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
37	Offrir un deuxième bac brun à ceux qui le désire afin que les citoyens puissent continuer de composter tout l'hiver.	Notre-Dame-du-Bon- Conseil Paroisse	RGMRBSF	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
38	Maintenir le service de collecte des matières organiques à l'année (au moins une collecte par mois en période hivernale).	Saint-Eugène Notre-Dame-du-Bon- Conseil Paroisse Wickham	RGMRBSF	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
39	Distribuer gratuitement des sacs de papier brun pour inciter les citoyens à faire du compost.	Notre-Dame-du-Bon- Conseil Paroisse	RGMRBSF	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
40	Offrir des composteurs aux citoyens, au prix coûtant.	Saint-Lucien		Coût selon la demande	Coût selon la demande	Coût selon la demande	Coût selon la demande	Coût selon la demande	Coût selon la demande	Coût selon la demande	Coût selon la demande
41	Offrir des bacs bruns à prix réduit et la collecte sans frais pour les bacs supplémentaires (aucun maximum de bac autorisé).	Saint-Germain-de-Grantham		1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.										
42	Planter la collecte des matières organiques (bac brun).	Saint-Edmond-de-Grantham	MRC de Drummond	14 747 \$	15 337 \$	15 950 \$	16 588 \$	17 252 \$	17 942 \$	18 660 \$	19 406 \$
	Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025										
43	Municipaliser le service aux ICI.	Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Félix-de-Kingsey	RGMRBSF	Coût selon entente avec le collecteur	Coût selon entente avec le collecteur	Coût selon entente avec le collecteur	Coût selon entente avec le collecteur	Coût selon entente avec le collecteur	Coût selon entente avec le collecteur	Coût selon entente avec le collecteur	Coût selon entente avec le collecteur
44	S'assurer que les ICI ont accès à un service de collecte municipal ou privé.	Toutes les municipalités	RGMRBSF	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
45	Améliorer les pratiques de gestion des matières organiques dans les ICI.	Drummondville	SDED Consultants	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD										
46	Améliorer les pratiques de gestion des résidus CRD par la sensibilisation auprès des citoyens et des entrepreneurs.	Toutes les municipalités	MRC de Drummond	850 \$	150 \$	650 \$	150 \$	650 \$	150 \$	650 \$	150 \$
47	Maintenir et optimiser la collecte sur appel des résidus de CRD auprès des citoyens.	Drummondville	CFER	Voir budget de l'action 4	Voir budget de l'action 4	Voir budget de l'action 4	Voir budget de l'action 4	Voir budget de l'action 4	Voir budget de l'action 4	Voir budget de l'action 4	Voir budget de l'action 4
48	Optimiser le tri des matières incluant les résidus de CRD) par catégorie via le système de conteneurs dédiés dans la cour des Ateliers municipaux.	Drummondville (Service des travaux publics)		RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH
49	Fournir une liste de recycleurs ou de ressources disponibles pour la gestion des résidus de CRD (Dépliant CRD entre autres).	Toutes les municipalités	MRC de Drummond	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
50	Recommander une valorisation des résidus de CRD lors de travaux municipaux.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse	MRC de Drummond	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable
	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC										
51	Réaliser un inventaire des matières générées par les ICI.	Durham-Sud	Symbiose Drummond	100 \$	500 \$	100 \$		100 \$		100 \$	

Actions des municipalités		Responsable	Collaborateur	Échéancier et coûts							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Saint-Edmond-de-Grantham Saint-Majorique-de-Grantham	MRC de Drummond								
52	Évaluer la possibilité d'exiger ou de recommander une traçabilité des matières dans les différents contrats municipaux.	Drummondville Saint-Germain-de-Grantham Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse		Coût inclus dans le contrat	Coût inclus dans le contrat	Coût inclus dans le contrat	Coût inclus dans le contrat	Coût inclus dans le contrat	Coût inclus dans le contrat	Coût inclus dans le contrat	Coût inclus dans le contrat
	Coût total			1 226 423 \$	1 391 788 \$	1 179 124 \$	1 310 345 \$	1 176 235 \$	1 375 454 \$	1 151 306 \$	1 307 982 \$
	Total des 2 plans d'action			1 494 146 \$	2 214 433 \$	1 927 322 \$	2 064 107 \$	1 927 572 \$	2 125 378 \$	2 001 828\$	2 065 116 \$
	Revenus*			2 962 434 \$	3 056 625 \$	1 906 371 \$	1 938 651 \$	1 099 375 \$	1 099 375 \$	1 099 375 \$	1 099 375 \$

* Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

Chapitre 7 SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de surveillance et de suivi de sa mise en œuvre afin de mesurer, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs établis ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action.

Cette exigence s'inscrit dans la continuité des mesures de suivi mises en place à la MRC de Drummond. En effet, un comité de gestion des matières résiduelles (CGMR) fut constitué à cette fin au moment de l'adoption du premier PGMR, en 2004. Ce comité, composé de cinq membres du conseil de la MRC ainsi que de personnes-ressources de la MRC et de la Ville de Drummondville, poursuivra donc son mandat de suivi des actions du PGMR.

La collecte mensuelle de données provenant du LET, du centre de tri de matières recyclables et des centres de traitement des matières organiques, permet de suivre la performance des municipalités et de la MRC. Les résultats de ce suivi sont présentés annuellement aux municipalités. Cette présentation offre une occasion privilégiée pour les municipalités d'évaluer les efforts investis en regard des objectifs établis dans le premier PGMR. Cette présentation annuelle des résultats de performance se poursuivra bien évidemment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau PGMR.

Tout comme pour le précédent PGMR, des indicateurs de suivi pour chacune des actions retenues au plan sont définis. Cela permet au comité de gestion des matières résiduelles de mieux évaluer l'atteinte des objectifs et, au besoin, d'apporter les ajustements nécessaires.

Un rapport annuel de suivi du PGMR, exigé depuis 2014 par le MELCC pour l'attribution des redevances à l'élimination, sera également produit. Dans un souci d'efficacité, la MRC utilisera ce même rapport pour faire le suivi du PGMR auprès du CGMR.

Le comité responsable du suivi du PGMR, conscient de l'aspect ambitieux des objectifs proposés, considère avec sérieux le suivi de la performance des mesures à mettre en place. Dans ce contexte, le rapport annuel de suivi de PGMR, tout comme les indicateurs de performance, permettent au comité d'évaluer si, d'année en année, les actions ciblées par les municipalités locales sont suffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Si le comité juge que les taux de valorisation ne progressent pas suffisamment, des rencontres intermunicipales sont prévues pour réévaluer les actions en place. Le comité considère qu'un PGMR doit évoluer en fonction de la réalité.

Par ailleurs, la MRC diffusera annuellement un communiqué sur la performance de la MRC auprès des municipalités et dans les médias. Enfin, suite à l'entrée en vigueur du PGMR, la MRC mettra en place une campagne d'information afin de diffuser les nouvelles orientations, les objectifs poursuivis et les actions à mettre en œuvre. La MRC profitera également de cette campagne pour présenter à la population un état de la situation en gestion des matières, afin de les sensibiliser aux efforts à déployer pour l'atteinte des objectifs du PGMR. Les différentes mesures de suivi du PGMR sont présentées dans le plan d'action, au précédent chapitre.

ANNEXE 1 - FICHES DES MUNICIPALITÉS

MRC de Drummond

Superficie : 1600,26 km²

Densité de la population : 64,6 hab./km²

Population en 2016 : 103 397

Nombre de ménages en 2016 : 45 334

Taille moyenne du ménage : 2,2

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	103 397	108 288	112 810	115 886
Nombre de ménages :	45 334	47 750	50 025	51 377
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		4,7	4,2	2,7
Variation du nombre de ménages (%) :		5,3	4,8	2,7

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges	Niveau de scolarité 2019	Langue officielle : Français
0 à 14 ans : 17 %	Aucun diplôme	16,9 %
15 à 34 ans : 22 %	Secondaire/école de métiers	45,5 %
35 à 64 ans : 42 %	Cégep	20,6 %
65 ans et plus : 19 %	Université	17 %

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)	Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$: 11 %	Taux d'activité : 64,2 %	Zone agricole : 62 % du territoire (Source : PDZA)
20 000 à 39 999 \$: 20 %	Taux d'emploi : 59,8 %	
40 000 à 59 999 \$: 17 %	Taux de chômage 6,8 %	
60 000 \$ et plus : 52 %		
Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 52 580 \$		
Niveau de revenu par ménage : Inférieur par rapport au Québec		

Drummondville (49057)

Superficie :
247,15 km²

Population en 2016 :
75 423

Nombre de ménages en 2016 : 34 018

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 15,45 %

Densité de la population : 305,2 hab./km²

Taille moyenne du ménage : 2,1

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	75 423	79 360	83 065	85 445
Proportion de la population de la MRC (%) :	72,9	73,2	73,6	73,7
Nombre de ménages :	34 018	35 997	37 880	38 905
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		5,2	4,7	2,9
Variation du nombre de ménages (%) :		5,8	5,2	2,7

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Langue officielle : Français
0 à 14 ans : 16 %	Aucun diplôme	23 %
15 à 34 ans : 22 %	Secondaire/école de métiers	44 %
35 à 64 ans : 41 %	Cégep	18 %
65 ans et plus : 21 %	Université	15 %

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)	Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 51% du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$: 14 %	Taux d'activité : 62,8%	
20 000 à 39 999 \$: 24 %	Taux d'emploi : 58,3 %	
40 000 à 59 999 \$: 21 %	Taux de chômage : 7,2 %	
60 000 \$ et plus : 41 %		
Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 50 390 \$		
Niveau de revenu par ménage : Inférieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec		

Durham-Sud (49015)

Superficie : 92,67 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 5,8 %

Population en 2016 : 1 043

Densité de la population : 11.3 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 :
415

Taille moyenne du ménage :
2,5

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 043	1 075	1 116	1 149
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,0	1,0	1,0	1,0
Nombre de ménages :	415	431	446	459
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		3,1	3,8	3,0
Variation du nombre de ménages (%) :		3,9	3,5	2,9

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	20,1 %	Aucun diplôme	26 %	
15 à 34 ans :	20 %	Secondaire/école de métiers	44 %	
35 à 64 ans :	42 %	Cégep	18 %	
65 ans et plus :	17,7 %	Université	12 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 61 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	14 %	Taux d'activité : 56,9 %	
20 000 à 39 999 \$:	25 %	Taux d'emploi : 51,5 %	
40 000 à 59 999 \$:	20 %	Taux de chômage : 10,5 %	
60 000 \$ et plus :	51 %		
Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 51 008 \$			
Niveau de revenu par ménage : Inférieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec			

L'Avenir (49025)

Superficie : 97,72 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 6,11 %

Population en 2016 : 1 307

Densité de la population : 13,4 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 : 583

Taille moyenne du ménage : 2,2

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 307	1 389	1 450	1 498
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,3	1,3	1,3	1,3
Nombre de ménages :	583	601	622	632
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		6,3	4,4	3,3
Variation du nombre de ménages (%) :		3,1	3,5	1,6

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	17 %	Aucun diplôme	31 %	
15 à 34 ans :	17 %	Secondaire/école de métiers	42 %	
35 à 64 ans :	46 %	Cégep	18 %	
65 ans et plus :	20 %	Université	9 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 63 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	10 %	Taux d'activité : 57,5 %	
20 000 à 39 999 \$:	28 %	Taux d'emploi : 54,8 %	
40 000 à 59 999 \$:	22 %	Taux de chômage : 4,8 %	
60 000 \$ et plus :	40 %		
Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 51 840 \$			
Niveau de revenu par ménage : Inférieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec			

Lefebvre (49020)

Superficie : 66,19 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 4,13 %

Population en 2016 : 904

Densité de la population : 13,7 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 :
355

Taille moyenne du ménage : 2,6

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	904	941	989	1 026
Proportion de la population de la MRC (%) :	0,9	0,9	0,9	0,9
Nombre de ménages :	355	369	386	402
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		4,1	5,1	3,7
Variation du nombre de ménages (%) :		3,9	4,6	4,1

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Langue officielle : Français
0 à 14 ans : 20 %	Aucun diplôme	
	Secondaire/école de métiers	32 %
15 à 34 ans : 24 %		
	Cégep	48 %
35 à 64 ans : 45 %		
	Université	17 %
65 ans et plus : 11 %		
		3 %

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)	Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 39 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$: 10 %	Taux d'activité : 64,1 %	
20 000 à 39 999 \$: 20 %	Taux d'emploi : 56,6 %	
40 000 à 59 999 \$: 24 %	Taux de chômage : 12,9 %	
60 000 \$ et plus : 46 %		
Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 54 720 \$		
Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec		

Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P) (49080)

Superficie : 87,55 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 5,47 %

Population en 2016 : 949

Densité de la population : 10,8 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 :
402

Taille moyenne du ménage :
2,4

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	949	1 013	1 030	1 044
Proportion de la population de la MRC (%) :	0,9	0,9	0,9	0,9
Nombre de ménages :	402	419	424	427
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		6,7	1,7	1,4
Variation du nombre de ménages (%) :		4,2	1,2	0,7

Caractéristiques sociales

		Langue officielle : Français	
Pyramide des âges	Niveau de scolarité		
0 à 14 ans : 15 %	Aucun diplôme	38 %	
15 à 34 ans : 19 %	Secondaire/école de métiers	42 %	
35 à 64 ans : 48 %	Cégep	11 %	
65 ans et plus : 18 %	Université	9 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2010)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 63 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	8 %	Taux d'activité : 67,1 %	
20 000 à 39 999 \$:	22 %	Taux d'emploi : 63,4 %	
40 000 à 59 999 \$:	23 %	Taux de chômage : 4,6 %	
60 000 \$ et plus :	47 %		
Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 57 984 \$			
Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec			

Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V) (49075)

Superficie : 4,2 km ²	Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 0,26 %
Population en 2016 : 1 557	Densité de la population : 370,4 hab./km ²
Nombre de ménages en 2016 : 657	Taille moyenne du ménage : 2,2

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 557	1 645	1 756	1 830
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,5	1,5	1,6	1,6
Nombre de ménages :	657	687	731	755
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		5,7	6,7	4,2
Variation du nombre de ménages (%) :		4,6	6,4	3,3

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Langue officielle : Français
0 à 14 ans : 18 %	Aucun diplôme	29 %
15 à 34 ans : 22 %	Secondaire/école de métiers	42 %
35 à 64 ans : 36 %	Cégep	17 %
65 ans et plus : 24 %	Université	12 %

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)	Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 80 % du territoire (Source PDZA)
Moins de 20 000 \$: 14 %	Taux d'activité : 65,4 %	
20 000 à 39 999 \$: 21 %	Taux d'emploi : 61 %	
40 000 à 59 999 \$: 23 %	Taux de chômage : 6 %	
60 000 \$ et plus : 42 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 52 949 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec

Saint-Bonaventure (49125)

Superficie : 78,81 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 4,92 %

Population en 2016 : 1 031

Densité de la population : 13 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 : 414

Taille moyenne du ménage :
2,5

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 031	1 046	1 061	1 082
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,0	1,0	0,9	0,9
Nombre de ménages :	414	425	430	433
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		1,5	1,4	2,0
Variation du nombre de ménages (%) :		2,7	1,2	0,7

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	20 %	Aucun diplôme	26 %	
15 à 34 ans :	22 %	Secondaire/école de métiers	42 %	
35 à 64 ans :	44 %	Cégep	19 %	
65 ans et plus :	14 %	Université	13 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 64 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	8 %	Taux d'activité : 69,1 %	
20 000 à 39 999 \$:	18 %	Taux d'emploi : 67,8 %	
40 000 à 59 999 \$:	23 %	Taux de chômage : 5,4 %	
60 000 \$ et plus :	51 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 60 672 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et supérieur par rapport au Québec

Saint-Cyrille-de-Wendover (49070)

Superficie : 110,3 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 6,89 %

Population en 2016 : 4 723

Densité de la population : 42,8 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 : 1 805

Taille moyenne du ménage : 2,6

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	4 723	4 909	5 114	5 286
Proportion de la population de la MRC (%) :	4,6	4,5	4,5	4,6
Nombre de ménages :	1 805	1 892	1 982	2 064
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		3,9	4,2	3,4
Variation du nombre de ménages (%) :		4,8	4,8	4,1

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	23 %	Aucun diplôme	27 %	
15 à 34 ans :	23 %	Secondaire/école de métiers	46 %	
35 à 64 ans :	41 %	Cégep	17 %	
65 ans et plus :	13 %	Université	10 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2010)		Indice du marché du travail		Taux d'occupation de la zone agricole : 62 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	8 %	Taux d'activité :	73,1 %	
20 000 à 39 999 \$:	19 %	Taux d'emploi :	68,9 %	
40 000 à 59 999 \$:	20 %	Taux de chômage :	5,6 %	
60 000 \$ et plus :	53 %			

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 63 936 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et supérieur par rapport au Québec

Sainte-Brigitte-des-Saults (49085)

Superficie : 70,79 km²

Population en 2016 : 723

Nombre de ménages en 2016 :
289

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 4,42 %

Densité de la population : 10,2 hab./km²

Taille moyenne du ménage : 2,4

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	723	767	757	751
Proportion de la population de la MRC (%) :	0,7	0,7	0,7	0,6
Nombre de ménages :	289	305	306	304
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		6,1	-1,3	-0,8
Variation du nombre de ménages (%) :		5,5	0,3	-0,7

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	18 %	Aucun diplôme	27 %	
15 à 34 ans :	21 %	Secondaire/école de métiers	38 %	
35 à 64 ans :	46 %	Cégep	20 %	
65 ans et plus :	15 %	Université	15 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 65 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	7 %	Taux d'activité : 71,2 %	
20 000 à 39 999 \$:	16 %	Taux d'emploi : 66,7 %	
40 000 à 59 999 \$:	23 %	Taux de chômage : 5,1 %	
60 000 \$ et plus :	54 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 62 848 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et supérieur par rapport au Québec

Saint-Edmond-de-Grantham (49100)

Superficie : 48,3 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 3,02 %

Population en 2016 : 762

Densité de la population : 15,8 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 : 289

Taille moyenne du ménage : 2,6

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	762	768	811	846
Proportion de la population de la MRC (%) :	0,7	0,7	0,7	0,7
Nombre de ménages :	289	302	326	342
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		0,8	5,6	4,3
Variation du nombre de ménages (%) :		4,5	7,9	4,9

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	24 %	Aucun diplôme	23 %	
15 à 34 ans :	22 %	Secondaire/école de métiers	45 %	
35 à 64 ans :	40 %	Cégep	17 %	
65 ans et plus :	14 %	Université	15 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 65 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	7 %	Taux d'activité : 66,1 %	
20 000 à 39 999 \$:	16 %	Taux d'emploi : 64,6 %	
40 000 à 59 999 \$:	20 %	Taux de chômage : 2,4 %	
60 000 \$ et plus :	57 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 68 864 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et supérieur par rapport au Québec

Saint-Eugène (49105)

Superficie : 75,85 km²

Population en 2016 : 1 126

Nombre de ménages en 2016 : nd

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 4,74 %

Densité de la population : 14,8 hab./km²

Taille moyenne du ménage :
2,3

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 126	1 144	1 140	1 144
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,1	1,0	1,0	1,0
Nombre de ménages :	nd	487	489	494
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		1,6	-0,4	0,4
Variation du nombre de ménages (%) :		nd	0,4	1,0

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle :
				Français
0 à 14 ans :	17 %	Aucun diplôme	28 %	
15 à 34 ans :	21 %	Secondaire/école de métiers	48 %	
35 à 64 ans :	44 %	Cégep	15 %	
65 ans et plus :	18 %	Université	9 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 67 % du territoire
			(Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	11 %	Taux d'activité : 66,9 %	
20 000 à 39 999 \$:	23 %	Taux d'emploi : 63,5 %	
40 000 à 59 999 \$:	20 %	Taux de chômage : 5,8 %	
60 000 \$ et plus :	46 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 54 912 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec

Saint-Félix-de-Kingsey (49125)

Superficie : 126,29 km²

Population en 2016 : 1 430

Nombre de ménages en 2016 :
641

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 7,9 %

Densité de la population : 11,3 hab./km²

Taille moyenne du ménage :
2,2

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 430	1 503	1 466	1 447
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,4	1,4	1,3	1,2
Nombre de ménages :	641	661	636	628
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		5,1	-2,5	-1,3
Variation du nombre de ménages (%) :		3,1	3,8	1,3

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	16 %	Aucun diplôme	36 %	
15 à 34 ans :	19 %	Secondaire/école de métiers	40 %	
35 à 64 ans :	45 %	Cégep	16 %	
65 ans et plus :	20 %	Université	8 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 76 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	11 %	Taux d'activité : 61,3 %	
20 000 à 39 999 \$:	25 %	Taux d'emploi : 58,4 %	
40 000 à 59 999 \$:	25 %	Taux de chômage : 4,1 %	
60 000 \$ et plus :	39 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 48 960 \$

Niveau de revenu par ménage : Inférieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec

Saint-Germain-de-Grantham (49048)

Superficie : 87,46 km²

Population en 2016 : 4 917

Nombre de ménages en 2016 : 1 935

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 5,47 %

Densité de la population : 56,2 hab./km²

Taille moyenne du ménage :
2,5

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	4 917	4 972	5 169	5 332
Proportion de la population de la MRC (%) :	4,8	4,6	4,6	4,6
Nombre de ménages :	1 935	2 016	2 139	2 236
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		1,1	4,0	3,2
Variation du nombre de ménages (%) :		4,2	4,0	3,6

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	21 %	Aucun diplôme	22 %	
15 à 34 ans :	25 %	Secondaire/école de métiers	49 %	
35 à 64 ans :	41 %	Cégep	17 %	
65 ans et plus :	13 %	Université	12 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 87 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	8 %	Taux d'activité : 72,9 %	
20 000 à 39 999 \$:	18 %	Taux d'emploi : 68,6 %	
40 000 à 59 999 \$:	20 %	Taux de chômage : 6 %	
60 000 \$ et plus :	54 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 64 742 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et supérieur par rapport au Québec

Saint-Guillaume (49113)

Superficie : 87,88 km²

Population en 2016 : 1 476

Nombre de ménages en 2016 :
637

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 5,50 %

Densité de la population : 16,8 hab./km²

Taille moyenne du ménage :
2,3

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 476	1 482	1 407	1 372
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,4	1,4	1,2	1,2
Nombre de ménages :	637	638	612	600
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		0,4	-5,1	-2,5
Variation du nombre de ménages (%) :		0,2	-4,1	-2,0

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	19 %	Aucun diplôme	38 %	
15 à 34 ans :	20 %	Secondaire/école de métiers	40 %	
35 à 64 ans :	43 %	Cégep	18 %	
65 ans et plus :	18 %	Université	4 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2010)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 34 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	14 %	Taux d'activité : 62,2 %	
20 000 à 39 999 \$:	22 %	Taux d'emploi : 58,9 %	
40 000 à 59 999 \$:	23 %	Taux de chômage : 6 %	
60 000 \$ et plus :	41 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 50 912 \$

Niveau de revenu par ménage : Inférieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec

Saint-Lucien (49030)

Superficie : 111,29 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 6,96 %

Population en 2016 : 1 647

Densité de la population : 14,8 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 : 723

Taille moyenne du ménage : 2,2

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 647	1 774	1 893	1 975
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,6	1,6	1,7	1,7
Nombre de ménages :	723	776	827	861
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		7,7	6,7	4,3
Variation du nombre de ménages (%) :		7,3	6,6	4,1

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle : Français
0 à 14 ans :	15 %	Aucun diplôme	29 %	
15 à 34 ans :	19 %	Secondaire/école de métiers	46 %	
35 à 64 ans :	49 %	Cégep	15 %	
65 ans et plus :	17 %	Université	10 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 46 % du territoire
Moins de 20 000 \$:	9 %	Taux d'activité : 63,1%	(Source : PDZA)
20 000 à 39 999 \$:	25 %	Taux d'emploi : 59,9 %	
40 000 à 59 999 \$:	22 %	Taux de chômage : 5,1 %	
60 000 \$ et plus :	44 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 54 464 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec

Saint-Majorique-de-Grantham (49095)

Superficie : 57,62 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 3,6 %

Population en 2016 : 1 388

Densité de la population : 24,1 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 : 506

Taille moyenne du ménage : 2,8

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	1 388	1 403	1 414	1 428
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,3	1,3	1,3	1,2
Nombre de ménages :	506	517	543	567
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		1,1	0,8	1,0
Variation du nombre de ménages (%) :		2,2	5,0	4,4

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Langue officielle : Français
0 à 14 ans : 26 %	Aucun diplôme	16 %
15 à 34 ans : 19 %	Secondaire/école de métiers	52 %
35 à 64 ans : 43 %	Cégep	23 %
65 ans et plus : 12 %	Université	9 %

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)	Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 75 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$: 5 %	Taux d'activité : 71,8 %	
20 000 à 39 999 \$: 18 %	Taux d'emploi : 70,9 %	
40 000 à 59 999 \$: 16 %	Taux de chômage : 2 %	
60 000 \$ et plus : 61 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 72 909 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et supérieur par rapport au Québec

Saint-Pie-de-Guire (49130)

Superficie : 51,32 km²

Population en 2016 : 450

Nombre de ménages en 2016 :
186

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 3,21 %

Densité de la population : 8,8 hab./km²

Taille moyenne du ménage : 2,4

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	450	nd	nd	nd
Proportion de la population de la MRC (%) :	0,4	nd	nd	nd
Nombre de ménages :	186	nd	nd	nd
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		nd	nd	nd
Variation du nombre de ménages (%) :		nd	nd	nd

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges	Niveau de scolarité	Langue officielle : Français
0 à 14 ans : 21 %	Aucun diplôme	24 %
15 à 34 ans : 17 %	Secondaire/école de métiers	45 %
35 à 64 ans : 43 %	Cégep	19 %
65 ans et plus : 19 %	Université	12 %

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)	Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 86 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$: 9 %	Taux d'activité : 63 %	
20 000 à 39 999 \$: 17 %	Taux d'emploi : 63 %	
40 000 à 59 999 \$: 23 %	Taux de chômage : 0 %	
60 000 \$ et plus : 51 %		

Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 59 264 \$

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec

Wickham (49040)

Superficie : 98,79 km²

Proportion de la superficie de la municipalité dans la MRC : 6,17 %

Population en 2016 : 2 541

Densité de la population : 25,7 hab./km²

Nombre de ménages en 2016 : 999

Taille moyenne du ménage : 2,5

Projections démographiques

	2016	2020	2026	2031
Population :	2 541	2 643	2 708	2 764
Proportion de la population de la MRC (%) :	2,5	2,4	2,4	2,4
Nombre de ménages :	999	1 047	1 069	1 090
		2016-2020	2020-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :		4,0	2,5	2,1
Variation du nombre de ménages (%) :		4,8	2,1	2,0

Caractéristiques sociales

Pyramide des âges		Niveau de scolarité		Langue officielle :
				Français
0 à 14 ans :	19 %	Aucun diplôme	30 %	
15 à 34 ans :	25 %	Secondaire/école de métiers	46 %	
35 à 64 ans :	43 %	Cégep	14 %	
65 ans et plus :	13 %	Université	10 %	

Caractéristiques économiques

Revenu des ménages (2015)		Indice du marché du travail	Taux d'occupation de la zone agricole : 61 % du territoire (Source : PDZA)
Moins de 20 000 \$:	11 %	Taux d'activité : 69,3 %	
20 000 à 39 999 \$:	20 %	Taux d'emploi : 62,9 %	
40 000 à 59 999 \$:	21 %	Taux de chômage : 9,2 %	
60 000 \$ et plus :	48 %		
Revenu annuel médian par ménage en 2015 : 58 144 \$			
Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC et inférieur par rapport au Québec			

Sources : *Enquête nationale auprès des ménages, 2016 ; Institut de la statistique du Québec, 2021.*

**ANNEXE 2 - LISTE DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LE LET DE WASTE MANAGEMENT
SITUÉ À DRUMMONDVILLE, SECTEUR SAINT-NICÉPHORE**

Annexe 2 - Liste des municipalités desservies par le lieu d'enfouissement technique de Drummondville, secteur Saint-Nicéphore, 2019

LISTE DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE ST-NICÉPHORE (2019)	
Code géo municipal	Municipalités
48028	Acton Vale (V)
40043	Asbestos (V)
50013	Aston-Jonction (M)
45035	Ayer's Cliff (VL)
27028	Beauceville (V)
66107	Beaconsfield (V)
57040	Beloeil (V)
73015	Blainville (V)
58033	Boucherville (V)
58007	Brossard (V)
41070	Bury (M)
59030	Calixa-Lavallée (M)
67020	Candiac (V)
57010	Carignan (V)
57005	Chambly (V)
67050	Châteauguay (V)
42110	Cleveland (CT)
44037	Coaticook (V)
44071	Compton (M)
59035	Contrecoeur (V)
66058	Côte-Saint-Luc (V)
46080	Cowansville (V)
40047	Danville (V)
39152	Daveluyville (V)
67025	Delson (V)
49058	Drummondville (V)
49015	Durham-Sud (M)
41060	East Angus (V)
47017	Granby (V)
40005	Ham-Sud (M)
42070	Kingsbury (VL)
39097	Kingsey Falls (V)
46075	Lac-Brome (V)
30030	Lac-Mégantic (V)
49025	L'Avenir (M)
71060	L'Île-Perrot (V)
67015	La Prairie (V)
54035	La Présentation (M)
65005	Laval (V)
49020	Lefebvre (M)
25213	Lévis (V)
17078	L'Islet (M)
58227	Longueuil (V)

51015	Louiseville (V)
45072	Magog (V)
42065	Maricourt (M)
53010	Massueville (VL)
67045	Mercier (V)
18050	Montmagny (V)
42075	Melbourne (CT)
66023	Montréal (V)
57035	Mont-Saint-Hilaire (V)
49080	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)
49075	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL)
50113	Pierreville (M)
32040	Plessisville (V)
66097	Pointe-Claire (V)
34048	Portneuf (V)
45030	Potton (CT)
23027	Québec (V)
42032	Racine (M)
42098	Richmond (V)
12072	Rivière-du-Loup (V)
55037	Rougemont (M)
48010	Roxton Falls (VL)
59015	Saint-Amable (M)
19062	Saint-Anselme (M)
23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)
54105	Saint-Barnabé-Sud (M)
49125	Saint-Bonaventure (M)
58037	Saint-Bruno-de-Montarville (V)
40025	Saint-Camille (CT)
55023	Saint-Césaire (V)
48020	Sainte-Christine ((P) - Montérégie)
67035	Saint-Constant (V)
49070	Saint-Cyrille-de-Wendover (M)
54017	Saint-Damase ((M) - Montérégie)
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu (M)
40025	Saint-Camille (CT)
49085	Cowansville (V)
56060	Sainte-Anne-de-Sabrevois (P)
67030	Sainte-Catherine ((V) - Montérégie)
48020	Sainte-Christine ((P) - Montérégie)
68020	Sainte-Clotilde ((M) - Montérégie)
39117	Sainte-Clotilde-de-Horton (M)
33102	Sainte-Croix (M)
53005	Saint-David ((M) - Montérégie)
54060	Saint-Dominique ((M) - Montérégie)
49100	Saint-Edmond-de-Grantham (P)
49005	Saint-Félix-de-Kingsey (M)
49048	Saint-Germain-de-Grantham (M)
56010	Saint-Georges-de-Clarenceville (M)
54095	Sainte-Hélène-de-Bagot (M)
68040	Saint-Jacques-le-Mineur (M)

50005	Sainte-Eulalie (M)
59010	Sainte-Julie (V)
54025	Sainte-Madeleine ((VL) - Montérégie)
70012	Sainte-Martine (M)
67005	Saint-Mathieu ((M) - Montérégie)
49095	Saint-Majorique-de-Grantham (P)
50050	Sainte-Perpétue ((P) - Centre-du-Québec)
39105	Sainte-Séraphine (P)
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu (M)
49105	Saint-Eugène ((M) - Centre-du-Québec)
49005	Saint-Félix-de-Kingsey (M)
50128	Saint-François-du-Lac (M)
42020	Saint-François-Xavier-de-Brompton (M)
40032	Saint-Georges-de-Windsor (M)
49048	Saint-Germain-de-Grantham (M)
49113	Saint-Guillaume (M) - Centre-du-Québec)
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu (V)
54100	Saint-Hugues (M)
54048	Saint-Hyacinthe (V)
67040	Saint-Isidore ((P) - Montérégie)
68040	Saint-Jacques-le-Mineur (M)
57045	Saint-Mathieu-de-Beloeil (M)
47040	Saint-Joachim-de-Shefford (M)
53050	Saint-Joseph-de-Sorel (V)
58012	Saint-Lambert ((V) - Montérégie)
50042	Saint-Léonard-d'Aston (M)
54072	Saint-Liboire (M)
54120	Saint-Louis ((M) - Montérégie)
49030	Saint-Lucien (M)
44003	Saint-Malo (M)
67010	Saint-Philippe ((V) - Montérégie)
68050	Saint-Michel ((M) - Montérégie)
48050	Saint-Nazaire-d'Acton (P)
53032	Saint-Ours (V)
68025	Saint-Patrice-de-Sherrington (M)
54008	Saint-Pie (V)
20025	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (M)
68055	Saint-Rémi (V)
39020	Saint-Rémi-de-Tingwick (M)
53040	Saint-Roch-de-Richelieu (M)
54090	Saint-Simon ((M) - Montérégie)
48045	Saint-Théodore-d'Acton (M)
54065	Saint-Valérien-de-Milton (M)
50023	Saint-Wenceslas (M)
70052	Salaberry-de-Valleyfield (V)
36033	Shawinigan (V)
43027	Sherbrooke (V)
53052	Sorel-Tracy (V)
45025	Stanstead (CT)
42005	Stoke (M)
31084	Theftord Mines (V)

37067	Trois-Rivières (V)
42078	Ulverton (M)
48038	Upton (M)
42060	Valcourt (CT)
42055	Valcourt (V)
42095	Val-Joli (M)
59020	Varennnes (V)
39062	Victoriaville (V)
47025	Waterloo (V)
44080	Waterville (V)
49040	Wickham (M)
42088	Windsor (V)
40017	Wotton (M)
53072	Yamaska (M)

Source : MELCC, 2019

ANNEXE 3 - GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Annexe 3 - Générateurs de matières résiduelles : ICI susceptibles de générer dans matières en quantité importante

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Drummondville		
Aliments Trans Gras Inc. (Les)	Fonte de graisses animales et transformation de viande	Papier, carton, résidus de viande
Annexair Inc.	Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur	Papier, carton, huile, batteries, acier, aluminium
AOF Services Alimentaires Inc.	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires généraux	Non déterminé
Belgen Inc.	Fonderies de fer	Huile, bois, métal
Bluberi Jeux & Technologies Inc.	Conception de systèmes informatiques et services connexes	Multimatières
Soucy Rivalair Inc.	Atelier d'usinage	Multimatières : huile, copeaux de fer, acier
SPG International Ltée	Fabrication : métal	Multimatières
Métalus Inc.	Sidérurgie	Non déterminé
Technocell Inc.	Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité	Non déterminé
Pyrotek Inc.	Usine de tissus larges	Papier, carton, huile, solvant, peinture, résine, métaux, bois
Transport Grégoire	Transport et entreposage	Papier, carton, huile, contenants et tissus contaminés, métaux
Ferme des Voltigeurs	Fabrication : aliments et boissons	Papier, carton, huile usée, poulet, métal, eaux usées
Matritech Inc.	Fabrication : produits métalliques divers	Papier, carton, huile usée, piles, acier, stainless, aluminium
Planchers Mercier (Drummondville) Inc.	Fabrication : produits de charpente	Papier, carton, plastique, huile usée, bois, métaux
Kimpex Inc.	Grossiste-distributeur : pièces et accessoires neufs pour véhicules automobiles	Papier, carton, huile usée, contenants endommagés, peinture

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Venmar Ventilation Inc. (rue Haggerty)	Fabrication : chaudières et échangeurs de chaleur	Multimatières, huile
Venmar Ventilation Inc. (boul. Lemire)	Fabrication : électrique et électronique	Multimatières, acier, autres métaux
Essity Canada	Fabrication : produits hygiéniques en papier	Multimatières, huile, aérosol, peinture, couches non-conformes, métaux, bois, plastique, résidus de plastique souillé, poussière de pâte (fibres), résidus de bois
Groupe Data Ltée	Fabrication : imprimerie	Multimatières, huile, colle, solvant, compressees souillées, métaux
Norampac-Drummondville	Fabrication : boîtes en carton ondulé et en carton compact	Multimatières, huiles usées, bois, métaux
Siemens Canada Inc.	Fabrication : appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes industrielles	Multimatières, huiles usées, piles, fluorescents, huile de coupe, filtres contaminés, absorbants contaminés, boues de traitement des eaux usées, métaux ferreux et non-ferreux, rebuts de bois
Emballages Mitchell-Lincoln Ltée.	Fabrication : boîtes en carton ondulé et en carton compact	Non déterminé
Soprema Inc.	Fabrication : bardeaux et matériaux de revêtement en asphalte	Multimatières, huile, solvant, tissus contaminés, métaux, sable granulé
Bourret International Inc.	Entreposage général	
GEA Farm Technologies Canada Inc.	Fabrication : machinerie agricole	Multimatières, huile, huile de coupe, solvant, filtres à peinture, boue du

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
		système de lavage des pièces, métaux, bois, néon, piles, pneus
Canimex Inc.	Fabrication : articles de quincaillerie	Multimatières, huile, résidus de fer
Soucy International Inc.	Fabrication : matériel de transport	Multimatières
Olymel	Fonte de graisses animales et transformation de viande	Non déterminé
Serico Inc.	Fabrication : imprimerie	Papier, carton, encre, piles, bois, métaux
ZCL Composites Inc.	Fabrication : plastique et matériaux composites	Papier, carton, acétone, DBE, résine liquide, catalyseurs (déversements légers)
Labranche Transport Inc.	Transport et entreposage	Non déterminé
Forestflore	Grossiste-distributeur de bois d'œuvre, de contreplaqué et de menuiserie préfabriquée	Non déterminé
Matech BTA Inc.	Fabrication : transport	Papier, carton, huile, absorbant, peinture, solvant, métaux (acier, aluminium)
PPD Foam Solution Inc.	Fabrication : sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles	Non déterminé
Vêtements Flip Design Inc.	Usine de tricotage de vêtements	Multimatières, coton, polyester
Cascades Multi-Pro	Fabrication : papier et produits connexes	Multimatières, huile, filtres, linge souillé, peinture en cannette, pétrole en cannette
Cascades Inopak	Fabrication : plastique et matériaux composites	Multimatières, huile usée, aérosol, absorbants huileux, fluorescents, piles
MS Gregson	Fabrication : machinerie	Papier, carton, huile, peinture, bois, métaux

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Camions Freightliner et Sterling Drummondville	Grossistes-distributeurs	Multimatières. Huile, piles, métaux
Groupe TYT Inc.	Transport et entreposage	Non déterminé
Midbec Inc.	Grossiste-distributeur	Papier, carton
Structures Laferté Inc.	Fabrication : bois	Papier, carton, huile, bois
Centre du Camion Beaudoin Inc.	Grossiste-distributeur	Non déterminé
CVTech Inc.	Fabrication : transport	Non déterminé
Outils Précisions Drummond Inc.	Fabrication : métal	Non déterminé
Textiles Monterey (1996) Inc.	Fabrication : textile	Multimatières, solvant, huile, acier
A.Girardin Inc.	Fabrication : transport	Papier, carton, huile, liquide lave-vitre, piles, aérosol, palettes de bois
Avicomax Inc.	Fabrication : aliments et boissons	Papier, carton, huile, carcasses de poulet
Fabrimet Inc.	Fabrication : métal	Papier, carton, huile hydraulique et de coupe
Technologies HumanWare Inc.	Fabrication : électrique et électronique	Non déterminé
McKesson Canada	Grossiste-distributeur de produits et fournitures pharmaceutiques	Papier, carton
Soucy Plastiques Inc.	Fabrication : produits en plastique et matériaux composites	Non déterminé
Innovaplas	Fabrication : Pièce en plastique et composite pour piscine	Multimatière : Plastique, Composite
Khrome produit transport	Fabrication : Pièce pour le transport	Multimatière : Plastique, Composite
Groupe Korok	Fabrication : Équipement de cuisine	Multimatière : Métal, carton, papier Plastique
Airex industries	Fabrication : Équipement de ventilation	Multimatière : Métal, Huile de coupe, Résidu de peinture

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Durham-Sud		
Aucun d'identifié		
L'Avenir		
Camping naturiste Loisirs Air Soleil	Camping	Saisonnier Déchets
Lefebvre		
Aucun d'identifié		
Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse		
Plastiques Cascades Re-Plast	Fabrication : produits de plastique	Non déterminé
Transport LDC Inc.	Transport par camion de marchandises spéciales sur longues distances	Déchets
Notre-Dame-du-Bon-Conseil village		
Agropur	Fabrication : beurre, fromage et produits laitiers secs et concentrés	Matières organiques traitées chez Scott et déchets
Centre d'hébergement L'Accueil Bon-Conseil	Établissement communautaire de soins pour personnes âgées	Déchets
Auberge Bon-Conseil	Établissement communautaire de soins pour personnes âgées	Déchets
Saint-Bonaventure		
Fafard et Frères	Extraction de tourbe	Résidus de triage provenant de la collecte des matières organiques
Meunerie Labonté- Belhumeur Inc.	Production d'aliments pour ruminants	Déchets
St-Cyrille-de-Wendover		
Condor Chimiques Inc.	Fabrication : barbeaux et matériaux de revêtement en asphalte	Déchets
Camions Denis Lefebvre Inc.	Transport local de vrac solide	Non déterminé
Courlem Électrique Inc.	Entrepreneur en travaux d'électricité	Non déterminé

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Fondations Hervé Carpentier (2006) Inc. (Les)	Entrepreneur en travaux de fondations et de structure en béton coulé	Non déterminé
Fromagerie Lemaire Ltée	Fabrication : beurre, fromage et produits laitiers secs et concentrés	Matières organiques Déchets
Couche-Tard et A&W	Transport par camion de marchandises spéciales sur longues distances	Déchets
Saint-Edmond-de-Grantham		
Garage Louis Lafleur	Atelier de réparation automobile	Déchets
Saint-Eugène		
Bétons préfabriqués Trans-Canada Inc.	Fabrication : produits de béton	Résidus de béton
Béton Central Inc.	Fabrication : béton préparé	Non déterminé
Entreprises Inerco Inc./Biopel	Fabrication : contenants et palettes de bois	Non déterminé
Express EGlinco	Transport par camion de marchandises spéciales sur longues distances	Non déterminé
Foresbec Inc.	Fabrication : menuiseries préfabriquées	Non déterminé
Saint-Félix-de-Kingsey		
Camping Lac aux Bouleaux	Camping	Déchets, recyclages
Camping Parc Central	Camping	Déchets, recyclages
Camp Scougui	Base de Plein air	Déchets Saisonnier
Durocher International et Durocher Logistique	Transport par camion de marchandises spéciales sur longues distances	Non déterminé
LCN palettes et caisses	Fabrication de palettes de chargement et de caisses en bois	Déchets, bois
Saint-Germain-de-Grantham		
Emballages Box Pack (Les)	Fabrication : boîtes en carton ondulé et en carton compact	Carton
ACM Sort		Déchets

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Imprimerie Chicoine	Fabrication : imprimerie	Déchets
Performance NC	Marchands de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles	Déchets
Sipromac	Fabrication : machines industrielles	Déchets
ADS Hancor	Fabrication : tuyaux de drainage en polyéthylène	Déchets
Vaillancourt Portes et Fenêtres Inc.	Fabrication : produits en plastique	Déchets
Valmétal Inc.	Fabrication : machinerie agricole	Non déterminé
Tim Horton Ultramar	Établissement de restauration à service restreint et station-service	Déchets et carton
Lazer inox Inc.	Fabrication : réservoirs en métal	Non déterminé
Groupe Rasakti Inc.	Fabrication : instruments de navigation et de guidage	Non déterminé
Génératrice Drummond	Fabrication : moteurs et générateurs	Non déterminé
Fabrique Plus	Fabrication : armoires et comptoirs de cuisine en bois	Non déterminé
Halte Lemaire	Grossiste-distributeur de produits laitiers	Déchets et carton
Abattoir Saint-Germain Inc. (Montpak)	Abattage d'animaux	Non déterminé
ADF Canada	Fabrication : tuyaux et raccords de tuyauterie en plastique	Non déterminé
Barette structural	Fabrication : produits de charpente en bois	Non déterminé
N&N Remorques	Fabrication de remorques	Non déterminé
Saint-Guillaume		
Fromagerie Saint-Guillaume	Fabrication : beurre, fromage et produits laitiers secs et concentrés	Sacs de fromage
Claude Joyal Inc.	Grossiste-distributeur de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage	Non déterminé

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Machineries C & H Inc.	Grossiste-distributeur de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage	Non déterminé
Farinart	Fabrication de mélanges de céréales et de farines moulues sur pierre	Matières organiques
Saint-Lucien		
Canneberges L et S	Culture de noix et de fruits	Déchets
Saint-Majorique-de-Grantham		
Concept-Air	Entrepreneur en plomberie, chauffage et climatisation	Déchet Recyclage Métaux
Saint-Pie-de-Guire		
Entreprises Clément Forcier Inc.	Entrepreneur en préparation de terrains	Non déterminé
Meubles Daviault Inc. (Les)	Fabrication : meubles de maison en bois	Non déterminé
Tracy Transport Inc.	Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances	Non déterminé
Sainte-Brigitte-des-Saults		
Camping naturiste Adam et Ève	Camping	Déchets
Cultures de Chez Nous Inc. (Les)	Culture de légumes et de melons	Déchets
Machinerie Lépine Inc.	Fabrication : remorques de camion	Déchets
Wickham		
Boire & Frères Inc.	Élevage de poulets à griller et autres volailles d'abattage	Matières organiques
Camping des Sources	Camping	Déchets, matières organiques (gazon) traités chez Scott
Coffrage M & B	Entrepreneur en travaux de fondation et de structure en béton coulé	Non déterminé

Grands générateurs	Type d'entreprise	Types de matières
Ébénisterie L. G. Martel Inc.	Fabrication : armoires et comptoirs de cuisine en bois	Déchets
Fondations Roy-Larouche Inc. (Les)	Entrepreneur en travaux de fondation et de structure en béton coulé	Non déterminé
Les repros CFB	Élevage de la volaille.	Matières organiques
Planchers de Bois-Francis Wickham (Les)	Fabrication : menuiserie préfabriquée	Déchets, bois
Tardif Équipements de ferme	Équipements de ferme	Matières recyclables

ANNEXE 4 - INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Annexe 4 - Intervenants en gestion des matières résiduelles

MRC						
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées	Point de collecte seulement
Drummondville						
Accès Pharma Pharmacie affiliée	1205, boul. René-Lévesque	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Accommodation St-Damase	154, rue St-Damase	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements et textiles	Vêtements et textiles	
Accueil Grossesse	147b, rue Saint-Damase	Organisme à but non lucratif	Organisme	Support et accompagnement pour femmes enceintes	Vêtements et textiles pour jeunes enfants, accessoires pour bébés	
Agritex	150, rue Robert Bernard	Commerce	Machinerie agricole	Vente et réparation de machinerie agricole	Machinerie agricole	
AIM Recyclage Drummondville	1637, rue Sigouin	Industrie	Récupération de métal	Centre de recyclage	Métaux	
Batteries DM	1128, boul. Saint-Joseph	Commerce	Batteries	Vente de batteries	Batteries de véhicules, piles	
Batteries Expert	2435, rue Saint-Pierre	Commerce	Batteries	Vente de batteries	Batteries de véhicules, piles	x
Best Buy	850, rue Hains	Commerce	Matériel électronique et informatique	Vente de matériel électronique et informatique	Matériel informatique et électronique, piles à usage	x
Boîte aux chiffons (La)	206, rue St-Damase	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements et d'articles ménagers	Vêtements et textiles	
Boutique Bella friperie consignation	240, rue St-Damase	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements et d'articles	Vêtements et textiles	
Boutique Cha Cha friperie	115, 12e Avenue	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Boutique M.C. Recycle	354, rue Brock	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Boutique Seconde Main	1149 boul. Foucault	Commerce	Friperie et vestiaire	Vente de vêtements et d'objets d'occasion	Vêtements et textiles, objets d'occasion de toute sorte (sauf	
Boutique Vidéotron	755, boul. René-Lévesque	Commerce	Appareils électroniques	Vente d'appareils et de forfaits	Téléphones cellulaires et accessoires	x

MRC						
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées	Point de collecte seulement
Brunet Pharmacies Affiliées	2125, boul. Lemire #100	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Brunet Pharmacies Affiliées	3745, rue Georges Couture	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Brunet Pharmacies Affiliées	4565, boul. St-Joseph	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Bureau en gros	565, boul. St-Joseph	Commerce	Matériel de bureau	Vente de matériel de bureau et	Matériel informatique et électronique,	x
Bureau L'Entrepôt	2025, ch. Tourville	Commerce	Meubles	Vente de meubles de bureau neufs et usagés	Meubles de bureau (encombrants)	
Buropro Citation	765, boul. René-Lévesque	Commerce	Matériel de bureau	Vente de matériel de bureau	Cartouches d'imprimante et de photocopieur, matériel	x
Canac	2825, boul. Saint-Joseph	Commerce	Quincaillerie	Vente de matériel de construction et de rénovation	Contenants de peinture, Ampoules	
Canadian Tire	715, boul. St-Joseph	Commerce	Marchandises diverses	Vente de marchandises diverses	Batteries de véhicules, piles huiles usées et leurs contenants, filtres à l'huile,	x
Centre de rénovation Dionne et fils	410, rue St-Pierre	Commerce	Quincaillerie	Vente de matériel de construction et de rénovation	Piles à usage domestique, contenants de peinture	x
Centre de tri (Récupération)	5620, rue St-Roch Sud	OBNL	Centre de tri	Tri de matières recyclables	Matières recyclables	
Centre du Rasoir	755, boul. René-Lévesque	Commerce	Appareils électriques divers	Vente de matériel électrique	Piles d'usage domestique	x
Centre Informatique Drummond Inc.	1020, boul. René-Lévesque	Commerce	Informatique	Vente de matériel et de services	Cartouches d'imprimante et de	x
CFER des Chênes	1125 boul. Jean-de-Brébeuf	Organisme public	Recyclage et réemploi	Recyclage du textile	Textiles	

MRC						
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées	Point de collecte seulement
Chabert Autos Inc.	4665, route 139	Commerce	Automobiles	Vente de voitures, de pièces neuves et usagées	Pièces de voitures et voitures	
Dada Boutique	411, rue Heriot	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements usagés	Vêtements et textiles	
Distribution CLCL inc.	2350, rue André-C. Hamel	Industrie	Bois	Recyclage de palettes	Palettes de bois	
Écocentre de la MRC de Drummond	5620, rue St-Roch Sud	OBNL	Écocentre	Tri de matières recyclables	Matières recyclables, matières organiques, résidus de CRD, métaux ferreux et non-ferreux,	x
Éco-Frip	416, rue Lindsay	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements usagés	Vêtements et textiles	
EconoMax	50, rue Robert-Bernard	Commerce	Meuble	Vente de meubles et élec-	Matériel électronique et informatique	
Électrobac	755, boul. René-Lévesque	Bac de récupération	Appareils électroniques	Récupération de matériel informatique et électronique	Petits appareils électroniques, chargeurs et câbles, périphériques,	x
Électro Dépôt	2265, boul. St-Joseph	Commerce	Produits électro-ménagers	Vente d'appareils électroménager	Électroménager s	x
Entraide diabétique du Québec	565, boul. St-Joseph	Centre de dons communautaires	Friperie/ vestiaire	Conteneur	Vêtements et textiles	x
Enviro 5	2125, rue André C. Hamel	Commerce	Services sanitaires	Nettoyage et entretien de réseaux	Boues usées	
Espace Bell	755, boul. René-Lévesque	Commerce	Appareils électroniques	Vente d'appareils et de forfaits	Piles d'usage domestique, téléphones	x
Familiprix Clinique	400, rue Rose-Ellis	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Frip-Atout	154, rue St-Damase	Commerce	Friperie/ Vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	

MRC						
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées	Point de collecte seulement
Fripe Aux Aubaines	405, rue Brock	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Friperie boutique Mlle	291, rue Hériot	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Friperie Bulle de gomme	107, rue Saint-Alphonse	Commerce	Friperie et vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Friperie du parc	775, boul. Mercure	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Friperie Ex&co	1035, rue Jogues	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements usagés	Vêtements et textiles	
Friperie familiale des Forges	115, rue des Forges	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements et d'articles	Vêtements et textiles	
Friperie Kiwi	168, rue Marchand	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Friperie La Coccinelle	207, rue St-Marcel,	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Friperie La Petite Fripouille	147, rue Heriot	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements	Vêtements et textiles	
Garage Montplaisir Ltée (GM)	875, boul. St-Joseph,	Commerce	Automobiles	Vente et entretien de véhicules	Huiles usées et leurs contenants,	x
Hamster Mégaburo	1285, rue Cormier	Commerce	Matériel de bureau	Vente de matériel de	Cartouches d'encre	x
Honda Drummondville	1355, boul. St-Joseph	Commerce	Automobiles	Vente et entretien de véhicules automobiles	Pneus, huiles usées et leurs contenants, Antigels, filtres	x
Jean Coutu	350, boul. St-Joseph	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Jean Coutu	400, rue St-Jean	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Jean Coutu	895, boul. Foucault	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Jean Coutu	1400, boul. Lemire	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x

MRC						
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées	Point de collecte seulement
Jean Coutu	4534, boul. St-Joseph	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Kenny U-Pull	2415, chemin Tourville	Commerce	Automobile	Vente de pièces	Véhicules et pièces	
Laferté Centre de rénovation	1650, boul. Lemire	Commerce	Quincaillerie	Vente de matériel de construction et de rénovation	Piles, contenants de peinture	
Maison du Chômeur (La)	143, 12e Avenue	Commerce	Meubles	Vente de meubles et électroménagers	Meubles et électroménagers	
Marché aux puces Lalemant	1100, rue Lalemant	Commerce	Objets divers	Vente d'articles ménagers divers usagés	Articles ménagers, meubles	
Mazda Drummondville	1295, boul. St-Joseph	Commerce	Automobiles	Vente et entretien de véhicules automobiles	Pneus, huiles usées et leurs contenants, Antigels, filtres	x
Monsieur Muffler	2200, boul. Lemire	Commerce	Garage	Réparation de véhicules automobiles	Huiles usées et leurs contenants, Antigels, filtres	x
Pharmaprix	400, boul. Saint-Joseph	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Proxim Pharmacies Affiliées	501, rue St-Pierre	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues	x
Recharge (La)	750, boul. René-Lévesque	Commerce	Cartouches d'imprimante et photocopieur	Vente et remplissage de cartouches d'encre	Cartouches d'imprimante et de photocopieur	x
Récupération de métaux B.V.	1637, rue Sigouin	Industrie	Métaux	Récupération de métaux	Métaux ferreux et non-ferreux,	
Réno-Dépôt	875, rue Hains	Commerce	Grande surface	Vente de matériel de construction et de rénovation	Contenants de peinture, Ampoules, piles à usage	
Ressourcerie Transition inc.	196, rue Dorion	OBNL	Récupération et vente de biens domestiques	Récupération et vente de biens domestiques	Biens domestiques TIC	

MRC						
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées	Point de collecte seulement
Royaume du meuble	445, rue Notre-Dame	Commerce	Meubles	Récupération et revente de meubles usagés	Meubles usagés	
Services Matrec Inc.	1005, rue Rhéa	Privé	Centre de tri	Tri de matières recyclables (CRD)	Résidus de CRD	
Source (La)	755, boul. René-Lévesque	Commerce	Appareils électroniques	Vente d'appareils électroniques	Piles	x
Station-Service Yvon Camirand et fils	1500, rue Hebert	Commerce	Station-Service	Vente de carburant pour les voitures	Huiles usées et leurs contenants, antigels, filtres	x
Toyota Drummondville	10, rue Cormier	Commerce	Automobiles	Vente et entretien de véhicules automobiles	Pneus, huiles usées et leurs contenants, Antigels, filtres	x
Uniprix	126, rue Hériot	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues, piles à usage domestique	x
Uniprix	511, rue Hériot	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues, piles à usage domestique	x
Uniprix	3525, boul. Saint-Joseph	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues, piles à usage domestique	x
Uniprix Clinique	246, rue Hériot	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues, piles à usage domestique	x
Uniprix Clinique	275, rue Cockburn	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues, piles à usage domestique	x
Uniprix Clinique	1450, rue Hébert	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins	Médicaments, seringues, piles à usage domestique	x
Vacuum Drummond Inc.	1565, chemin du Golf Ouest	Commerce	Installations septiques	Service d'entretien et de réparation de fosses	Boues de fosse septique	
Vestiaire A F E A S Saint-Charles-de-Drummond	760, boul. Saint-Charles,	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements et d'articles ménagers	Vêtements et textiles	

MRC						
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées	Point de collecte seulement
Vestiaire familial St-Nicéphore	2180, route 139	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements et d'articles	Vêtements et textiles	
Vestiaire La Penderie	188, rue Saint-Marcel	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements usagés	Vêtements et textiles	
Vestiaire Mercure	775, boul. Mercure	Commerce	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements usagés	Vêtements et textiles	
Vestiaire St Jean Baptiste	83, 7e avenue,	OBNL	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements usagés	Vêtements et textiles	
Vestiaire St-Pierre	276, rue Brock,	OBNL	Friperie/ vestiaire	Vente de vêtements usagés	Vêtements et textiles	
Village des valeurs	565, boul. St-Joseph	Commerce	Friperie	Vente de vêtements et d'articles ménagers	Vêtements, textiles, articles ménagers	
Westburne	654, rue Farrell	Commerce	Matériel électrique	Vente de produits électriques	Piles	
Durham-Sud						
BMR Express Agiska Coopérative	50, rue Principale	Coopérative	Quincaillerie	Vente d'articles de construction	Peinture, piles	x
Épicerie de Durham-Sud	100, rue de l'Hôtel de Ville	Coopérative	Épicerie	Vente de denrées alimentaires	Cartouches d'encre	x
Municipalité de Durham-Sud	70, rue de l'Hôtel de Ville	Bureau municipal, service	Municipalité	Bureau municipal	Piles, pneus, matériel électronique	x
Petit frère de St-Hyacinthe	120, rue de l'Hôtel de Ville			Point de collecte seulement	Vêtements et textiles	x
Station Durham	120, rue de l'Hôtel de Ville	Commerce	Station-service	Vente de carburant pour les voitures	Pneus, huiles usées	x
L'Avenir						
Municipalité de L'Avenir	545, rue Principale	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles d'usage domestique, fluocompactes, cartouches	x

Lefebvre						
Municipalité de Lefebvre	186, rang 10	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles d'usage domestique et ampoules fluocompactes	x
Recycle vêtements	197, 10 ^e rang			Point de collecte	Vêtements et textiles	x
Spécialiste du Ponceau (Le)	143, rang 10	Commerce	Métaux	Vente de ponceaux	Résidus de CRD, métaux ferreux et non ferreux	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (paroisse)						
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	1428, route 122	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles, batteries et cellulaires	x
Produits Re-Plast Inc.	1350, chemin Quatre-Saisons	Industrie	Production	Production de mobilier urbain en plastique	Plastique #2 et #7	
Rona Thomas Caya Inc.	2844, route 122)	Commerce	Quincaillerie	Vente de matériel de construction et de rénovation	Peinture	x
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)						
Centre récréatif Léo-Paul Therrien	541, rue Ducharme)	OBNL	Loisir et action communautaire, éducation populaire	Point de collecte seulement	Piles d'usage domestique	x
Familiprix	281, rue Notre-Dame	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins personnels	Médicaments, seringues	x
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	541, rue Notre-Dame	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles d'usage domestique	x
Sintra Inc.	911, rue Mathieu	Industrie	Travaux de génie civil	Construction et entretien de routes	Asphalte	
Vestiaire Bon-Conseil	620, rue Notre-Dame	Commerce	Friperie/ Vestiaire	Vente de vêtements et d'articles ménagers	Vêtements et textile	
Saint-Bonaventure						
Scott Canada	771, 4 ^e rang	Industrie	Matières organiques putrescibles	Transformation de la matière organique	Matières organiques putrescibles	
Municipalité de Saint-Bonaventure	1155, rue Principale	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles	x
Vestiaire de l'A.F.É.A.S.	110, rue Cyr	OBNL	Friperie/ Vestiaire	Vente de vêtements, d'articles ménagers et de meubles usagés	Vêtements et textile, articles ménagers	

Saint-Cyrille-de-Wendover						
Camions Denis Lefebvre	4235, boul. Terra-Jet	Commerce	Camions et équipements lourds	Vente et réparation de machinerie	Camions et équipements lourds usagés	
Centre de mécanique F.L. Inc.	4630, rue Principale	Commerce	Garage	Réparation de véhicules automobiles	Pneus, huiles usées et leurs contenants, Antigels, filtres	x
Entraide diabétique du Québec	4240, rue Principale (Marché Bouvette)	OBNL		Conteneur	Vêtements et textile	x
Groupe Gagnon	6395, route 122	Commerce	Pièces d'automobile	Vente de pièces d'automobiles	Batteries de véhicules, pneus, métaux	
Machinerie Marcel Houle Inc.	1200, chemin Herman Lavigne	Commerce	Machinerie	Vente de poids lourds et machinerie usagée	Poids lourds et de machineries usagées	
Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover	4055, rue Principale	Bureau municipal et bibliothèque		Point de collecte seulement	Piles	x 2 points de collecte
Rona Marché Bouvette Inc.	4240, rue Principale	Commerce	Quincaillerie	Vente de matériel de construction et de rénovation	Piles, cellulaires, peintures et solvants	x
Sainte-Brigitte-de-Saults						
Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults	319, rue Principale	Bureau municipal		Points de collecte seulement	Fluocompactes, piles, téléphone cellulaire et	x
Synagri	455, rue Principale	Commerce	Produits agricoles	Vente de produits agricoles	Pesticides, herbicides et leurs contenants provenant des	x
Vestiaire de Ste-Brigitte	400, rue Principale	Commerce	Friperie/ Vestiaire	Vente de vêtements et d'articles ménagers	Vêtements et textile, articles ménagers	
Saint-Edmond-de-Grantham						
Machinerie Yvon et Claude Vincent Inc.	1305, route 122	Commerce	Machinerie	Vente de machinerie agricole usagée	Machinerie et pièces agricoles	
Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham	1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes	Bureau municipal, bibliothèque service des loisirs.		Points de collecte seulement	Piles	x 3 points de collecte
Pièces d'Autos Bluteau	1438, route 122	Commerce	Automobiles	Vente de pièces d'automobiles	Véhicules et pièces de	
Pneus Saint-Edmond (Les)	1375, 8e rang	Commerce	Automobiles	Vente de pièces d'automobiles	Batteries de véhicules, huiles usées et leurs	x

Saint-Eugène						
Entreprises Interco Inc. (Les)	456, rang Brodeur	Industrie	Bois	Fabrication de palettes de manutention et de paillis	Bois (cèdre)	
JLP Larocque Autos Inc.	810, rang Brodeur	Commerce	Garage	Vente et réparation de véhicules automobiles	Batteries de véhicules, pneus, métaux ferreux et non-ferreux	
Machinerie Gaétan Lefebvre	350, rang de l'Église	Commerce	Machinerie	Vente et réparation de machinerie	Machinerie	
Municipalité de Saint-Eugène	1065, rang de l'Église	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles, fluocompactes	x
Vestiaire de l'A.F.É.A.S.	1001, rang de l'Église	Commerce	Friperie/ Vestiaire	Vente de vêtements et d'articles ménagers usagés	Vêtements et textile, articles ménagers	
Saint-Félix-de-Kingsey						
BMR VIVACO Groupe coopératif - St-Félix-de-Kingsey	1192, route 243	Coopérative	Quincaillerie et fournitures agricoles	Vente de matériel de construction et de rénovation et de produits agricoles	Peinture, bonbonnes de gaz propane	x
Entraide diabétique du Québec	1205, rue de l'église (Hôtel de Ville)	OBNL		Conteneur	Vêtements et textiles	x
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey	1205, rue de l'Église	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles	x
Saint-Germain-de-Grantham						
Lepage Pièces d'autos usagées	591, route 239	Commerce	Pièces automobiles	Vente de pièces et accessoires d'autos usagées	Batteries de véhicules, pneus, métaux ferreux et non-ferreux	
Municipalité de St-Germain-de-Grantham	233, chemin Yamaska	Bureau municipal, bibliothèque		Points de collecte seulement	Piles	x 2 points de collecte
Proxim Pharmacies Affiliées	226, rue Notre-Dame	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins personnels	Médicaments, seringues	x
Transport Francis Blanchard	245, rue des Charpentiers	Industrie	Transport en vrac par conteneurs et compacteurs et centre de tri	Centre de tri de résidus de CRD	Matériaux de construction, rénovation et démolition	

Saint-Guillaume						
BMR Express Agiska Coopérative	73, route de l'Église	Coopérative	Quincaillerie, produits agricoles	Vente de matériel de construction et de rénovation et de produits agricoles	Peinture, pesticides et herbicides (RDD)	x
Auto Import Inc.	319, rang du Ruisseau Nord, (Route 224)	Commerce	Automobiles	Vente de pièces d'automobiles usagées	Métaux ferreux et non-ferreux	
Familiprix	207, rue Principale	Commerce	Pharmacie	Vente de médicaments et de produits de soins personnels	Médicaments, seringues	x
Municipalité de St-Guillaume	106, rue St-Jean-Baptiste	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles, batteries et cellulaires	x
Saint-Lucien						
Distilla-Cèdre Inc.	3325, rang 7	Industrie	Matières organiques	Production d'huiles essentielles	Résidus verts (cèdres, sapins, pins, pruches)	
Garage Gilles Houde	1825, route du Pont	Commerce	Garage	Réparation de véhicules	Batteries de véhicules, pneus, métaux ferreux et non-ferreux	
G. Joyal pièces d'auto Inc.	5660, rang 4,4e rang	Commerce	Garage	Vente et réparation de véhicules	Métaux ferreux et non-ferreux, pneus, batteries de véhicules, huiles usées et leurs contenants, antigels, filtres usagés, contenants aérosols	
Municipalité de Saint-Lucien	5350, 7e rang	Centre communautaire		Point de collecte seulement	Piles	x
Saint-Majorique-de-Grantham						
Métaux Blanchard Inc.	1990, boul. Lemire Ouest	Industrie	Métaux	Récupération de métaux	Métaux ferreux et non-ferreux	
Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham	1962, boul. St-Joseph Ouest	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles	x

Saint-Pie-de-Guire						
Municipalité de St-Pie-de-Guire	435, rue Principale, St-Pie-de-Guire	Bureau municipal		Point de collecte seulement	Piles d'usage domestique, cellulaires, cartouches d'encre	x
Wickham						
Entraide diabétique du Québec	957, rue Principale (Station Wickham)	OBNL		Conteneur	Vêtements et textiles	x
Entreprise G-MO S.E.N.C.	1885, rue Skiroule	Industrie	Bois	Construction et réparation de palettes de bois	Palettes de bois	
Municipalité de Wickham	893, rue Moreau	Bureau municipal et média-thèque		Point de collecte seulement	Piles	x 2 points de collecte
Métaux 139 Inc.	1268, route 139	Commerce	Métaux	Récupération de métaux et recyclage automobiles	Métaux ferreux et non-ferreux	
Rosaire Mathieu Inc. (RONA)	859, rue Principale	Commerce	Quincaillerie	Vente de matériel de construction et de rénovation	Piles	x

Intervenants rattachés au centre de tri de CRD – Transport Francis Blanchard					
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
AIM Recyclage Drummondville	1637, rue Sigouin, Drummondville	Industrie	Métal	Recyclage de métaux et métaux non ferreux	Métaux ferreux et non-ferreux
BRQ Fibre et Broyure	8850, boul. Parent, Trois-Rivières	Industrie	Bois	Revalorisation en matière première (fibre de bois)	Bois
Enfouibec	18055, rue Gauthier, Bécancour	Centre de tri	Matières résiduelles	Gestion des matières résiduelles et des sols contaminés	Matériaux secs, bois, débris de béton, d'asphalte, de pavé et de brique, métaux, plastiques
Services Matrec	1005, rue Rhéa Drummondville	Site de transbordement	Matières résiduelles	Collecte par chargement avant, chargement arrière et trans roulier.	Déchets, recyclage, matières organiques et CRD
Métaux 139	1267, route 139 Wickham	Industrie	Métal	Recyclage de métaux et métaux non ferreux, balance publique et service de conteneur	Métaux ferreux et non-ferreux
Métaux CS	1978, rue Mario Saint-Majorique	Industrie	Métal	Recyclage de métaux et métaux non ferreux	Métaux ferreux et non-ferreux
R. Guilbeault Construction inc.,	775, boul. Lemire Drummondville	Industrie	Excavation	Recyclage de béton et d'asphalte	Béton
Waste Management	25, rue Gagnon Drummondville	Industrie	Matières résiduelles	Lieu d'enfouissement technique	Déchets

Intervenants rattachés au centre de tri de CRD – Services Matrec					
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
AIM Recyclage Drummondville	1637, rue Sigouin, Drummondville	Industrie	Recyclage	Collecte et traitement	Métaux ferreux et non-ferreux
Canada Fiber	130 Arrow Road Toronto	Industrie	Matières résiduelles	Recyclage du papier et carton	Papier et carton
EnfouiBec	18 0055, rue Gauthier, Bécancour	Industrie	Matières résiduelles	Recyclage	Bois
Recycle Gypse Québec	81, boul. St-Rémi, Saint-Rémi	Industrie	Recyclage	Récupération du gypse provenant des sites de	Gypse

Intervenants rattachés au centre de tri de CRD – Services Matrec					
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
En arrêt présentement				construction, de démolition ou de rénovation	
Waste Management	25, rue Gagnon, Drummondville	Industrie	Matières résiduelles	Lieu d'enfouissement technique	Déchets

Intervenants rattachés à l'écocentre					
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
AIM Recyclage Drummondville	1637, rue Sigouin, Drummondville, Québec	Industrie	Recyclage	Récupération de métaux	Métaux ferreux, non-ferreux et batteries d'auto
ARPE	5750, Explorer Drive, bur. 301, Mississauga, Ontario	Organisme à but non lucratif	Recyclage	Coordination des programmes de recyclage réglementés	Matériel électronique et informatique
Bois recyclé du Québec (BRQ)	8850, boulevard Parent, Trois-Rivières, Québec	Industrie	Recyclage	Récupération : résidus CRD : bois, copeaux de bois, palettes de bois	Bois
Cyclo Nord-Sud	8717, 8e Avenue, Montréal, Québec	Organisme à but non lucratif	Recyclage	Récupération de vélos inutilisés au Nord et expédition aux communautés défavorisées du Sud	Vélos
Excavation F. Majeau et fils	970, rue Saint-Jean, Drummondville, Québec	Industrie	Excavation	Excavation, démolition, décontamination, transport en vrac de terre, sable et pierre	Terre et souches
Guilbeault R. Construction	775, boul. Lemire, Drummondville, Québec	Industrie	Excavation	Recyclage de béton et d'asphalte	Brique et béton
Laurentides Re-Source	345, rue Bulstrode, Victoriaville, Québec	Industrie	Recyclage	Offrir des solutions environnementales de récupération et de valorisation de peinture et autres produits post consommation	Peinture, ampoules fluocompactes, piles, fluorescents
Matrec	1005, rue Rhéa, Drummondville, Québec	Industrie	Substrats performants et produits connexes	Transformation de la matière organique et remblaiement	Matières organiques putrescibles, et roche et souches

Intervenants rattachés à l'écocentre					
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
Réseaux Plein Air Drummond	1985, boul. Foucault, Drummondville, Québec	Organisme à but non lucratif	Recyclage	Activités de plein air	Vélos
Royal Mat	132, 181 ^e rue, Beauceville, Québec	Industrie	Recyclage	Recyclage de pneus	Pneus
Sanimax	6320, boul. Laurier Est, Saint-Hyacinthe, Québec	Industrie	Huiles, peaux et cuirs	Traitement de l'huile végétale	Huile végétale
Véolia	7950 Avenue Pion, Saint-Hyacinthe	Industrie	Huile usée	Couvre l'ensemble du cycle de vie des déchets, de la collecte au recyclage, pour aboutir à leur valorisation finale sous forme de matière ou d'énergie.	Huile usée
Tred'si	550 Avenue de la Tuilerie, Westbury, Québec	Industrie	Bois traité	Récupération de bois	Bois traité
Gorecycle	647, Avenue Victoria, bureau 400, St-Lambert, Québec	Organisme à but non lucratif	Halocarbure	Recyclage	Halocarbure
Matt Canada	10701 B rue Sécant, Anjou, Québec	Industrie	Rembourrage	Recyclage	Matelas et sommier
Ressourcerie Transition	196, rue Dorion, Drummondville, Québec	Organisme à but non lucratif	Magasin	Vente de matériel usagé	Meubles et articles divers
Vacuum Drummond	1565, Chemin du Golf Ouest, Drummondville, Québec	Industrie	RDD	Recyclage	RDD
Récupération Centre-du-Québec	5620, rue St-Roch Sud, Drummondville, Québec	Organisme à but non lucratif	Collecte sélective	Tri de la collecte sélective	Papier, carton, verre, plastique
Go Zéro Recycle	2201, rue Tanguay, Magog, Québec	Industrie	Masque	Recyclage	Masque
Nespresso Canada	300, rue Léo Pariseau, suite 2300, Montréal, Québec	Industrie	Fabricant de cup de café	Recyclage	Cup de café Nespresso

Intervenants rattachés au centre de tri de matières recyclables - Récupération Centre-du-Québec

Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
Ricova	3400, rue de l'Eclipse, suite 540 Longueuil Québec	Courtier	Exportation hors Québec	Exportation de matières recyclables	Canettes de métal et Carton de lait et de jus
Les Entreprises de Métaux Recyclés	36, rue Gilles Boisbriand, Québec	Courtier	Recyclage	Récupération de métaux	Canettes de métal
Métal International T	80, rue George C.P. 489 Sorel-Tracy, Québec	Courtier	Exportation hors Québec	Exportation de matières recyclables	Canettes de métal
Modix Plastic	735, boulevard Cristini, Lachute, Québec	Industrie	Recyclage	Fabricant de granules de plastique	Sac de plastique
AIM Recyclage Drummondville	1637, rue Sigouin, Drummondville, Québec	Industrie	Métaux	Récupération de métaux	Métaux ferreux et non ferreux
Chen Plastic	1405, rue Hymus, Dorval, Québec	Courtier	Exportation	Exportation de film de plastique	Sac de plastique
Tomra	20500, Clark Graham, Baie D'urfé, Québec	Industrie	Recyclage	Récupération de métaux	Aluminium consigné
Les entreprises Rolland inc.	739, rue Augustin, Breakeyville, Québec	Industrie	Pâtes et papiers	Production de papier fin	papier décheté
Graphic Packaging East-Angus	2, rue Angus N. East-Angus, Québec	Industrie	Pâtes et papiers	Fabricant	Journal
Groupe Bellemare	8750, boulevard Industriel, Trois-Rivières, Québec	Industrie	Abrasifs et minéraux	Transformation et importation	Verre
Cascades	398, boulevard Marie-Victorin, Kingsey Falls, Québec	Industrie	Pâtes et papiers	Fabrication de papier doublure fait à 100 % de fibres recyclées	Carton
Plastrec	1461, rue Lépine, Joliette, Québec	Industrie	Transformation	Transformation de polyéthylène téréphtalate (PET)	Plastique #1
Soleno	247, rue Saint-Anne, Yamachiche, Québec	Industrie	Fabrication	Fabrication de tuyaux de polyéthylène de haute densité (PEHD)	Plastique #2
ReVital Polymers	1271, Lougar Avenue, Sarnia, Ontario	Industrie	Recyclage	Fabricant de granules de plastique	Chaudières et Plastique mixte

Intervenants ouvrant en gestion des boues de fosses septiques					
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
Gaudreau Environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662, Victoriaville, Québec	Industrie	Gestion des matières résiduelles	Vidange, transport, traitement et valorisation des boues de fosses septiques.	Boues de fosses septiques
Enviro5	1101, route 139, Roxton Pond, Québec	Industrie	Boue de fosses septiques	Vidange, transport, traitement et valorisation des boues de fosses septiques et municipales.	Boues de fosses septiques et municipales
Beauregard fosses septiques	768, 10 ^e avenue, Richmond, Québec	Industrie	Boues de fosses septiques	Vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques	Boues de fosses septiques
EBI Environnement	61, rue Notre Dame, Berthierville, Québec	Industrie	Boues de fosses septiques	Vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques	Boues de fosses septiques
Sanivac	100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perro, Québec	Industrie	Boues de fosses septiques	Vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques et municipales.	Boues de fosses septiques
Vacuum Drummond (Enviro 5)	1565, Chemin du Golf Ouest Drummondville	Industrie	Gestion des boues et des matières dangereuses	Vidange, transport et traitement des boues de fosses septiques et municipales, gestion et transport des matières dangereuses et pompage et nettoyage de canalisations	Boues Matières dangereuses Graisses et huiles Purin

Intervenants ouvrant en collecte et transport des matières résiduelles					
Nom de l'entreprise	Localisation	Type d'entreprise	Secteur d'activité	Description des activités	Matières visées
Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François	196 rue Sylvestre, St-Germain-de-Grantham	Industrie	Gestion des matières résiduelles	Collecte et transport des matières résiduelles	Matières recyclables, organiques, déchets et résidus de CRD
Waste Management	25 rue Gagnon, Drummondville	Industrie	Gestion des matières résiduelles	Collecte et transport des déchets et des matières recyclables aux ICI, Collecte et transport des résidus de CRD et enfouissement des déchets	Matières recyclables, déchets et résidus de CRD
Matrec	1005, rue Rhéa, Drummondville, Québec	Industrie	Gestion des matières résiduelles	Collecte et transport des matières résiduelles	Matières recyclables, organiques, déchets et résidus de CRD
Transport Francis Blanchard	245, rue des Charpentiers, Saint-Germain-de-Grantham	Industrie	Gestion des matières résiduelles	Collecte et transport des matières résiduelles	Matières recyclables, déchets et résidus de CRD

ANNEXE 5 - FICHES DES ACTIONS

1. Diffuser et mettre en œuvre le PGMR.

Description de l'action

Diffuser le PGMR. Il s'agit de faire connaître les objectifs et actions prévues pour l'implantation et la mise en œuvre du PGMR. La MRC s'assurera que chacune des municipalités et des autres intervenants mettent en œuvre et s'assurent que les mesures sont prises pour atteindre les objectifs du PGMR.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation, Suivi et surveillance
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Dévier les matières organiques de l'enfouissement. Impliquer davantage des ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs. Optimiser les différents systèmes de collecte déjà en place. Améliorer l'offre de service en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant. Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal. Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025. Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025. Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Diffusion d'un communiqué afin d'informer la population de l'entrée en vigueur du PGMR en 2023; Diffuser le PGMR sur le site Web et les réseaux sociaux de la MRC; Transmission du PGMR aux municipalités et intervenants concernés par ce dernier; Offrir un soutien aux municipalités et aux autres intervenants dans la réalisation de leurs actions respectives.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD et Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités et autres intervenants concernés par le PGMR
Indicateurs	Réalisation d'un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour le MELCCFP et d'un bilan annuel du PGMR (voir action 43 et 44).
Échéancier	2023 pour la diffusion et 2023-2030 pour la mise en œuvre

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH
Ressources matérielles	3 000 \$							
Total annuel	3 000 \$							
Grand total	3 000 \$							
Financement	Redevances à l'élimination et compensation sur la collecte sélective (2023)							

2. Mettre à jour annuellement et promouvoir l'application « Gère ta poubelle » et le site Internet ICI ÉCO.

Description de l'action

Ces outils permettent aux citoyens et aux ICI d'effectuer un tri adéquat de leurs différentes matières résiduelles. En maintenant les informations qui s'y trouvent à jour, on assure une bonne valorisation des matières et on contribue ainsi à diminuer la quantité de déchets enfouis.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Pour l'application « Gère ta poubelle », mettre à jour annuellement le contenu. Pour le site ICI ÉCO, mettre à jour annuellement la liste des fournisseurs des services. Médias locaux, médias sociaux, site Web de la MRC, infolettres
Enjeux	S'assurer que l'information qui s'y trouve soit à jour, Faire connaître ces outils au plus grand nombre de citoyens et d'ICI
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Recycleurs/Récupérateurs, Municipalités, Symbiose industrielle Drummond
Indicateurs	Nombre de recherches/visites sur ces sites Web/application
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	600 \$	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$
Total annuel	600 \$	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$
Grand total	8 033 \$							
Financement	Financement interne							

3. Faire la promotion du bannissement des plastiques à usage unique en lien avec le bannissement annoncé par le gouvernement fédéral.

Description de l'action

En lien avec le bannissement de l'utilisation des plastiques à usage unique annoncé par le gouvernement fédéral, faire la promotion de cette nouvelle réglementation et proposer des alternatives aux citoyens et aux ICI.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux, site Web, infolettre des municipalités
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiels, ICI et Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2024 - 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		Budget de l'action 18						
Total annuel		Budget de l'action 18						
Grand total		Budget de l'action 18						
Financement		Financement interne						

4. Promouvoir l'utilisation des produits à usages multiples offerts aux citoyens. (Contenants de yogourt et autres)

Description de l'action

Sensibiliser les citoyens à faire des choix plus consciencieux quant à l'emballage des produits qu'ils consomment. Par exemple, les petits pots de yogourt individuels ne sont pas recyclables, contrairement aux pots de yogourt de plus grand format.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux, site Web, infolettre des municipalités
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2025 - 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles			Budget de l'action 18					
Total annuel			Budget de l'action 18					
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

5. Faire de la sensibilisation auprès des ICI pour une meilleure gestion des matières résiduelles (Site Internet ICI Éco).

Description de l'action

Faire la promotion du site Internet ICI ÉCO afin de s'assurer que les ICI disposent de leurs matières de façon responsable.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux et site Web
Enjeux	Participation des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités et Symbiose industrielle Drummond
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 - 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Total annuel	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Grand total	8 582 \$							
Financement	Financement interne							

6. S'assurer de la poursuite des activités de Symbiose industrielle Drummond.

Description de l'action

Le projet de Symbiose industrielle Drummond a vu le jour en 2017. Depuis, la Symbiose donne aux entreprises de la MRC un accès gratuit aux services d'un agent de développement durable afin de les appuyer, entre autres, dans leurs efforts de récupération et de valorisation des matières. Le concept de symbiose industrielle permet de faire bénéficier à une entreprise des matières qui sont sous-valorisées dans une autre. Cette pratique permet de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées et parfois même produite.

Type d'action	Service
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées. Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Prévoir annuellement un budget pour le maintien de ce service
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, SDED et Symbiose industrielle Drummond
Indicateurs	Poursuite des activités de Symbiose industrielle Drummond
Échéancier	2023 - 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Total annuel	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Grand total	400 000 \$							
Financement	Financement interne							

7. Promouvoir les démarches d'économie circulaire (Symbiose industrielle Drummond) ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux.

Description de l'action

Dans le but de créer un plus grand réseau d'entreprises et d'ICI et d'augmenter les opportunités de maillages entre elles, il est essentiel de faire connaître la Symbiose industrielle Drummond ainsi que les services qu'elle offre.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant. Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Promouvoir par médias sociaux et site Web
Enjeux	Rejoindre le plus grand nombre d'ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, SDED et Symbiose industrielle Drummond
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023, 2025, 2027, 2029

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18	
Total annuel	Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18	
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

8. Réaliser un portrait de la génération des matières résiduelles des ICI.

Description de l'action

Afin d'adapter les services offerts aux ICI, il est primordial de connaître la nature des matières générées par ce secteur. En ayant un meilleur portrait, on peut cibler les enjeux prioritaires et établir un plan d'action en conséquence.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Réalisation d'un sondage en ligne auprès des ICI
Enjeux	Collaboration et participation des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, SDED et Symbiose industrielle Drummond
Indicateurs	Résultat du portrait
Échéancier	2024 et 2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		RH	RH					
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

9. Définir les besoins des ICI en GMR et évaluer les actions à mettre en œuvre.

Description de l'action

Les ICI ayant des besoins spécifiques, en faire l'évaluation pour s'assurer de répondre adéquatement aux besoins et ainsi faciliter leur gestion des matières résiduelles et diminuer la quantité de matière enfouie.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Réalisation d'un sondage en ligne auprès des ICI
Enjeux	Participation des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, SDED et Symbiose industrielle Drummond
Indicateurs	Liste des besoins des ICI ainsi que plan d'action
Échéancier	2025-2026

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			RH	RH				
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

10. Promouvoir les bons coups en GMR dans les ICI.

Description de l'action

Sur le territoire de la MRC, plusieurs ICI font une gestion responsable de leurs matières résiduelles. Il y a lieu d'encourager les bonnes pratiques en reconnaissant les efforts déployés par ces ICI. La promotion de ces bons coups pourrait encourager les autres ICI à emboîter le pas.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Réalisation et diffusion de capsules vidéo ou diffusion des bons coups via les médias sociaux et site internet
Enjeux	Trouver des ICI souhaitant s'impliquer dans cette promotion des bons coups
Générateurs visés	ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités et Symbiose industrielle Drummond
Indicateurs	Diffusion des bons coups
Échéancier	2026

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles				Budget de l'action 18				
Total annuel				Budget de l'action 18				
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

11. Mettre à jour la politique d'achat responsable de la MRC et encourager les municipalités à l'adopter.

Description de l'action

La politique d'achat responsable actuelle de la MRC a été adoptée en 2016. Elle doit donc être révisée, adaptée aux nouvelles réalités ainsi que soutenir le nouveau plan d'action du PGMR. Une fois adoptée, la politique sera présentée aux municipalités, lesquelles seront encouragées à l'adopter à leur tour.

Type d'action	Règlementation et politique
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Mettre à jour la politique actuelle, Adopter la nouvelle politique, Présenter et transmettre la politique aux municipalités.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Municipalités et MRC
Responsables	MRC
Collaborateurs	Fournisseurs et les municipalités
Indicateurs	Politique d'achats responsables mise à jour
Échéancier	2023

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH							
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

12. Sensibiliser les agriculteurs sur le recyclage des plastiques agricoles.

Description de l'action

La récupération des plastiques agricoles est une problématique présente depuis plusieurs années sur le territoire de la MRC de Drummond. Maintenant que ces plastiques sont sous REP, la MRC collabore avec Agri-Récup pour faire la promotion de la récupération des plastiques auprès des agriculteurs.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Publication sur les réseaux sociaux et bulletins municipaux (MRC, municipalités, collaborateurs)
Enjeux	Rejoindre le plus grand nombre d'agriculteurs
Générateurs visés	ICI (Agriculteurs)
Responsables	MRC
Collaborateurs	Agri-Récup, Municipalités, UPA
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023, 2025, 2027, 2029

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH		RH		RH		RH	
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

13. Promouvoir la récupération des matières autres que les matières recyclables et matières organiques (ex. : textile, RDD).

Description de l'action

Faire la promotion des points de récupération pour les différentes matières récupérables qui ne peuvent être déposées dans les bacs domestiques, tels que les résidus domestiques dangereux (RDD), les matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD), les textiles, les métaux, etc.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Publication sur les réseaux sociaux (MRC, municipalités, collaborateurs), médias locaux
Enjeux	Participation des générateurs, tri adéquat des matières
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD et Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2025 et 2028

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
Total annuel			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

14. Sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des encombrants.

Description de l'action

Les matières récupérées lors des collectes des encombrants s'en vont directement à l'enfouissement. De plus, lors de ces collectes, ce ne sont pas toutes les matières qui sont acceptées. Certaines doivent être déposées à l'écocentre, alors que d'autres pourraient encore être utilisables. Il est primordial de sensibiliser les citoyens au tri adéquat de leur matière afin de limiter la quantité de matières résiduelles éliminées.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Campagne de sensibilisation aux moments prévus des collectes de gros rebuts (ex. période de déménagement)
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2024, 2026, 2028, 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Total annuel		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

15. Évaluer les options de recyclage du polystyrène et mettre en place sa récupération selon les recommandations.

Description de l'action

Le polystyrène étant actuellement envoyé à l'enfouissement sur le territoire de la MRC de Drummond, évaluer les options de valorisation de cette matière selon une étude réalisée en 2022 par Symbiose Drummond, puis mettre en place sa récupération.

Type d'action	Acquisition de connaissance, Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant. Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Identification des gisements; Réalisation d'un projet pilote; Évaluer la mise en place d'un système de récupération selon les résultats du projet pilote; Mettre en place la récupération de cette matière.
Enjeux	Coût de transport de la matière, participation des citoyens et des ICI
Générateurs visés	Résidentiel, ICI et CRD
Responsables	MRC et Symbiose industrielle Drummond
Collaborateurs	RCQ
Indicateurs	Identification du gisement Réalisation du projet pilote Mise en place de la récupération
Échéancier	2024-2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		RH	RH					
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

16. Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire.

Description de l'action

Effectuer de la sensibilisation quant au gaspillage alimentaire tant au niveau résidentiel que dans les ICI, puis proposer des pistes de solution. Faire la promotion de la valorisation pour les aliments ne pouvant être consommés.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Produire ou utiliser les outils de sensibilisation déjà existants pour sensibiliser la population au gaspillage alimentaire. Proposer des alternatives pour réduire le gaspillage alimentaire. Recenser les organismes pouvant collaborer à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
Enjeux	Peu de pouvoir de la MRC quant au gaspillage alimentaire
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2025 et 2028

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
Total annuel			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

17. Promouvoir les initiatives locales, régionales et nationales en gaspillage alimentaire.

Description de l'action

Faire la promotion des différentes initiatives en réduction du gaspillage alimentaire tant au niveau du territoire de la MRC de Drummond, qu'à l'échelle du Centre-du-Québec et de la province.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Publiciser les initiatives via les réseaux sociaux, journaux, sites Internet, bulletins municipaux, etc.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, TIR-SHV du Centre-du-Québec
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2025 et 2028

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
Total annuel			Budget de l'action 18			Budget de l'action 18		
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

18. Mettre en place un programme annuel de sensibilisation.

Description de l'action

En gestion des matières résiduelles, l'information, la sensibilisation et l'éducation doivent se faire continuellement. Chaque année, la MRC de Drummond élaborera avec les principaux intervenants concernés, un programme de sensibilisation.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Détourner les matières organiques de l'enfouissement. Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées. Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Annuellement, choisir la thématique à aborder. Élaborer la campagne. Déployer la campagne d'ISÉ.
Enjeux	S'assurer d'avoir des campagnes d'ISÉ efficaces et percutantes afin de rejoindre une grande partie de la population.
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD et Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Programme annuel de sensibilisation
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	24 123 \$	24 605 \$	25 098 \$	25 600 \$	26 112 \$	26 634 \$	27 166 \$	27 710 \$
Total annuel	24 123 \$	24 605 \$	25 098 \$	25 600 \$	26 112 \$	26 634 \$	27 166 \$	27 710 \$
Grand total	207 048 \$							
Financement	Financement interne							

19. Sensibiliser les établissements scolaires à la GMR.

Description de l'action

Faire de la sensibilisation et de l'éducation quant à la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, tant au niveau de l'impact des matières que l'on consomme, qu'à leur récupération en fin de vie.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Développer des outils d'ISÉ adaptés Réaliser des activités de sensibilisation
Enjeux	Participation des écoles
Générateurs visés	ICI (Établissements scolaires)
Responsables	MRC
Collaborateurs	Centre de service scolaire et municipalités
Indicateurs	Nombre d'établissements scolaires visités
Échéancier	2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			RH					
Ressources matérielles			Budget de l'action 18					
Total annuel			Budget de l'action 18					
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

20. Promouvoir les commerces et organismes de réemploi.

Description de l'action

Maintenir à jour une liste des commerces et organismes de réemploi à laquelle les citoyens et les ICI peuvent se référer pour se départir ou acquérir certains articles seconde main encore utilisables.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Dresser un inventaire des commerces et organismes de réemploi. Site Internet de la MRC et des municipalités, réseaux sociaux, infolettre annuelle Site « Gère ta poubelle »
Enjeux	Maintenir la liste à jour (beaucoup de roulement dans ce secteur d'activité).
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2024 et 2027

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		Budget de l'action 18			Budget de l'action 18			
Total annuel		Budget de l'action 18			Budget de l'action 18			
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

21. Faire la promotion et encourager la réparation des produits.

Description de l'action

Plutôt que de jeter et racheter, encourager la population à réparer leur produit. Évaluer la possibilité d'offrir des ateliers de réparation en partenariat avec la Ressourcerie Transition.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Dresser un inventaire d'entreprises, commerces ou organismes faisant la réparation des produits; Diffuser cette liste; Ateliers de réparation offerts aux citoyens (CRECQ).
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD et Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	CRECQ, Carrefour Jeunesse Emploi, Municipalités, Ressourcerie Transition
Indicateurs	Diffusion de l'information, Atelier de réparation
Échéancier	2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH		RH		RH		RH
Ressources matérielles	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Total annuel	Budget de l'action 18	Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

22. Produire un modèle de règlement en gestion des matières résiduelles afin de l'uniformiser sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Description de l'action

Actuellement, la réglementation en gestion des matières résiduelles n'est pas uniforme ni à jour pour tout l'ensemble du territoire. Afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire ainsi que mettre à jour la réglementation selon les nouvelles normes en vigueur en gestion des matières résiduelles.

Type d'action	Réglementation et politique
Orientation	Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Rédiger un modèle de règlement uniformisé et conforme, puis le transmettre aux municipalités pour qu'elles l'adaptent à leur réalité, puis adoptent ce nouveau règlement à jour en gestion des matières résiduelles.
Enjeux	Adoption du règlement par les municipalités
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Modèle de règlement produit et nombre de municipalités ayant adopté le règlement
Échéancier	2023-2024

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH						
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

23. Sensibiliser la population afin d'optimiser le tri des matières recyclables en conformité avec EEQ.

Description de l'action

Le tri adéquat des matières est essentiel pour le bon fonctionnement des centres de tri et pour s'assurer d'avoir une matière recyclable de qualité. La contamination par des matières qui ne devraient pas se retrouver dans le bac de récupération constitue une nuisance pour les centres de tri et rend parfois la valorisation d'un lot de matière impossible. Le tri à la source par le citoyen est donc une étape cruciale dans le cycle du recyclage des matières.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Optimiser les différents systèmes de collecte déjà en place.
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Identifier les éléments à sensibiliser sur les matières recyclables; Développer des outils d'ISÉ; Diffuser l'information.
Enjeux	S'arrimer avec les campagnes d'ISÉ d'EEQ
Générateurs visés	Résidentiel, ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2024, 2026, 2028, 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Total annuel		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

24. Évaluer différents modes de vidanges des fosses septiques en vue du prochain appel d'offres.

Description de l'action

Pour le prochain appel d'offres à réaliser en 2026, faire l'évaluation des différents modes de vidange des installations septiques.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Optimiser les différents systèmes de collecte déjà en place.
Objectif du PGMR	Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Effectuer des recherches quant aux différents modes de vidanges Présenter les options au comité de gestion de matières résiduelles et au conseil de la MRC
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Comparatif des différents modes de vidanges évalués et option retenue
Échéancier	2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			RH					
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

25. Sensibiliser la population afin d'optimiser le tri des matières organiques.

Description de l'action

Encore aujourd'hui, trop de matières organiques prennent le chemin de l'enfouissement malgré la présence des services de récupération des matières organiques sur le territoire de la MRC. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population des différents secteurs afin de détourner davantage cette matière de l'enfouissement.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Utiliser les outils d'ISÉ déjà existants ou en développer d'autres Diffuser l'information selon différents médias ou moyens
Enjeux	Développer des outils suffisamment percutants pour attendre la partie de la population récalcitrante.
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2024, 2026, 2028, 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Total annuel		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18		Budget de l'action 18
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

26. Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage.

Description de l'action

Dans un souci de diminuer la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, mais également d'optimiser. Encourager les citoyens à laisser le gazon fraîchement coupé directement sur la pelouse plutôt que d'en disposer. Idem pour les feuilles mortes à l'automne : encourager les citoyens à les laisser sur leur terrain.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier, carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Développer les outils d'ISÉ. Sensibilisation sur les médias sociaux, site Web, infolettres
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Publicité et messages de sensibilisation
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Budget de l'action 18							
Total annuel	Budget de l'action 18							
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

27. Faire de la sensibilisation auprès des citoyens et des entrepreneurs sur la gestion des résidus de CRD et revoir les outils de ISÉ.

Description de l'action

Plusieurs infrastructures pour la récupération des résidus de CRD sont présentes sur le territoire de la MRC. Il faut s'assurer les citoyens et les entrepreneurs les utilisent afin d'éviter l'enfouissement de ces résidus.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Développer de nouveaux outils d'ISÉ Diffuser l'information
Enjeux	La MRC a peu de contrôle sur les entrepreneurs en construction et la gestion des CRD.
Générateurs visés	Résidentiel, CRD
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Total annuel	1 000 \$	1 020 \$	1 040 \$	1 061 \$	1 082 \$	1 104 \$	1 126 \$	1 149 \$
Grand total	8 582 \$							
Financement	Financement interne							

28. Optimiser le tri des résidus de CRD reçus à l'écocentre et acheminés au centre de tri de CRD afin de réduire les rejets utilisés comme recouvrement au LET.

Description de l'action

Un grand nombre de résidus de CRD reçus à l'écocentre sont envoyés à l'enfouissement et une bonne partie de ceux acheminés au centre de tri sont également utilisés comme matières de recouvrement dans les LET. Il est primordial que ces matières reçues au centre de tri soient récupérées et non enfouies ou utiliser comme matières de recouvrement.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Discuter avec les responsables du centre de tri pour évaluer les possibilités d'optimiser le tri des résidus de CRD. Mettre en place les infrastructures pour mieux gérer et trier les matières afin d'éviter de les envoyer à l'enfouissement.
Enjeux	Collaboration des centres de tri de CRD
Générateurs visés	CRD
Responsables	MRC
Collaborateurs	RCQ, Symbiose industrielle Drummond, Matrec, Transport Francis Blanchard
Indicateurs	Quantité de résidus de CRD envoyée à l'enfouissement et taux de récupération des centres de tri de CRD.
Échéancier	2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			RH					
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

29. Rencontrer les deux centres de tri de CRD situés sur le territoire de la MRC afin d'évaluer la possibilité de mettre en place des actions permettant de réduire la quantité de résidus de CRD envoyés à l'enfouissement.

Description de l'action

Trop de résidus de CRD sont acheminés à l'enfouissement. La MRC souhaite donc discuter des options possibles avec les deux centres de tri de CRD afin d'augmenter les quantités de résidus de CRD récupérés.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Mise en place d'un comité de travail afin d'augmenter les quantités de résidus de CRD récupérés.
Enjeux	Collaboration des centres de tri et disponibilités des débouchés pour la récupération des résidus de CRD.
Générateurs visés	CRD
Responsables	MRC
Collaborateurs	Symbiose Drummond, Matrec, Centres de tri, Francis Blanchard
Indicateurs	Rencontre du comité de travail avec les centres de tri.
Échéancier	2024

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		RH						
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

30. Rencontrer les entrepreneurs en CRD afin de susciter leur collaboration et participation à réduire la quantité de résidus de CRD enfouis.

Description de l'action

Trop de résidus de CRD sont acheminés à l'enfouissement. La MRC souhaite donc discuter avec les deux centres de tri de CRD des options afin d'augmenter les quantités de résidus de CRD récupérés.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Rencontrer les entrepreneurs en CRD pour connaître leurs besoins et voir comment la gestion des résidus de CRD pourrait être améliorée. Mise en place d'une activité de réseautage.
Enjeux	Collaboration des entrepreneurs en CRD
Générateurs visés	CRD
Responsables	MRC
Collaborateurs	Symbiose Drummond, Matrec, Transport, Francis Blanchard, RCQ
Indicateurs	Tenue d'une rencontre avec les entrepreneurs et réalisation de l'activité de réseautage
Échéancier	2024 et 2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		RH	RH					
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

31. Évaluer la possibilité d'exiger la récupération des résidus de CRD ou le dépôt d'un plan de gestion des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction pour les travaux de plus grande envergure.

Description de l'action

Il s'agit d'évaluer exactement quels sont les pouvoirs des municipalités, les outils légaux mis à leur disposition, les conséquences de modifier les règlements et leur mise en application. Selon les avis légaux obtenus, les municipalités seront invitées à modifier certains règlements afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition pour des travaux de grande envergure.

La MRC pourrait évaluer la possibilité d'élaborer un modèle de plan de gestion afin de guider les entrepreneurs.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Évaluation des pouvoirs des municipalités, des outils légaux mis à leur disposition, des conséquences d'une modification des règlements municipaux et de leur mise en application; Exiger que les entrepreneurs déposent un plan de gestion des matières résiduelles afin d'obtenir leurs permis de construction, de rénovation et de démolition pour les travaux de grande envergure.
Enjeux	L'application de la réglementation municipale doit demeurer réalisable et ne pas entraîner obligatoirement l'ajout de ressources.
Générateurs visés	Municipal et CRD
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Nombre de municipalités obligeant la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition pour des travaux de grande envergure et preuve des entreprises pour les lieux de valorisation choisis.
Échéancier	2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			RH					
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

32. Intégrer des critères de traçabilité dans la prochaine entente d'écocentre.

Description de l'action

Afin de s'assurer que les matières sont bel et bien récupérées en exigeant des critères de traçabilités de la prochaine entente de gestion de l'écocentre avec Récupération Centre-du-Québec.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Ajouter dans la prochaine entente de gestion de l'écocentre des critères de traçabilités en fonction des débouchés existants.
Enjeux	Acceptabilité des fournisseurs de service et récupérateurs
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	RCQ
Indicateurs	L'ajout des critères dans l'entente
Échéancier	2026

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				RH				
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

33. Effectuer une caractérisation des déchets tous les cinq ans.

Description de l'action

Dans le but de déterminer quels sont les enjeux au niveau de la GMR sur le territoire, effectuer une caractérisation des déchets permettra d'identifier quelles sont les matières qui se retrouvent à l'enfouissement alors qu'elles pourraient être valorisées. En ayant un portrait des matières problématiques, il sera plus facile d'établir un plan d'action pour améliorer la récupération et la valorisation des matières. Une première caractérisation des déchets ayant eu lieu en 2017, cette prochaine caractérisation permettra de voir l'évolution de la gestion des déchets sur le territoire de la MRC.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Optimiser les différents systèmes de collecte déjà en place.
Objectif du PGMR	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Utilisation de la méthodologie de la caractérisation de 2017; Élaboration des documents d'appel d'offres pour l'obtention du service en 2024 et 2029; Choix du consultant en 2023 et/ou 2028; Réalisation de la caractérisation en 2024 et 2029; Présentation des résultats en 2024/25 et 2029/30.
Enjeux	Le coût considérant que peu de firmes réalisent des caractérisations
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Rapport de caractérisation
Échéancier	2024/25 et 2029/30

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		75 000 \$					100 000 \$	
Total annuel		75 000 \$					100 000 \$	
Grand total	175 000 \$							
Financement	Financement interne							

34. Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilités des données d'élimination provenant des secteurs ICI et CRD et de l'incidence de ces dernières sur les performances territoriales.

Description de l'action

Au Québec, il n'y a aucune obligation en place qui permet aux MRC d'exiger d'obtenir les quantités de déchets enfouis provenant des ICI et des CRD. Dans la déclaration de tonnages de déchets éliminés envoyés aux municipalités annuellement, ces dernières n'ont aucun moyen de savoir si les tonnages déclarés des secteurs ICI et CRD sont exacts puisque les données ne sont pas accessibles. La MRC souhaite donc sensibiliser le gouvernement à ce niveau.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD.
Objectif du PGMR	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Aucune

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Demander au gouvernement de rendre ces données disponibles au moyen d'une résolution ou autre moyen et solliciter les autres organisations municipales à exiger ces données.
Enjeux	Coopération du gouvernement
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Adoption de la résolution (ou autre moyen)
Échéancier	2026

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				RH				
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

35. Maintenir le service d'écocentre.

Description de l'action

L'écocentre permettant de détourner plusieurs tonnes de matières de l'enfouissement annuellement, sa pertinence n'est plus à défendre. La MRC va s'assurer que ce service soit maintenu pour les prochaines années.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Adopter annuellement le budget afin d'assurer le service.
Enjeux	Le coût
Générateurs visés	Résidentiel et Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	RCQ
Indicateurs	Maintien du service d'écocentre
Échéancier	2023-2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$
Total annuel	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$	950 000\$
Grand total	7 600 000 \$							
Financement	Redevances à l'élimination et financement interne							

36. Renouveler l'entente à long terme pour l'offre de service de l'écocentre.

Description de l'action

L'entente actuelle avec Récupération Centre-du-Québec pour la gestion de l'écocentre se terminera le 31 décembre 2026. La MRC de Drummond devra donc renouveler cette entente afin d'assurer les services de l'écocentre.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant
Mise en œuvre	
Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Déterminer la durée de la prochaine entente; Au besoin, vérifier auprès du MAMH des possibilités de renouveler l'entente pour une période de 10 ans; Évaluer la possibilité d'accepter de nouvelles matières; Revoir les modalités de l'entente; Renouveler l'entente.
Enjeux	RCQ est propriétaire du centre de tri des matières recyclables, mais aussi le gestionnaire de l'écocentre. De cette façon, il y avait un partage de la main d'œuvre, des équipements, des employés de bureau. À la suite de la mise en place de la REP sur les matières recyclables, et considérant que c'est EEQ qui décidera où les matières recyclables seront acheminées, et qu'EEQ assurera les frais de traitement des matières recyclables, la MRC et RCQ devront revoir complètement les modalités d'entente de gestion de l'écocentre. Si entente de 10 ans, obtention de l'autorisation du MAMH.
Générateurs visés	Résidentiel et Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	RCQ
Indicateurs	Renouvellement de l'entente
Échéancier	2026

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines				RH				
Ressources matérielles				3 000 \$				
Total annuel				3 000 \$				
Grand total	3 000 \$							
Financement	Financement interne							

37. Promouvoir les services de l'écocentre.

Description de l'action

Afin d'encourager les citoyens à faire un tri adéquat de leurs matières résiduelles, faire la promotion de l'écocentre et des matières qui y sont acceptées.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation et Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Site Web, Médias sociaux, médias locaux, infolettre, etc.
Enjeux	Participation des citoyens/Déplacement vers l'écocentre
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	RCQ
Indicateurs	Nombre de visite annuelle, quantité de matière récupérée annuellement
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Budget de l'action 18							
Total annuel	Budget de l'action 18							
Grand total	Budget de l'action 18							
Financement	Financement interne							

38. Réaliser une étude sur les besoins en écocentre et services en GMR.

Description de l'action

L'écocentre de la MRC de Drummond a ouvert ses portes en 2007. Depuis, il ne suffit plus à répondre au besoin de la population grandissante. De plus, les ICI demandent depuis quelques années l'accès à ce service réservé exclusivement aux citoyens. Certaines municipalités sont à plus de 40 km de l'écocentre. La MRC souhaite donc faire réaliser une étude sur le besoin en écocentre sur son territoire.

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Aucun

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Procéder à un appel d'offres pour octroyer le mandat de cette étude. Présentation des résultats au comité de gestion des matières résiduelles et au conseil des maires.
Enjeux	Le coût considérant l'existence de peu de firmes pouvant réaliser ce genre d'étude.
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD, Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	RGMRBSF, RCQ, Municipalités
Indicateurs	Rapport de l'étude
Échéancier	2024 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	75 000\$							
Total annuel	75 000\$							
Grand total	75 000 \$							
Financement	Financement interne							

39. Selon les résultats de l'étude sur les besoins en écocentre et services en GMR, mettre en place les recommandations (ex. : acceptation des ICI, OBNL, nouvel écocentre, etc.).

Description de l'action

Selon les résultats de l'étude de l'action précédente, la MRC mettra en place les ou certaines recommandations afin de répondre davantage au besoin de la population en matières résiduelles.

Type d'action	Service
Orientation	Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant annuellement pour chaque municipalité de 5 % la quantité de matières résiduelles éliminées
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Évaluer les recommandations et les mettre en place s'il y a lieu.
Enjeux	Les coûts
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, CRD, Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	RGMRBSF, RCQ, Municipalités
Indicateurs	Mise en place des recommandations
Échéancier	2024 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$
Total annuel		500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$	500 000\$
Grand total	3 500 000 \$							
Financement	Financement interne							

40. Selon les résultats de l'étude sur les besoins en écocentre et services en GMR, maintenir le soutien financier à la Ressourcerie Transition.

Description de l'action

La Ressourcerie Transition permet annuellement de détourner de l'enfouissement plusieurs tonnes de matières, mais surtout de leur donner une deuxième vie. La Ressourcerie permet aux gens dans le besoin d'obtenir des produits à prix réduit et permet aussi à certaines personnes de réintégrer le marché de l'emploi. Depuis plusieurs années, la MRC de Drummond soutient financièrement cet organisme qui joue un rôle important en gestion des matières résiduelles.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Selon, les résultats de l'étude de l'action 38, la MRC pourra maintenir son soutien financier à la Ressourcerie.
Enjeux	Pertinence du maintien de la Ressourcerie Transition selon l'étude
Générateurs visés	ICI, Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Rapport de l'étude
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$
Total annuel	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$	110 000 \$
Grand total	880 000 \$							
Financement	Financement interne							

41. Évaluer la pertinence d'un service de collecte des électroménagers avec halocarbure et autres encombrants et selon les résultats, mettre en place le service de collecte.

Description de l'action

Évaluer quels sont les besoins en collecte d'électroménagers contenant des halocarbures et autres encombrants sur le territoire, pour faciliter la récupération et la disposition adéquate de ceux-ci. La Ville de Drummondville offre déjà un service similaire. Il sera intéressant de voir si ce service peut aussi être offert dans les autres municipalités.

Type d'action	Service
Orientation	Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Évaluation du besoin Discussion avec la Ressourcerie Transition sur la capacité à élargir le service. Sinon, trouver un transporteur pouvant offrir le service. Réalisation d'un projet pilote. Selon les résultats du projet pilote, mettre en place le service.
Enjeux	Territoire vaste à couvrir, service ponctuel selon la demande
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités, Ressourcerie Transition
Indicateurs	Estimation du nombre d'éléments à collecter annuellement
Échéancier	2024, 2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		RH	RH					
Ressources matérielles			Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
Total annuel			Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
Grand total	Coût à déterminer							
Financement	Financement interne et redistribution des redevances à l'élimination							

42. Évaluer la possibilité d'offrir des cours de réparation (voir site Internet *Les Affutés*).

Description de l'action

Afin de réduire la quantité de matière envoyée à l'enfouissement et d'encourager les citoyens à réparer et réutiliser leurs appareils ou tout autre objet, évaluer la faisabilité d'offrir des cours de réparation et des ateliers d'apprentissage dans des domaines divers.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant annuellement pour chaque municipalité de 5 % la quantité de matières résiduelles éliminées. Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Voir ce qui se fait ailleurs; Évaluer la possibilité de transposer ce qui se fait ailleurs sur le territoire de la MRC; Identifier les types de produits pouvant être réparés; Trouver les ressources pour offrir les cours; Mettre en place une structure de cours.
Enjeux	Trouver les ressources humaines pour offrir les cours
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	MRC
Collaborateurs	Ressourcerie Transition ou autre organisme
Indicateurs	Nombre de cours offerts, nombre de participants aux cours
Échéancier	2025 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines			RH					
Ressources matérielles			Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
Total annuel			Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
Grand total	Coût à déterminer							
Financement	Financement interne et coût des inscriptions pour les cours							

43. Évaluer la possibilité d'engager une équipe de patrouille verte partagée entre différentes municipalités participantes.

Description de l'action

Consulter les municipalités pour connaître leur intérêt à se partager une équipe de patrouille verte pour effectuer de la sensibilisation citoyenne et divers autres mandats reliés à l'environnement et la gestion des matières résiduelles.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Vérifier auprès des municipalités leur intérêt et leurs besoins à avoir une patrouille verte. Selon les résultats, mettre en place la patrouille verte en 2025. Les frais seraient assumés par les municipalités.
Enjeux	Coût relié à l'embauche, Temps nécessaire à la formation et l'accompagnement de l'équipe de patrouille verte
Générateurs visés	Résidentiel, ICI, Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Nombre de municipalités participantes, nombre de patrouilleurs embauchés et mise en place de la patrouille
Échéancier	2023

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH						
Ressources matérielles		Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
Total annuel		Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer	Coût à déterminer
Grand total	Coût à déterminer							
Financement	Financement interne et redistribution des redevances à l'élimination							

44. Évaluer la possibilité d'offrir une ressource aux municipalités pour mettre en œuvre leurs actions du PGMR.

Description de l'action

Les ressources humaines étant limitées dans les municipalités, la possibilité de leur offrir une ressource qualifiée sera évaluée. Cette ressource serait dédiée à la mise en œuvre des différentes actions du PGMR que les municipalités se sont fixées.

Type d'action	Service
Orientation	Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Améliorer les services et infrastructures déjà en place et en ajouter au besoin.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Évaluer les besoins des municipalités; Procéder à l'embauche d'une ressource.
Enjeux	Difficulté à recruter de la main-d'œuvre
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Nécessité d'offrir la ressource et embauche de la ressource
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	RH	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Total annuel		60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Grand total	420 000 \$							
Financement	Financement interne							

45. Procéder à des appels d'offres en commun pour des achats ou des services regroupés en fonction des besoins des municipalités, lorsqu'applicables (gestion des boues de fosses septiques en 2026 et 2030 et gestion des matières organiques et des déchets en 2023 et 2027).

Description de l'action

Afin d'optimiser et d'uniformiser les différents services de collecte, regrouper les besoins et les demandes des municipalités pour procéder aux appels d'offres.

Type d'action	Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement;
Objectif du PGMR	Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles. Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant. Recycler 60 % des matières organiques Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Gestion des boues de fosses septiques : Vérifier auprès des municipalités celles souhaitant participer à l'appel d'offres en commun; Réaliser l'appel d'offres en commun pour la période 2027-2030 et la période 2031-2034. Élimination des déchets et gestion des matières organiques : Réaliser un appel d'offres pour les municipalités ayant délégué leur compétence pour l'élimination des déchets à la MRC et pour la gestion des matières organiques selon la volonté des municipalités.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Réalisation d'appels d'offres en commun
Échéancier	2023, 2026, 2027, 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH		RH	RH	RH			RH
Ressources matérielles	3 000 \$			2 000 \$	2 000 \$			2000\$
Total annuel	3 000 \$			2 000 \$	2 000 \$			2000\$
Grand total	9 000 \$							
Financement	Financement interne							

46. Rédiger un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour le MELCCFP.

Description de l'action

Tel qu'exigé par le MELCCFP pour l'obtention des redevances à l'élimination et dans le cadre du système de suivi et de surveillance du PGMR, la MRC réalisera un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR.

Type d'action	Surveillance et suivi
Orientation	-
Objectif du PGMR	-
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	-

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Collecte d'information et des données auprès des municipalités à chaque début d'année; Compilation des informations et des données Rédaction du rapport; Dépôt au conseil de la MRC; Envoi au MELCCFP
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités
Indicateurs	Rapport annuel de suivi rédigé et envoyé au MELCCFP
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

47. Produire et diffuser un bilan annuel du PGMR.

Description de l'action

Dans le cadre du suivi et de la surveillance du PGMR, la MRC réalisera un bilan annuel du PGMR.

Type d'action	Surveillance et suivi
Orientation	-
Objectif du PGMR	-
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	-

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	L'obtention des données; Réalisation du bilan du PGMR; Diffusion du bilan aux municipalités. Diffusion du communiqué dans les médias.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités et médias
Indicateurs	Diffusion du bilan du PGMR
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

48. Réviser le PGMR de la MRC de Drummond tous les sept ans.

Description de l'action

Tel que prévu par la LQE, la MRC doit réviser son PGMR tous les sept ans. Elle peut y apporter des modifications mineures tout au long de sa mise en œuvre. S'il y a des modifications majeures c'est-à-dire modifiant l'économie générale du plan, elle devra procéder à des consultations publiques.

Type d'action	Surveillance et suivi
Orientation	-
Objectif du PGMR	-
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	-

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Mise à jour des données et du portrait, définir un nouveau plan d'action selon les résultats et les enjeux sur le territoire, ainsi que les politiques nationales.
Enjeux	Obtenir les données auprès des collaborateurs
Générateurs visés	Municipal
Responsables	MRC
Collaborateurs	Municipalités et autres intervenants concernés par le PGMR
Indicateurs	Révision du PGMR
Échéancier	2028 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles								4 000 \$
Total annuel								4 000 \$
Grand total	4 000 \$							
Financement	Financement interne							

1. Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire.

Description de l'action

Selon une donnée de Recyc-Québec en 2022, il y a 39 % des résidus alimentaires qui sont perdus ou gaspillés alors qu'ils auraient pu être mangés ou donnés à des banques alimentaires. Une autre part du gaspillage alimentaire provient des parties non comestibles des aliments (os, coquilles d'œufs).

Afin de réduire nos quantités de matières enfouies, il est important de sensibiliser et d'éduquer les citoyens et les commerces à une meilleure gestion de leurs aliments comestibles (acheter en plus petite quantité, congeler, faire des dons aux banques alimentaires), puis en dernier recours, composter les aliments. Pour ce qui est des parties non comestibles, il est impératif d'en disposer dans le bac de compost pour valoriser cette matière.

Type d'action	Information, sensibilisation, éducation
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif national en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux, site Web, infolettre, médias locaux
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Quantité de matières résiduelles éliminées
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	8 370 \$	8 510 \$	8 653 \$	8 798 \$	8 947 \$	9 099 \$	9 253 \$	8 911 \$
Total annuel	8 370 \$	8 510 \$	8 653 \$	8 798 \$	8 947 \$	9 099 \$	9 253 \$	8 911 \$
Grand total	70 541 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

2. Établir une entente avec un organisme communautaire pour la mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire.

Description de l'action

La municipalité souhaite offrir à ses citoyens gratuitement une abondance de nourriture à partager pour tous dans une démarche d'autonomie alimentaire locale et durable. Elle souhaite également mettre en place un potager urbain collectif et encourager un mouvement de partage des fruits et légumes produits par les citoyens.

Type d'action	Règlementation et politique
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Mettre en place un potager urbain collectif. S'assurer de l'entretien du potager urbain. Encourager un mouvement de partages des fruits et légumes produits par les citoyens (comme les Incroyables comestibles du Québec). Mettre en place des ruches. Trouver un organisme pouvant s'en occuper et faire la mise en pot du miel ainsi produit et s'occuper de la distribution ou la vente. Encourager la population à faire des actions pour favoriser la pollinisation.
Enjeux	Trouver des organismes voulant s'impliquer
Générateurs visés	ICI
Responsables	Saint-Félix-de-Kingsey
Collaborateurs	Comité environnement
Indicateurs	Entente avec un organisme communautaire, Politique de souveraineté alimentaire
Échéancier	2024-2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines		RH						
Ressources matérielles			2 000 \$					
Total annuel			2 000 \$					
Grand total	2 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

3. Mettre en place une tarification incitative (limitation du nombre de bacs de résidus ultimes).

Description de l'action

Limiter le nombre de bacs de résidus ultimes que peut posséder une résidence ou un ICI. Appliquer un tarif pour tout bac supplémentaire, jusqu'à concurrence d'un maximum autorisé.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Règlement municipal et utilisation de vignettes pour identifier les bacs pouvant être vidangés
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Wickham
Collaborateurs	RGMRBSF
Indicateurs	Tarification incitative pour l'achat de bac de résidus ultimes et distribution des vignettes
Échéancier	2023, 2025, 2027, 2029

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	3 000 \$		3 000 \$		3 000 \$		3 000 \$	
Total annuel	3 000 \$		3 000 \$		3 000 \$		3 000 \$	
Grand total	12 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

4. Maintenir et optimiser la collecte d'articles valorisables sur rendez-vous à domicile (meubles en bon état, TIC, matelas, CRD).

Description de l'action

Le projet pilote de collecte sur rendez-vous d'articles valorisables est en place depuis le mois d'avril 2021 à Drummondville. Ce service vise à réduire la quantité de rebuts encombrants envoyés directement à l'enfouissement en valorisant les articles qui sont encore en bon état. Cette action vise le maintien de ce service, puis son optimisation au courant des prochaines années selon les résultats du projet pilote.

Type d'action	Service
Orientation	Optimiser les différents systèmes de collecte déjà en place
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Maintenir le service Signer un contrat de collecte avec une entreprise externe. Faire la promotion du service sur les différents réseaux de la Ville et dans les médias locaux.
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	Entreprise externe qui effectue la collecte
Indicateurs	Nombre de collectes d'articles valorisables réalisées
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$
Total annuel	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	46 000 \$
Grand total	368 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

5. Sensibiliser les citoyens et assurer une meilleure gestion et valorisation des encombrants.

Description de l'action

Lors des collectes de rebuts encombrants, les matières récupérées sont pour la plupart envoyées directement à l'enfouissement alors que plusieurs articles en bon état seraient valorisables. Il est donc essentiel de sensibiliser les citoyens à cet enjeu en les inviter à se départir adéquatement des articles dont ils ne veulent plus, et ce, afin de limiter la quantité de matière envoyée à l'enfouissement.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux, site Web, infolettre municipale, médias locaux
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Bonaventure, Saint-Lucien, Wickham
Collaborateurs	Comité Ville de Drummondville, MRC, REP
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 240 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	940 \$
Total annuel	1 240 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	1 440 \$	940 \$
Grand total	10 820 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

6. Promouvoir la valorisation et la récupération des appareils réfrigérants.

Description de l'action

Encourager les citoyens à utiliser le service de récupération des appareils réfrigérants, tout en les sensibilisant aux enjeux reliés aux halocarbures contenu dans ces appareils.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux, site Web, infolettre, médias locaux
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Grand total	4 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

7. Promouvoir les mesures de réduction à la source pour les citoyens.

Description de l'action

La réduction à la source est le premier R des 3RV. Cela permet de réduire l'utilisation des ressources et de générer moins de déchets. Annuellement, la Ville de Drummondville sensibilisera ses citoyens à cette pratique afin que moins de déchets soient enfouis.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Développer des outils de communication Diffuser ces outils dans les différents médias
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Grand total	4 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

8. Maintenir et bonifier les mesures de réduction à la source (couches lavables, etc.).

Description de l'action

Offrir le remboursement d'un certain montant sur l'achat de produits d'hygiène réutilisables (ex. couches lavables, produits d'hygiène féminine). Les produits couverts et le montant offert sont à la discrétion des municipalités.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Promouvoir le programme sur les réseaux des municipalités et infolettres.
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	L'Avenir, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Nombre de demandes de remboursement reçues
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	4 700 \$	5 234 \$	20 269 \$	5 340 \$	5 340 \$	5 340 \$	5 414 \$	5 453 \$
Total annuel	4 700 \$	5 234 \$	20 269 \$	5 304 \$	5 340 \$	5 340 \$	5 414 \$	5 453 \$
Grand total	57 054 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

9. Bannir l'utilisation des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux.

Description de l'action

Adopter un règlement ou une politique interne pour le bannissement des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux. Par exemple, éliminer les boissons et l'eau en bouteille de plastique, fournir des ustensiles et de la vaisselle lavable, etc.

Type d'action	Règlementation et politique
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Rédiger et adopter un règlement ou une politique
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Municipal
Responsables	Durham-Sud, Saint-Edmond-de-Grantham, Wickham
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Adoption d'un règlement ou d'une politique
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Total annuel	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Grand total	400 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

10. Adopter une politique d'achat responsable et la mettre en œuvre.

Description de l'action

La MRC mettra à jour sa politique d'achats responsable. Les municipalités sont encouragées à l'adopter à leur tour, telle quelle ou en l'adaptant à leur réalité respective, le cas échéant.

Type d'action	Règlementation et politique
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Prendre la politique d'achats responsables de la MRC, puis la modifier ou l'adopter telle quelle, puis l'appliquer.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Municipal
Responsables	Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène, Saint-Majorique-de-Grantham
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Adoption de la politique d'achats responsable et mise en application
Échéancier	2024, 2026, 2028

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		2 000 \$		1 800 \$		1 500 \$		
Total annuel		2 000 \$		1 800 \$		1 500 \$		
Grand total	5 300 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

11. Réaliser des collectes pour des matières en particulier (bois, TIC, etc.).

Description de l'action

Afin de réduire la quantité de matières envoyée à l'enfouissement et assurer la récupération et la valorisation de certaines matières, réaliser des collectes particulières pour le bois, le matériel informatique, les résidus domestiques dangereux, etc.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030. Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Mise en place de point de dépôt sur les terrains municipaux; Journées spécifiques de collecte à un endroit prédéfini; Réalisation de collectes porte-à-porte.
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Wickham
Collaborateurs	Récupérateurs
Indicateurs	Réalisation des collectes
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	8 300 \$	8 448 \$	9 099 \$	10 253 \$	9 410 \$	9 770 \$	9 934 \$	10 100 \$
Total annuel	8 300 \$	8 448 \$	9 099 \$	10 253 \$	9 410 \$	9 770 \$	9 934 \$	10 100 \$
Grand total	75 314 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

12. Récupérer et faire de la sensibilisation sur les plastiques agricoles.

Description de l'action

La récupération des plastiques agricoles est une problématique présente depuis plusieurs années sur le territoire de la MRC de Drummond. Maintenant que ces plastiques sont sous REP, les municipalités collaboreront avec Agri-Récup pour faire la promotion de la récupération des plastiques auprès des agriculteurs. La municipalité de Durham-Sud récupère ces plastiques depuis quelques années déjà.

Type d'action	Service et Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Pour la municipalité de Durham-Sud, maintenir son service de récupération. Pour toutes les municipalités : Publication sur les réseaux sociaux et bulletins municipaux (MRC, municipalités, collaborateurs)
Enjeux	Rejoindre le plus grand nombre d'agriculteurs et la qualité des plastiques
Générateurs visés	ICI
Responsables	Durham-Sud, L'Avenir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire
Collaborateurs	Agri-Récup
Indicateurs	Quantité de plastique agricole récupérée
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Total annuel	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Grand total	4 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

13. Récupérer les crayons en fin de vie à la municipalité.

Description de l'action

Afin de réduire la quantité de matière envoyée à l'enfouissement, offrir au citoyen la possibilité de disposer de leurs instruments d'écriture usagés directement à la municipalité pour que ceux-ci soient récupérés et valorisés.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Installation d'une boîte de récupération aux bureaux de la municipalité, à la disposition des citoyens. Faire parvenir la boîte à TerraCycle une fois remplie.
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel, Municipal
Responsables	Saint-Eugène
Collaborateurs	TerraCycle
Indicateurs	Présence de la boîte de récupération, bordereau de renvoi à la compagnie de récupération
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Total annuel	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$	150 \$
Grand total	1 200 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

14. Hors foyer : installer ou bonifier les équipements de récupération dans les lieux publics et lors d'évènements et faire de la sensibilisation.

Description de l'action

Afin d'encourager la gestion des matières résiduelles en dehors de la maison et de maintenir les bonnes pratiques en tout temps, s'assurer d'avoir des installations qui permettent le tri des matières (compost, récupération, résidus ultimes) dans les lieux publics, puis lors d'évènements tels que les fêtes municipales. Afin de s'assurer que le tri soit réalisé adéquatement, effectuer de la sensibilisation lors de ces évènements (ex. patrouille verte).

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Installer des équipements de récupération permanents supplémentaires, ou temporaires dans le cas d'évènements ponctuels. Effectuer de la sensibilisation par l'entremise d'une patrouille verte dans les évènements municipaux.
Enjeux	Tri à la source adéquat, contamination des différents bacs de tri
Générateurs visés	Résidentiel, Municipal
Responsables	Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Notre-du-Bon-Conseil Village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire
Collaborateurs	RGMRBSF
Indicateurs	Nombre d'équipements de récupération additionnels ajouté
Échéancier	2024-2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles		8 000 \$	5 000 \$					
Total annuel		8 000 \$	5 000 \$					
Grand total	13 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

15. Offrir un point de dépôt (cloche, vestiaire, friperie, etc.) pour la gestion des textiles et des vêtements.

Description de l'action

Offrir des points de dépôt permettant la récupération des vêtements, textiles et accessoires afin de leur donner une deuxième vie et ainsi réduire la quantité de matière enfouie.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Installation de cloche de récupération Commerces de récupération et de vente de vêtements/accessoires
Enjeux	Rentabilité des commerces
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-du-Bon-Conseil Paroisse, Notre-du-Bon-Conseil Village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Wickham
Collaborateurs	MRC de Drummond, Entraide diabétique du Québec
Indicateurs	Nombre de points de dépôts offerts
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Coût négligeable							
Total annuel								
Grand total	Coût négligeable							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

16. Organiser un bazar annuel au profit des activités de l'école des 2 Rivières pour donner une seconde vie aux objets.

Description de l'action

Faire d'une pierre deux coups en organisant un bazar où les citoyens pourront faire don d'articles et/ou se procurer des objets seconde main, tout en contribuant au financement des activités scolaires de l'école des 2 Rivières de la municipalité de Saint-Lucien.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Organiser un bazar; Diffuser l'information quant à l'évènement sur les réseaux de la municipalité et à l'école de 2 Rivières.
Enjeux	Participation des citoyens, qualité des articles à vendre
Générateurs visés	Résidentiel, ICI et Municipal
Responsables	Saint-Lucien
Collaborateurs	École des 2 Rivières
Indicateurs	Déroulement du bazar annuel
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$
Total annuel	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$
Grand total	3 200 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

17. Offrir des sacs réutilisables de la municipalité aux commerces.

Description de l'action

La municipalité offrira des sacs réutilisables à son effigie aux commerces de son territoire afin d'encourager l'utilisation de produits à usages multiples plutôt que ceux à usage unique. Cette mesure atteint l'objectif du gouvernement fédéral qui vise à éliminer complètement les sacs de plastique à usage unique.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation, Service
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Distribuer des sacs réutilisables aux commerces pour que ces derniers les remettent aux clients.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	ICI
Responsables	Sainte-Brigitte-des-Saults
Collaborateurs	Commerces de la municipalité
Indicateurs	Distribution des sacs réutilisables
Échéancier	2023

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	10 000 \$							
Total annuel	10 000 \$							
Grand total	10 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

18. Sensibiliser les ICI à la gestion des matières résiduelles.

Description de l'action

Les ICI génèrent autant de déchets que le secteur résidentiel. Il est donc important de les sensibiliser à adopter de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Développer des outils d'ISÉ, réaliser des capsules vidéo Diffusion d'information par les différents médias Promouvoir le site ICI Éco
Enjeux	Participation des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Majorique-de-Grantham, Wickham
Collaborateurs	Symbiose industrielle Drummond, MRC de Drummond
Indicateurs	Diffusion de l'information auprès des ICI
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 800 \$	1 300 \$	1 300 \$	2 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	300 \$
Total annuel	1 800 \$	1 300 \$	1 300 \$	2 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	300 \$
Grand total	10 900 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

19. Maintenir la mise en place du principe d'utilisateur-payeur pour les bacs à ordures des résidences unifamiliales.

Description de l'action

Limitier le nombre de bacs de résidus ultimes que peut posséder une résidence. Appliquer un tarif pour tout bac supplémentaire, jusqu'à concurrence d'un maximum autorisé.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Règlement ou politique municipal
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Adoption du règlement ou de la politique
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Financement interne							

20. Embaucher une patrouille verte commune (camps de jour, CPE, garderies, évènements, etc.).

Description de l'action

En saison estivale, procéder à l'embauche d'une patrouille verte partagée entre différentes municipalités afin de faire de la sensibilisation auprès des citoyens et des ICI.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation, Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant. Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal. Recycler 60 % des matières organiques.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Affichage de l'offre d'emploi et processus d'embauche; Former la patrouille, effectuer de la sensibilisation dans les quartiers (porte-à-porte) et dans les différents évènements publics municipaux.
Enjeux	Recrutement de la main-d'œuvre
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Embauche de la patrouille
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$
Total annuel	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$	69 000 \$
Grand total	552 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

21. Sensibiliser les citoyens à l'obligation d'utiliser des sacs de papier lors des collectes de feuilles.

Description de l'action

Depuis l'automne 2022, l'usage de sacs de plastique pour la récupération des feuilles est interdit sur le territoire de la MRC de Drummond. Ainsi, il est primordial d'informer les citoyens quant à l'obligation d'utiliser des sacs de papier pour la collecte de feuilles et ainsi s'assurer d'avoir une matière 100 % organique et compostable.

Du même coup, inviter les citoyens à réfléchir au besoin d'ensacher les feuilles et sensibiliser au feuillicyclage, soit l'action de laisser les feuilles au sol.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Optimiser les différents systèmes de collecte déjà en place
Objectif du PGMR	Contribuer à l'atteinte de l'objectif nationale en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières résiduelles éliminées.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Campagne de sensibilisation, capsules vidéo et publicités dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux, Gère ta poubelle, distribution de sacs de papier
Enjeux	Collaboration des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Nombre de citoyens rejoints par la sensibilisation
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	16 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Total annuel	16 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Grand total	72 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

22. Améliorer la qualité des matières recyclables par de la sensibilisation en conformité avec EEQ.

Description de l'action

Le tri adéquat des matières est essentiel pour le bon fonctionnement des centres de tri et pour s'assurer d'avoir une matière recyclable de qualité. La contamination par des matières qui ne devraient pas se retrouver dans le bac de récupération constitue une nuisance pour les centres de tri et rend parfois la valorisation d'un lot de matière impossible. Le tri à la source par le citoyen est donc une étape cruciale dans le cycle du recyclage des matières.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Favoriser le recyclage des matières recyclables
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Identifier les éléments à sensibiliser sur les matières recyclables; Développer des outils d'ISÉ ou utiliser les outils développés par la MRC; Diffuser l'information.
Enjeux	S'arrimer avec les campagnes d'ISÉ d'EEQ
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Toutes les municipalités
Collaborateurs	EEQ, MRC de Drummond
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 820 \$	3 612 \$	1 920 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$
Total annuel	1 820 \$	3 612 \$	1 920 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$	1 620 \$
Grand total	15 452 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

23. Améliorer les pratiques de gestion des matières recyclables dans les ICI en conformité avec EEQ.

Description de l'action

Le tri adéquat des matières est essentiel pour le bon fonctionnement des centres de tri et pour s'assurer d'avoir une matière recyclable de qualité. La contamination par des matières qui ne devraient pas se retrouver dans le bac de récupération constitue une nuisance pour les centres de tri et rend parfois la valorisation d'un lot de matière impossible. Le tri à la source par les ICI est donc une étape cruciale dans le cycle du recyclage des matières.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	La Ville de Drummondville réalise des accompagnements personnalisés dans les ICI pour la mise en place de la valorisation des matières recyclables et organiques
Enjeux	Collaboration des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	EEQ, MRC de Drummond, SDED – Symbiose industrielle
Indicateurs	Nombre d'ICI accompagnés et utilisant le service municipal
Échéancier	2023 -24

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH						
Ressources matérielles	30 000 \$							
Total annuel	30 000 \$							
Grand total	30 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

24. Ajout d'un conteneur pour matières recyclables sur un terrain municipal, à la disposition des citoyens tout en conformité avec EEQ et sensibiliser les citoyens.

Description de l'action

Afin d'encourager et de faciliter la récupération de grandes quantités de matières recyclables ou d'articles surdimensionnés (comme les boîtes de carton), installer un conteneur pour matières recyclables à la disposition des citoyens.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Signer un contrat avec une entreprise de récupération pour ajouter un conteneur sur un terrain de la municipalité.
Enjeux	S'assurer que seulement des matières non recyclables soient déposées dans le conteneur/éviter la contamination par d'autres matières.
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Durham-Sud, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village
Collaborateurs	EEQ, Entreprise de conteneur/récupération
Indicateurs	Ajout d'un conteneur sur le terrain municipal
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	25 \$	25 \$	3 025 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Total annuel	25 \$	25 \$	3 025 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Grand total	3 200 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

25. Offrir des bacs de recyclage à prix réduit et la collecte sans frais pour les bacs supplémentaires (aucun maximum de bac autorisé) en conformité avec EEQ.

Description de l'action

Afin d'encourager la récupération des matières recyclables, offrir aux citoyens qui en feront la demande la possibilité de se procurer un bac à prix réduit, puis d'obtenir le service de collecte sans frais pour ce bac supplémentaire. Le nombre de bacs supplémentaires permis est à la discrétion des municipalités.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Faire la promotion de cette mesure dans les infolettres municipales; Mettre à jour le règlement de gestion des matières résiduelles.
Enjeux	S'assurer que le bac soit utilisé à de bonnes fins, soit la récupération des matières recyclables.
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Durham-Sud, Saint-Germain-de-Grantham
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Nombre de bacs supplémentaires distribués
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	2 700 \$	2 750 \$	2 801 \$	2 853 \$	2 906 \$	2 960 \$	3 015 \$	3 072 \$
Total annuel	2 700 \$	2 750 \$	2 801 \$	2 853 \$	2 906 \$	2 960 \$	3 015 \$	3 072 \$
Grand total	23 047 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

26. Ajout de conteneurs pour la récupération du verre en conformité avec EEQ.

Description de l'action

Afin de récupérer le verre sans contamination, installer des conteneurs de récupération du verre (cloche de verre) sur le terrain municipal à la disposition des citoyens.

Type d'action	Service
Orientation	Améliorer l'offre de services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Signer un contrat avec une entreprise de récupération pour ajouter un conteneur sur un terrain de la municipalité.
Enjeux	S'assurer que seulement les matières en verre acceptées soient déposées dans le conteneur/éviter la contamination par d'autres matières.
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Lucien
Collaborateurs	Entreprise de récupération du verre, Entreprise de conteneur
Indicateurs	Conteneurs ajoutés
Échéancier	2023 à 2025

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	2 000 \$	10 000 \$	2 000 \$					
Total annuel	2 000 \$	10 000 \$	2 000 \$					
Grand total	14 000 \$							
Financement	Compensation sur la collecte sélective et remboursement de EEQ, s'il y a lieu et Redistribution des redevances à l'élimination							

27. Offrir ou municipaliser le service aux ICI en conformité avec EEQ.

Description de l'action

Les ICI sont également de grands générateurs de matières recyclables. Il est donc important de s'assurer que ces derniers ont accès aux services soit par la collecte municipale ou par contrat privé.

Type d'action	Service, Règlement et politique
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	S'assurer que les ICI ont accès à un service de collecte ou municipaliser le service.
Enjeux	Participation des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Wickham
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Nombre d'ICI qui a accès au service de récupération des matières recyclables
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Total annuel	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Grand total	80 000 \$							
Financement	Compensation sur la collecte sélective et remboursement de EEQ, s'il y a lieu Financement interne							

28. Maintenir la taxation unique pour la collecte des matières recyclables, sans limitation du nombre de bacs par unité d'occupation résidentielle.

Description de l'action

Afin d'encourager la récupération des matières recyclables, maintenir la taxation unique pour la collecte des matières recyclables, sans égard au nombre de bacs dont dispose une unité d'occupation résidentielle. Ainsi, les citoyens peuvent posséder plusieurs bacs de récupération sans devoir défrayer un coût supplémentaire sur leur compte de taxes.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Favoriser le recyclage des matières recyclables.
Objectif du PGMR	Collaborer avec EEQ à améliorer la performance de récupération des matières recyclables en lien avec le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Maintien de la taxation unique
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Maintien de la taxation unique via service des finances et taxation
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Coût selon le nombre bac							
Total annuel								
Grand total								
Financement	Compensation sur la collecte sélective et remboursement de EEQ, s'il y a lieu Financement interne							

29. Exiger la valorisation lors de la vidange des installations des boues municipales.

Description de l'action

Généralement, les boues vidangées des installations municipales sont valorisables. Donc, exiger qu'elles soient valorisées lors des vidanges.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Lors de l'octroi de contrat pour la vidange des installations municipales ou dans les documents d'appel d'offres, exiger la valorisation.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	ICI
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Pourcentage des boues municipales valorisées
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles								
Total annuel	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations							
Grand total	Coût inclut dans le contrat de vidange des installations							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination, Financement interne							

30. Maintenir le programme de vidange et exiger la valorisation des boues de fosses septiques.

Description de l'action

Depuis 2007, un programme de vidange systématique des installations septiques est en place. Ce programme permet de s'assurer que la vidange est effectuée conformément à la LQE. Il est donc important de s'assurer que ce programme est maintenu dans les prochaines années.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles
Objectif du PGMR	Valoriser 100 % des boues municipales si elles répondent aux normes et celles provenant des installations septiques résidentielles.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Procéder à un appel d'offres pour obtenir les services de collecte, transport et traitement ou faire une entente avec la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover pour le traitement des boues.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel et ICI
Responsables	Toutes les municipalités
Collaborateurs	MRC, Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover
Indicateurs	Pourcentage des boues municipales valorisées
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	962 661 \$	1 163 192\$	935 246 \$	1 098 162\$	962 661 \$	1 163 192\$	935 246 \$	1 098 162\$
Total annuel	962 661 \$	1 163 192\$	935 246 \$	1 098 162\$	962 661 \$	1 163 192\$	935 246 \$	1 098 162\$
Grand total	8 318 522 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination, Financement interne							

31. Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage par de la sensibilisation.

Description de l'action

Il apparaît important de continuer à sensibiliser la population afin d'améliorer les performances des municipalités reliées à la gestion des matières résiduelles. Les campagnes d'information seront mises en place avec les principaux intervenants concernés afin d'assurer un message uniforme et cohérent pour l'ensemble du territoire. La fréquence de diffusion fera aussi en sorte d'améliorer la portée de ces campagnes.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux, site Web, infolettre municipale, médias locaux
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Toutes les municipalités
Collaborateurs	Comité Ville de Drummondville, MRC
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	2 640 \$	1 640 \$	1 990 \$	1 490 \$	1 990 \$	1 490 \$	1 990 \$	150 \$
Total annuel	2 640 \$	1 640 \$	1 990 \$	1 490 \$	1 990 \$	1 490 \$	1 990 \$	150 \$
Grand total	13 380 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

32. Sensibiliser les citoyens à la bonne gestion des matières organiques.

Description de l'action

Encore aujourd'hui, trop de matières organiques prennent le chemin de l'enfouissement malgré la présence des services de récupération des matières organiques sur le territoire de la MRC. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population des différents secteurs afin de détourner davantage cette matière de l'enfouissement.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Sensibilisation par médias sociaux, site Web, infolettre municipale, médias locaux
Enjeux	Consultation de l'information par les citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Toutes les municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Diffusion de l'information
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	470 \$	620 \$	620 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
Total annuel	470 \$	620 \$	620 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$	470 \$
Grand total	4 060 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

33. Maintenir la taxation unique pour la collecte des matières organiques, peu importe le nombre de bacs roulants par unité d'occupation résidentielle.

Description de l'action

Dans le but d'encourager la récupération et la valorisation des matières organiques, maintenir la taxation unique pour cette collecte, sans égard au nombre de bacs dont dispose une unité d'occupation résidentielle. Ainsi, les citoyens peuvent posséder plusieurs bacs de récupération des matières organiques sans devoir défrayer un coût supplémentaire sur leur compte de taxes.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	- Recycler 60 % des matières organiques. - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Maintien de la taxation unique
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Maintien de la taxation unique via service des finances et taxation
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles								
Total annuel	Coût selon le nombre bacs supplémentaires distribués							
Grand total	Coût selon le nombre bacs supplémentaires distribués							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

34. Mettre en place une collecte des résidus verts (sapins et feuilles).

Description de l'action

Plusieurs collectes de résidus verts sont déjà en place sur le territoire de la MRC. L'action vise la poursuite de ces activités et l'ajout de nouvelles collectes pour certaines municipalités.

Type d'action	Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	- Recycler 60 % des matières organiques. - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Maintien des collectes déjà en place Pour les autres municipalités, ajouter cette matière dans le contrat de collecte des matières organiques
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Guillaume
Collaborateurs	Comité de développement local de Saint-Guillaume, RGMRBSF
Indicateurs	Ajout de la collecte des résidus verts au calendrier des collectes
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Total annuel	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Grand total	20 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

35. Distribuer le compost (offrir aux citoyens du compost fait à partir des collectes de matières organiques, et ce, gratuitement).

Description de l'action

Le compost produit par le centre de traitement des matières organiques est le fruit de tous les efforts des citoyens à récupérer leurs matières organiques. Il est donc pertinent d'offrir ce compost aux citoyens en guise de récompense.

Type d'action	Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Prendre entente ou exiger lors de l'appel d'offres pour le traitement des matières organiques d'obtenir du compost gratuitement. Organiser une ou des journées de distribution où les citoyens sont invités à venir récupérer du compost.
Enjeux	Disponibilité du compost
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Wickham
Collaborateurs	Lieu de traitement des matières organiques
Indicateurs	Nombre de journées de distribution organisée
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$
Total annuel	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$	15 550 \$
Grand total	124 400 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

36. Utiliser le compost produit dans les travaux municipaux.

Description de l'action

Utiliser le compost produit par les citoyens pour l'entretien et les travaux municipaux plutôt que d'en faire l'achat. Cette pratique vise à encourager les citoyens à participer à la collecte des matières organiques en ayant un exemple de résultat concret, en plus de réduire les coûts reliés à l'achat d'engrais et de compost.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Prendre entente ou exiger lors de l'appel d'offres pour le traitement des matières organiques d'obtenir du compost gratuitement.
Enjeux	Disponibilité du compost
Générateurs visés	Municipal
Responsables	Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Wickham
Collaborateurs	Lieu de traitement des matières organiques
Indicateurs	Utilisation du compost
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Total annuel	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Grand total	1 600 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

37. Offrir un deuxième bac brun à ceux qui le désirent afin que les citoyens puissent continuer de composter tout l'hiver.

Description de l'action

Puisqu'il n'y a pas de collecte des matières organiques entre décembre et mars dans cette municipalité, offrir un deuxième bac brun aux citoyens qui en font la demande. Cette mesure a pour but d'encourager la récupération et valorisation des matières organiques, même en période hivernale, pour les citoyens qui rempliraient leur premier bac pendant l'arrêt des collectes.

Type d'action	Service, Règlement et politique
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	- Recycler 60 % des matières organiques. - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Lorsqu'un citoyen en fait la demande à la municipalité, lui fournir un deuxième bac brun.
Enjeux	Utilisation adéquate du deuxième bac; seulement des matières organiques doivent s'y retrouver.
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
Collaborateurs	RGMRBSF
Indicateurs	Nombre de bacs bruns supplémentaires distribués
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Grand total	8 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

38. Maintenir le service de collecte des matières organiques à l'année (au moins une collecte par mois en période hivernale).

Description de l'action

Afin d'encourager la récupération et valorisation des matières organiques, même en période hivernale, maintenir au moins une collecte mensuelle durant les mois d'hiver.

Type d'action	Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Maintenir ou ajouter une collecte mensuelle durant les mois d'hiver (décembre à mars).
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Saint-Eugène, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Wickham
Collaborateurs	RGMRBSF
Indicateurs	Nombre de collecte mensuelle des matières organiques
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Grand total	8 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

39. Distribuer gratuitement des sacs de papier brun pour inciter les citoyens à faire du compost.

Description de l'action

Afin d'encourager les citoyens à participer au compostage à la maison, offrir des sacs de papier compostable pour faciliter la gestion des matières organiques dans le bac de compostage de la cuisine.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation, Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Offrir des sacs de papier brun aux citoyens
Enjeux	Participation des citoyens, Bon usage des sacs de papier brun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
Collaborateurs	RGMRBSF
Indicateurs	Quantité de sacs de papier brun distribué
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Grand total	8 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

40. Offrir des composteurs aux citoyens, au prix coûtant.

Description de l'action

La municipalité de Saint-Lucien a adopté le compostage domestique pour traiter ses matières organiques. Elle offre donc la possibilité aux citoyens de se procurer un composteur au prix coûtant, en effectuant une demande auprès de la municipalité.

Type d'action	Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Lorsqu'un citoyen fait la demande pour se procurer un composteur domestique, lui vendre au prix coûtant.
Enjeux	Aucun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Saint-Lucien
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Nombre de composteurs vendus
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Coût selon la demande (80\$/unité)							
Total annuel	Coût selon la demande (80\$/unité)							
Grand total	Coût selon la demande (80\$/unité)							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

41. Offrir des bacs bruns à prix réduit et la collecte sans frais pour les bacs supplémentaires (aucun maximum de bac autorisé).

Description de l'action

Afin d'inciter les citoyens à récupérer leurs matières organiques, offrir des bacs supplémentaires à frais réduit aux citoyens et leur offrir la collecte supplémentaire sans frais.

Type d'action	Service, Règlement et politique
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Recycler ou valoriser 70 % des matières organiques visées par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) pour le secteur résidentiel.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Offrir des bacs bruns à prix réduit sur demande des citoyens; Diffuser l'information dans l'infolettre municipale.
Enjeux	Participation des citoyens
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Saint-Germain-de-Grantham
Collaborateurs	Aucun
Indicateurs	Nombre de bacs bruns supplémentaires vendus, règlement/politique municipale
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Total annuel	1 500 \$	1 530 \$	1 561 \$	1 592 \$	1 624 \$	1 656 \$	1 689 \$	1 723 \$
Grand total	12 875 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

42. Implanter la collecte des matières organiques (bac brun).

Description de l'action

La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a implanté le service de collecte des matières organiques sur son territoire en 2023. Elle procédera à 40 collectes par année.

Type d'action	Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	• Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025. • Recycler 60 % des matières organiques. • Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Distribuer un bac brun par résidence avec une fiche informative, Diffuser l'information sur les réseaux de la municipalité
Enjeux	Participation des citoyens, Tri à la source adéquat des matières qui se retrouvent dans le bac brun
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Saint-Germain-de-Grantham
Collaborateurs	MRC de Drummond
Indicateurs	Date d'instauration de la collecte des matières organiques
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	14 747 \$	15 337 \$	15 950 \$	16 588 \$	17 252 \$	17 942 \$	18 660 \$	19 406 \$
Total annuel	14 747 \$	15 337 \$	15 950 \$	16 588 \$	17 252 \$	17 942 \$	18 660 \$	19 406 \$
Grand total	135 882 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

43. Municipaliser le service aux ICI.

Description de l'action

Afin de s'assurer que les ICI ont accès à un service de collecte des matières organiques, certaines municipalités souhaitent municipaliser ce service.

Type d'action	Service, Règlement et politique
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030. Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Intégrer les ICI dans le prochain contrat de collecte et transport des matières organiques et taxer les ICI pour ce service.
Enjeux	Participation des ICI à la collecte
Générateurs visés	ICI
Responsables	Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Félix-de-Kingsey
Collaborateurs	RGMRBSF
Indicateurs	Pourcentage des ICI dont les matières organiques sont gérées par leur municipalité.
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Coût selon entente ou contrat avec le collecteur							
Total annuel	Coût selon entente ou contrat avec le collecteur							
Grand total	Coût selon entente ou contrat avec le collecteur							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

44. S'assurer que les ICI ont accès à un service de collecte municipal ou privé.

Description de l'action

Puisque que d'ici 2025 les matières organiques devront être géré dans 100 % des ICI, les municipalités devront leur offrir le service ou s'assurer qu'ils ont accès à un service.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation, Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement
Objectif du PGMR	Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030. Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Municipaliser le service ou s'assurer que les ICI ont accès à un service en les informant des options de services qui s'offrent à eux.
Enjeux	Participation des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	Toutes les municipalités
Collaborateurs	RGMRBSF
Indicateurs	Pourcentage des ICI ayant accès à un service de collecte des matières organiques
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Total annuel	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Grand total	400 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

45. Améliorer les pratiques de gestion des matières organiques dans les ICI.

Description de l'action

Dans les ICI, la mise en place de la gestion des matières organiques est souvent complexe et peu y adhère de façon autonome. C'est pour cette raison que la Ville de Drummondville a mis en place un service d'accompagnement personnalisé pour les ICI afin de favoriser leur participation à la collecte des matières organiques.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation et Service
Orientation	Détourner les matières organiques de l'enfouissement Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Gérer les matières organiques dans 100 % des ICI d'ici 2025.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler 60 % des matières organiques. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Mise en place d'un programme visant à renforcer l'adhésion des ICI à la collecte des matières organiques par le biais d'un accompagnement personnalisé et de la distribution d'équipements de collecte (avec une demande d'aide financière à Recyc Québec)
Enjeux	Adhésion des ICI
Générateurs visés	ICI
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	Stratzer, SDED
Indicateurs	Pourcentage des ICI qui gèrent leurs matières organiques
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Total annuel	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Grand total	12 000 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination et Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)							

46. Améliorer les pratiques de gestion des résidus CRD par la sensibilisation auprès des citoyens et des entrepreneurs.

Description de l'action

Plusieurs infrastructures pour la récupération des résidus de CRD sont présentes sur le territoire de la MRC. Il faut s'assurer les citoyens et les entrepreneurs les utilisent afin d'éviter l'enfouissement de ces résidus.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation	Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Développer de nouveaux outils d'ISÉ Diffuser l'information
Enjeux	Participation des citoyens et entrepreneurs
Générateurs visés	Résidentiel et CRD
Responsables	Toutes les municipalités
Collaborateurs	MRC
Indicateurs	Nombre de citoyens et d'entrepreneurs sensibilisés
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	850 \$	150 \$	650 \$	150 \$	650 \$	150 \$	650 \$	150 \$
Total annuel	850 \$	150 \$	650 \$	150 \$	650 \$	150 \$	650 \$	150 \$
Grand total	3 400 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

47. Maintenir et optimiser la collecte sur appel des résidus de CRD auprès des citoyens.

Description de l'action

La Ville de Drummondville a réalisé un projet pilote de collecte sur appel des résidus de CRD auprès des citoyens depuis les dernières années. Ce projet pilote ayant fait ses preuves sur sa nécessité, il s'agit depuis 2023 d'un service offert de façon permanente aux citoyens.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Maintenir le service en place. S'assurer d'avoir des ententes avec les partenaires et collaborateurs pour la collecte et la récupération des matières.
Enjeux	Participation et utilisation du service offert
Générateurs visés	Résidentiel
Responsables	Drummondville
Collaborateurs	CFER
Indicateurs	Maintien du service
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles								
Total annuel	Voir budget de l'action 4							
Grand total	Voir budget de l'action 4							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

48. Optimiser le tri des matières, incluant les résidus de CRD, par catégorie via le système de conteneurs dédiés dans la cour des Ateliers municipaux.

Description de l'action

Afin d'optimiser la valorisation des résidus de CRD, faire un tri à la source avant d'acheminer les résidus en centre de tri de CRD ou chez un recycleur.

Type d'action	Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant. Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Mettre en place différents conteneurs par catégorie de résidus à récupérer.
Enjeux	Participation et collaboration des employés à bien effectuer le tri des résidus
Générateurs visés	CRD et municipal
Responsables	Drummondville (Service des travaux municipaux)
Collaborateurs	Centre de tri CRD et recycleurs
Indicateurs	Qualité des résidus dans chacun des conteneurs
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH	RH
Ressources matérielles								
Total annuel								
Grand total								
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

49. Fournir une liste de recycleurs ou de ressources disponibles pour la gestion des résidus de CRD.

Description de l'action

Afin de s'assurer que les citoyens et les entrepreneurs en CRD connaissent les ressources disponibles pour la gestion des résidus de CRD, produire une liste ou un dépliant pour les informer.

Type d'action	Information, sensibilisation et éducation, Service
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Produire une liste ou un dépliant pour les informer ou utiliser les outils d'ISÉ de la MRC. Diffuser ou distribuer lors des demandes de permis de construction.
Enjeux	Participation et utilisation des ressources
Générateurs visés	Résidentiel, ICI et CRD
Responsables	Toutes les municipalités
Collaborateurs	MRC de Drummond
Indicateurs	Liste de recycleurs ou de ressources pour la gestion des résidus CRD
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$
Total annuel	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$
Grand total	4 800 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

50. Recommander une valorisation des résidus de CRD lors de travaux municipaux.

Description de l'action

Afin de détourner les résidus de CRD de l'enfouissement, recommander la valorisation de ces résidus lors de travaux municipaux

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Impliquer davantage les ICI et le secteur CRD à contribuer à l'atteinte des objectifs.
Objectif du PGMR	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Recommander fortement aux entrepreneurs la valorisation des résidus de CRD.
Enjeux	Participation des entrepreneurs
Générateurs visés	Municipal
Responsables	Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse
Collaborateurs	MRC de Drummond
Indicateurs	Ajout de la recommandation au règlement ou à la politique municipale
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Coût négligeable							
Total annuel	Coût négligeable							
Grand total	Coût négligeable							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

51. Réaliser un inventaire des ICI générant de grandes quantités de matières résiduelles

Description de l'action

Afin d'avoir un portrait plus exact des matières résiduelles produites par les grands générateurs, réaliser un inventaire de ces matières

Type d'action	Acquisition de connaissance
Orientation	Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD.
Objectif du PGMR	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Réduire, à l'échelle nationale, la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, à 525 kg/habitant.

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	À l'aide d'un sondage en ligne, un questionnaire, de visites sur le terrain par la patrouille verte, comité vert ou un employé municipal.
Enjeux	Ressources humaines pour réaliser l'inventaire
Générateurs visés	Municipal et ICI
Responsables	Durham-Sud, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Majorique-de-Grantham
Collaborateurs	Symbiose industrielle Drummond, MRC de Drummond
Indicateurs	Inventaire des matières des ICI réalisé
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	100 \$	500 \$	100 \$		100 \$		100 \$	
	+ coût inclus dans le contrat							
Total annuel	100 \$	500 \$	100 \$		100 \$		100 \$	
Grand total	900 \$							
Financement	Redistribution des redevances à l'élimination							

52. Évaluer la possibilité d'exiger ou de recommander une traçabilité des matières dans les différents contrats municipaux.

Description de l'action

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la destination des matières, valider la possibilité d'exiger la traçabilité des résidus CRD lors des contrats municipaux.

Type d'action	Règlement et politique
Orientation	Obtenir un meilleur portrait de la génération des matières des secteurs ICI et CRD.
Objectif du PGMR	Avoir une meilleure connaissance de la situation de la GMR sur le territoire de la MRC.
Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux	Aucune

Mise en œuvre

Moyens envisagés et/ou résultats attendus	Valider si cette exigence est possible auprès des entrepreneurs. Si oui, l'inclure dans les contrats municipaux.
Enjeux	Collaboration des entrepreneurs en CRD
Générateurs visés	Municipal et CRD
Responsables	Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Saint-Germain-de-Grantham
Collaborateurs	Travaux publics des municipalités
Indicateurs	Traçabilité
Échéancier	2023 à 2030

Budget

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ressources humaines								
Ressources matérielles	Coût inclus dans le contrat							
Total annuel	Coût inclus dans le contrat							
Grand total	Coût inclus dans le contrat							
Financement	Aucun							